TEMPERATURE
AUJOURD'HUI | Probabilités pour demain
Maximum... 20 | BEAU ET UN PEU
Minimum.... 10 | MOINS FROID.

La Patrie

Journal du Peuple

32e ANNEE—No 305 --- QUATORZE PAGES | MONTREAL, MERCREDI 22 FEVRIER 1911 | LE NUMERO : UN CENTIN

Il faut amender la loi Lacombe le plus tot possible

Au nom de cette loi on commet tous les jours de nombreux et honteux abus qu'il est nécessaire de faire disparaitre

Les pauvres gens sont exploités

Une communication importante de Mtre Horace J. Gagné.—Les mémoires de frais.— Le remède au mal.

Depuis plusieurs années la PATRIE, qui s'est toujours efforcée de défendre les intérêts du peuple, de protéger les exploités contre les exploiteurs et de faire la guerre à l'injustice, a entrepris une campagne contre les nombreux et honteux abus que, tous les jours, on commet au nom de la loi Lacombe.

Cette loi n'a, malheureusement, pas été amendée encore et il est, par conséquent, opportun de revenir à la charge.

Certes, il faut reconnaitre que, malgré ses défectuosités, elle a pu rendre à la classe ouvrière, aux petits commerçants et aux petits propriétaires, de précieux services.

Mais elle ouvre si facilement la porte à la malhonnêteté, elle donne à certains individus sans scrupules tant d'occasions de vider le gousset des pauvres gens qui ne connaissent pas la route à suivre et, imprudemment, s'engagent dans la forêt de Bondy des mémoires de frais, qu'elle fait évidemment plus de mal que de bien à ceux qu'elle devrait protéger.

Ainsi nous savons que nombre de débiteurs qui ont cru devoir se mettre à l'abri de la loi Lacombe, afin de payer peu à peu leurs dettes, tout en conservant les moyens de faire vivre leur famille, déposent de l'argent depuis des années sans avoir pu diminuer d'un sou la somme qu'ils devaient à leurs créanciers.

M. Horace-J. Gagné, l'avocat bien connu, a entrepris il y a trois ans environ de faire amender la loi en question, et la PATRIE a été très heureuse de publier ses articles.

A la fin du mois de mars 1909, M. Plante, député de Beauharnois, travaillant de concert avec lui pour la même cause, interpellait le gouvernement pour savoir:

1o Si ce dernier avait l'intention d'amender l'article 1147a du Code de Procédure Civile (Loi Lacombe) de manière à le rendre applicable à toutes les cours de justice de la province de Québec;

2o Si le gouvernement savait qu'il existait de nombreux abus dans l'application de cette loi, dans le district de Montréal;

3o Si le gouvernement se proposait de tenir une enquête pour découvrir ces abus et y remédier;

4o Si le gouvernement avait reçu des plaintes au sujet de cette loi;

5o Si le gouvernement se proposait d'amender ledit article 1147a et d'apporter par là une amélioration au sort des justiciables du district de Montréal.

Et Sir Lomer Gouin lui répondait en substance que le gouvernement s'occuperait de rechercher le bienfondé des plaintes sérieuses qui pourraient lui être présentées et "d'apporter le remède nécessaire"; mais que rien, pour le moment, ne lui permettait de constater que les justiciables du district de Montréal souffraient de l'état de choses actuel.

L'année dernière, Mtre Horace-J. Gagné saisissait de la question l'Association du Jeune Barreau, qui exprima l'intention de s'en occuper et, à la Législature de Québec, grâce aux instances de M. Perron, député de Gaspé, un rapport de comité sur les amendements proposés pour diminuer les frais et les délais dans les petites causes était présenté.

Mais, comme nous l'avons dit, les améliorations désirées sont encore à venir.

C'est pourquoi nous avons décidé de continuer, avec le précieux concours de Mtre Horace-J. Gagné, notre campagne, dont tous les hommes désintéressés reconnaitront l'utilité. Et nous ne pourrions mieux faire, pour commencer, que de publier l'article suivant qu'a bien voulu nous communiquer cet avocat distingué:

—o—

L'AMELIORATION DE LA LOI LOI LACOMBE.

J'ai commencé, il y a trois ans, une campagne ayant pour but de diminuer les frais et les délais dans les petites causes, et pour en arriver à ce but l'amélioration de la LOI LACOMBE me semblait un moyen des plus efficaces.

Il semble que cette amélioration soit d'autant plus nécessaire que, en outre du fait qu'elle s'adapterait facilement, en la modifiant, à la perception des petits montants d'une manière rapide et peu dispendieuse, cette loi, telle qu'elle est, a besoin, pour être efficace, de retouches sérieuses et nécessaires ; et je ne parle pas ici des abus auxquels elle se prête d'ailleurs, telle qu'elle est.

Le Parlement provincial s'est, l'an dernier, occupé de la question, mais apparemment, le Bill de l'Underground était plus pressé puisque l'on a remis à la session suivante pour pouvoir discuter plus longuement les avantages d'une ligne de tramways souterrains, la considération des mesures préconisées par M. Arthur Plante, député de Beauharnois.

Mtre HORACE J. GAGNE.

La députation de Québec rendrait, il me semble, un fier service aux petits négociants et à la classe des ouvriers et des salariés généralement, en adoptant immédiatement, parmi les mesures que j'avais l'honneur de présenter à l'association du jeune Barreau, et au public en général par voie des journaux, les modifications suivantes que je ne ferai que mentionner sans en donner aujourd'hui de plus longues explications :

DE LA PART DES DEPOSANTS:

1o. Nécessité d'avertir, par lettre enregistrée seulement, si on le désire, pour épargner les frais de signification d'avis, les créanciers, si les déposants veulent invoquer la protection de la loi ; ou par le créancier averti, nécessité d'aviser par le même moyen son débiteur déposant.

2o. Faculté de la part du déposant de déposer lui-même, en les reconnaissant par le fait même, et en donnant avis au créancier de la manière que je viens d'indiquer, les réclamations dont il se reconnait débiteur ;

PRIVILEGES:

Les réclamations ainsi produites de part ou d'autre, après avis, et non contestées dans un certain délai par l'une ou l'autre des parties, ne se prescriraient pas, et l'acquiescement des parties équivaudrait à un jugement pour le montant mentionné dans ces réclamations, sans qu'il soit nécessaire de prendre d'action, de la faire signifier, et tout le batar. Ce jugement serait exécutoire contre le salaire du déposant si, à un moment donné, il cessait de déposer régulièrement, ou s'il acquérait des biens meubles ou immobiliers saisissables dans la suite.

RESULTAT:

Les réclamations ainsi produites de part ou d'autre et auxquelles les parties acquiesceraient de la manière indiquée plus haut, et sur lesquelles jugement interviendrait ainsi presque sans frais, épargneraient énormement de dépenses aux débiteurs, et de risques aux créanciers et ceux-ci n'attendraient plus alors pour être payés de leurs créance qu'un nombre indéfini de mémoires de frais privilégiés soient d'abord acquittés. Je sais qu'il y actuellement des déposants qui depuis quatre ans ont déposé à la loi Lacombe les montants variant entre quatre et sept cents dollars pour acquitter des réclamations dont le total n'excède pas la moitié du montant déposé, et cependant, ces sommes n'ont été que pour une parcelle distribuées en faveur des créanciers, la plus forte partie servant à solder des mémoires de frais que certains praticiens habiles réussissent à accumuler et à remplacer continuellement par d'autres au fur et à mesure que le malheureux débiteur dépose son argent. Tout passe pour frais de cour, avis aux avocats du défendeur et du demandeur, et frais de signification d'huissier, et d'avocats.

En terminant, il ne serait pas inutile de dire qu'une mesure tendant à rendre plus sévère l'exécution fidèle par le séposant de ses engagements et des obligations qu'il contracte en vertu de cette loi, s'il veut jouir de la protection de cette loi, devrait être élaborée, adoptée, et surtout observée de manière à ce qu'on ne tolère plus ces jeux de cache-cache, et de tire-pousse que professent certains débiteurs de mauvaise foi, déposant quand bon leur semble le montant dont ils croient devoir se passer, lorsque leur taye leur paraît trop forte, jeux qui ont fini par tourner en ridicule l'application de cette fameuse loi Lacombe telle qu'elle existe depuis des années, et qui ont fait d'elle un paravent pour abriter toutes sortes de turpitudes et de moyens malhonnêtes.

HORACE J. GAGNE,
Du Barreau de Montréal.

Grandioses cérémonies de l'intronisation de Mgr Chs. Hugh Gauthier

Une foule nombreuse, composée de personnages éminents et d'une considérable délégation de l'épiscopat et du clergé canadien, remplissait hier soir la basilique de la capitable, brillamment éclairée et décorée pour cette solennelle circonstance. Deux adresses en français et deux en anglais ont été présentées au nouvel archevêque d'Ottawa.

Mgr Gauthier a chanté ce matin la grand'messe pontificale au cours de laquelle deux sermons ont été prononcés par Mgr Emard et Mgr Casey.

Banquet au couvent des Sœurs Grises

Une grande réception a été donnée cet après-midi en l'honneur du nouveau prélat chez Sir Elzéar Taschereau, ancien juge en chef de la Cour Suprême du Canada.

(Spécial à La Patrie)

OTTAWA, 22 — La capitale vient d'être témoin d'une fête religieuse, comme rarement il en a été célébrée dans le diocèse, à l'occasion de l'intronisation de Sa Grandeur Mgr Chs Hugh Gauthier.

Voici le précis de cette fête, qui commencée hier soir, s'est terminée cet après-midi.

MARDI LE 21 FEVRIER 1911

1.—Marche Pontificale. Orgue. Lemmens.

2.—Chant du "Sacerdos et Pontifex" par le clergé.

3.—Te Deum. Protector noster etc. oraison.

4.—Lecture de quatre Bulles par M. l'abbé F. X. Brunet, secrétaire du diocèse.

5.—Obédience du clergé séculier et régulier d'Ottawa. — Domine salvum fac Archiepiscopum nostrum.—Gounod.

6.—Antienne et verset par le chœur

7.—Oraison du Titulaire de la Basilique.

8.—Bénédiction donnée par Monseigneur l'Archevêque.

9.—Lecture des adresses du clergé, par Mgr Routhier et des citoyens anglais par l'hon. Charles Murphy et réponse par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

10—Salut et bénédiction du Très Saint-Sacrement.

MGR ROUTHIER, d'Ottawa, qui a lu les adresses en français au nouvel archevêque.

O Salutaris; Maria Virgo Immaculata; Tantum ergo, Plain chant.

Laudate Dominum, Gounod.

11.—Finale. — Marche. (Orgue), Boellmann.

MERCREDI, LE 22 FEVRIER 1911;

12.—Messe Pontificale chantée par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

13. — Prélude, Carillon, Orgue, A. Tremblay.

14.—Messe du second ton (voix d'hommes et d'enfants).

15.—Sermon français après l'évangile par Mgr Emard; sermon anglais, après la communion, par Mgr Casey.

16—Offertoire: Domine Salvum fac Archiepiscopum nostrum, Gounod, le Chœur, (voix d'hommes).

Toccate et fugue en ré-mineur. Orgue. Bach.

17. — Banquet au couvent des Révérendes Sœurs Grises, rue Water.

18—Cet après-midi, réception chez Sir Elzéar Taschereau, ancien juge

MGR CHS. HUGH GAUTHIER, qui a été intrônisé hier comme archevêque d'Ottawa.

en chef de la Cour Suprême du Canada.

A LA CATHEDRALE

La cathédrale d'Ottawa, présentait un coup d'œil splendide hier soir par ses décorations et la foule distinguée qui assistait à la prise de possession du trône du diocèse d'Ottawa par Mgr Gauthier. Le malentendu qui semblait exister il y a quelques jours ne s'est manifesté d'aucune façon, malgré la présence de Mgr Fallon et de Mgr Scollard.

Il y a eu du français à la cérémonie, car l'adresse du clergé a été lue par Mgr Routhier, vicaire général du diocèse. Sa Grandeur a été très sensible à cette partie du programme comme Elle l'a fait entendre au cours de ses remarques.

Le beau résultat obtenu aux fêtes d'intronisation a demandé une organisation parfaite et des organi-

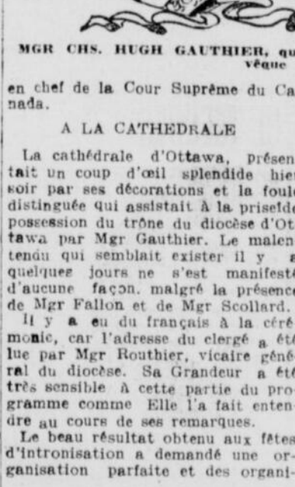

MGR EMARD, évêque de Valleyfield, qui a prononcé ce matin le sermon en français à la grand'messe pontificale.

sateurs entendus. Ces organisateurs sont Mgr Routhier et M. l'abbé F. X. Brunet, dont le dévouement sans bornes et l'activité infatigable sont bien connus de toute la population. Ils doivent être satisfaits du résultat de leur travail, car le diocèse d'Ottawa a dignement fait son devoir.

LE CLERGE PRESENT

Tel que la PATRIE l'a déjà annoncé, l'épiscopat canadien et américain était largement représenté à la fête. On remarquait entr'autres dans le chœur et dans les sièges spéciaux réservés au clergé NN. SS. Bruchési, archevêque de Montréal; McCarthy, archevêque d'Halifax; O'Connor, évêque de Peterboro; Emard, évêque de Valleyfield; Brunault, évêque de Nicolet; Scollard, évêque du Sault Ste-Marie; Casey, évêque de St-Jean, N.-B; LaRocque, évêque de Sherbrooke; Archambeault évêque de Joliette; Fallon, évêque de London; Gabriels, évêque d'Ogdensburg; Très Révérend Dom Antoine, abbé mitré d'Oka; Mgr Howley, de Saint-Jean de Terreneuve; Mgr Bernard, de Saint-Hyacinthe; Dean Brady, de Hamilton; Mgr. Sinnott, secrétaire du délégué apostolique; M. l'abbé Lecoq, supérieur des Sulpiciens de Montréal, et M. le chanoine Rouleau, représentant l'évêque de Rimouski.

L'HON. CHARLES MURPHY, secrétaire d'Etat, qui a lu à Mgr Gauthier, l'adresse des citoyens anglais.

Monseigneur McCann, représentait le diocèse de Toronto; Mgr Larose, Ogdensburg; Mgr Masterson, Prescott; Mgr Aylward, Kingston; Mgr MacPherson, Antigonish.

Le chapitre du diocèse était représenté par Mgr J. O. Routhier, V.G., archi-prêtre; le chanoine L. N. Campeau, archidiacre; chanoine G. Bouillon, primicier, et par les chanoines titulaires J. A. Plantin, J. P. Bélanger, S. Phillip, F. P. Beauchamp, P. Corkery et J. A. Sloan.

L'archevêché était représenté par MM. les abbés F. X. Brunet, secrétaire; J. J. Desjardins, O. Lalonde, J. Lebeau et T. Lapointe.

(SUITE A LA DEUXIEME PAGE)

M. L'ABBE F. X. BRUNET, secrétaire du diocèse d'Ottawa, qui a lu les bulles papales consacrant Mgr Gauthier.

M. L'ABBE O. LALONDE, qui a agi comme maitre de cérémonies au cours des fêtes d'intronisation.

LES COMMISSAIRES D'ECOLES DE LA VILLE EMARD

Le 29 décembre dernier, certains contribuables de la ville Emard ont obtenu de la Cour Supérieure de Montréal, une ordonnance ou injonction interlocutoire défendant aux commissaires d'écoles de la ville Emard de reconnaitre certains comptes qui étaient produits entre leurs mains par Antoine Marchand et R. H. Lefebvre & Cie., deux entrepreneurs de la localité, et défendant de payer, d'emprunter la somme voulue pour payer ces comptes-là.

Malgré cette injonction, les commissaires d'écoles de la ville Emard auraient, le 13 février 1911, vendu des débentures pour $28,000.00, le produit devant servir à règler les comptes en question.

A la suite de ces faits, MM. Abraham Benoit et autres, par MM. Emard & Emard, ont fait une requête pour Règle afin de faire déclarer les commissaires d'écoles en mépris de Cour et les faire condamner à $2,000 d'amende.

Les mêmes parties ont en même temps, fait signifier à l'acheteur des débentures, un protêt par Eugène Girard, notaire, afin qu'il ne puisse plus tard plaider ignorance et bonne foi.

LE SUCCESSEUR PROBABLE DU CURE AUCLAIR

Le bruit circule de plus en plus dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste, que le successeur de M. l'abbé Magloire Auclair, serait M. l'abbé J. G. Payette, curé de Longueuil. Il en est également question dans cette dernière paroisse, mais dans les milieux autorisés, on commente cette nouvelle avec circonspection.

Au presbytère de Saint-Jean-Baptiste, où on a voulu faire confirmer cette nouvelle, on nous a répondu que la nomination, quoiqu'elle ne saurait tarder, n'avait pas encore eu lieu.

A la chancellerie du diocèse, on nie également que la nomination a été faite.

FAUTE D'ENNEMIS ILS SE BATTENT ENTRE EUX

CAPE HAITIEN, Haïti, 22. — N'ayant plus de rebelles à combattre ou à rechercher, les soldats des troupes fédérales se sont battus entre eux, ici, hier; un soldat a été tué et dix autres blessés, pendant la bataille.

L'arrivée du général Jean Gilles et du Président a rendu les soldats un peu moins batailleurs.

Le régiment de la garde nationale a été renvoyé du service.

La faible Pression est encore la cause de sérieux dégats

Le quartier Laurier a été le théâtre d'un désastreux incendie, rue Hutchison, hier soir.

Le vent aide au manque d'eau

Les pompiers font un travail de géants pour contrôler les flammes.—Un pompier est blessé.

Le pompier WILFRID PELLETIER, de la caserne No 30, qui a été légèrement blessé par une explosion. (Cliché de J. N. Laprès, coin des rues Saint-Denis et Sherbrooke).

Le quartier Laurier a été, hier soir, le théâtre d'un incendie qui a détruit une maison de douze logements, au coin des rues Hutchison et St-Viateur.

L'incendie a éclaté dans le hangar du logement qui porte le No 2173 de la rue Hutchison, occupé par M. W. S. Walsh, et toute la maison a été incendiée.

C'est encore le manque de pression d'eau qui a été cause de cette conflagration et si les pompiers n'avaient pas fait un travail de géants vu le vent qui soufflait très fort, plusieurs autres maisons auraient été incendiées.

Le chef Tremblay, assisté du député-chef St-Pierre et des chefs de district Hooper, Mann et Marin, commandait le travail des pompiers qui, en une heure et demie, malgré tous les désavantages de la lutte, réussirent à maitriser les flammes.

TROIS ALARMES

furent sonnées. La première à sept heures moins cinq, la seconde à sept heures et cinq minutes et la troisième vers huit heures moins vingt-cinq.

Il n'y eut qu'un accident. Le pompier Pelletier, de la caserne No 30, fut blessé au cours d'une légère explosion qui renversa l'échelle sur laquelle il était monté. Il fut pansé par un des ambulanciers et continua à lutter avec ses braves compagnons.

Il était donc sept heures moins dix environ lorsqu'en entrant chez lui un des locataires de cette maison, qui occupe le logement No 2173 découvrit que le feu faisait rage dans sa cuisine et son hangar. L'incendie avait éclaté pendant que sa femme était allée chez l'épicier et avait déjà pris des proportions alarmantes.

Il courut au coin des rues Hutchison et Fairmount et sonna l'alarme.

Le lieutenant Charbonneau, du poste No 30, l'ancien hôtel de ville de St-Louis, prévenu par téléphone, accourut avec ses pompiers, et quelques secondes plus tard, le chef du district nord Hooper arrivait, lui aussi avec une partie de la brigade.

Les flammes avaient fait un tel progrès et l'incendie avait pris de telles proportions que le chef Hooper fit sonner une seconde alarme.

Le chef Tremblay, son sous-chef les chefs de district Mann et Marin et une bonne partie de la brigade arrivèrent.

LE CHEF TREMBLAY,

arrivé le premier, doubla le nombre des pompiers qui travaillaient en arrière, où les flammes faisaient rage, puis plaça des hommes sur le devant et les côtés de la maison en flammes, afin de prévenir une destruction complète, si possible. Il plaça des hommes sur les maisons voisines et fit surveiller la maison à appartements en construction sur l'avenue du Parc, le "King George", que les flammes menaçaient.

Le brave commandant de la brigade pénétra lui-même ensuite avec quelques-uns de ses hommes dans la maison qui brûlait et dirigea une

LUTTE ACHARNEE

contre l'élément destructeur.

Cette lutte, de tous les côtés du théâtre de l'incendie, aurait dû avoir un succès immédiat. Malheureusement, le feu avait le dessus et les pompiers n'avaient pas d'eau. Il y avait bien trois jets, un en arrière de la maison et deux en avant mais ils ne fournissaient pas assez d'eau, la pression étant trop faible.

La pression augmenta un moment en avant de la maison, le chef, qui était toujours à l'intérieur avec ses braves pompiers ordonna une attaque. Le logement où était le commandant Tremblay se remplit alors de fumée et on crut qu'ils allaient tous être asphyxiés. La lutte continua. Pendant trois ou quatre minutes les milliers de spectateurs de ce grand spertacle attendirent, croyant vraiment que la fumée avait vaincu ces braves. La voix claironnante du chef vint les rassurer. La fumée n'avait même pas affaibli la voix du commandant.

"Allons, encore un autre boyau et nous l'avons," commanda le chef. Cinq pompiers apportèrent un second boyau. La pression était un peu meilleure.

Quelques minutes après ce logement était vide, la brigade avait vaincu l'ennemi, le feu était éteint.

Les autres logements brûlaient toujours, surtout à l'étage supérieur. Le chef Tremblay et le sous-chef St-Pierre commandèrent une attaque acharnée. Il y avait plus d'eau la lutte ne fut pas longue. De temps en temps, sur un coin du toit les flammes reprenaient leur destruction avec rage, mais, après une heure et demie de lutte, les flammes avaient été maitrisé.

En arrière, la lutte était plus difficile et les chefs Mann, Hooper et Marin dirigèrent un combat terrible.

Le chef Tremblay commanda lui-même le travail en arrière pendant quelques minutes.

L'ACCIDENT

C'est au milieu de l'incendie qu le pompier Pelletier, de la caserne No 30, fut blessé. Il était à travailler sur une échelle appuyée près des hangars de la maison, lorsqu'une explosion se produisit. Son échelle fut renversée et il reçut quelques briques sur la tête.

Un ambulancier le pansa et il voulut retourner au travail tout de suite.

C'est vraiment extraordinaire que malgré tous les désavantages de la lutte, le feu ne se soit pas propagé aux maisons voisines.

Pendant une heure on a cru que la maison à appartements en construction sur l'avenue du Parc, le "King George", serait détruite. Les pompiers méritent des éloges pour avoir sauvé cette maison et les maisons voisines de celle qui a été détruite.

A neuf heures, le chef Tremblay tout couvert de glace, quitta le théâtre de ses nouveaux exploits. A ce moment toutes les ouvertures de la maison étaient transformées en cataractes. Il n'y avait plus aucun danger.

Le chef Tremblay, avant de partir, nous expliqua comment il se fait que malgré l'excellent travail

(SUITE A LA DEUXIEME PAGE)

LE FEU DE LA RUE HUTCHISON. — La maison de douze logements qui a été incendiée, hier soir, au quartier Laurier. Vue de l'arrière de l'édifice. (Cliché du photographe de la PATRIE).

MAIRE DE ROBERVAL

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

ROBERVAL, 22. — L'élection à la mairie s'est terminée, hier soir, par la victoire de Jules Constantin, sur son adversaire, M. Arthur De Tremblay.

La lutte a été chaude et serrée.

Le nouveau maire est dignement qualifié pour remplir cette importante fonction. Il habite Roberval depuis 25 ans, et a été mêlé intimement à toutes ses œuvres de progrès.

Grandioses cérémonies de l'intronisation de Mgr Chas. Hugh Gauthier

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les différentes paroisses d'Ottawa étaient représentées comme suit : St-Patrice, M. le curé Whelan ; St-Joseph, R. P. Murphy, O.M.I.; St-Jean-Baptiste, RR. PP. Thériault, Bérard et Côté; Ste-Anne, M. le curé Myrand; Ste-Brigitte, M. le chanoine Sloan; Sacré-Cœur, RR. PP. Jeannotte et Duchaussois ; Notre-Dame du Bon Conseil, (Bayswater), M. le curé Fitzgerald; Saint-François d'Assises, RR. PP. Conrad et Honoré; Sainte-Famille, R. P. Charlebois, O.M.I.; Saint-Charles, R. P. Fillandeau; Mission Italienne, R. P. Fortuné.

Les communautés religieuses étaient aussi représentées par leurs principaux officiers. L'Université d'Ottawa par les RR. PP. Murphy, recteur; Poli, directeur du Grand Séminaire; Perrnisset, Sherry; McGuire, Nilles, etc; Scholasticat des Oblats, R. P. Charlebois, supérieur; Juniorat des Oblats, R. P. Jeannotte; couvent des Dominicains, R. P. Bacon, prieur, et le R. P. Rouleau, couvent des Rédemptoristes, R. P. Trudel, recteur; couvent des Capucins, R. P. Léonard, vicaire provincial; Scholasticat des PP. de la Compagnie de Marie, R. P. Andran, supérieur; noviciat des PP. de la Compagnie de Marie, R. P. Raimbault, supérieur; communauté des Oblats de Hull, R. P. Guertin, supérieur; couvent des Servantes de Jésus-Marie, de Hull, R. P. Mangin; RR. PP. du Saint-Esprit, R. P. David, supérieur, etc.

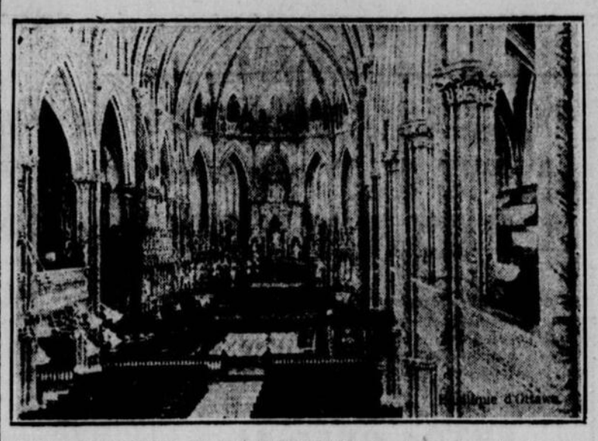

L'INTERIEUR DE LA BASILIQUE D'OTTAWA, où se pressait une foule nombreuse, hier, pour assister à la brillante cérémonie d'intronisation.

LE CLERGE DU DIOCESE D'OTTAWA

Presque tous les prêtres du diocèse d'Ottawa, sont venus présenter leurs hommages au nouvel archevêque. Voici les noms du clergé diocésain, à l'exception de ceux qui font partie des communautés religieuses:

J. A. Carrière, T. S. Rédempteur; R. Bazin, vicaire.

A. A. Labelle, Aylmer; R. Filiatrault.

J. H. Limoges, Luskville.

J. T. McNally, S. T., Old Chelsea.

J. Dowd, Cantley.

J. Ethier, St-Pierre de Wakefield.

P. Caron, Ste-Cécile de Masham; A. Rey.

A. Chénier, Farrellton.

A. Bélanger, Martindale.

E. Limoges, Montcerf.

Gracefield; C. Roux.

A. Forget, Bouchette.

J. M. Guilbault, Lac Ste-Marie.

F.-X. Légaré, Rivière Joseph.

F. P. Beauchamp, chan., Pte-Gatineau.

L. J. Archambault, Perkins.

N. P. Rouillard, Ste-Rose de Lima.

V. Pilon, Angers.

E. C. Croteau, Buckingham; E. Richard et I. Godin, vicaires; P. Chatillon, retiré.

J. Routhier, Masson.

O. Lamay, N.-D. de la Salette.

G. Desrosiers, Val-des-Rois.

E. Trinquier, Notre-Dame du Lauz.

F.-X. Barrette, N.-D. de Pontmain.

A. Génier, Rapide de l'Orignal; J. St-André, vicaire.

E Coursol, Lac-des-Ecorces.

J. M. Martin, Ferme Neuve.

P. Fay, March.

J. Harkin, Almonte.

W. Cavanagh, Corkery.

P. Corkery, chan., Pakenham.

J. J. O'Gorman, à Rome.

J. A. Laflamme, Casselman.

LA BASILIQUE D'OTTAWA, où a eu lieu l'intronisation de Mgr Chs. Hugh Gauthier.

H. Yelle, St-Gérard, Montarville.

C. Arpin, Lac-des-Iles.

A. Barrette, Mayo.

J. Chatelain, Thurso.

J. B. Bazinet, Plaisance.

E. Rochon, Papineauville.

J. P. Bélanger, chanc., St-André Avellin; W. Cadieux, vicaire.

D. D. Bélanger, N.-D. de la Paix.

A. Bazinet, St-Sixte.

J. Guay, Ripon.

A. Guillaume, Chênéville.

E. Coursol, Montpellier.

J. A. Milard, St-Emile de Suffolk.

M. Chamberland, Montébello; P. Dusserre, E. J. Prieur.

J. Gascon, Grenville.

C. Paré, Pointe au Chêne.

RR. PP. S. Guichneuf, C.M., A. Gilbert, C.M., J. Riex, C.M., Huberdeau.

O. Ferron, St-Rémi d'Amherst.

B. Guay, Bréheuf.

L. P. Montour, St-Philippe d'Argenteuil.

L. Pilon, Brownsburg.

A. Gauthier, St-Faustin.

S. J. Ouimet, St-Jovite.

A. Corbeil, Ste-Agathe des Monts; R. Cadieux, vicaire, T. Allard, retiré.

F. X. LeGendre, St-Donat de Montcalm.

P. Filion, St-Adolphe de Howard.

C. Proulx, Labelle.

W. Pion, La Conception.

R. P. A. Dallox, Minerve.

R. P. E. Riou, A. Roux, Ste-Véronique.

O. Lavergne, L'Ascension.

F. Towner, St-Eugène; V. Bouchard.

J. Leclerc, Chute à Blondeau.

J. E. Coderre, Ste-Anne de Prescott.

S. Philip, Hawkesbury; A. Larocque.

P. Dusserre-Telmon, Vanaleek Hill; A. Sénécal.

J. Pilon, L'Orignal.

F. Lombard, Alfred; H. Lauiel.

P. Bédard, Lefaivre.

A. Beausoleil, Fournier.

O. Boulet, St-Isidore de Prescott.

F. X. J. Lortie, Curran.

J. A. Pelletier, Plantagenet.

J. A. Séguin, Wendover.

P. S. Hudon, Rockland; E. Lévac.

C. Poulin, Clarence Creek.

G. Barrette, St-Pascal-Baylon.

L. Raymond, Bourget.

Os. Cousineau, Sarsfield.

J. C. W. Déguire, Orléans.

P. Bélanger, Carsbad Springs.

H. Chartrand, Billings' Bridge.

J. U. Forget, Embrun; A. Dupras, vicaire.

J. A. Lemonde, Ste-Thérèse.

H. Touchette, Casselman; J. L. Francœur.

A. Desjardins, South Indian.

J. O. F. Allard, Lemieux.

A. Arnault, St-Albert.

W. McCauley, Dawson.

G. Prud'homme, South Gloucester.

A. Bélanger, Metcalfe.

J. Brownrigg, Richmond.

T. Foley, Fallowfield.

MAUVAIS SANG EN HIVER

Vie à l'intérieur, trop peu d'exercice, respirer l'air impur, manger des aliments artificiels

Est-il étonnant que le système devienne empoisonné par les matières impures pendant l'hiver, lorsque vous songez à la vie artificielle que nous menons ?

Avec portes et fenêtres bien closes, nous respirons le même air maintes et maintes fois jusqu'à ce qu'il devienne incapable de purifier le sang.

Dans un vain effort pour rejeter les poisons hors du système, le foie et les reins se surmènent et deviennent aussi épuisés. Alors surviennent les douleurs dans le dos, les maux de tête, les attaque de constipation et d'indigestion.

La façon la plus certaine et la plus rapide pour surmonter cette condition est de faire usage des Pilules du Dr Chase pour les reins et le foie. Elles agissent absolument et directement sur le foie et les reins, les excitent à renouveler leur énergie à enlever les poisons des intestins et faire disparaître la cause des indigestions, mal dans prenez les Pilules du Dr Chase pour le dos et autres douleurs.

Vous n'expérimentez pas quand vous les reins et le foie. Elles sont unies par leur action combinée sur le foie et les reins et par suite sont sans égales pour purifier le sang et nettoyer le système digestif. Une pilule par dose. 25c la boîte. Chez tous les marchands ou de Edmanson, Bates & Co., Toronto.

L'ADRESSE DE BIENVENUE

Mgr Routhier, a présenté hier soir, l'adresse suivante, au nom du clergé de langue française du diocèse d'Ottawa.

A Sa Grandeur Monseigneur
Charles-Hugues Gauthier,
Archevêque d'Ottawa,

Monseigneur,

Depuis plusieurs mois déjà, l'Eglise d'Ottawa était dans le deuil. Elle pleurait la perte du Père aimé, du Pasteur vénéré, du Docteur plein de sagesse, de l'Administrateur habile, prudent et juste qui, pendant tant d'années et de façon si admirable, avait présidé à ses destinées spirituelles, et que la mort lui avait si soudainement enlevé. Par l'auguste volonté de Notre Très Saint-Père le Pape Pie X, la vacance du siège d'Ottawa vient de prendre fin et c'est vous, Monseigneur, qui êtes appelé à recueillir l'honorable succession du distingué prélat ravi naguère à notre affection la plus vive. Les vertus, les qualités administratives dont vous avez donné sur un autre théâtre des preuves nombreuses ont attiré sur votre personne l'attention du Saint-Siège, et Votre Grandeur tiendra dans l'archidiocèse d'Ottawa le sceptre pastoral.

Sous ce sceptre, Monseigneur, votre nouveau clergé vient aujourd'hui se ranger avec les sentiments d'un profond respect, d'une soumission sincère et d'une franche obéissance. Le nouveau diocèse confié par le Souverain Pontife à votre sollicitude est de large étendue. Le nombre des fidèles s'y accroît ; les œuvres catholiques s'y développent. La charge apostolique que Votre Grandeur assume parmi nous pourra parfois lui sembler lourde. Nous voudrions, Monseigneur, par notre piété, notre attachement au devoir, notre empressement au travail, contribuer dans la mesure de nos forces à alléger ce fardeau.

Et, si nos humbles prières peuvent être de quelque efficacité auprès de l'Auteur de tout bien, Votre Grandeur jouira parmi nous, non seulement de la santé la plus florissante, mais encore de l'abondance des grâces nécessaires dans l'exercice des fonctions éminentes de pasteur des peuples.

Daigne Votre Grandeur bénir en nos humbles personnes tous les fidèles de ce diocèse, toutes les communautés religieuses qui collaborent avec nous, toutes les paroisses dont nous avons la charge.

REPONSE DE MGR GAUTHIER A SON CLERGE.

Mgr Gauthier, à cette adresse, fit la réponse suivante :

Bien aimés coopérateurs et
frères dans le sacerdoce,

C'est avec la joie la plus vive et la plus sincère gratitude que j'accepte les souhaits de bienvenue et les aimables protestations de soumission avec lesquels vous venez de m'accueillir. J'apprécie hautement et j'ai pour très agréables les félicitations et les souhaits que contient votre adresse, assuré que je suis, qu'ils sont l'expression sincère de votre attachement. Toutefois, laissez-moi vous dire que ce qui me touche encore plus vivement, c'est votre profession d'obéissance si éloquente, si religieuse et si profondément sacerdotale.

En vous entendant me donner votre promesse de soumission, de loyauté et de collaboration, je sens mon âme plus près de la vôtre, mon cœur battre à l'unisson du vôtre. Si en effet vous êtes décidés à être avec moi pour soutenir mes efforts et si à l'avenir je vous appartiens définitivement, comment ne pas reconnaître que la Divine Providence a ménagé les évènements en vue et en raison de notre commune obéissance sacerdotale.

Au jour de mon ordination sacerdotale, me voyant revêtu de la sublime dignité qui comblait les aspirations de toute ma vie, je promis solennellement cette obéissance, qui fut toujours depuis par la grâce de Dieu, l'inébranlable principe conducteur de cette vie et la sauvegarde de la légitimité de mes aspirations.

Le jour où je fus promus à la dignité épiscopale et que je dus prendre en mains le gouvernement de l'Eglise de Dieu et m'asseoir sur le siège métroplitain de Kingston, je n'étais point allé au-devant du fardeau ; l'obéissance seule me l'imposait.

La divine Providence avait placé dans l'enceinte de ce diocèse bien-aimé le berceau de mon enfance, le foyer où s'étaient écoulées mes jeunes années, le champ d'apostolat où j'avais dépensé au service des âmes une vie déjà quelque peu longue. Soit comme prêtre soit comme archevêque, j'avais toujours entretenu avec les laïques et avec le clergé les relations les plus cordiales. J'étais parvenu à connaître tout le monde et je les portais tous dans mon cœur. Les liens d'une telle affection ne se peuvent briser sans peine. Mes prêtres étaient ou d'anciens compagnons qu'une amitié datant des jours du collège avait unis, ou des collègues aimés qui plus tard s'étaient joints à nous, ou encore de jeunes clercs non moins aimés et vénérés auxquels j'avais moi-même imposé les mains le jour de leur ordination.

Prêtes et laics, également pleins de foi, prêtaient à ma voix, une oreille attentive et docile ; leurs cœurs m'étaient toujours ouverts; joyeuse et constante fut toujours leur obéissance. Pasteur et troupeau étaient le cor num et anima una de l'Ecriture. Il n'y avait pas au monde d'évêque plus heureux que nous lorsque, un jour, vers la mi-août de l'année dernière, me fut intimé l'ordre du Souverain Pontife, de rompre les liens qui me rattachaient si heureusement à Kingston, de porter mes efforts sur un autre champ, plus vaste, de prendre en mains la direction de ce grand diocèse. Sans doute je ne pouvais être insensible à l'honneur qui m'était fait et à la marque de confiance que me donnait le chef suprême de la chrétienté ; j'éprouvai toutefois un vif serrement de coeur à la pensée de dire adieu au calme et au bonheur dont je jouissais et de me séparer de ceux qui me les avaient procurés. Ce n'était là que le cri de la nature, le désir ou la volonté expresse du Vicaire du Christ, était pour moi comme l'appel péremptoire de Dieu. Aussi accepter sans hésiter ma translation au siège d'Ottawa m'a paru comme la seule décision à prendre. Voilà comment, mes bien chers coopérateurs, en ce jour mémorable, nous nous rencontrons sur ce champ commun d'action, amenés que nous y sommes par un motif commun : l'obéissance sacerdotale, garant de notre succès dans l'oeuvre qui doit remplir nos vies, et qui n'est autre que la sanctification des âmes pour la gloire du Christ dans tout ce diocèse d'Ottawa. Eh bien, que tout nous fasse présager la victoire : Vir obediens loquetur, victorias.

C'est par la volonté de Dieu que je suis ici avec vous pour faire avec vous l'oeuvre de Dieu. Parce que c'est l'oeuvre de Dieu je ne me laisse point abattre par la grandeur de la tâche à entreprendre. Si je m'étais appuyé sur mes propres forces il y a longtemps que je serais allé à un échec certain. Si je ne considérais que la faiblesse de mes moyens, je devrais, je le sais, déposer le bâton pastoral.

Mais ce n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier que je sais très clairement que la diffusion du règne de l'Homme-Dieu ne dépend pas de l'excellence des instruments car c'est lui qui les choisit, c'est sa main qui guide et sortient. C'est parmi les pauvres et les humbles qu'il prit ses premiers Apôtres. Ce fut Saul, le persécuteur qui fut choisi d'en Haut pour être le Docteur des nations. Aujourd'hui encore, aussi bien que dans d'autres temps la gloire et la puissance de Dieu se révèlent dans la faiblesse des instruments dont il se sert. Infirma mundi elegit Deus.. ..et ignobilia...et contemtibilia,...et ea quae non sunt....ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.

Vous avez heureusement rappelé le nom cher à tous de mon vénéré prédécesseur sur ce siège métropolitain ; j'en suis profondément touché. La mémoire de Mgr Duhamel m'est chère à plus d'un titre et aussi longtemps que je vivrai, je l'entourerai d'une respectueuse et tendre vénération.

Son amitié et ses conseils m'étaient acquis depuis de longues années ; et c'est de lui que je reçus l'onction qui fait les pontifes. Les splendides institutions de bienfaisance, les belles églises et les nombreuses écoles qui font la gloire de cette capitale et de ce diocèse, sont le fruit de son zèle éclairé et de sa prudente administration, comme aussi des labeurs du clergé formé par lui et sous lui et de la générosité du peuple dont il fut si longtemps le pasteur. Que son nom vive à jamais dans nos mémoires : Defunctus adhuc loquitur. Sa tâche est finie maintenant ; ses mains repliées dans la tombe ont cessé d'élever à la gloire du Christ et pour le soulagement des pauvres du Christ, les demeures de la terre ; qu'il repose à jamais parmi les élus de Dieu, dans ces demeures éternelles que Dieu lui-même a préparées à ceux qui l'ont fidèlement servi.

En terminant je tiens à remercier publiquement Mgr J. O. Routhier, qui a administré ce diocèse pendant la longue vacance avec un dévouement admirable.

UNE DEUXIEME ADRESSE FRANÇAISE

Les Canadiens-français d'Ottawa ne sont pas revenus sur la décision prise par la Société St-Jean-Baptiste, mais cela n'a pas empêché la présentation d'une deuxième adresse française présentée aux noms des Canadiens-français du diocèse par l'entremise de MM. les curés. Cette adresse a été lue par Mgr Routhier

ADRESSES DU CLERGE ET DES CITOYENS ANGLAIS.

M. le chanoine Sloan a lu l'adresse au nom du clergé anglais, tandis que celle des citoyens de cette nationalité a été présentée par l'honorable Charles Murphy, secrétaire d'Etat. Voici les principaux passages de cette dernière adresse:

Très Révérend
Charles Hugh Gauthier, D.D.,
Archevêque d'Ottawa.

Votre Grandeur,

C'est avec des sentiments de joie et de respect exceptionnels, qu'à l'occasion solennelle de votre intronisation, les laïques de langue anglaise d'Ottawa viennent à vous, Monseigneur, pour vous offrir les expressions les plus chaleureuses de bienvenue et l'hommage de leur estime et de leur respect.

Pendant près d'un demi-siècle, en effet, comme prêtre et comme archevêque, Votre Grandeur a répandu dans l'archidiocèse de Kingston, de son mieux et avec le plus grand succès, les enseignements de Notre Seigneur. La meilleure preuve d'estime et d'affection en lesquelles vous étiez tenu là-bas, nous est offerte à l'évidence, Monseigneur, par le sentiment général de chagrin et de regret que votre départ a causé aux prêtres et aux laïques que vous quittiez pour venir à nous. Puissent la joie sans mélange et les cordiales manifestations qui vous accueillent à Ottawa, adoucir en grande partie, Monseigneur, la peine que tout naturellement vous devez ressentir de rompre des liens sacrés qui vous attachaient à des devoirs et à des amis.

Nous voyons avec un orgueil excusable le progrès rapide de ce diocèse depuis qu'il a été érigé en siège épiscopal en 1848, et qu'il fut confié à la sage direction du vénérable évêque, Mgr Guigues. Pendant vingt-cinq années il a travaillé avec un don de soi et un dévouement remarquables, il a fondé plusieurs institutions enseignantes, charitables et religieuses qui ont beaucoup aidé à la diffusion et au développement de notre sainte foi. Ces institutions ont été paternellement protégées et accrues, d'autres ont été établies, grâce au zèle de son digne successeur, feu Mgr Duhamel, de mémoire vénérée. Ce que nous savons des œuvres remarquables accomplies par Votre Excellence, nous fait augurer en toute confiance une administration sage et profitable et un progrès continu dans toutes les directions où s'exerce l'effort catholique. Nous avons à peine besoin de dire à Votre Excellence, que dans cette tâche vous avez l'aide sincère et l'appui des prêtres qui se sont toujours montrés zélés et à la hauteur de leur tâche, et des laïques qui sont en parfaite harmonie avec leurs chefs spirituels.

A ces deux adresses Mgr Gauthier fit la même réponse qu'aux adresses françaises.

La cérémonie se termina par la bénédiction solennelle du Saint Sacrement.

Sa Grandeur a été escortée à son trône par Mgr Bruchési, archevêque de Montréal et Mgr McCarthy, archevêque d'Halifax.

MESSE PONTIFICALE

A la messe pontificale ce matin, Mgr Gauthier officiait, assisté de Mgr Routhier, archidiacre, de MM. les chanoines Campeau et Bouillon, diacre etsous-diacre d'honneur.

La musique et le chant à l'intronisation et à la messe ont été faits sous la direction de M. le professeur A. Tremblay.

Sa Grandeur Mgr Emard, évêque de Valleyfield, a fait le sermon de circonstance.

DANS L'AUDITOIRE

Dans l'auditoire, hier soir, on remarquait entr'autres, Sir Wilfrid Laurier, Sir Elzéar et Lady Taschereau, l'honorable Charles et Madame Marcil, Sir R. W. Scott, sénateur L. O. David, MM. Auguste Lemieux, C. R., D'Arcy Scott, vice-président de la commission des chemins de fer, R. M. Sims, président de la commission scolaire, et des centaines de citoyens en vue, mais la plupart appartenant à la nationalité anglaise.

LE BANQUET

Le banquet a été donné à midi, au couvent des Sœurs Grises, rue Water. Sa Grandeur Mgr Gauthier et ses invités, ont été reçus par la révérende sœur Duhamel, supérieure générale, aidée de la révérende sœur Sainte-Anne, assistante, et de révérende Sœur Demers, économe. Seuls les membres du clergé assistaient au banquet.

L'institution qui a offert aujourd'hui ce banquet aux dignitaires ecclésiastiques, est une des premières fondées à Ottawa.

Le couvent actuel fut construit en 1849, sur un terrain de l'Ordonnance militaire, obtenu par Mgr Guigues. La bénédiction de cette maison eut lieu le 30 juin 1850. Quatre ans plus tard, les Sœurs Grises d'Ottawa se séparèrent de la Maison-Mère de Montréal et formèrent une congrégation diocésaine approuvée plus tard par Rome, Sœurs Grises de la Croix.

REMINISCENCES

Aux cérémonies qui se sont déroulées à Ottawa, il y a trois personnages qui ont été mêlés plus directement que d'autres aux évêques qui ont précédé Mgr Gauthier. L'un d'eux est M. l'abbé Raoul Lapointe, de l'archevêché d'Ottawa. Ce révérend est le dernier prêtre qui a été ordonné par Mgr Duhamel. Sa Grandeur présida, le matin, à l'ordination de M. Lapointe (le 5 juin 1909), à la Basilique d'Ottawa, et dans la soirée il mourait subitement chez M. le curé Touchette, de Casselman, première visite sur l'itinéraire pastoral. M. l'abbé Lapointe a pris une part active aux cérémonies de l'intronisation de Mgr Gauthier.

Sir R. W. Scott, ancien secrétaire d'Etat, assistait en 1853, à l'inauguration solennelle de la Basilique, par Mgr Guigues ; il présenta une adresse au sacre de Mgr Duhamel, ainsi qu'à son jubilé les 25 et 26 octobre 1899, et faisait partie du comité qui a présenté l'adresse anglaise à Mgr Gauthier.

Une autre personne témoin de la même cérémonie, sous les trois évêques d'Ottawa, est la révérende Sœur Thérèse, supérieure du couvent du Sacré-Cœur, rue Rideau. Au nombre de cette catégorie d'anciens sont aussi le R. P. Pallier, O. M. I. de l'église St-Joseph ; M. J. P. M. Lecourt, ancien architecte du ministère des Travaux Publics et M. Pierre Robert. Tous se rappellent très bien les principaux événements survenus dans le diocèse depuis plus de soixante ans.

LA PREMIERE BENEDICTION DE Mgr GAUTHIER A OTTAWA

La première personne qui a reçu la bénédiction de Mgr Gauthier à

LA FAIBLE PRESSION

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

de la brigade, le feu s'était propagé à tous les logements.

L'OPINION DU CHEF

"Tout d'abord, nous a-t-il dit, nous n'avions pas assez d'eau. Puis, ces maison, comme la plupart des maisons d'ailleurs, étaient mal construites. Les murs de briques de chacun des logements devraient toucher au toit, cela empêcherait les flammes de se propager avec la rapidité que vous avez vue ce soir."

"Je suis très content du travail de mes hommes", a ajouté le chef.

LE CHAPELAIN

M. l'abbé Anatole Martin, le chapelain de la Brigade du Feu, était sur le théâtre de l'incendie, encourageant par sa présence et par de bonnes paroles, les braves qui se battaient contre le feu.

Le médecin de la brigade, le Dr Lamoureux, de la rue Saint-Hubert, était aussi sur le théâtre de l'incendie.

Tous les hôpitaux avaient envoyé des voitures d'ambulance et des ambulanciers.

Voici les noms des locataires qui se sont réfugiés chez des parents, des amis ou des voisins : MM. W. E. Walsh, A. Sutton, W. H. McGregor, B. Sutton, L. Marchand, W. H. Webster, A. Bowes, T. McGregor, ainsi que M. Ovila Hogue, qui est propriétaire avec son frère, M. Jos. Hogue, de l'édifice incendié.

M. Jos. Hogue, interviewé, ce matin, par le représentant de la PATRIE, nous a déclaré que le feu avait originé dans le hangar du logement de W. E. Walsh, 2173, rue Hutchison.

LES DOMMAGES

Les dommages à l'édifice sont évalués à $20,000 et aux ameublements, à $10,000, ce qui fait un total de $30,000.

Les propriétaires de la maison, MM. Hogue, ont des assurances pour $16.000.

MORT D'UN EX-ECHEVIN A STE-CATHERINE

(Service spécial de la PATRIE)

STE-CATHERINE, Ont., 21—L'ancien échevin James Dunlop, de cette ville, est mort ici à l'âge de 70 ans. Pendant plus de 20 ans il avait représenté un district au conseil de ville et il avait l'estime de tous les citoyens.

POUR VENTE DE BOISSON LE DIMANCHE

Walter Neville, un épicier, dont l'établissement est situé au coin des rues Aqueduc et St-Antoine, était traduit, hier, devant le Recorder par le capitaine Egan, du poste de la rue Chaboillez, pour avoir vendu de la boisson le dimanche. Il s'est reconnu coupable de cette offense, et a été, séance tenante, condamné à $40.00 d'amende ou trois mois.

DES REMORDS DE CONSCIENCE

Le secrétaire de la Cie des Chars Urbains a reçu, hier, une enveloppe chargée contenant une somme de 60 centins, d'un client anonyme de la compagnie qui avait probablement sur la conscience quelques légères peccadilles qu'il a voulu régler de cette façon.

MARI SANS-COEUR

Un mari sans-cœur, Charles Amyot, barbier de son métier, qui n'avait pas donné un sou pour le soutien de sa famille depuis 5 ans, a été condamné, hier, par le Recorder à 3 mois de prison aux travaux forcés.

Ottawa, est une femme du nom de Defayette, de la paroisse Notre-Dame.

Mme Defayette était à l'archevêché le lendemain de l'arrivée de Mgr Gauthier, attendant un prêtre, lorsque Sa Grandeur passant lui demanda qui elle attendait.

La réponse obtenue Mgr Gauthier donna sa bénédiction à la visiteuse sans lui dire qui il était. Ce n'est qu'à l'arrivée du prêtre demandé par Mme Defayette, que cette dernière apprit qu'elle venait d'obtenir la bénédiction du nouvel archevêque d'Ottawa, la première accordée à une personne du diocèse. Une deuxième cause de surprise pour Mme Defayette, fut la facilité avec laquelle Mgr Gauthier s'exprime en français, langue qu'il possède parfaitement et qu'il parle avec éloquence.

DOULEURS ACCABLANTES

Quelle femme n'a pas ressenti un jour ou l'autre ces terribles douleurs accablantes. Mme E. Griffith, de Main Street, Hepworth, Ont, dit : "Une forte douleur accablante s'établit dans mon dos et mes côtés. J'étais souvent incapable de me courber ou de me redresser. Il me fallait plusieurs fois par nuit me lever, souffrant de sécrétions irrégulières et fréquentes des reins et j'étais aussi fatiguée le matin que le soir. J'étais languissante et il me fallut abandonner mes travaux de ménage. Rien de ce que j'avais essayé ne me faisait de bien. J'entendis parler des Pilules de Booth pour les Reins et décidai de les essayer, ce que je fis, et bientôt je trouvai le soulagement que je cherchais depuis longtemps. Mon dos se renforcit et je commençai à me sentir mieux et plus forte. Je dors maintenant sans être dérangée et me sens reconnaissante envers les Pilules de Booth pour les Reins pour ce qu'elles ont fait pour moi.'

Booth's Kidney Pills

Les Pilules de Booth pour les reins sont une bénédiction pour les femmes. Elles souffriraient moins de maux de dos si elles prenaient plus de ces merveilleuses pilules. Elles sont le plus grand spécifique de la nature pour toutes les maladies des reins et de la vessie. Chez tous les pharmaciens, 50c la boîte ou franco de The R. T. Booth Co., Limited, Fort Erié, Ont. 305-1

DEUX NOUVEAUX CUIRASSES FRANÇAIS

PARIS, 22.— Hier, la Chambre des Députés a discuté la construction de deux nouveaux navires de guerre, une partie du programme déjà soumis. Le débat a surtout porté sur la question de faire construire ces navires dans l'arsenal du gouvernement ou dans des usines privées. Le ministre de la marine a demandé qu'ils soient construits par contrats privés, les usines du gouvernement ayant un surcroit d'ouvrage actuellement, ce qui retarderait l'usage de ces navires d'au moins huit mois. L'opposition aux contrats particuliers, est venue de l'extrême gauche, et de personnes appartenant à d'autres partis, y compris MM. Nail et Painlevé, socialistes. On a aussi discuté les résultats non satisfaisants des navires de guerre à turbines. Le ministre de la marine a admis qu'ils avaient été le sujet d'un grand désappointement en premier lieu, puis il a déclaré être convaincu que le "Condorcet," le "Diderot" et le "Voltaire" seraient prêts à commencer leur service régulier vers la fin de 1911.

Au cours des débats, on a déclaré que la France donne 47 pour cent, l'Angleterre 63, les Etats-Unis 67, et l'Allemagne 81 pour cent de la construction de leurs navires de guerre par contrats à des usines privées. Malgré le désir du ministre de précipiter le vote sur cette importante question, la discussion a été remise jusqu'à jeudi.

? ? ?

POURQUOI ?

Ne pas acheter votre Pain de

James Strachan
ENREGISTRE

Puisque tot ou tard vous finirez par convenir que ce pain est un produit possédant toutes les qualités essentielles d'un aliment fortifiant, hygiénique et pur.

Un service de livraison d'une régularité parfaite vous permet de le recevoir frais et tendre chaque jour à votre domicile.

Téléphonez-nous immédiatement
Est 71 et 207
Westmount 2655

James Strachan
ENREGISTRE

? 246 AVENUE HOTEL-DE-VILLE ?

AMUSEMENTS

FETE DU MARDI GRAS

EXCURSION A QUEBEC

Lundi, le 27 Février
— PAR —
L'UNION DU COMMERCE

Succursale des Comptables de Montréal.
Départ de la Gare Viger, à 10 hrs p. m.

Billets: Adultes $3.35. Enfants $1.70.
23-25-27

ORPHEUM, Aujourd'hui à 2.10 et 8.10 p.m.
"The SLUMS of PARIS"
avec Mlle Minnie Amato
8 AUTRES GRANDES ATTRACTIONS 8
Prix ordinaires.
UP. 74 — TELEPHONES — UP. 5948
303-5

THEATRE NATIONAL
Coin Beaudry et Ste-Catherine Est
Le seul théâtre français à Montréal
Cette Semaine CATHERINE
Semaine prochaine—MARTYRE. 303-6

Une Exposition de
Volailles, Pigeons et Bantams
est ouverte maintenant
A l'Hotel de Ville de Maisonneuve
de 10 a. m. à 10 p. m.
ENTREE - - - - 10c

Arretez

Nous croyons que vous voulez manger ce qu'il y de meilleur.

Nous faisons une spécialité des gâteaux de toutes sortes, et nous sommes sûrs que vous les apprécierez.

Ne manquez pas de les goûter.

Ceci s'adresse a vous

Avez-vous déjà pris un repas chez nous ?

Gardner's
818-820 BLVD. ST-LAURENT
près Ste-Catherine.
mer-sam.

CE SOIR 25c à $1.50
MARGARET ILLINGTON
Dans "THE ENCOUNTER"
au PRINCESS
Sem. P. The City, par Clyde Fitch

THEATRE 'PRINCESS'
Vendredi Prochain, à 4 hrs,
5e CONCERT SYMPHONIQUE.
Soliste: LILLA ORMOND, Chanteuse
Direction de M. Veitch.
18-20-22

HIS MAJESTY'S Toute la Semaine Mat. Merc et Sam.
Pièce populaire à des prix populaires.
TO SERVE THE CROSS
SOIREES—25c à $1.00—Pas plus.
DEUX MAT.—25c à 75c—Pas plus
Sem. Proch. Le succès du rire. "7 DAYS"

SOIREES DE DANCE
au Grand Central Hall,
204 rue St-Laurent
Mercredi, vendredi, samedi, 8.30 p.m
ADMISSION—Dames 10c, Messieurs 25c
Leçons privées de dance.
292-jeo

Ordre du Lieutenant-Colonel A. E. Labelle

Commandant du 65ème Régiment, C. M. R.

Il y aura parade du régiment mercredi soir le 22 courant à 8 heures.

Tous les officiers, sous-officiers et soldats devront être présents en uniforme de petite tenue.

HENRI E. ARCHAMBAULT,
Capitaine-Adjudant.
304-2

SERVICE A THE SPECIAL "AEREA"
40 PIECES POUR $1.89

Pensez-y un service à thé complet qui ne vous coûtera qu'un peu plus de 4c chaque pièce. Il est en demi-porcelaine de haute qualité, avec émail brillant partout, qui le rend presque inusable. La décoration est à jolis effets de fleurs, la couleur, un vert floral élégant. Toutes les pièces sont bien fournies, et le service se compose de 12 tasses et soucoupes, 12 grandes assiettes à thé; 2 assiettes pour le pain et pour le beurre, 1 pot à crème et 1 bol. Prix de vente du service complet de 40 pièces **$1.89**

—Rez-de-chaussée.

A.E. REA & CO. Montreal, Limited

Mercredi, 22 Février 1911

GANTS EN VERITABLE CHEVREAU AUTRICHIEN A VENDRE DEMAIN A 39c

Ceci est une qualité exceptionnellement bonne de gants en chevreau Autrichien extra fins pour Dames dans les couleurs noir ou tan—mais naturellement il y a une raison pour cette différence marquée dans les prix—c'est parce que les numéros sont désassortis. Voici une occasion pour vous de vous procurer une paire de ces gants de qualité merveilleuse à . . . . . **39¢**

Le prix régulier de ces gants était d'abord de 60c.

—Rez-de-chaussée.

Un Evénement d'une Importance Considérable

Nous allons disposer positivement de tout le stock de Corsets D. & A., provenant de l'incendie, qui eut lieu le 28 décembre, chez W. R. Brock & Co., Ltd., voisins de la Dominion Corset Co., Ltd., rue Notre-Dame.

Tout le stock de corsets de la Dominion Corset Co., a été plus ou moins bouleversé et endommagé par le feu et l'eau.

Nous avons acheté tout le stock, tel qu'il est et à tous risques, et nous en avons passé la revue, un par un. Ceux qui étaient brûlés ou trop endommagés ont été jetés. Et nous avons été assez chanceux, dans notre aventure, pour trouver que la plus grande partie de cet excellent stock n'a presque pas été touchée et qu'une certaine quantité n'ont été qu'un peu abîmés par l'eau.

Les Prix de ces CORSETS s'élevaient jusqu'à $2.50 et $3.00 ; et nous allons mettre en vente le tout, demain, à **69c**

C'est une des plus grandes occasions qui aura jamais été offerte, dans les corsets, à Montréal. Toutes les circonstances semblent avoir été en faveur de l'acheteur. La plus grande partie de ces corsets était pour être livrée ce printemps, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus nouveau et fashionable. Il y a aussi des corsets de forme "for ever", comprenant les modèles les plus célèbres et les plus annoncés.

Des corsets de modèles spéciaux, pour jeunes filles, et d'autres pour les personnes d'âge mûr, pour les personnes sveltes, moyennes ou fortes. De plus, un grand lot de corsets pour fillettes et enfants.

Il y a un assortiment spécial d'excellents modèles pour les personnes grandes et élancées, ainsi que des modèles exceptionnels pour fillettes, en coutil, batiste ou net importés.

4 ou 6 jarretelles, baleines Duplex, bordures en soie ou en dentelle orientale, avec des rosettes au buste pour la plupart et baleines recouvertes aux extrémités.

Enfin cet assortiment comprend des Corsets réductifs, La Diva, avec six jarretelles splendides, cordons, etc.

Dans la vente de demain on trouvera toutes les grandeurs ; mais non toutes les grandeurs dans chaque modèle. Grandeurs 18 à 36. Et rappelez-vous qu'il n'y a qu'un seul prix, demain pour tout cet assortiment merveilleux, chacun **69c**

—Deuxième Etage.

De la Belle Lingerie Blanche

A des prix proportionnés se trouve avec les offres de demain

ROBES DE NUIT, GENRE "MOTHER HUBBARD", en belle batiste douce, empiècement en forme de V en jolie broderie Allover, le bord de l'empiècement est garni de large passe-ruban ; le col, le devant et les manches sont finis avec bordure pour appareiller. Très spécial **$1.25**

ROBES DE NUIT, GENRE COMBINAISON, en nansouk, avec jolie col carré danois, garni de belle broderie à oeillets finies avec trou - trou, passe - ruban et bordure. Régulier $1.25. Demain **98c**

MAGNIFIQUES JUPONS en très belle batiste avec volant de vingt pouces en broderie Suisse, dessins à effets de fleurs, ouvrage solide et à jour, avec pièce de dessous et parepoussière. Régulier $1.75. Demain **98c**

CACHE-CORSETS en beau coton avec devant entièrement garnie de quatre rangs d'entre-deux de dentelle torchon, cou et entournures bordés de dentelle. Rég. 35c. Demain **25c**

—Deuxième Etage. Nouvelle bâtisse.

Valeurs Merveilleuses DANS LES Sous - Vetements EN TRICOT POUR DAMES

VOICI UNE LIGNE SPECIALE DE GILETS DE TRES GRANDE DIMENSION

Camisoles tricotées pour dames, en couleurs naturelles Whitemor, exceptionnellement élastiques et de très grandes dimensions, faites du plus beau coton tondu. Ils seraient d'une grande valeur même à la moitié plus cher. SPECIAL POUR DEMAIN **49c**

EXTRA SPECIAL

Un joli petit lot de lignes incomplètes dans les camisoles de coton tondu pour dames, nuances de blanc et manches longues. Ce lot comprend des marchandises qui valent le double de notre prix, et seulement parce qu'elles ont été prises ici et là, un peu dans une boîte, un peu dans une autre, et que nous les avons mises ensemble pour les écouler en un seul jour, formant un groupe splendide.

Nous les vendrons demain, à, le vêtement **15c**

—Rez.de-Chaussée.

Un "BARGAIN" dans LES ESSUIE-MAINS POUR BAINS TURCS

Remarquez bien la grandeur des marchandises que nous cotons plus bas, et rappelez-vous que pour la qualité et la valeur elles n'ont jamais été égalées par aucune maison en Canada.

Ces essuie-mains sont d'un bon tissu serré, avec "nap" épais, splendides pour sécher. Elles sont blanches avec bordures de couleurs.

Grandeurs 32 x 62 pouces. Régulier 60c, moins 33 1-3 pour cent ou 40c chacun.

Grandeur 35 x 70 pouces. Régulier 75c, moins 33 1-3 pour cent, ou 50c chacune.

Grandeur 45 x 90 pouces. Régulier $1.25, moins 33 1-3 pour cent, ou 84c chacune.

UNE OFFRE TRES SPECIALE

Essuie-mains turques, 18 x 39 pouces, fabrication anglaise, fini doux, rayures de fantaisie, bouts à franges, très épaisses et absorbantes ; auront une bonne durée. Valeur réelle 25c. Demain, spécial, chacune **17½c**

—Deuxième Etage, Nouvelle bâtisse.

Bons Marchés dans les MEUBLES

Lits Davenport à forts ressorts, sans pareils pour le confort, la simplicité et toutes les qualités qui font un lit parfait. Nous en présentons deux modèles, comme offre spéciale de février, en même temps que nos autres lignes, et nous garantissons que nos prix sont les plus bas qu'on ait jamais vus.

Davenports, construits avec les meilleurs ressorts en acier trempé à l'huile ; sont particulièrement forts et bien faits, avec tubes d'acier à bouts courbés, émaillés noir. Coussins en vrai Denim No. 1. Valeur régulière $29.85. Vente de février **$22.48**

Davenports, très bien faits, avec ressorts en acier trempé à l'huile ; la caisse en quart de chêne solide, fini en doré ou early english ; coussin couvert en le meilleur Denim No 1, rempli en feutre pur. Valeur régulière $35.25. Vente de février **$27.40**

—3me Etage.

Demain Matin il y Aura une Demi-Journée Spéciale dans la VILLE MINIATURE

En plus de cet extra, il y aura un concours de piano pour amateurs, à 10.30 heures, au théâtre de la Ville Miniature. M. Wm. Eckstein donnera une courte représentation. Entrée gratuite. Il y aura aussi une foule d'autres attractions, le matin ; ainsi tâchez de venir de bonne heure.

PARLEMENT FEDERAL

Le débat sur la réciprocité.— Discours de l'hon. Rodolphe Lemieux, de M. Geo. W. Kyte, député de Richmond (N.-E.) et du docteur Sproule.—Le Sénat.

(Service spécial à la PATRIE.)

OTTAWA, 22 — A l'ouverture de la séance, hier, le chef de l'Opposition et plusieurs députés de la gauche ont demandé au gouvernement de mettre à la disposition de la Chambre les mémoires, requêtes, etc qui lui sont parvenu relativement au traité américain. Sir Wilfrid Laurier et M. Fielding ont accédé à cette demande.

Le quatrième rapport de la commission internationale chargée de déterminer le 141e degré de longitude, près de la frontière de l'Alaska, a aussi été déposé.

Puis, M. Kyte, député de Richmond, reprend le débat sur la réciprocité et rappelle l'origine de cette proposition de faciliter les relations commerciales avec les Etats-Unis. Sir John Macdonald était partisan d'un commerce réciproque entre les deux pays ; si le marché était alors avantageux, pourquoi serait-il aussi désastreux aujourd'hui ? On avait redouté l'abolition de la surtaxe allemande, et cependant elle n'a pas causé de préjudice à notre industrie. On a prédit que la réciprocité ruinerait l'industrie laitière. M. Kyte cite des résolutions d'associations de producteurs de produits laitiers de l'ouest et de l'est d'Ontario.

L'ouest et de l'est d'Ontario, qui approuvent sans restriction le marché proposé. Les actions des fabricants de conserves ont monté depuis dix jours, malgré qu'on déclare cette industrie menacée. De même les actions du Pacifique, ce qui indiquerait que les compagnies de transport ne sont pas en péril. Toutes les valeurs industrielles sont à la hausse, et, en ce qui concerne le capital, M. Grenfell, dont le nom fait autorité en la matière, a déclaré que la réciprocité n'empêcherait nullement le capital anglais d'affluer en notre pays. Les uns ont déclaré que les Etats-Unis retireraient tous les bénéfices du marché, les autres que le Canada gagnait trop en cette affaire ; la vérité est dans le moyen-terme : les deux pays retireront d'un commerce plus facile des avantages considérables.

M. Kyte est particulièrement confiant que le nouvel arrangement commercial profitera aux pêcheurs des Provinces Maritimes. Ils ont vainement cherché depuis longtemps à vendre leur poisson dans Ontario et Québec. Il ne saurait y avoir là de marché satisfaisant pour eux. Le transport est trop coûteux, et le poisson se détériore avant d'atteindre sa destination. La réciprocité ouvre aux Provinces Maritimes le marché des Etats-Unis, vaste et facilement accessible, et par surcroît le marché de Porto-Rico, où nous vendions déjà beaucoup de poisson séché, malgré le droit que la convention proposée va faire disparaître.

M. Kyte estime qu'il serait déraisonnable d'attendre que les Provinces Maritimes vont s'abstenir d'étendre leur commerce pour le réserver à l'Angleterre, lorsque sera proclamée la préférence impériale.

Le docteur Sproule lui donne la réplique. Il déclare que les conditions ont changé, depuis 1891, et c'est pourquoi la réciprocité, qui paraissait alors désirable, est observée aujourd'hui sous un jour différent. A l'heure actuelle, ces nouvelles relations constitueraient une entrave à notre progrès. M. Sproule ne trouve pas comme M. Kyte que le marché anglais soit autant à dédaigner, pour les pêcheurs ; le Canada a exporté l'année dernière pour cinq millions de dollars de poisson en Angleterre, et quatre seulement aux Etats-Unis. Il passe en revue nos échanges avec les Etats-Unis de certains produits de la terre, et il en déduit des conclusions adverses à la convention commerciale projetée. Les plus claires conséquences de la réciprocité, selon lui, sera de permettre aux Etats-Unis de se procurer ici la matière première pour alimenter leurs industries, en nous privant des profits de la fabrication ; de propager l'américanisation commerciale et sociale ; de tendre vers l'assimilation du peuple canadien ; de mettre en danger la prospérité de notre industrie meunière, qui ne pourra que difficilement retenir assez de blé pour se maintenir en pleine activité.

L'HON. M. LEMIEUX.

reconnait que les affaires sont actuellement prospères, que nous avons de bons marchés,, mais le but du traité américain est d'augmenter encore la prospérité et d'étendre le champ de notre commerce. Il reproche à M. Sproule qui a rendu hommage à la politique nationale créée par sir John A. Macdonald n'ait pas rappelé à ce propos que dans cette politique nationale il était stipulé qu'une offre de réciprocité serait adressée aux Etats-Unis. Le ministre cite les statistiques officielles illustrant les progrès de notre commerce depuis l'avènement du parti libéral au pouvoir. Il remarque que M. Sproule a prédit que le traité n aurait les pires conséquences, mais il se rappelle que le député de Grey fut déjà prophète de malheur et mauvais prophète, il y a une dizaine d'années, à propos du chemin de fer du Yukon. L'Opposition gagnerait à critiquer le projet, au lieu de se hasarder à faire des prédictions. M. Lemieux cite le langage pessimiste de M. Foster, lorsque fut établi la préférence en faveur de l'Angleterre - le député de Toronto prédisait alors la mort de l'industrie nationale, comme conséquence de la réduction des droits dans la proportion de 25 pour cent.

Nos ressources sont incommensurables. Nous possédons 350 millions de milles d'excellente forêt, d'immenses pêcheries, des mines inépuisables, des pouvoirs d'eaux d'une puissance illimitée. Et on nous dit: "Qu'on nous laisse seuls forger notre destinée." Le ministre des postes proteste ; il veut au contraire, qu'on ouvre larges les portes, afin de livrer à l'exploitation ces richesses incalculables.

Nous cherchons des marchés où écouler le surplus de la production de notre sol. Nousnommons à cette fin des agents commerciaux dans tous les pays, versons d'abondants subsides aux compagnies de transport. Serait-il conforme à cette politique de refuser ensuite de faire du commerce avec nos voisins, pour la seule raison qu'ils sont plus près de nous, et quand cette proximité nous promet précisément un commerce plus rémunérateur.

A propos du prétendu péril national, le ministre des postes rappelle que lorsqu'un sentiment annexionniste s'est manifesté parmi la population canadienne, ce n'est pas lorsque le traité de réciprocité de 1854 était en vigueur, mais seulement plus tard, lorsque la rupture était survenue et que le commerce entre les deux pays paraissait ne pouvoir être rétabli par aucun autre moyen.

En 1891, le parti libéral préconisait la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis. En 1911, le projet est restreint aux produits naturels. — L'année dernière les exportations de produits agricoles pour une somme de 30 millions de dollars, dont les trois quarts ont été expédiées en Angleterre et une faible proportion aux Etats-Unis, M. Lemieux prévoit donc que le traité apportera aux cultivateurs de substantiels profits.

M. Lemieux soutient que dans la convention projetée, il n'y a rien qui puisse causer le moindre tort aux manufacturiers anglais, ni aux meuniers canadiens. Pour ces derniers, les plus redoutables concurrents sont les meuniers anglais, qui sont mieux outillés que les meuniers américains. Et, du côté des Etats-Unis la situation ne variera pas, puisque jusqu'ici, les meuniers se faisaient rembourser les droits qu'ils payaient, sur le blé importé en Canada.

M. Lemieux affirme que le traité n'empêchera pas le port de Montréal d'être le pourvoyeur du monde entier et de supplanter le port de New-York.

Quant à nos ressources naturelles il n'y a pas à craindre qu'elles s'épuisent, le gouvernement les ayant mises à l'abri en créant la commission de conservation.

BILLS PRIVES

Le bill concernant la compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile a subi la deuxième lecture.

Les bills suivants sont adoptés en troisième lecture: Loi constituant en corporation la compagnie dite "The Pacific and Peace Railway Company", loi constituant en corporation "The Guardian Accident and Guarantee Company; loi constituant en corporation la "Hudson Bay Mortgage Corporation"; loi concernant la "National Weekly Indemnity Co" et à l'effet de substituer à son nom celui de "The Merchants and Employers Guarantee and Accident Co'.

AU SENAT

Après la lecture de l'ordre du jour, le sénateur McSweeney attire l'attention du Sénat sur un interview extraordinaire donné par le juge Baron à Toronto et télégraphié dans tout le pays. D'après cet interview, le juge Baron aurait été président dans les provinces maritimes du bureau de conciliation nommé pour faire rapport sur le désaccord survenu entre la direction de l'Intercolonial, les télégraphistes et les agents des gares de ce chemin de fer. Dans cet interview on fait dire au juge Baron que c'est honteux que l'Intercolonial ne soit pas sous le contrôle d'une corporation privée, et que c'est pourquoi il est d'avis que ce chemin de fer devrait être loué au Canadian Northern, ce qui pourrait donner au gouvernement un revenu annuel de un million de dollars au lieu de lui coûter tous les ans un déficit. On fait aussi dire au juge que la population d'Halifax désire que le dit chemin de fer soit cédé à une compagnie privée. On aurait même mentionné à cet égard MM. MacKenzie et Mann. D'autre part en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, le public, le long de la ligne ne voudrait pas qu'elle sorte des mains du gouvernement, attendu que chaque famille vivant à proximité de l'Intercolonial, y voit une source certaine d'emplois.

Le sénateur McSweeney dit que si les idées exprimées dans l'interview sont réellement celles du juge Baron, il est temps qu'on y porte attention. En effet, le juge Baron, reçoit du peuple canadien des appointements, mais ce n'est pas une raison pour qu'il fasse mousser les intérêts de certains chemins de fer. En tout cas, de tels propos laisseraient plutôt douter de son esprit de justice.

Le sénateur Gilmour propose la seconde lecture d'un bill concernant un brevet de la "Goldsemidt Thermit Company".

Sir MacKenzie Bowell fait remarquer que l'on devrait donner quelques explications motivant comme il convient le renouvellement du dit brevet avant que le bill ne soit accepté. Il dit que le Sénat a souvent à s'occuper de nombreuses demandes de cette nature, et que parfois dans le passé on en a accueilli sans les avoir suffisamment étudiées. Sir MacKenzie Bowell fait observer qu'on laisse ces brevets s'étendre indéfiniment sans exiger aucun droit ou aucune production manufacturière. Mais un jour vient où quelqu'autre personne commençant à manufacturer au Canada, l'objet breveté ou se proposant de s'en servir, cela suffit pour que le détenteur étranger du brevet s'adresse au parlement pour faire renouveler ses droits.

Le sénateur Gilmour dit qu'il est sous l'impression que dans le cas de brevet discuté si les droits n'ont pas été payés, c'est à la suite d'un malentendu survenu entre la firme principale et sa succursale canadienne, chacune pensant que l'autre avait acquitté les droits. Une explication à ce sujet serait, dit-il donnée devant le comité des comptes publics.

On donne la deuxième lecture du bill qui est soumis au comité.

Le Sénat s'ajourne à mercredi prochain.

Cachets du Dr Fred. Demers, guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom de Dr Fred. Demers, gravé sur chaque cachet. Ce sont les seuls vraiment bons.

mer—jno.

MENACES DE MORT CONTRE UN AUTEUR DRAMATIQUE

M. Reid, l'auteur de la pièce "To Serve the Cross" que l'on joue encore cette semaine, au Majesty, a reçu, depuis quelques jours, des lettres menaçant sa vie s'il continuait à faire jouer sa pièce.

M. Reid lui-même nous a confirmé le fait, et il a ajouté qu'on lui avait donné par téléphone, un rendez-vous louche auquel il a naturellement refusé de se rendre.

Il a informé la police des menaces dont il était l'objet, mais il nous a déclaré que sa pièce serait jouée quand même, parce qu'elle avait l'auprobation de Mgr Bruchési et du clergé protestant de cette ville.

M. Reid ne craint pas les menaces anonymes.

SON FILS LE TROUVE PENDU

CORNWALL, Ont., 22 —Un homme du 60 ans, du nom de Samuel Strata, s'est suicidé en se pendant, dans sa maison, hier avant-midi.

Il devait aller avec son fils à une vente aux enchères, quand il lui fausa compagnie, sous un prétexte quelconque.

Son fils ne retrouva, deux heures après, que son cadavre qui se balançait au bout d'une corde.

ON SE BAT EN ARABIE

JEDDAH, Arabie, 22. — Les alliés de Seyid Idrize, chef de la révolution de l'Ymen contre l'autorité turque, ont récemment capturé à Zuara un convoi de quatre-vingts chameaux, avec des provisions et des munitions destinées à la garnison de El. Hujjeh. Le député gouverneur de Lobeia a tenté de les reprendre mais il a été défait. On dit que cinquante hommes ont péri dans le combat.

IL PROPOSE L'ANNEXION DU CANADA AUX ETATS-UNIS

BISMARK, Dak., 22. — Le représentant Sorlie à présenté, hier, une résolution concernant l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Cette résolution déclare que la mesure qui est actuellement devant le congrès et le parlement canadien au sujet du libre-échange des produits montre que les deux pays ont des intérêts identiques.

Il ajoute que les intérêts des deux pays peuvent être servis par un seul gouvernement. Puisant remarquer qu'il y a dans l'ouest canadien un grand nombre de citoyens américains, la résolution demande aux membres du congrès de Dakota Nord de se servir de leur influence pour amener la conclusion d'un traité d'annexion pacifique.

IL TROUVE UN CADAVRE D'ENFANT

TORONTO, 22. — Le cadavre d'un jeune enfant a été trouvé par un vidangeur dans un baril de cendres dans une ruelle donnant sur la rue Saint-Patrice. Le cadavre était gelé et recouvert d'un vieux tablier. Il n'y a aucun signe qui puisse le faire identifier. Une enquête a été ouverte, hier soir.

ASSOMME PAR UN BANDIT

WINDSOR, Ont., 22. — Charles Anderson, garde moteur, a été attaqué dans un tramway de London, par un inconnu qui lui a infligé de graves blessures. Le conducteur du char l'a retrouvé presque mort et baignant dans son sang. L'affaire s'est passée dans une des rues de la banlieue un peu avant minuit, lundi soir. Le vol a été le mobile du crime.

PAS DE FRANÇAIS AU COMITE DES COMPTES PUBLICS D'ONTARIO

TORONTO, 22. — Il n'y avait que quinze membres, hier, à la réunion du comité des comptes publics. Tous étaient des conservateurs. M. O. Ferguson, de Grenville, a été réélu président du comité. Le Dr Rheaume a adressé des félicitations en français. "L'honorable député devra se rappeler que toutes les discussions devant ce comité doivent se faire en anglais", a dit M. Ferguson, qui est l'auteur de la résolution contre les écoles bilingues.

CONDOLEANCES

Extrait des minutes de l'assemblée du Cercle Immaculée-Conception No 6 de l'Union St-Pierre, tenu le 20 février 1911.

Proposé par J. B. Jolicœu, secondé à l'unanimité :

"Que les membres du Cercle Immaculée-Conception No 6 ont appris avec un profond regret la mort prématurée de l'épouse de M. Oscar LeValée, président général de l'Union St-Pierre, et qu'ils offrent à M. LeValée dans cette douloureuse circonstance leur plus profonds sympathie. Que le secrétaire archiviste soit autorisé d'adresser copie de la présente à M. LeValée ainsi qu'aux principaux journaux de la ville.

Adopté.

LE PAPE A REPRIS LES AUDIENCES

ROME, 22 — Le pape a repris ses audiences, hier. Il s'est complètement remis de son attaque d'influenza qui l'avait forcé à s'aliter.

Santé vigoureuse —le moyen de goûter complètement le travail et les plaisirs de la vie—ne s'acquiert que par une bonne digestion.

TABLETTES NA-DRU-CO DYSPEPSIE CONTRE LA

renforcent les estomacs faibles—suppléent au manque de sucs digestifs—font sûrement changer vos aliments en vigueur, en muscles, en sang rouge et activité du cerveau. 50c. la boîte chez votre pharmacien ou de la National Drug and Chemical Company of Canada, Limited, . . Montréal. 32F

Les enfants pleurent pour avoir le **CASTORIA DE FLETCHER**

1-mer-v-jno

VICHY CELESTINS PURETÉ ET QUALITÉ

(PROPRIÉTÉ DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE)

Eau Naturelle Alcaline

Remède par excellence pour prévenir et guérir les maladies du Foie et de l'Estomac.

Consultez votre Médecin

Se méfier des Imitations. Pas véritable sans CELESTINS

BOIVIN, WILSON & CIE, ... AGENTS

La Patrie

LETTRE PARLEMENTAIRE

OTTAWA, 21 février, 1911.

Nos députés manquent un peu, on dirait, de cette imagination féconde qui caractérise les députés américains. Ceux-ci ont trouvé moyen de varier le débat de la réciprocité en faisant surgir le fantôme de l'annexion, qui a failli causer une panique, ou en ménageant de plaisantes surprises comme l'acquiescement du sénateur Aldrich au traité de commerce projeté. Grâce à ces incidents intéressants, on peut sans fatigue suivre les délibérations de la Chambre américaine.

Mais il en est autrement à Ottawa, où le débat est uniformément triste et monotone. Par contre, les députés ne se départent pas de la règle qu'ils semblent s'être imposée d'un commun accord de ne prononcer aucun discours raisonnablement concis.

—Un discours de moins de deux heures, fi donc ! Est-ce que cela serait digne de nos députés ? Ils ont plus que cela de talents oratoires, et il nous le font bien voir !

Aussi, la séance d'hier ayant duré six heures, nous avons entendu trois discours exactement sur le traité américain. L'intérêt s'est naturellement attaché principalement au discours du Ministre des Postes. Les adversaires de la réciprocité se sont trouvés dans ces derniers temps si nombreux et ont fait entendre de tels éclats de voix qu'on aurait pu espérer en certains lieux, ébranler l'attitude prise par le gouvernement. L'hon. M. Lemieux n'a toutefois fait aucune déclaration qui puisse s'interpréter comme un partiel désistement. Comme ses collègues qui ont avant lui exprimé le sentiment du Cabinet, M. Lemieux promet que la réciprocité appliquée au commerce de produits naturels, sera une source de bienfaits pour notre pays. Le ministre des postes a prononcé un éloquent plaidoyer en faveur du projet ministériel. Il l'a analysé sous ses différents aspects et a répondu, en s'appuyant sur plusieurs arguments inédits, aux objections soulevées par l'Opposition.

Le docteur Sproule, qui avait parlé avant le Ministre des Postes, n'a pas dédaigné d'appeler à son aide le spectre de l'annexion, né de l'imagination fertile de Champ Clark, mais il n'avait peut-être pas entière confiance en cet argument, puisqu'il a inventé pour traduire le prétendu danger d'annexion, une nouvelle formule. Ce que nous devons appréhender, d'après le docteur Sproule, si le traité est ratifié, c'est "l'américanisation commerciale, sociale et politique du Canada et l'assimilation d'un pays par l'autre, en l'espèce, l'absorption de la nationalité canadienne par les Etats-Unis, en vertu de la loi commune qui veut que, dans une opération de cette nature, c'est le plus petit pays qui est noyé dans le plus grand.

Bien que désignée sous un nom différent, il n'est pas possible de croire que le député de Grey, dans cette américanisation a triplé action, voit autre chose que l'annexion, qui n'a plus aujourd'hui de partisans au Canada, et qui n'apparait nullement, non plus, comme imminente.

M. Kyte, député de Richmond (Nouvelle-Ecosse) a donné des explications fort intéressantes sur la portée du traité américain, par rapport aux pêcheries des Provinces Maritimes. Un détail qui n'avait pas encore été signalé, croyons-nous, et auquel il attache une grande importance, c'est que l'arrangement projeté donne non-seulement à nos pêcheurs le libre accès du marché des Etats-Unis, qui vaut cent fois mieux que le marché domestique, mais lui ouvre aussi le marché de Porto-Rico, qui déjà, en dépit des droits achetait de grandes quantités de poisson séché de la Nouvelle-Ecosse.

———: o :———

A Ottawa, c'est l'opinion générale que le Parlement ratifiera la convention commerciale avec les Etats-Unis, sans y apporter aucun amendement. Comme les dernières dépêches nous portent à croire que, aux Etats-Unis, le président Taft va également triompher de tous les obstacles, on est forcé de conclure que le traité, quels que soient ses mérites et ses inconvénients réels, sera mis en vigueur.

C'est donc à l'essai qu'on pourra juger de sa valeur, sans crainte de se tromper.

LES TRAMWAYS

De ce que, pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait la question des tramways, la PATRIE recommandait de la référer à la Commission d'utilités publiques, il ne s'en suit pas qu'elle soit favorable au bill présenté à Québec pour autoriser l'amalgamation des quatre compagnies de tramways déjà contrôlées par la Montreal Street Railway Co.

Une mesure de cette nature aurait dû être présentée au début de la session afin de permettre l'étude de ses clauses et d'en apprécier exactement la portée et les effets.

Si l'amalgamation de ces compagnies est une affaire d'intérêt général relevant exclusivement du parlement, la préparation, la confection d'un nouveau contrat relèvent exclusivement du Conseil-de-Ville. Ce contrat nouveau devant faire l'objet d'un règlement et ce règlement devant être accepté par le lieutenant-gouverneur-en-Conseil, il sera du devoir du lieutenant-gouverneur de le référer à la Commission des Utilités publiques, afin qu'elle exerce les pouvoirs qui lui sont confiés pour la protection du public. L'intervention de cette Commission est donc assurée sans qu'il soit besoin d'un bill pour la rendre possible.

Quelle que soit la manière dont on envisage et juge ces questions il est un principe ne pouvant donner lieu à aucune transaction, c'est celui de l'autonomie de Montréal en pareille matière. Montréal doit rester maître non seulement de ses rues, mais de tout son territoire et pouvoir gérer ses affaires comme il l'entend.

Il doit seul avoir le droit de faire un contrat avec les compagnies d'utilités publiques fonctionnant sur son territoire, quitte à subir l'intervention de la Commission d'Utilités publiques au cas où ce contrat serait onéreux pour le public ou simplement dénoncé comme étant onéreux par un citoyen ou un groupe de citoyens. Le contrat fait, la Commission d'Utilités publiques doit intervenir pour le faire respecter; c'est ce qui est arrivé dernièrement.

Mais enlever au Conseil-de-Ville de Montréal le droit de faire lui-même ses contrats, c'est enlever aux Montréalais le droit de se gouverner, d'être maîtres chez eux et confier leurs intérêts les plus grands à un corps très respectable, mais irresponsable.

Mieux vaudrait, comme pour le téléphone, le gaz et l'électricité ne pas avoir de contrat, car alors les compagnies seraient sous le contrôle absolue de la Commission des Utilités publique ou de celle des chemins de fer.

Le bill actuellement devant l'Assemblée législative est long, compliqué et fort bien préparé: ce doit être l'oeuvre d'un jurisconsulte distingué. Il demande une étude aussi serrée qu'approfondie pour pouvoir en apprécier exactement le sens et les conséquences possibles.

Civisme onéreux

Il y a déjà quelque temps la Cour Supérieure rejetait la réclamation faite à la ville par Mtre G. Désaulniers en paiement de ses honoraires pour le temps qu'il a occupé devant la Commission Cannon, a donné lieu à des commentaires et à des conclusions parfaitement erronés.

On a dit que ce jugement disposait des réclamations des douze autres membres du barreau ayant comparu devant la Commission.

Si telle était la portée de ce jugement on aurait lieu de le regretter.

Prenons par exemple le cas du Comité des Citoyens et des citoyens ayant comparu devant la Commission Royale pour la renseigner, porter à sa connaissance des faits pouvant la mettre à même de remplir sa mission.

Sans ces plaintes faites par ces citoyens, la Commission n'aurait rien eu devant elle.

Nombre de ces plaintes étaient purement documentaires ; le Commissaire aurait pu en disposer sans autre comparution du plaignant que celle nécessaire à la production des documents. Cependant la Commission a, dès la première séance imposée aux citoyens désireux de la renseigner, l'obligation de ne se présenter devant elle que par ministère d'avocat, en robe !

Ces citoyens sans lesquels la Commission aurait misérablement échoué, échec qui aurait perpétué l'ancien régime, ont dépensé beaucoup de temps et d'argent pour accomplir ce qu'à juste titre ils pensaient être leur devoir. Il n'est certes pas admissible qu'après avoir rendu d'immenses services à la ville on les contraignent à payer leurs avocats ; cela est d'autant plus inadmissible que la présence des avocats devant la Commission est le fait du Commissaire.

LES PAVAGES

L'Association des Citoyens, endossant l'Association Immobilière, proteste contre la radiation de la rétroactivité de la clause imposant aux propriétaires le paiement du coût des pavages.

La question est tout particulièrement délicate et épineuse. Ne rien demander aux propriétaires qui ont bénéficié de pavages exécutés dans leurs rues, c'est créer à leur profit une exemption de taxe; leur faire payer des pavages antérieurs alors qu'ils n'ont pas été exécutés à leur demande et qu'ils ont été construits à même le fonds commun, c'est peut-être les faire payer deux fois, c'est surtout ignorer ces fameux droits acquis si respectés quand ce sont de grandes compagnies qui les possèdent.

La solution qui sera donnée à ce puzzle ne manquera pas d'être intéressante.

A LA JOURNEE

L'ingénieur en chef de la ville, M. Janin, a fait aux contrôleurs un rapport des plus favorables aux travaux exécutés en régie, à la journée.

Cette année ces travaux ont été exécutés souvent au-dessous des prix payés pour des contrats et dans les cas où leurs prix ont été plus élevés la différence est minime et facilement expliquable.

Dans toutes les circonstances les travaux à la journée ont été supérieurs à ceux exécutés par contrat.

Il ne saurait en être autrement sous une bonne administration et la PATRIE espère, tant pour les intérêts de la ville que pour ceux des ouvriers, que la part la plus large sera, dans l'avenir, accordée aux travaux à la journée.

REFORME ELECTORALE

Parmi les réformes désirables, il n'en est peut-être pas de plus difficile à réaliser que la réforme électorale.

Depuis quelques années, le système dit représentation proportionnelle a été fréquemment prôné en notre pays, à cause du moyen qu'il offre d'élire un gouvernement qui reflète autant que possible l'opinion du peuple, et non uniquement l'opinion de la majorité du peuple. Notre système électoral, qui donne assez satisfaction, dans certaines conditions, nous expose incontestablement à des complications bizarres, dont la pire est la possibilité qu'un gouvernement soit élu par une minorité des électeurs.

Lorsqu'une administration est en face d'une opposition normale, il n'y a pas de grief apparent, et le peuple oublie de réclamer une réforme. Mais s'il arrive qu'avec un vote global à peine supérieur à celui donné à ses adversaires, un parti réussisse à faire élire presque partout de ses adhérents, une proportion approchant la moitié du peuple n'est plus représentée dans l'administration.

Alors on entend des critiques s'élever contre le système électoral défectueux, mais c'est le moment le moins favorable d'obtenir le redressement d'un grief qui profite au gouvernement. Et le peuple a beau crier, les détenteurs du pouvoir font la sourde oreille.

Plusieurs pays, notamment l'Angleterre et la France, évoluent visiblement vers l'adoption de la représentation proportionnelle.

Il est possible que le Canada songe avant longtemps à mettre aussi en vigueur ce système. Mais quand nous serons déterminés à opérer cette réforme, nous aurons mille fois plus de chances de l'obtenir promptement si nous la réclamons du parti au pouvoir à un moment où la nécessité n'en sera pas urgente, où par suite l'application du nouveau système n'aura pas pour effet d'affaiblir la majorité parlementaire.

CA ET LA

Le "Mail & Empire" et le "World" prétendent que la plupart des députés libéraux de la Chambre des Communes ont signé un "round robin" demandant à Sir Wilfrid de faire une déclaration officielle au sujet du cri d'annexion lancé de l'autre côté de la frontière. Ces députés redoutent les effets d'une pareille campagne, au point de vue électoral. "Personne, disent-ils, ne veut plus de l'annexion."

—:o:—

Le "World" félicite les libéraux de Toronto qui ont eu le courage de se prononcer contre l'arrangement de réciprocité et se réjouit de voir que le patriotisme l'emporte sur les sympathies politiques.

L'ASSOCIATION DES FEMMES D'AFFAIRES CANADIENNES-FRANÇAISES

Toutes les femmes d'affaires de Montréal sont instamment invitées à assister à l'assemblée qui aura lieu ce soir dans la salle des Marchands-détailleurs, 80 rue St-Denis.

M. Fortunat Bourbonnière, avocat et secrétaire de la Chambre de Commerce, fera une conférence qui sera du plus haut intérêt, tant au point de vue des questions de droit que du commerce proprement dit.

Il est à désirer que toutes les femmes qui s'occupent d'affaires ou de commerce ne manquent pas une occasion aussi belle d'acquérir de précieuses connaissances.

Les membres de l'association sont surtout invités d'y assister en grand nombre.

L'ECOLE NEUTRE POUR LES JUIFS

C'EST CE QUE DEMANDA HIER, M. MAXWELL GOLDSTEIN DANS UNE CONFERENCE FAITE DEVANT LE "ORIENTAL SOCIETY"

M. Maxwell Goldstein, C.R., a parlé en faveur de l'établissement d'un système d'écoles publiques neutres pour les non catholiques, hier soir, au cours de la causerie qu'il a faite devant l'association connue sous le nom de "Oriental Society", sur le problème de l'éducation à Montréal, au point de vue des intérêts juifs.

Jusqu'en 1902, les Juifs payaient leurs taxes au bénifice de la commission scolaire protestante, dont les écoles étaient ouvertes à leurs enfants. Cette année-là, un élève juif se vit refuser une bourse qu'il avait méritée. L'incident créa une vive émotion. La chose fut portée devant les tribunaux, qui décidèrent que les Juifs qui n'étaient pas propriétaires n'avaient pas droit d'envoyer leurs enfants dans les écoles protestantes.

A la suite de cette décision, une entente fut conclue, par laquelle les Juifs s'engageaient à payer toutes leurs taxes scolaires au bénéfice de la commission scolaire protestante, qui s'engageait, de son côté, à recevoir tous leurs enfants.

Aujourd'hui, M. Goldstein et quelques-uns de ses coréligionnaires désireraient l'établissement d'écoles publiques indépendantes, où iraient les enfants juifs. Les administrateurs de ces écoles seraient en partie élus et en partie nommés par le gouvernement.

Le révérend Dr Barclay qui a parlé après M.Goldstein, a déclaré qu'il n'était pas en faveur du système électif et que, de plus, il ne voyait pas l'opportunité de créer une nouvelle commission scolaire, car il croyait que la commission scolaire protestante avait fait pour les Juifs un travail efficace et consciencieux.

FUNERAILLES DE M. A. BONNEVILLE

Hier après-midi ont eu lieu les funérailles de feu Albert Bonneville. Le service a été chanté lundi matin à Chicopee, par M. l'abbé Charles Crevier, de Holyoke, Mass., assisté de M. l'abbé Joseph Marchand, diacre, et de M. l'abbé G. Hanotel, comme sous-diacre.

Les porteurs à Chicopee étaient MM. le Dr F.-X. Deroin, le Dr O. Guimond, A. Pion, A. Nantel, Eug. Lamoureux et Wm. Charpentier.

On remarquait dans l'église MM. les abbés G. A. Chicoine, de Worcester; Philias Trottier, de West Warren; J. A. Geoffroy, de Three-Rivers; A. Landry, de Brightwood; J. Laurent, de Holyoke; J.-A. Roy, de Springfield; G. Guillette, de Holyoke, J.-A. Fredette, d'Aldenville; R. Rainville, de Northampton, et un Père Assompsionniste; des délégations des Sœurs de Ste-Anne, de Holyoke, des Sœurs du St-Esprit, d'Hartford et de l'école de Chicopee.

Le chœur de chant était sous la direction de W. l'abbé J.-A. Fredette; entre autres solistes, il y eut MM. J. O. Montmigny, de Chicopee Falls et le notaire Ed. Dufresne, de Montréal, qui a chanté le "Pie Jesu."

La dépouille mortelle a été ensuite transportée à Montréal, chez M. J.-R. Genin, au No 27, avenue Laval. Le cortège est parti de là hier après-midi, à deux heures, pour se rendre à l'église St-Louis de France où M. l'abbé Brosseau, chapelain du Mont St-Louis a chanté un Libera.

Conduisaient le deuil: son frère, M. l'abbé Frédéric Bonneville, curé de Chicopee; J. Bourdon, son beau-père; E. Lamoureux, beau-frère; J. R. Genin et Hugo Genin, cousins; Horace Roy et J. Roy, neveux, et l'abbé Brosseau.

On remarquait entre autres, dans le cortège MM. Alph. Colette, Eugène Lasalle, Eugène Tarte, A.-E. Lalande; M. Alix, Joseph et Albert Bariteau; Ubald Savard, le vicomte de Quinemont; Geo. Scott, H. Quesnel, Léon Fréchon, René Pasquin, C. Arnoldi, Az. Payette, J. Robert, P.-J. Pelletier, avocat Payette, J.-A. Trudeau, Ed.-R. Dufresne, A. Gingras, Jos. Contant, A. Jallotte, H. Bréard, M. Carmel, Ed. Duchesneau, D. Hubert, Emilien Daoust, Emile Rolland, T. Lamanque, Edmond Dufresne, De Vrégille, Pierre Primeau, Ed. Leduc, J. Barteau et Z. Leduc.

Offrandes de messes et de fleurs, par Mme J. Bourdon, l'abbé J.-A.-M. Brosseau, Edouard Leduc, J.-A. Trudeau, Dr Guimond, Mmes Charpentier, Snyder, Coderre, Byron; familles Primeau, Deneau, Charpentier et Chaput; Mlle Berthe Guimond, Sœurs Ste-Anne, M. R.-E. Bernis, Mme Paul Plante, la maison Lignman et Welman, de New-York, dont il était l'employé depuis quinze ans; MM. et Mmes R. Bonneville, de Hartford; J.-R. Genin, E. R. Dufresne, Eugène Lamoureux, André Lamoureux, Dr et Mme Deroin, de Chicopee; Dr G.-F. Barden, de Springfield; M. Ed. Leduc.

LA COMPAGNIE N'A PAS OFFERT DE CONCESSIONS

Dans une note publiée, hier, concernant une lettre de M. E. A. Robert, président de la Compagnie des Tramways, en date du 13 février, et dans laquelle M. Robert référait aux conditions faites par la ville, touchant la prolongation de franchise de la Compagnie, nous avons fait dire à M. Robert que sa compagnie était prête à faire les concessions mentionnées dans la lettre. Nous tenons à corriger cette assertion qui est contraire aux faits, puisque le texte de la lettre de M. Robert, fourni par le contrôleur Wanklyn, dit catégoriquement que la compagnie refuse d'acquiescer à ses conditions. Le seul point que voulait faire ressortir M. Wanklyn, en communiquant la lettre de M. Robert, était de prouver que ce dernier avait écrit à la ville, en réponse aux demandes qui lui avaient été faites.

Abbey's Effer-vescent Salt

Quand vous aurez éprouvé toute sa valeur avec une bouteille de 25c vous achèterez des bouteilles de grande dimension par économie.

25c et 60c
En vente partout.

REVUE MONDAINE

Mariage prochain.

On annonce pour le 28 février prochain, le mariage de Mademoiselle Zodia Séguin, de la rue Sainte-Elisabeth, avec M. Ulric Deslières, aussi de Montréal.

Mariage Brodeur-Piquette.

Le lundi, 20 février dernier, avait lieu, à 7 heures 30, à l'église Ste-Brigide, le mariage de Mademoiselle Maria Piquette, avec M. Ernest Brodeur, tous deux de Worcester, Mass.

M. Philippe Piquette et M Philippe Jolicœur agissaient comme témoins.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par le Rév. P. Lajeunesse, vicaire de la paroisse.

L'église était magnifiquement décorée pour la circonstance et un très joli programme musical fut exécuté. Une foule de parents et d'amis assistaient à la cérémonie.

Les mariés ont reçu de nombreux, et riches cadeaux.

—o—

A Ottawa.

Honorable Rodolphe Lemieux et Madame Lemieux, recevaient à dîner ces jours derniers, en l'honneur de Mme Alphonse Lemieux, de Montréal.

La table était décorée de tulipes.

Les invités étaient Capitaine et Mme Hector Verrette, Hon. Henri Ketels et Mme Ketels, Sénateur et Mme Roy, M. et Mme Simcoe Montgomery, Dr A. G. Doughty.

—:o:—

Bridge.

Mme T. Chase Casgrain donnait un bridge de dix tables, hier après-midi. Les salons étaient décorés de jolies fleurs printanières.

—:o:—

En visite.

M. Alphonse Ferron, C.E.P., fils de M. le Dr Ferron, de Saint-Paulin, est l'hôte de son oncle, M. l'abbé O. Ferron, curé de Saint-Remi d'Amherts.

—:o:—

Euchre.

Hier soir, Mesdemoiselles Bousquet, de la rue Berri, réunissaient un groupe d'intimes à leur demeure, pour un joli euchre. Après la distribution de jolis prix, suivie d'un délicieux goûter il y eut chant et sauterie.

—:o:—

Jolie réunion

Une agréable réunion a eu lieu, samedi, le 18 février, au No 312 rue Visitation, chez M. et Mme Louis Dugal, à l'occasion de l'anniversaire de naissance, de trois de leurs enfants MM. Alcide, Alexandre et Mlle Maria Dugal. De nombreux parents et amis avaient répondu à leur aimable invitation et avaient tenu à venir leur exprimer leurs meilleurs souhaits de bonheur.

Une adresse fut lue à chacun d'eux par M. J. Lévesque, Mlles Marie-Ange et Laura Dugal. De riches cadeaux leur furent présentés. Parmi les invités on remarquait M. et Mme Emile Picard, M. et Mme Polyte Mercier, M. et Mme O. Poirier, M. et Mme Louis Dugal, M. et Mme J. Lévesque, M. et Mme S. Cantin, M. et Mme Jos. Dugal, M. et Mme Ovide Roy, M. et Mme Jules Dugal, M. et Mme Emile Dugal, M. et Mme Alcide Dugal Mlles E. et G. Durocher, Mlles A. et D. Plante, Mlles R. et S. Hébert, Mlle Blanche Poirier, Mlles Claire et Elizabeth Roy, Mlle Lamothe, Mlles Maria, Laura, Marie-Ange et Julia Dugal, Mlle Lucette Picard, Mlle Mary Mercier, Mlles L. et S. Mercier, Mlles Emilienne et Marie-Berthe Dugal, Mlle Marie-Blanche Proulx, M. A. Carrière, M. F. Hébert, M. J. Dupont, M. A. Avont, M. R. Patry, M. H. Gaboury, M.M. E. et J. Mercier, MM. François et Eug. Roy, MM. Alex., Paul, Albert et David Dugal, M. H. Lambert, M. Adalbert Dugal, M. Paul-Emile Picard, M. Alonzo Blain, M. G. Martel, M. O. Poirier, M. Laviolette.

L'on passa une soirée des plus agréable. Il y eut danse, chant, musique et récitations.

COURRIER DE LEVIS

(Spécia, à la PATRIE)

LEVIS, 22. — L'ambulance de M. Fortier a été appelée à la gare de l'Intercolonial, pour transporter à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang à Québec, un jeune homme malade et arrivé, ici, par le convoi express de l'I. C. R.

—On annonce, pour le 22 février courant, le mariage de Mlle Lou Walsh, fille de M. William Walsh, gardien de la Quarantaine, avec M. G. E. McCann, de Québec.

—Votre représentant a appris, ce matin, que le conseil de ville de Lauson votera en faveur de la prohibition, lors de la séance de l'octroi des licences, au commencement de mars prochain.

—Une grande cérémonie religieuse, appelée celle de la Réparation, a eu lieu, vendredi soir, à l'église Notre-Dame. Il y a eu procession, à l'intérieur de l'église.

L'ordre de cette procession était le suivant : Les enfants du Juvénat et de l'Académie des Frères Maristes, le clergé, les marguilliers portant le dais sous lequel était le St-Sacrement, Son Honneur le maire Bernier, les députés du comté, les échevins de Lévis, le maire de la municipalité de Villeray et ses conseillers, les membres des conseils des associations religieuses et des différentes sociétés religieuses de la paroisse, les congréganistes, les membres de la société Saint-Vincent de Paul ; les membres du Tiers-Ordre, l'Union Saint-Joseph du Canada ; l'Alliance Nationale ; les Artisans, les membres de la C.M.B.A., les Forestiers Catholiques, les membres des Cercles Chevalier de Lévis et Déziel ; les membres de l'Institut Canadien et d'autres associations catholiques.

C'est le Rév. Père Forget qui a donné le sermon.

LEVIS, 22.— Les ingénieurs chargés de l'installation des barrières automatiques sur l'avenue Laurier, au passage à niveau de l'Intercolonial, seront terminés dans une couple de semaines.

— L'échevin J. A. Dumontier est parti pour la Baie St-Paul, où il continuera à faire, pour le compte de M. Rodolphe Forget, l'acquisition de terrains pour la construction de la voie ferrée du chemin de fer, Chicoutimi-Saguenay.

— Une mendiante, Mme Vve Campeau, qui s'était réfugiée, il y a une couple de mois, chez Mlles Dumas, à Lauson, est décédée samedi soir. Elle a été inhumée dimanche après-midi. Tout ce que l'on a de renseignements, c'est son nom. On ne lui connait aucun parent.

VENTE Sans Profit DURANT CE MOIS

Tous nos ameublements de salon, salle à manger, chambre à coucher, librairie, tapis, rideaux, poêles, glacières, etc., seront vendus sans profit durant ce mois.

Tout meuble acheté et payé durant cette vente sera livré au besoin. Venez nous voir, votre service. Ouvert le soir tous les lundis, mardis, vendredis et samedis.

F. Lapointe,
625 rue Ste-Catherine Est.
Angle Montcalm.

LES RAVAGES DE LA GRIPPE

CE MAL QUI BALAYE TOUT LE CANADA EST EPIDEMIQUE.

Laissant derrière lui les constitutions affaiblies et ruinées. — Comment recouvrer force et santé.

La grippe est l'une des maladies les plus dangereuses qui balayent le Canada chaque année. Elle commence par un éternûment — un rhume léger— et finit par une complication de maladies. Elle terrasse l'homme fort; elle le torture par la fièvre et les frissons, les maux de tête et de dos. Elle laisse ses victimes découragées et déprimées, proie facile pour la bronchite, pneumonie, rhumatisme et cette maladie, la plus redoutée de toutes, la consomption. Vous pouvez éviter tout à fait la Grippe en tenant le sang riche et rouge par l'usage occasionnel des Pilules Roses du Dr Williams. Le mal choisit comme victimes ceux dont le sang est pauvre et les suites sont plus dangereuses et de plus longue durée que le mal lui-même. Contre les suites de la Grippe aucun autre remède ne peut égaler les Pilules Roses du Dr Williams.

Chaque dose contribue à créer un sang riche et rouge qui chasse la maladie hors du système et rend le courage et la gaieté aux hommes et femmes faibles et découragés. Si vous avez souffert quelque peu de cette épidémie de grippe, essayez ce grand remède reconstituant de la santé, et il ne vous désappointera pas. Voici une preuve des pouvoirs merveilleux des Pilules Roses du Dr Williams contre les suites de cette maladie. M. P. E. Paulin, percepteur des Douanes à Caraquet, N.B., dit: "Quelques hivers passés, je subis une rude attaque de grippe, qui me terrassa complètement. Je dus garder le lit pendant plusieurs semaines, et bien que j'eusse un médecin durant cette période, je ne paraissais pas me débarrasser du mal. Je restai terriblement faible, je ne dormais pas bien. Je transpirais la nuit, et j'avais peu ou point d'appétit. Je devins une véritable ruine physique. J'avais précédemment pris les Pilules Roses du Dr Williams avec tant de bons résultats pour la débilité générale, que je décidai d'essayer encore. J'en fis venir une demi-douzaine de boîtes et commençai de suite à prendre les Pilules. A la deuxième boîte je commençai à ressentir un grand changement dans mon état. Je pouvais vaquer dans la maison et mon appétit augmentait. De ce moment je pris des forces chaque jour et avant que les six boîtes ne fussent finies je pouvais retourner à mon bureau et reprendre mes fonctions. Depuis, j'ai joui de la meilleure santé. Je crois que les Pilules Roses du Dr Williams sont le meilleur remède pour cette maladie."

Non seulement les Pilules Roses du Dr Williams guérissent les mauvais effets de la Grippe, mais elles donnent force et santé aux personnes souffrant de débilité et faiblesse générale. Ces pilules ne sont ni laxatives ni purgatives, leur seul effet est de créer un sang riche, rouge et nouveau, et par suite de fortifier tous les organes et toutes les parties du corps. Les Pilules Roses du Dr Williams sont en vente chez tous les marchands, ou expédiées par la poste pour 50c la boîte ou 6 boîtes pour $2.50, en s'adressant à The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

303-P et H

RESULTATS DURANT 1910
— DE LA —
Manufacturers Life
Insurance Company

Primes nettes	$ 2,424,862.22
Revenu total	3,043,081.87
Paiements aux détenteurs de polices	987,253.18
Excès du revenu sur les dépenses	1,365,776.91
Réserve des polices (pour la protection des détenteurs de polices) au 31 décembre	11,748,645.00
Surplus pour plus grande protection des détenteurs de polices, 31 décembre	1,076,538.55
Actif au 31 décembre	13,001,275.02
Assurance en force, 31 décembre	60,829,317.00

Bureau-Chef, Toronto, Canada

Succursales dans la Province de Québec

MONTREAL, 260 Saint-Jacques : E. W. Wilson, gérant.

QUEBEC, 133 rue Saint-Pierre : J. T. Lachance, gérant du district de Québec ; W. J. Delany, surintendant des agences dans le district de Québec.

RICHMOND : Geo. J. Alexander, agent général.

SHERBROOKE : C. O. Palmer, gérant de district.

RHUM "GOVERNOR GENERAL" DE LA JAMAIQUE

Le fameux Rhum Governor-General de Gilbey est produit dans l'Ile de la Jamaïque, d'où proviennent les meilleurs rhums. C'est un spiritueux très pur, d'un grand âge, d'une saveur douce et exquise, que l'on utilise beaucoup à cette saison de l'année. Prix, 90c la bouteille, $10.00 la caisse.

ANTIPASTA

LE NOUVEAU HORS D'OEUVRE.

Une combinaison de poisson, marinades, poivres, truffes, etc., unique en son genre et mise dans la meilleure huile d'olive. Comme hors d'oeuvre. C'est tout simplement délicieux.
Antipasta, 30c la boîte ; $3.50 la douzaine de boîtes.

NOS MARQUES SPECIALES DE CONFISERIE

COMPRENANT :

Bonbons au marrube de confection domestique	20c la livre
Butter Scotch de confection domestique	25c la livre
Bonbons cristallisés à l'ancienne mode	20c la livre
Sucre d'orge à l'ancienne mode	20c la bouteille
Véritable Turkish Delight	25c la boîte
Caramels aux noix de confection domestique	50c la boîte
Butter Scotch Callard & Bowser	60c la boîte
Véritables pastilles de menthe poivrée écossaises, bouteilles de ½ livre	35c la bouteille
Véritables pastilles de menthe poivrée écossaises, bouteille de 1 livre	60c la bouteille
Chocolat au lait suisse de Peter, 10c, 15c, 20c et	40c le paquet
Chocolat au lait et aux noix de Cadbury	30c le morceau de ½ livre
Confiserie aux fruits glacés Clarnico	40c la bouteille
Véritable confiserie aux fruits, fait en Finlande, assortie	35c la boîte
Chocolats anglais de Rowntree, grandes boîtes	60c la boîte

L'ASSAISONNEMENT YACHT CLUB POUR SALADE

est délicieux comme préparation ou sauce pour toutes sortes de Salades, viandes et légumes, froids ou chauds. C'est un assaisonnement pur et salutaire, qui se conserve en parfait état jusqu'à la dernière goutte

Les substances employées dans la confection de l'assaisonnement Yacht Club sont si pures et si fraîches qu'elles peuvent être mangées par les personnes qui, autrement, ne peuvent digérer les genres ordinaires d'assaisonnement pour salade.

Assaisonnement Yacht Club pour salade....Petites bouteilles 25c
Assaisonnement Yacht Club pour salade..Grandes bouteilles 60c

PAMPLEMOUSSES DE CHOIX

Nous venons de recevoir un autre magnifique lot de pamplemousses de choix de Floride et de la Jamaïque. Ils sont gros, sucrés et juteux.
Pamplemousses de la Jamaïque ..... 4 pour 25c, 75c la douz.
Pamplemousses de Floride ..... 2 pour 25c, $1.50 la douz.

FRAIS TOUS LES MATINS.

Crumpets ..... 5c le paquet, 10c la doz.
Pain au lait de confection domestique..... 10c le pain
Gâteau léger aux fruits, de confection domestique.. 30c la livre
Gâteau brun aux fruits, de confection domestique.. 30c la livre

Fraser, Viger & Co., Limited
ITALIAN WAREHOUSE — Etablie en 1856. — EDIFICE FRASER, 211 rue St-Jacques.

POUR LE CAREME

Vous avez besoin d'huitres, parfaitement fraîches tant ouvertes qu'en coquilles.

Nous les avons — Nous les recevons quotidiennement des meilleurs foads producuis du Continent.

Si votre épicier ou votre boucher vous sert un produit sans saveur, sans piquant, dites-lui sans hésiter qu'il ne s'approvisionne pas au bon endroit.

Il n'y a qu'une maison à Montréal sur laquelle on peut toujours compter quand on veut avoir les meilleures huitres ouvertes ou en coquille.

C'est au No. 18 rue Bonsecours chez la Compagnie D. Natten
306-2

Chaque fois que vous commandez une bière importée, vous avez à payer les droits d'importation plus les frais extra de fret. C'est une des raisons pour lesquelles vous devriez insister pour avoir la Salvador
Le Fameux Extrait National
et il y en a d'autres. Aucune bière brassée sur ce continent n'est aussi bonne que la "Salvador". Elle a été la boisson favorite des Allemands pendant des siècles. Les Reinhardts de Toronto, ont seuls le droit de fabriquer la "Salvador" — seuls ils en possèdent la formule.
La "Salvador" est riche en saveur, douce et appétissante — une restauratrice des nerfs et des tissus par excellence. Commandez toujours de la "Salvador" et vous boirez la meilleure bière qui soit brassée — la bière qui est autant un aliment qu'un breuvage.
Embouteillée à la Brasserie par REINHARDTS' DE TORONTO
Agent local: JOHN BYRNE, 37 rue Plessis. Tél Est 2147.

REUNION DES MARCHANDS DE QUINCAILLERIE

Demain soir, en son local, 80 rue Saint-Denis, l'Association des Marchands détailleurs du Canada, section des marchands de quincailleries, tiendra une grande réunion générale. Tous les membres sont priés d'y assister.

But: Considérer la vente de l'Huile de Lin et de la térébenthine falsifiées, ainsi que la question du détail fait par les marchands de gros.

M. J.-B. Lagacé continuera, ce soir, à l'Université Laval, la série de ses conférences sur la Renaissance Italienne. La conférence commencera à huit heures

Un Georgien se Debarrasse de la Dyspepsie

Employa plusieurs médecins, sans soulagement. Maintenant il est bien, grâce à Peruna.

M. L. F. VERDERY

M. Léonard F. Verdery, agent en valeurs immobilières, 419 rue Walker, Augusta, Georgia, écrit :

"Avec beaucoup de personnes, je veux rendre témoignage du bien merveilleux que m'a fait Peruna. J'ai souffert beaucoup de dyspepsie et de catarrhe. J'avais été soigné par plusieurs médecins et j'avais été à plusieurs places d'eaux médicinales, mais je crois que Peruna a fait plus pour moi que tout le reste ensemble. Je suis maintenant comme refait à neuf. J'ai pris du Peruna et du Manalin ensemble, et j'en garde ordinairement une bouteille à la maison."

Le catarrhe avait produit la surdité

M. William Bauer, Burton, Texas, écrit :

"Il y a quatre ans, je cessai d'entendre de l'oreille gauche. J'allai voir un spécialiste qui me dit que le catarrhe en était cause, et je suivis un traitement en conséquence, qui me rendit l'ouïe pour un temps. Mais je la perdis encore, et de la même manière que la première fois.

"Toutefois, je suis heureux de dire qu'après avoir suivi vos instructions et pris du Peruna (huit bouteilles en tout) et fait usage de gargarismes à l'eau salée **j'ai regagné le sens de l'ouïe complètement.** Acceptez mes remerciements pour votre conseil. Je ferai l'éloge de Peruna toutes les fois qu'une occasion se présentera."

CHRONIQUE OUVRIERE

La supériorité du travail à la journée sur celui du travail par contrat clairement démontré par l'ingénieur en chef de la ville.

Depuis nombre d'années, les ouvriers syndiqués de Montréal ont toujours préconisé, comme l'on sait, le principe du travail à la journée et ils n'ont jamais perdu une seule occasion de faire valoir la supériorité de ce système sur celui des travaux exécutés par contrat.

Les dirigeants du mouvement ouvrier qui combattirent pour la reconnaissance et la mise en vigueur de ce genre de travaux, ont toujours prétendu qu'en outre du fait que le travail à la journée fournissait de l'emploi à un bien plus grand nombre de contribuables, il avait aussi l'avantage de donner une bien meilleure satisfaction sous le rapport de la qualité de l'ouvrage.

Il nous fait vraiment plaisir de constater aujourd'hui que les prétentions des ouvriers organisés de notre ville sont pleinement confirmées par l'ingénieur en chef de la ville, une autorité parfaitement compétente et qu'on ne pourrait certainement pas accuser de partialité à l'égard des ouvriers.

En effet M. Janin qui n'a en vue que les intérêts de la ville vient de déclarer dans un rapport soumis aux commissaires que dans presque tous les cas les travaux à la journée ont coûté moins cher.

Les pavages en "scorie", les égouts ainsi que la pose des tuyaux pour le service des eaux entre autres ont coûté meilleur marché d'après M. Janin que les travaux par contrat, qui ajoute que pour ce dernier genre d'ouvrage surtout il ne serait pas avantageux de recommander les travaux par contrat, à cause de la difficulté qu'il y a de contrôler tous les détails, ce qui serait de nature à nuire à l'étanchéité des ouvrages.

Devant un aveu aussi net et aussi franc de la part d'un expert en la matière, il y a lieu d'espérer qu'une entente interviendra enfin entre les échevins et les commissaires pour consacrer à l'hôtel de ville le principe du travail à la journée.

—:o:—

Une belle occasion pour les charpentiers-menuisiers de Montréal d'entrer dans les rangs de l'union.

Les charpentiers-menuisiers de la division nord de Montréal qui ont l'intention d'entrer dans les rangs de l'union et qui veulent réellement protéger leurs familles, ne devraient pas manquer d'assister à la grande assemblée qui aura lieu vendredi prochain, dans les salles du club ouvrier de la Partie Nord, 714 rue Cowan.

Le comité d'organisation du Conseil de District de la Fraternité Unie des charpentiers-menuisiers a décidé à sa dernière réunion comme nous le disions hier de tenir des assemblées de propagande ouverte à tous les gens du métier sans distinction, dans toutes les parties de la ville, dans le but d'y installer des syndicats.

La première de ces réunions aura lieu vendredi à 8 heures du soir, dans les salles du club ouvrier de la Partie Nord.

Plusieurs orateurs distingués se feront entendre et il n'y a aucun doute qu'il y aura foule.

Importante assemblée pour ce soir, chez les charpentiers en fer.

Il y aura, ce soir, au Temple du Travail, une assemblée d'une extrême importance de l'union locale No 93, des charpentiers en fer, à laquelle plusieurs questions fort intéressantes seront étudiées.

La grève aux chantiers Desain, à la Côte Saint-Paul, fera certainement le sujet d'une discussion très sérieuse.

Le comité du prochain euchre présentera un intéressant rapport, et tous ceux qui ont reçu des billets avec mission de les vendre devront rendre compte de leur travail.

Les non-unionistes comme les unionistes, sont cordialement invités à cette assemblée qui commencera à 8 heures précises.

—o—

Le prochain euchre du club ouvrier de la Partie Nord aura certainement un succès éclatant.

Comme nos lecteurs ont pu le constater par la liste des donateurs que nous avons publiée, hier, le grand euchre que le club ouvrier de la Partie Nord doit donner dimanche prochain, ne manquera pas d'être attrayant.

A part les prix qui sont tous d'une belle valeur, on aura l'avantage d'entendre du chant, de la musique et de rencontrer la société la plus choisie parmi l'élément ouvrier de cette ville.

Club Ouvrier de la Partie Nord

Dimanche, 26 fevrier, 1911, à 8 p.m.

GRAND EUCHRE

Dans les salles du Gymnase Ouvrier,

714 RUE COWAN, PRES RUE BEAUBIEN.

De beaux prix seront décernés aux vainqueurs.

ADMISSION 25CTS PAR PERSONNE

FAC-SIMILE de la carte d'admission au prochain euchre du club ouvrier de la Partie Nord.

Le comité des amusements du club, qui n'en est pas à ses débuts dans l'organisation des soirées de ce genre, n'a rien négligé pour rendre la réunion aussi agréable que possible.

Comme le prix d'entrée n'est que de 25 cents, les organisateurs comptent sur l'encouragement de tous les ouvriers et autres citoyens de Montréal.

—o—

Organisateur ouvrier bien connu de passage à Montréal.

Nous avons eu le plaisir de serrer la main, hier, au Temple du Travail, à M. John Flett, organisateur général de la Fédération Américaine du Travail.

M. Flett, qui arrive de l'Ouest, se propose de passer quelques jours à Montréal pour s'occuper d'organisation, ainsi que de plusieurs questions auxquelles s'intéresse la Fédération Américaine du Travail.

—o—

Le euchre et bal du club ouvrier St-Jean-Baptiste.

Tous les ouvriers syndiqués ont pris note sans doute du grand euchre et bal du club ouvrier St-Jean-Baptiste, dont nous avons parlé et qui aura lieu le 25 février, dans la salle "Etoile du Nord" située au No 1245 rue St-Hubert.

—o—

Assemblée extraordinaire des tailleurs de pierre ce soir.

On nous prie d'annoncer que l'assemblée de l'union des tailleurs de pierre de Montréal qui aura lieu ce soir, aura un intérêt plus qu'ordinaire.

Avis donc à tous les membres d'y assister sans faute.

—o—

Belle conférence chez les relieurs, ce soir.

Rallieront général des membres de l'union locale No 91 des relieurs, ce soir, auquel le secrétaire du comité des labels, M. Benjamin Drolet, sera présent et fera une conférence sur l'importance qu'il y a pour les relieurs unionistes, aussi bien que pour les unionistes des autres métiers d'acheter de préférence des produits revêtus du label de l'union. Conséquemment, les relieurs seront tous présents ce soir.

—o—

Réunions ce soir, le mercredi du mois.

—Conseil de District des charpentiers-menuisiers, Temple du Travail.

—Union No 91 des relieurs, Temple du Travail.

—Union No 93 des charpentiers en fer, Temple du Travail.

—Union No 292 des ajusteurs de tuyaux, salle St-Joseph.

—Union No 21 des mouleurs en fer, salle Richmond.

—Union No 1 des monteurs en chaussures, de la U. S. W., salle Dumont.

HENRI BOURDON.

LE SERVICE DES TRAMWAYS

Le Conseil de ville ayant voté les $2,000 demandés par les contrôleurs en vue de l'organisation d'un corps d'inspecteurs, pour surveiller le service des tramways, les contrôleurs ont requis de M. Janin, ingénieur en chef, un rapport détaillé à ce sujet. M. Janin devra s'assurer les services d'hommes compétents.

LA VALEUR DES TRAVAUX FAITS DURANT L'HIVER

M. Janin, ingénieur en chef de la ville, a fait rapport au Bureau de Contrôle, disant qu'aucun travail pratique ne peut être exécuté en hiver dans les rues de la ville, à l'exception de grandes excavations comme celles de l'aqueduc et de quelques excavations dans le roc, qui pourraient être exécutées à la fin de l'hiver, pour la construction d'égouts.

Ce rapport a été fait en réponse à plusieurs demandes faites au Conseil par des échevins.

FUNERAILLES DE Mme O. LAVALLEE

Ce matin, à 9 heures, ont eu lieu, à St-Louis de France, les funérailles de Mme P. Oscar Lavallée. M. le chanoine Roy a fait la levée du corps et M. l'abbé Raoul Lavallée, a chanté le service, assisté de M. l'abbé Grégoire, comme diacre et de M. l'abbé Renaud, comme sous-diacre.

Conduisaient le deuil : son mari, M. P. Oscar Lavallée ; ses fils, Lionel, Gabriel, René et Ernest ; son frère, Paul Blouin ; ses beaux-frères MM. Arsène, Joseph, Charles-Hector et Romulus Lavallée ; Michel et Philippe Désy, Cuthbert Beaufort et Red. Laurence ; son oncle, Paul Lavallée ; ses cousins, Justinien, Eugène, François, Philippe et Edmond Pelletier, Alex. Cabana, Ferdinand Paré.

On remarquait dans le cortège : MM. l'échevin U. H. Dandurand, maire-suppléant ; le contrôleur L. N. Dupuis ; les échevins Lamoureux, Têtreau, Garceau et N. Leclair ; les ex-échevins Bumbray et Guay ; W. Joly, cercle Union St-Pierre ; A. A. Labrecque, J. C. Laverdure, J. A. Jarry, J. A. Madore, Le. Masson, Rod. Monty, Dorval Monty, E. Lemire, Jos. Lemire, J. E. Desjardins, J. E. Lemire, Geo. Desormeaux, O. Morency, J. D. R. Bergeron, cercle St-Louis de France No 2 ; H. A. Cholette, Jules Lavergne, P. Olivier, J. A. Trépanier, Dr Geo. Etienne Cartier, J. H. Bergeron, Charles Bruchési, C. R., Dr J. J. McCarry, D. Séguin, Ed. Pelletier, Dr Huguenin, J. O. Gareau, R. Boîté, J. A. Madore, Geo. Gonthier, Michel Benoit, Thomas Sutton, S. Z. Lebœuf, Jos. Bérard, A. O. Chalifoux, J. Desmarais, Dr L. A. Gagné, Dr J. A. Leblanc, Donat Brodeur, le juge Demers, A. J. Désilets, J. Pelletier, J. E. Lafortune, Alph. Aumont, O. Labelle, Nap. Deschamps, des Artisans Canadiens-Français, avocat J. A. Ouimet, Art. Phaneuf, R. C. Ballew, J. N. Perreault, Gagnon, E. Lamontagne, L. E. A. Cholette, J. L. Archambault, C. R., I. Rivet, Ch. Arnoldi, J. E. Boisvert, J. W. Harris, Thomas Beaudry, J. A. Brunet, T. Giroux, C. Biron, L. Smith, J. A. E. Biron, E. Fusey, J. B. Chênevert, Eug. H. Godin, L. O. Demers, Paul Lorrain, G. Normandin, R. Normandin, J. B. Jodoin ; des groupes d'élèves du Mont St-Louis, du collège Ste-Marie et du collège Loyola et un grand nombre d'autres.

Il y avait aussi une délégation du Cercle Lanaudière, de l'union Saint-Pierre de Joliette, composée de MM. Martial Leprohon et J.-D. Gaudet.

LE MANITOBA EST CONTRE LA RECIPROCITE

WINNIPEG, 22 — Le gouvernement du Manitoba s'est prononcé carrément contre la réciprocité, hier soir, et s'est déclaré en faveur de la préférence impériale et du développement de nos relations avec l'empire.

M. T. C. Norris, chef de l'opposition, ayant proposé une motion en faveur de la ratification du traité projeté, l'hon. M. Rogers, ministre des travaux publics, a proposé, en amendement à cette résolution, que le gouvernement du Manitoba se déclare favorable à la préférence impériale et à l'extension du commerce dans les limites de l'empire.

Les partisans du gouvernement Roblin ont voté comme un seul homme en faveur de l'amendement.

TRAIN SPECIAL POUR L'EMPRESS

Un train spécial pour l'Empress, quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, le 23 février, se rendant directement au débarcadère à St-Jean Ouest, pour l'accommodation des parragers de première et seconde classe, (ayant des billets de wagons-lit, de première classe, et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'Empress of Britain, R. M. S., vendredi, 24 février. Des repas "à la carte" seront servis dans le wagon-réfectoire après 7.00 p.m. 305-2

LE TRAVAIL A LA JOURNEE COUTE MOINS

M. Janin, ingénieur en chef de la ville, a dû posé, hier, devant le Bureau de Contrôle, son rapport concernant le coût des travaux faits à l'entreprise et ceux faits à la journée. Comme on le sait, M. Janin favorise la confection des travaux à la journée, car ce travail, dans la plupart des cas, coûte moins cher que celui exécuté par contrat. Le rapport contient une comparaison des prix des travaux exécutés l'an dernier. Le rapport a été déposé aux archives.

LE Col. LABELLE DEMANDE $3,000 POUR LE MANEGE MILITAIRE

Le lt.-col. Labelle a écrit au Bureau de Contrôle, demandant que la ville souscrive la somme de $3,000, dans le but de défrayer une partie du coût de la construction du manège du 65ème régiment, mais les contrôleurs ont référé la lettre à la commission de législation, car la ville n'a pas le pouvoir de faire une semblable allocation.

LES ETIQUETTES SUR LES BOUTEILLES

Le propriétaire du "Regent Café", M. J. U. Cartier, a été condamné hier en cour de Police, à $30.00 d'amende, pour avoir rempli des bouteilles vides d'une liqueur qui n'était pas celle indiquée par l'étiquette placée sur les dites bouteilles.

Le Président Taft n'a pas consulté les intéressés

C'est ce qui ressort des témoignages entendus hier sur la question de la réciprocité au Comité des Finances du Sénat Américain.

UNE AMERIQUE LIBRE-ECHANGISTE

Il est proposé que le Canada et les Etats-Unis fassent une alliance tarifaire contre l'univers

(Service spécial de la PATRIE)

WASHINGTON, 22.—Le sénateur Hale, du Maine, qui s'oppose à la ratification du traité de réciprocité, au Comité des Finances du Sénat, a fait dire à plusieurs témoins, hier, en les questionnant adroitement, que le président Taft, le secrétaire d'Etat Knox et les autres commissaires américains n'avaient consulté aucun des intérêts affectés par la convention projetée, en la proposant au Canada. La plus forte déclaration faite dans ce sens l'a été par le représentant Gardner, du Massachusetts qui représentait les pêcheries de Gloucester.

"Avez-vous été consultés par quelqu'un au sujet de l'effet qu'aura l'arrangement projeté sur la grande industrie que vous représentez, dit M. Hale.

"Je me suis rendu au bureau du secrétaire mais je n'ai pu le voir. J'ai vu le président. Il me dit qu'il s'intéressait à mes représentations, mais qu'il ne pouvait les discuter. Il me laissa entendre que la question était close."

"Savez-vous si l'un ou l'autre des sénateurs du Massachusetts ont été consultés par le président ou le secrétaire d'Etat ou par d'autres ?

Non, pas que je sache.

Savez-vous si l'un ou l'autre des sénateurs du Maine, moi ou mon collègue, ou tous les deux qui avons trente ans d'expérience, et qui connaissons ce sujet, nous avons été consultés.

M. Gardiner répond dans la négative à cette question comme aux autres qui lui sont posées dans le même sens.

Répondant toujours à des questions M. Gardiner dit qu'il ne pensait pas que les Américains, qui ont pris part aux négociations, ne connaissaient rien des libéralités du Canada, non plus que des entrepôts subsidiés, lorsqu'ils ont conclu l'arrangement.

"Si j'avais conclu un semblable arrangement, je crois que j'aurais fait comme le président, ajoute M. Gardiner.

C'est-à-dire tenir les faits secrets, dit M. Hale.

M. Gardiner répond en haussant les épaules. Il ajoute qu'à cause de la découverte que le Canada avait donné un traitement préférentiel à la France sous les prévisions maximum et minimum de la loi du tarif, le président serait forcé d'appliquer les taux maximum au Canada, mais il savait que le peuple de ce pays ne le permettrait pas. Comme résultat, le président a envoyé au Canada des commissaires pour demander un arrangement de réciprocité commerciale et l'inévitable est arrivé.

Le sénateur Root a parlé brièvement au sujet du changement fait dans les prévisions du bill McCall, sur la pulpe et le papier. Ce changement est dans la forme dans laquelle il a été originalement introduit. Il suggère au comité de réclamer le texte original de manière à faire disparaître tout doute possible que les restrictions par les provinces du Canada empêcheraient le bois de pulpe et le papier de venir en franchise jusqu'à ce que ces restrictions soient enlevées.

George N. Wheelwright, de Boston, et Hugh. J. Christolm, de New-York, ont parlé sur le même sujet.

Le colonel Clark, secrétaire du Home Market Club, de Boston, a protesté contre toute la convention, disant que les intérêts des manufacturiers de papier, des pêcheurs et des cultivateurs y étaient méconnus.

Plusieurs représentants d'associations de cultivateurs se sont déclarés contre la passation du bill McCall. Ceux qui ont pris la parole, dans le cours de l'après-midi, sont MM. W. T. Creasy, grand-maître du "Pensylvania State Grange" ; N. P. Hull, grand-maître du "Grange", du Michigan, et président de l'Association des Cultivateurs américains ; F. H. Godfrey, président du Grange de l'Etat de New-York ; Aaron Jones, grand-maître du Grange de l'Indiana ; et G. S. Ladd, président du comité exécutif du Grange du Massachusetts.

M. Jones a déclaré au comité que les cultivateurs comptaient sur le sénat pour le rejet du bill McCall.

Pendant vue M. Ladd témoignait quelqu'un lui demanda comment il se faisait que le Massachusetts avait élu comme gouverneur un démocrate partisan de la réciprocité, et que maintenant ils ne voulaient pas entendre parler de cette convention.

"Ne m'en parlez pas, répondit M. Ladd. Nos cultivateurs le regrettent assez maintenant..."

M. N. J. Bachelder, ex-gouverneur du New-Hampshire, et président du "National Grange", a déclaré que plus de 6,000,000 de cultivateurs s'unissaient pour protester contre le traité de réciprocité. Il ajouta que le Canada était le seul pays que les cultivateurs eussent à craindre et que si le traité était ratifié, ils ne retireraient rien de ce nouveau tarif.

LIBRE ECHANGE AVEC LE CANADA

La question du libre-échange avec le Canada, basée sur une application de tarifs identiques dans les deux pays, a été discutée par le comité des Voies et Moyens, à la suite d'une proposition faite par le représentant Gaines, de la Virginie de l'Ouest.,

La résolution parle de l'établissement au Canada et aux Etats-Unis d'un tarif identique contre tous autres pays. Tous les droits douaniers entre le Canada et les Etats-Unis seraient par là abolis, ce qui signifierait l'adoption du libre-échange en Amérique, depuis la frontière mexicaine jusqu'aux confins du territoire Canadien.

Le comité n'a pris aucune décision, mais il est certain que cette résolution sera mise à l'étude, plus longuement.

La motion demande en même temps au président d'entamer des négociations avec le Canada afin de faire un contrat de vingt ans ou plus par lequel les deux pays s'engageraient à adopter les mêmes tarifs contre toutes les autres nations.

CONTRE J. J. HILL

On a lu hier au Sénat une lettre accusant, M. James J. Hill, du chemin de fer Great Northern, de n'être en faveur du traité de réciprocité que parce que sa ratification provoquerait de grands bénéfices pour la compagnie qu'il dirige.

La lettre contient aussi une critique acerbe contre M. Hill, à propos d'un récent discours qu'il a fait.

RESOLUTION D'ANNEXION

BISMARK, Dakota Nord, 22. — La question de l'annexion a été amenée devant la législature, hier, quand le représentant Sorlie présenta une résolution à l'effet que l'étude d'un projet de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis, prouve que les deux pays ont des intérêts communs. La résolution contient aussi que le peuple, des deux pays serait mieux servi par un seul gouvernement, et parlant du fait que plusieurs citoyens américains sont établis dans l'Ouest et qu'il y a vers cette partie du Canada une immigration américaine constante, la motion conclut en demandant aux représentants du Dakota Nord, au Congrès, d'user de toute leur influence pour amener une annexion pacifique.

L'OPINION DU MINNESOTA

ST-PAUL, Minnesota, 22. — Le Sénat du Minnesota a passé une résolution hier, par 36 voix contre 26, demandant au congrès de tenir en suspens la question de la réciprocité avec le Canada jusqu'à la prochaine session régulière, afin que le peuple ait le temps d'étudier la question et de voir s'il retirera ou non quelque bénéfice du traité.

ILS SE PRONONCENT POUR LA RECIPROCITE

HARTFORD, Conn., 22 — L'association des hommes d'affaires de Hartford s'est prononcée en faveur de la réciprocité canado-américaine et a donné instruction à son avisseur de préparer dans ce sens un document qui sera communiqué aux sénateurs du Connecticut et au président Taft.

UNE FEMME ENTRE MILLE

PEUT DIRE : "LES PILULES DE DODD POUR LES REINS M'ONT FAIT DU BIEN !"

Mme Louis Delorme, qui était toujours fatiguée et nerveuse, avec un grand mal dans le dos, raconte comment elle est arrivée à se guérir.

STE-ROSE DU LAC, Man., 21 juillet, (Spécial). — L'histoire de Mme Louis Delorme, qui réside depuis longtemps dans cette place, où elle est hautement respectée, est semblable à celle de milliers d'autres femmes du Canada. Elle n'en est que plus intéressante pour cela. Elle était fatiguée, nerveuse, épuisée. Les Pilules de Dodd pour les reins l'ont guérie.

"Pendant cinq ans, j'ai eu mal dans le dos avec incontinence d'urine, et je ne pouvais dormir", dit Mme Delorme. "J'avais des douleurs dans la tête et j'étais toujours fatiguée et énervée. Mes membres étaient lourds et je sentais un poids autour des reins. Les pilules de Dodd pour les reins, m'ont rendu la santé. J'en ai employé dix boîtes, mais elles me rétablirent."

Des milliers d'autres Canadiennes qui n'ont jamais employé les Pilules de Dodd, pour les reins sont dans la même condition où se trouvait Mme Delorme avant qu'elle s'en servit. Des milliers d'autres qui étaient dans la même condition et qui ont employé les Pilules de Dodd pour les Reins sont maintenant bien et fortes.

Nous apprenons quelque chose par l'expérience des autres, et cette expérience nous enseigne que les femmes Canadiennes qui sont fatiguées et épuisées trouveront du soulagement dans les 1 Pilules de Dodd pour les reins.

L'EX-DEPUTE DE STANSTEAD MEURT EN CALIFORNIE

M. A. H. MOORE, EST DECEDE A L'AGE DE 75 ANS. — SES FUNERAILLES AURONT LIEU A MAGOG.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 22.— Un message daté de Pasadena, Californie, et reçu, hier, à Sherbrooke, apporte la nouvelle de la mort, survenue la veille, de M. A. H. Moore, de Magog, ex-M.P. pour Stanstead. Bien que ses amis de Sherbrooke n'ignoraient pas l'état de santé défaillante dont souffrait depuis quelque temps l'ex-représentant de Stanstead, personne, cependant, ne s'attendait à la fin aussi prochaine, et la nouvelle de sa mort fut une surprise générale. La dépouille sera ramenée à Magog pour inhumation.

Feu M. Moore était universellement connu et estimé par tous nos

FEU M. A. H. MOORE, ancien député du comté de Stanstead au Parlement fédéral.

cantons, y ayant occupé durant plus d'un quart de siècle, un premier rang dans la vie active et économique. Conservateur en politique, M. Moore se trouva à point pour recueillir la succession de l'hon. C. C. Colby, et fut élu représentant du comté de Stanstead, aux Communes, en 1896, charge qu'il occupa jusqu'aux élections générales 1900, alors qu'il fut défait par M. Henry Lovell.

Le défunt était âgé de 75 ans, et avait été résident du comté depuis son enfance.

LES ETATS-UNIS ET L'IMMIGRATION JAPONAISE

WASHINGTON, 22 — Le président Taft a présenté au Sénat hier le texte d'un nouveau traité avec le Japon, destiné à remplacer celui de 1894 et à éliminer principalement les restrictions sur l'immigration. La différence essentielle entre le traité à l'étude et la convention actuelle consiste précisément dans le rejet absolu de ces restrictions et laisse à l'honneur du Japon de faire observer dans ses ports les limitations sur l'émigration du Japon maintenant précisément imposées sur l'immigration aux Etats-Unis. Quelques sénateurs, surtout dans l'Ouest, s'opposeront à la mesure sous prétexte que la Chine réclamera de semblables concessions.

ECHOS DE SOREL

(Spécial à la Patrie)

SOREL, 22—Nous avons eu un fort bon marché, samedi. Il y avait abondance de produits de la ferme : viandes, beurre, légumes, volailles, etc., et le tout s'est vendu de bons prix.

Notons en particulier: le beurre de 26 à 27 cents; les œufs frais, 35 cent; les pommes de terre de soixante-cinq à soixante-dix cents le minot; le lard, de 12 à 15c la lb.; le bœuf, de 8 à 15c et 18c la lb.; le veau, 15 la lb; l'agneau, 15c la lb; les poules et poulets de 15 à 18c la lb.; dindes, de 22 à 23c la lb.

Le foin est un peu en baisse, de $7 1-2 à $8 la tonne, ou $5 à $5.50 les 100 bottes. Le bois garde son prix: bois mou, de $3 à $3.50 la corde; bois franc, de $4.50 à $6 la corde, selon la qualité.

—M. l'échevin Napoléon Gill a remis au Conseil, pour des raisons absolument personnelles, sa démission, laquelle on n'a pas encore été acceptée.

—Mlles Francœur recevaient la semaine dernière plusieurs de leurs amies, qui ont passé avec elles d'agréables quarts d'heure. Il y a eu du chant, musique, déclamation, etc., le tout couronné d'un goûter délicieux.

—Lundi, le 21, il y a eu une mascarade, précédée d'une grande parade des raquetteurs, par les principales rues de la ville, dans l'ordre suivant: En tête, le drapeau de l'ancien club de raquetteurs Canadien ; les membres de ce club, le Sorel-Amateur, le Dollard, le Nautique, et le club Canadien junior.

Après la mascarade, il y a eu, à l'Arena, des courses en patins, pour hommes et jeunes filles; des courses en raquettes pour tous les clubs qui figuraient dans la parade, et autres personnes.

De jolis prix ont été distribués aux vainqueurs.

—Le conseil de ville a mis à l'étude la lettre de la municipalité du village de Saint-Joseph qui désire prendre les mesures voulues, pour améliorer la traverse entre Saint-Joseph et Sorel. M. le maire Désiré Champagne et M. le pro-maire Jean Bilodeau, de Saint-Joseph, ont eu à cet effet, une entrevue avec le conseil de ville de Sorel et il a été décidé de demander des soumissions de plans et devis pour bateaux ou bacs ou autres esquifs, avec les accessoires voulus, afin d'avoir un un service de traverse, entre Saint-Joseph et Sorel, régulier et des plus modernes.

—Le Conseil de ville de Sorel a décidé d'améliorer son usine à gaz de manière à en obtenir le meilleur rendement possible. Une appropriation extraordinaire sera affectée à cette fin. Le Conseil a retenu, pour cette usine, les services d'un nouvel employé, qui en sera le surintendant

—C'est M. Joseph Simard, déjà au service de la ville; qui aura la direction de cette usine, avec un salaire additionnel de $350 par année.

M. Simard est un tout jeune homme, mais son amour du travail, sa bonne conduite et ses talents lui ont mérité cette marque de confiance de la part du conseil. C'est une bonne nomination et nous en félicitons et M. Simard et MM. les membres du Conseil.

SOREL, 22 — Dimanche, le 20 du courant, M. et Mme Philippe Tremblay célébraient dignement le cinquième anniversaire de leur mariage par une charmante réception à laquelle assistaient l'élite de la société sorelois, et plusieurs membres de leur famille. Il y eut une intéressante partie de cartes dont les prix furent gagnés par Mlle Stella Pouliot et M. Alfred Guévremont, N.P.

—M. G. E. Mathieu, avocat, et M. Emery, au nom des personnes présentes, firent l'éloges des heureux époux et leur exprimèrent leurs meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

M. et Mme Tremblay firent les honneurs de la circonstance, avec beaucoup de grâce et d'amabilité ; ils recurent en souvenir de ce joyeux événement, de nombreux et de riches cadeaux, entre autres de magnifiques meubles de salon en acajou.

—Mardi dernier, M. et Mme H. Emery réunissaient un grand nombre d'amis pour une partie de "Bridge" dont les prix furent gagnés par Mlle S. Pouliot et M. W. H. Finlay.

La réunion fut des plus agréables. Il y eut du chant, de la musique, et la danse couronna cette charmante réception dont chacun conservera un joyeux souvenir.

Les contrôleurs ont l'intention de confier le travail de la préparation des plans pour la construction de conduits souterrains qui serviront à l'enfouissement des fils électriques, à une commission d'experts et ils ont écrit aux diverses compagnies qui sont intéressées dans ce genre de travail de leur suggérer les noms d'ingénieurs électriciens compétents.

Le but des contrôleurs est de former une commission de trois experts qui recevront $15 par chaque jour qu'ils siégeront, chaque séance devant durer au moins trois heures.

Annonce de nouvelles marchandises de 1911

TISSUS LAVABLES
INDIENNES
GUINGANS
MOUSSELINES
BRODERIES
ETOFFES A ROBES
SOIERIES

Les tissus qui seront les plus en vogue durant la prochaine saison sont maintenant exposés et vous êtes invités à venir les visiter.

FRILLINGS
ARTICLES DE COU
COSTUMES

Lignes spéciales du printemps qu'on peut acheter avec avantage maintenant

HENRY MORGAN & COMPANY LIMITED

Soyez Votre Propre Agent

EPARGNEZ $25 OU $50

en achetant votre piano directement de

The Leach Piano Co., Ltd.

560 rue Ste-Catherine Ouest,

Près Drummond.

où vous trouverez les meilleurs pianos du monde. Prix raisonnables et conditions faciles. Commis français et correspondance française. 305-2

Cirage à Poele BLACK KNIGHT

Le cirage à poêles "Black Knight" donne un brillant qui dure.

Rien qu'un petit barbouillage sur une grande surface.

Rien qu'un léger frottage avec un linge ou une brosse amène un brillant tel que vous pouvez vous y mirer — et il reste ainsi pendant plusieurs jours — frais, clair, d'un noir luisant.

Essayez ce moyen rapide, propre et facile de polir vos poêles, grilles et objets en fer.

Une grande boîte 10c. Chez les marchands ou envoyés franco sur réception du prix.

THE F. F. DALLEY CO. LIMITED, - HAMILTON ONT.

Fabricants du fameux cirage à chaussures. "2 dans 1".

27

Vieux Rhumes

Vous ne savez pas quel prendre ? Alors, pourquoi ne pas chercher à le savoir ? Votre médecin le sait. Rapportez-vous-en à lui. S'il dit de prendre le Pectoral Cerise d'Ayer, alors prenez-en. S'il dit de prendre autre chose, prenez-le. Faites comme il dira.

J. C. AYER Co., Lowell, Mass.

Le meilleur café ne coûte qu'un peu plus cher que le café de qualité inférieure. Vous avez le meilleur et à prix modéré quand vous achetez le

Seal Brand Coffee

En canistres de 1 et 2 livres seulement.

LES CANADIENS SONT VICTORIEUX DE RENFREW

Au cours d'une partie exceptionnellement vite, où les coups d'éclat succèdent aux coups d'éclat, les "Beurriers" succombent, après une énergique résistance.

RESULTAT FINAL: 4 à 2

Le Canadien est parti pour les Provinces Maritimes. BON VOYAGE !!!

La chaine des triomphes de notre équipe canadienne-française momentanément brisée par la défaite aussi inattendue qu'inexplicable qu'elle subit, la semaine dernière, dans la vieille capitale, s'est reformée, hier soir, alors que les nôtres, au cours d'une partie pendant laquelle ils eurent un avantage marqué, devant une grosse foule qui remplissait tout l'Arena, ont vaincu d'une façon décisive les équipiers de la ville de Renfrew. Malgré les courses spectaculaires auxquelles nous a habitués le vétéran Cyclone Taylor, malgré les hauts faits d'armes dont fut le héros l'incomparable Lindsay, malgré la fougue qu'ils y mirent et le jeu souvent parfait de la ligne d'avants des visiteurs, malgré, enfin, leur admirable énergie et la détermination qu'ils avaient à vaincre, les joueurs de Geo. Martel durent baisser pavillon devant nos intrépides joueurs qui nous donnèrent, hier soir, suivant notre opinion, la plus belle performance dont nous ayons été témoins depuis le commencement de la présente saison de hockey. Nous les en félicitons chaleureusement. Nous n'avons aucune crainte de dire, à l'instar de M. McCafferty, après la victoire inespérée de Wanderer sur Renfrew, samedi soir, que si nos "boys" continuent à jouer comme ils l'ont fait hier, ils gagneront d'emblée toutes les parties qu'il leur reste à jouer d'ici à la fin de la saison.

La partie a été vive, intéressante, émotionnante, que dire, électrifiante. A certains moments, l'enthousiasme chez les milliers de Canadiens-français présents tenait presque du délire. Il était au paroxysme à certaines phases de la joute. La joie des amateurs qui saluèrent avec plaisir le retour de Poulin sur la ligne d'avant de notre équipe fut de courte durée. A peine trois minutes de jeu s'étaient-elles écoulées que ce vaillant petit joueur reçut un douloureux coup sur la partie malade de son pied. Il dut abandonner. Il fut remplacé par Payer qui termina la première période. Dallaire remplaça Payer durant les deux étapes suivantes de la partie. L'apparition sur la glace de ce courageux "petiot," fut enthousiasmement bienvenue. Comme toujours, il joua une excellente partie, à son ancienne position, celle de centre, Lalonde allant à l'aile droite. Ce fut un heureux changement. Notre équipe joua 50 pour cent mieux durant les deux dernières périodes.

Cette victoire du Canadien les campe encore plus solidement que jamais à la deuxième position qu'ils occupent depuis quelque temps. Nous espérons qu'ils se maintiendront là d'ici la fin de la saison.

Comme nous le disions plus haut, la partie a été vive, exceptionnellement vive. La glace s'y prêtait admirablement, d'ailleurs. En vitesse, les visiteurs furent presque les égaux de nos équipiers. Ils furent moins brillants, toutefois. Payan, Pitre et Lalonde, furent ceux qui s'attirèrent le plus l'admiration du public pour le Canadien. Pour les Beurriers, l'inimitable Fred Taylor, le "cyclone," le petit Smith et les deux Cleghorn furent ceux qui brillèrent le plus. Ils donnèrent une belle exhibition de notre jeu national d'hiver, et ce n'est, certes, pas leur faute si la victoire n'a pas souri aux visiteurs.

Les joueurs avaient quelque tendance à mener le jeu un peu trop rudement, mais la vigilance de tous les instants exercée par Russell, Bowie et Duncan Campbell, à qui nous devons de sincères félicitations, réussit à maintenir le jeu dans les limites raisonnables.

Voici brièvement l'historique de la partie, ou plutôt des points:

Un peu plus de la moitié de la période s'était écoulée avant que le premier point fût enregistré, et ce par les visiteurs. Voici comment: Le jeu qui avait été plutôt individuel depuis le commencement, devint plus unifié. Après un bombardement des buts de Lindsay, Sprague Cleghorn se saisit de la rondelle, déjoue Payan, Payer et Lalonde, passe à Vait qui se défait facilement de Rockett Bower et lance heureusement dans les filets de Vézina.

Trois minutes après Pitre fait une magistrale course de toute la longueur du champ de glace, évite habilement Taylor, et après un de ces tirés de côtés qui sont la terreur des gardiens des buts, égalise le score. La première période se termine, les équipes se trouvant au même point.

La seconde période fut encore plus rapide que la première. L'arrivée de Dallaire sur la ligne d'avant des Canadiens contribua probablement à augmenter la vitesse de nos ailiers. Ils eurent beaucoup plus d'ensemble à partir de ce moment, quoique l'union ne soit pas une chose énormément connue chez les nôtres. C'est au cours de cette période que le sort de la partie fut décidé. Les Canadiens comptèrent trois points, dont deux par l'entremise de Payan, qui fut certainement le joueur le plus en évidence durant cette étape, pour les locaux. Les deux points de Payan furent enregistrés après des courses durant lesquelles il fut seul à manier la rondelle, c'est-à-dire sans assistance aucune. Le troisième point fut compté par le capitaine Lalonde qui profita d'une mêlée pour s'emparer du caoutchouc et surprendre Lindsay d'une façon tout à fait drôlatique. Ce fut le dernier point enregistré par les nôtres durant cette mémorable soirée.

Durant la troisième étape les "Bleu-blanc-rouge" se tinrent surtout sur la défense. Les Beurriers tentèrent un superbe ralliment. Ils firent attaque sur attaque contre les bus de Vézina. En plusieurs circonstances nous fûmes privés des services de Laviolette. Les gens de "Creamery Town" ne purent faire mieux toutefois que d'enrégistrer un unique point, par l'entremise d'Oddie Cleghorn. Ce fut leur deuxième et leur dernier. Quand le timbre sonna la fin de ce combat les équipes étaient encore pleines d'entrain et d'ardeur. Le résultat final fut donc de 4 à 2.

Evidemment le voyage des Beurriers n'aura pas été fructueux cette fois. Ils n'ont récolté que des défaites, dont l'une aux mains des Wanderers et l'autre aux mains du Canadien. Cela aura probablement pour résultat d'abattre un tant soit peu leurs aspirations à la seconde position dans la Ligue.

Dix des joueurs du Club Athlétique Canadien sont partis, à midi juste, pour les Provinces Maritimes, où ils joueront, d'ici à la fin de la semaine, deux parties contre les meilleurs clubs d'Halifax et des alentours. Nous leur souhaitons bon voyage et espérons qu'ils nous reviendront tout couverts de lauriers.

Ci-suivent le sommaire, l'alignement des équipes et les noms des officiants:

Canadiens		Renfrew
Vézina	But	Lindsay
Power	Point	S. Cleghorn
Laviolette	Cover	Taylor
Pitre	Rover	Vair
Lalonde	Centre	Smith
Payan	Droite	O. Cleghorn
Payer	Gauche	Rowe

Dallaire remplace Payer à la seconde période.

Referee, Bowie; assistant, Campbell. Pénitencier, Desse Brown. Scorer, Pilon.

BUTS

1ère période

1......Renfrew......Vair. 10.45
2......Canadien....Pitre. 2.55

2e période

3......Canadien....Payan. 1.02
4......Canadien....Lalonde. . . . 2.48
5......Canadien....Payan. 11.45

3e période

6......Renfrew.....O. Cleghorn. . 3.40

Toral: Canadien, 4; Renfrew, 2.

PENALITES

1ère période. — Canadien: Laviolette, 3, Payer, 3. Renfrew: Taylor, 3; Smith, 3.

2e période. — Canadien: Laviolette, 3, 3; Lalonde, 3. Renfrew: Vair, 3; O. Cleghorn, 3.

3e période. — Canadien: Dallaire, 10. Renfrew: Vair, 3.

Total. — Canadien, 25 minutes. Renfrew, 15 minutes.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	Buts Pour	Buts Contre
Ottawa	10	0	96	38
Canadiens	7	5	57	46
Wanderers	5	6	49	70
Renfrew	4	7	53	68
Québec	2	10	49	67

SAM LANGFORD qui a triomphé hier soir à Londres, de Bill Lang dans un assaut de boxe de six rondes.

CABANA CONTRE ST-JEAN

Le match du 3 mars prochain, sera le plus important encore eu depuis plusieurs années

Pour le championnat poids moyen de l'univers

Le grand match du 3 mars prochain, entre Cabana et St-Jean, prend des proportions considérables. Dans Maisonneuve aussi bien que dans Hochelaga, où les deux hommes ont de chauds partisans, on parie sans relâche sur les chances de chacun.

Cabana qui se proclame champion du monde des poids moyens ne craint pas de dire que St-Jean sera écrasé le soir de la rencontre et il engage ses amis à tout risquer sur ses chances.

De son côté St-Jean est très confiant. Les deux hommes s'entrainent avec soin et réussissent à merveille dans l'exécution de leurs tours.

Nous disions hier qu'il y aurait des surprises. Eh bien oui, il y en aura des surprises et de très grandes encore.

Nous ne serions pas étonnés, si plus d'un record établi il y a plusieurs années déjà par Louis Cyr étaient abaissés. Les amateurs de poids et altères feraient bien d'acheter de suite leurs billets, car le nombre étant limité les retardataires pourraient bien se voir refuser l'entrée, le soir de la rencontre.

Langford est qualifié

IL SE BAT CONTRE LANG ET OBTIENT LA DECISION DE L'ARBITRE A LA 6ème RONDE. — IL PEUT SE BATTRE CONTRE JOHNSON.

LONDRES, 22. — A cause de la promesse faite par l'organisateur McIntosh, d'une rencontre pour une bourse de $45,000 devant avoir lieu entre le gagnant de la présente rencontre et Jack Johnson, champion du monde le plus grand intérêt a été manifesté dans la bataille qui a eu lieu à l'Olympia, hier soir, entre Bill Lang, ancien champion "heavyweight" d'Australie et Sam Langford, le pugiliste nègre de Boston, qui se sont rencontrés pour une bourse de $17,500.

Près de 8,000 personnes ont assisté à la bataille. Les recettes à la porte d'entrée se sont élevées à $45,000, ce qui établit un record pour une bataille à Londres.

Malgré l'avantage de la taille, du poids et de la portée qu'avait pour lui Lang, on a eu bientôt fait de constater la supériorité de l'autre pugiliste dont l'action est plus rapide et surtout plus scientifique.

Dans la première rencontre, Langford compta pour lui à peu près tous les points, gardant continuellement l'australien sur la course. Au cours de la seconde ronde, le Bostonien fit tomber Lang par un crochet de la droite à la mâchoire. La bataille semblait être terminée, mais au coup de neuf, le blanc se leva et le gong le sauva. De nouveau Langford lui fit mordre la poussière dans la troisième ronde, mais Lang se releva en temps et réussit à se tenir debout jusquà ce que la cloche sonne de nouveau.

La quatrième ronde a été une mêlée Langford jouait de la gauche et de la droite aveuglement essayant d'en finir au plutôt, mais les janfores solides et agiles de l'australien le sauvèrent encore. Langford porta plus de coups superbes durant la cinquième ronde et à deux reprises, au moyen de coups à la mâchoire il fit tomber son adversaire, néanmoins celui-ci parvint encore à se relever en temps.

Depuis le commencement de la quatrième ronde, les yeux de Lang étaient à demi bouchés et sa figure était devenue écarlate, mais tout de même son action continuait à être assez rapide et juste. Après de nouveaux coups portés à la figure, Langford parvint à amener Lang dans un coin de l'arène et lui porta un violent coup à la mâchoire, mais, Lang para et le nègre glissant tomba à genoux. Avant qu'il n'ait eu le temps de se relever complètement, l'australien lui porta un "uppercut" de la main droite. Immédiatement l'arbitre Corri rendit sa décision en faveur de Langford qui depuis le commencement de la bataille avait su garder pour lui les 4-5 des points.

Au cours d'une bataille entre Lang et Curran le 18 janvier dernier, Lang avait aussi perdu la bataille pour un "foul" du même genre.

UN AUTRE RAPPORT

LONDRES, 22. — Bill Lang, qui une fois, fut champion "heavyweight" de l'Australie, ne s'est pas montré de taille à rencontrer Sam Langford le pugiliste nègre canadien, dans une bataille qui devait durer vingt rondes à l'Olympia, hier soir. Langford a été déclaré vainqueur à la sixième ronde, alors que Lang commit un "foul" et fut disqualifié. En tous les cas, la bataille n'aurait pas pu se continuer beaucoup plus longtemps, car, l'australien était à peu près à bout de forces, lorsque le "foul" a été commis.

Environ six mille personnes ont été témoins de la rencontre, que l'on avait cru devoir être très longue et rapide, et la majorité des spectateurs ont été vivement désappointés du peu de résistance que Lang a montré, et de la fin imprévue de cette bataille que l'on aurait cru devoir être intéressante. Après six rondes menées rapidement, alors que Langford était à genoux l'australien d'une manière injustifiable, lui a porté un coup violent à la mâchoire et immédiatement le juge de la rencontre proclama Langford vainqueur.

Le dicton "Un bon gros homme bat toujours un bon petit homme" aura menti pour cette fois, car malgré ses 52 livres de plus, Lang a été déclassé, par Langford qui lui a rendu la bataille très dure à soutenir et qui a, pour ainsi dire, joué avec lui.

L'australien semblait être sur les nerfs et effrayé. La seule marque de pugiliste réellement montrée par Lang a été sa bonne tenue malgré les coups violents que lui a porté Langford au cours des six reprises. Plusieurs fois l'arbitre fut forcé de compter le temps que Lang demeura par terre et en particulier une fois à la deuxième ronde et deux fois durant la cinquiè-

BATAILLE NULLE

NEW HAVEN, 22 — Alfred Lynch, de Québec et Frankie Burns de Jersey City se sont battus hier soir durant 15 rondes et ont fait partie nulle.

A LA 3ème RONDE

NEW-YORK, 22 — Frank Moran a mis Jack Silberg hors de combat à la troisième ronde hier soir.

Le Hockey

Les Normal 4 lancent un défi aux Normal 3 pour jeudi prochain, à 1.30 heure sur le rond des Normal, 4 rue St-Hubert. Pour informations s'adresser au No 64 rue Boyer.

SWEET CAPORAL vs PRIMUS

Les "Sweet Caporal" rencontreront les "Primus" dans une partie d'exhibition de hockey, qui aura lieu au patinoir Jubilee, jeudi le 23 février. Les équipes sont bien balancées et on s'attend à une joute intéressante.

VICTOIRE DES DORIONS

VAUDREUIL, 21 — Les Canadiens de Ste-Anne ont été défaits par l'équipe locale dimanche dernier, par un score de 3 à 0. Pendant la première période quoique les Canadiens aient eu l'avantage, aucun point ne fut enregistré. Le premier point fut scoré par R. Bastien dans la deuxième période sur un long lancé; et quelques instants après G. Paré sur une passe de Sauvé scora le deuxième. R. Bastien scora le 3ème point dans la 3ème période. Les Canadiens ont fait très bonne figure. Legault et Crevier eurent à repousser plusieurs fois les attaques de Bastien et Paré. H. Besner et Sauvé ont été remarquables par leurs fameuses passes. Bastien et Paré furent les étoiles de la partie. Les passes de Crevier, Cypiot et Cousineau furent prisées par la solide défense de Turcotte et Besner, et ils ne purent déjouer la vigilance de Perrier. Les spectateurs qui étaient au nombre de 300, furent témoins d'une lutte contestée. Les "Dorions" iront à Ste-Anne dimanche prochain, rencontrer le même club.

Dorions		Canadiens
A. Perrier	Buts	N. Logault
A. Turcotte	Points	H. Crevier
R. Besner	Couverts	V. Angell
R. Bastien	Rovers	V. Leduc
G. Paré	Centres	G. Crevier
H. Besner	Ailes	R. Cypiot
G. Sauvé	Ailes	O. Cousineau

Arbitre, R. Besner. Assistant, R. Leduc.

Les Dorions donnent un grand euchre ad profit du club en la salle de l'école "Dorion", samedi le 25 février. Il y aura chant, musique et déclamation.

ALLONS ENCOURAGER LES NOTRES.

Une grande partie de hockey aura lieu dimanche soir, le vingt-six courant, entre le club Westmount, de Terrebonne, de la ligue de Montréal-Nord, et le Ste-Catherine, de la ligue Hochelaga. Ce dernier, quoique battu à Terrebonne, le 14 courant, entend bien prendre sa revanche et invite les amis de venir les encourager.

Cette partie sera suivie d'une autre exhibition entre les Zoulous et les Pieds Noirs. Cette partie sera aussi, à n'en pas douter, très intéressante, car les Zoulous ont une revanche à prendre, ayant été défaits le 6 janvier dernier.

Ces deux parties seront l'évènement sportif du "Bout" et les clubs comptent bien avoir l'encouragement de tous.

LE HOCKEY A LONGUEUIL

Le club Longueuil a remporté une brillante victoire dimanche dernier sur le Baillargeon Express, par un score de 5 à 3.

L'équipe du Baillargeon Express, était composée de trois joueurs du Garnet, 3 du Ste-Catherine et un du Baillargeon. La partie a été très rapide et contestée, Séguin du Garnet, n'eut pas tout le loisir de faire ses courses habituelles, ayant toujours été suivi de très près.

Les équipes s'alignèrent comme suit;

Bail. Ex. 3		L.A.A.A. 5
Keller S.	Buts	A. Benoit
Kirlin Jos.	Points	Chs. Laurin
Bréard G.E.	Couverts	W. Hill
Séguin "Patsy"	Rovers	E. Thomas
Brunet	Ailes gauche	Aug. Globensky
Mitchell	Ailes droites	A. Hill
Chabot	Umpires	E. Favreau
Mélançon P.	chrono.	A. E. Laurin

Referee, I. Weatherman. Assistant, H. Bachand.

Lundi soir le Longueuil II a défait le St-Lambert II par un score de 8 à 0.

Mercredi le 22 février St-Lambert vs Longueuil à 8.30 p.m.

Dimanche, le 26 février, Fashion Craft, vs Longueuil à 2.30 heures p.m.

Ces parties seront toutes jouées à Longueuil.

LE HOCKEY AU COLLEGE SAINT-LAURENT.

Le club du Collège St-Laurent s'est réorganisé cette année avec une équipe très forte. Avec un peu de pratique, le club deviendrait quasi invincible, car il marche sur la trace de ses aînés, les Dostaler, les Galarneau, les Gohier, etc.

Dimanche dernier, le Collège St-Laurent a battu les Pères et la Récréation, du même endroit, par un score de 5 à 3, dans une partie très contestée. Noms des joueurs des gagnants: G. Laurin, buts; J. Mulcair, point; D. Paquin, couvert; Art. Théoret, avant; L. Lamy, M. Pepin, R. Lauzon.

Le club du Collège St-Laurent aimerait arranger des parties avec les Ranger Rushers II, Melville, Maple Leafs, Primo, préférés pour dimanche prochain.

Pour toutes informations, s'adresser à Art. Théoret, ville St-Laurent, près Montréal, ou à D. Paquin, Collège St-Laurent.

ELLE AURA LIEU LE 2 MARS

La partie de hockey Canadien-Renfrew qui aurait du se jouer le 9 février ma's qui ne put avoir lieu par suite d'un incident incontrôlable, aura lieu le 2 mars à Renfrew.

Collet Motor de Tooke

2 pouces de hauteur
Fait en quarts de points
12½c chacun

R. J. TOOKE, LIMITED
RUES ST-JACQUES ET STE-CATHERINE

Chez les Joueurs de Quilles

VACHON, DU CLUB ST-LOUIS, ETABLIT UN SUPERBE RECORD —VICTOIRE DES ROYAL SUR STE-CATHERINE. — JOUTE ENTRE LES NATIONAL.

DANS LA M. B. A.

Il y a eu de très jolies parties de quilles hier soir. Tous les clubs de la classe B. de la Montreal Bowling Association ont joué hier soir avec les résultats suivants:

Les Crescent vainquirent les Beaver II; les Caledonian disposèrent des Colonial; les St-Louis l'emportèrent sur les Westmount.

Un record fut établi hier soir au cours de ces joutes.

Vachon, du club St-Louis qui était en forme superbe enregistra en une partie simple le grand total de 244 points et obtint un total de 618 pour les trois parties. Cet exploit fait honneur à notre compatriote.

BAEVERS No 1.

J. Gibson	174	171	145
D. Allan	128	144	138
J. Wilkinson	11	6121	120
E. Borgert	106	137	122
A. Candlin	131	112	123
Totaux	655	685	649

Moyenne de l'équipe, 349 4-5.

R.R.Y.M.C.A.

D. Laing	148	139	115
W. Colbeck	127	174	165
F. Smith	170	129	143
John Storey	154	186	159
G. Clayton	140	161	155
Totaux	739	789	739

Moyenne de l'équipe, 453 2-5.

ST-LOUIS

Guérard	185	154	177
Péladeau	159	165	176
Vachon	201	244	173
Castonguay	193	167	127
Beauchamp	178	157	179
Totaux	916	887	832

Moyenne de l'équipe, 527.

WESTMOUNT

Campbell	126	140	162
Blair	113	116	134
Swift	168	180	165
Shaw	144	116	149
H. Campbell	140	176	139
Totaux	691	718	749

Moyenne de l'équipe, 432.

BEAVER No 2.

Crocker	141	133	177
Clarabut	126	138	140
Nagle	144	113	131
Banville	123	134	187
Mahoney	169	123	128
Totaux	693	641	763

Moyenne de l'équipe, 429 2-5.

CRESCENT

Duffy	133	129	191
Dupré	142	162	143
Ross	131	145	155
Reid	170	176	150
Buchanan	142	171	163
Totaux	718	783	802

Moyenne de l'équipe, 460 3-5.

CALEDONIAN

I. McAuley	184	164	126
W. Johnston	152	166	159
R. P. Niven	159	149	165
D. Ferguson	161	160	171
J. Currie	150	112	173
Totaux	806	757	794

Moyenne de l'équipe, 470.

COLONIAL

M. Kelly	138	150	139
J. Hefferman	178	198	135
R. B. Scott	114	124	118
A. Dussault	148	154	137
J. A. Bean	158	137	149
Totaux	736	763	678

Moyenne de l'équipe, 447 2-5.

LES NATIONAL AU CLUB CANADIEN.

Jeudi soir de cette semaine les deux clubs de quilles du National joueront une partie de quilles sur les allées du club athlétique Canadien. Les joueurs joueront la partie Canadienne.

Les équipes seront les suivantes: Equipe de la Ligue Canadienne: Lahaise, Deschamps, Lapointe, Gaudet, Bédard, Egan et St-Martin, cap.

Equipe de M. B. A. Lamoureux, Filion, Dumont, Merlet, Desautels et Lebeau, cap.

LIGUE CANADIENNE

Les Royal Canadiens ont joué contre les Ste-Catherine et les ont défaits par une très forte majorité. La partie ne fut pas remarquable, sous aucun rapport.

ST. CATHERINE vs. ROYAL CANADIEN.

STE-CATHERINE

	1.	2.	3.	Total
Marin	141	146	124	411
Mercier	153	95	123	371
Raymond	113	123	105	346
Raymond	143	173	144	460
Morel	140	103	134	377
Morency	106	134	134	374
Total				2339

ROYAL CANADIEN

	1.	2.	3.	Total
Madgin	147	161	102	430
Cypiot	129	191	133	453
Brunet	182	122	122	426
Bonhomme	163	115	184	462
Malette	162	130	104	396
Byer	159	138	159	456
Total				2623

Majorité, 294.

"La Bière qui a de la Renommée"

O'Keefe's PILSENER LAGER

conserve sa réputation comme la plus pure, la plus saine, la plus délicieuse bière qui soit brassée. Aucune n'est meilleure à n'importe quel prix, et peu sont aussi bonnes au double du prix.

"La Bière Légère dans la Bouteille Claire"

Aux Hotels, Cafés et Marchands en Général.

Agent à Montréal: JAMES MORLEY,
34 rue Saint-Benoit. Téléphone Main, 932.

Au Parc Moncrier

ATTENTISE GAGNE LA PRINCIPALE COURSE DE LA JOURNEE D'HIER A JACKSONVILLE.—LES SUSPENSIONS SE SUCCEDENT.

JACKSONVILLE, 22 — Attentive, 12 pour 1 a gagné la principale course de la journée d'hier, finissant 2 longueurs en avant de Adrian le favori.

Le jockey Sweeney a été suspendu jusqu'à la fin du meeting pour incompétence.

Première course, bourse $400, à réclamer, chevaux de 1 ans, 4 furlongs.—1, American Girl, 109, Byrne, 5 à 2, 9 à 10, 2 à 5; 2. Nellie, 102, McCahey, 6 à 1, 2 à 1, égaux; 3. Mary Lee Johnson, 113, Hufnagel, 4 à 1, 8 à 5, 7 à 10. Temps, 49 1-5. Naughty Rose, Charlie O'Brien, Maxentius, Senator Sparks, Electric, Nannie McDee, Terrible Boy et Doodle Dandy ont aussi couru.

Deuxième course, bourse $400, chevaux de 3 ans, 5 1-2 furlongs—1. Definite, 109, Goldstein, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 2. Cardiff, 104, Killingsworth, 10 à 1, 4 à 1, 2 à 1; 3. Red Bob, 109, Gold, 6 à 1, 2 à 1, égaux. Temps 107 4-5. King Pin, Fort Carroll, Golden Dusty, Speingmas, Monte Fox et Muff ont aussi couru.

Troisième course, à réclamer, bourse $400, chevaux de 3 ans et plus, 6 furlongs—1. Bodkin, 102, Obert, 5 à 1, 2 à 1, égaux; 2. Louis Reil, 106, Fain, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1; 3. J. B. Robinson, 106, Burns, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps, 1.14. Augustin Sturtevant, Syzygy, Ed. Levan, Aunt Kate, Summer Night, McAndrews, Night Mist, Percy Taylor et The Moat ont aussi couru.

Quatrième course, handicap, $600, chevaux de 3 ans, 7 furlongs —1. Attentive, 103, Koerner, 12 à 1, 4 à 1, 8 à 5; 2. Dr Ducmner, 111, Bell, 18 à 5, 9 à 10, 2 à 5; 3. Aldrian, 113 Butwell, 9 à 5, 4 à 5, 2 à 5. Temps, 1.26 4-5. La U, Mexican, Billy Vanderveer, Imprint, et Herbert Turner ont aussi couru.

Cinquième course, bourse $400, chevaux de 3 ans, à réclamer, 1 mille — 1. Detect, 106, Burns, 4 à 1, 7 à 5, 3 à 5; 2. Minta, 107, McCahey, 16 à 5, 6 à 1, 1 à 2; 3. Ruby Knight, 87, Adams, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps, 1.42 2-5. Gold Wick, Tod's Cottage, Waltz, Topsy, Fire Wood, Robert Bruce ont aussi couru.

Sixième course, à réclamer, bourse $400, chevaux de 4 ans et plus, un mille et un seizième — 1. Pocotaligo, 108, Fain, 15 à 1, 6 à 1, 3 à 1; 2. Judge Walton, 103, S. Bell, 16 à 5, 8 à 5, 3 à 1; 3. Rose Burg, 11, 108, Byrne, 9 à 1, 3 à 1, 8 à 5. Temps, 1.47 3-5. Havre, Henry Crosscaddin, Golconda, Galley Slave, Foreguard, Mique O'Brien, Spring Frog, Christian, First Peep et Warden ont aussi couru.

La Raquette

LA CREMAILLERE AU CHAMPETRE.

C'est ce soir qu'on pend la crémaillère, au châlet du club Champêtre, à la Pointe aux Trembles, l'une des plus joyeuses fêtes organisées par notre populaire club de raquetteurs. Le départ se fera de la rue Lasalle par tramway spécial, à 8 heures 30 p.m.

Les membres des clubs de raquetteurs Canadien de St-Henri et Tricolore ayant été gracieusement invités, tous se feront un plaisir de répondre nombreux à cette marque de courtoisie de la part des "boys" du club Champêtre.

LE FORESTIER A BOUCHERVILLE.

Dimanche dernier, le 19 février courant, à 2 heures p. m., le club de raquetteurs "Le Forestier" partait en joyeuse compagnie pour se rendre à Boucherville, où devaient avoir lieu les courses annuelles. L'on se rendit, en tramway jusqu'au Parc Dominion, et de là, l'on marcha à travers le fleuve jusqu'à Boucherville. Quelques minutes après l'arrivée à l'Hôtel Charron, où le club était descendu, l'on se prépara pour les courses, dont voici le résultat:

100 verges—1er, J. A. Girardin; 2e, J. A. Godin.

220 verges—1er, J. A. Girardin; 2e, J. E. Poitras.

1 mille—1er, A. Dubreuil; 2e, J. E. Poitras - C. Granger.

POUR DAMES

100 verges—1ère, M. R. Poitras; 2e, A. Boisseau.

Après les courses, l'on revient à l'hôtel où un souper au menu choisi et délicieux fut servi aux vaillants raquetteurs.

Pendant le souper, il y eut discours par J. E. Poitras, J. A. Girardin, A. Carrière, E. Damien, etc. ...

Après que M. Charron eut gracieusement offert les liqueurs au club, l'on se retira de table et l'on procéda à la distribution des prix pour les courses.

M. Charron fit cadeau d'une boite de cigares au gagnant de la course du mille.

Et enfin, pour terminer cette journée si joyeuse, il y eut chant, musique et danse jusque vers dix heures p. m. où il fallut songer au retour.

Il faut rendre hommage à M. Charron pour l'aimable réception qu'il fait aux raquetteurs, et c'est en termes chaleureux que le Président l'en félicita.

M. Charron, pour prouver encore une fois sa courtoisie, offrit le champagne à tous, qui fut sans contredit, bu à sa santé et au succès de sa maison. Et la troupe repartit pour Montréal où elle se dispersa.

Parmi les personnes présentes l'on remarquait Miles A. Boisseau, Lemire, B. Dozois, M. A. Poitras, M. R. Poitras, Marg. Poitras, L. Charpentier, J. Charpentier, F. Thomson, M. Gleeson et MM. J. E. Poitras, J. A. Girardin, J. A. Godin, C. Granger, A. Dubreuil, G. Dufresne, E. Damien, L. Lenoir, A. Carrière, E. Lambert, P. Leclair, H. Fournier et Denis Poitras.

LES MONTAGNARDS SE PROMENENT.

A l'assemblée des membres du Montagnard, tenue hier soir, il a été décidé que le club irait en corps à Rigaud, le 26 courant; le 27 février ils feront route vers Québec où ils iront assister aux fêtes du mardi Gras et le 5 mars, ils iront à Sherbrooke.

MARKS Le Mercier AUX HOMMES D'AFFAIRES DE MONTREAL

Les hommes d'affaires, en général, sont particuliers au sujet de ce qu'ils achètent, et c'est pour cette raison que nous désirons appeler leur attention sur les trois points suivants, par lesquels notre magasin se distingue:

1. Les Meilleures Marchandises seulement y sont vendues.
2. La Politesse dans le Service est assurée à tous.
3. Une Prompte Livraison de toutes les marchandises.

Nous sollicitons votre visite.

MARKS LE MERCIER 148 RUE PEEL

JEUNES GENS

Pour Gonorrhée et Ecoulements prenez le Spécifique Okay de Pabst. Le seul remède qui guérit toujours quelle que soit la durée ou la gravité du cas. Les résultats obtenus par son emploi vous étonneront. Absolument sans danger, empêche les rétrécissements et peut se prendre sans aucun inconvénient ni suspension de vos occupations. PRIX . . $3.00 Agents, LECOURS & LANCTOT, Montréal

SANTAL CAPSULE MIDY

Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigeaient autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubèbe, les opiats et les injections.

POUR PREVENIR LA GRIPPE

Le LAXATIVE BROMO QUININE enraye la cause. Il n'y a qu'un seul BROMO QUININE. Voyez la signature de E. W. GROVE. 25c.

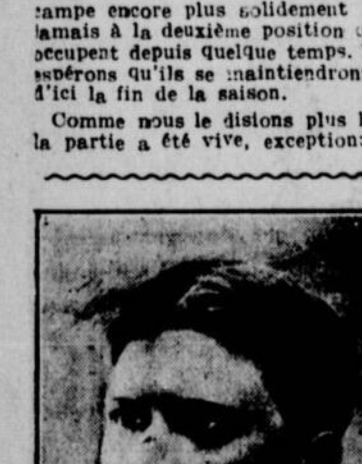

M. JOS NELSON, du club Champêtre, qui fera partie de l'équipe de joueurs de quilles qui ira à Buffalo la semaine prochaine.

Le Turf

M. W. HODSON

M. William (Billy) Hodson le jockey expert bien connu à Montréal et à l'étranger aura la direction de l'écurie de M. L. J. Tarte dans laquelle se trouve la fameuse Jennie W, Nancy C, Rochel et autres coursiers de marque.

IL ABANDONNE LE TURF

NEW-YORK, 22 — M. Christopher J. Fitzgerald, que toute une génération a connu comme l'un des plus dévoués à la cause du turf et qui fut successivement président d'une piste importante de New-York, juge en chef du Circuit Metropolitain et gérant du Montréal Jockey Club, vient d'annoncer qu'il abandonne les courses pour s'occuper de publicité dans un grand journal newyorkais.

Cette démarche de M. Fitzgerald n'indique pas qu'il soit dégoûté des courses, mais sa nouvelle position était accompagnée d'un si gros salaire que Fitz n'a pu résister à la tentation d'améliorer son sort.

Le 13 et le 15 Mars

OTTAWA, 22 — Les Ottawa champions de la ligue Nationale de hockey, joueront contre le club Prince Albert, pour la Coupe Stanley, emblème du championnat du monde, aux dates du 13 et du 15 mars.

Il est tout probable, si toutefois Ottawa gagnait sur Prince Albert, que le club Galt aurait l'avantage de jouer aux dates du 16 et 18 mars.

LES CHAMPIONS TRIOMPHENT

Les M. A. A. A. victorieux des DeLorimier par une centaine de points

DEMAIN, ST-DENIS A CANADIEN

Les joueurs de billard de la M. A. A. ont comme d'habitude remporté un franc succès dans leur tournoi d'hier avec les joueurs du club DeLorimier.

Représentée par MM. DeBurlet, Shaw, Earle et Cornell, la M. A. A. A. triompha du club DeLorimier par une centaine de points environ.

Sauf M. Shaw, tous les visiteurs gagnèrent leur partie très facilement. M. Noël de Tilly qui avait la tâche de lutter contre le brillant joueur qu'est Shaw, s'en tira avec grand honneur, le vainquant par une quarantaine de points.

La séance se termina ce matin aux petites heures.

RESULTATS:

CLUB M. A. A. A.

Cornell	200—Moy. 2.30—Séries	20	11	10
Earle	200—Moy. 2.60—Séries	12	11	9
De Burlet	200—Moy—2.38—Séries	13	12	11
Shaw	163— Séries	22	18	10
	763			

CLUB DE LORIMIER

Beaudin	158— Séries	8	8	7
Michaud	162— Séries	17	10	8
Marchessault	135— Séries	9	8	8
Noël	200—Moy 3—Séries	18	18	16
	655			

Un Exploit de Legagneux

IL FAIT TROIS FOIS LE TOUR D'UN NAVIRE VENANT DE NEW-YORK A SON ARRIVEE DANS LE PORT DE NICE.

NEW-YORK, 22. — Un câblogramme reçu hier du capitaine Dentwolf, commandant le paquebot "Cleveland", en croisière de 86 jours, dans les ports de la Méditerranée, raconte l'arrivée du navire à Nice.

Au moment où le "Cleveland" pénétrait dans le port, l'aviateur Legagneux vint sur son monoplan Blériot, faire trois fois le tour du navire aux acclamations des passagers massés sur le pont et qui craignaient à tout instant de voir le grand oiseau s'abîmer dans les flots. Mais l'aéroplane se comporta de splendide façon et conduit par un pilote de l'adresse de Legagneux il n'y avait pas à craindre qu'il exécutât une fausse manoeuvre.

La Lutte

GOTCH EN TOMBE DEUX

WILLIMANTIC, 22 — Dans une lutte corps à corps qui eut lieu ici hier, Frank Gotch a tombé deux hommes, Frank McGrath en 22 minutes et Atte Berger en 11 minutes.

En face du Taureau

LE CELEBRE TOREADOR MEXICAIN EST SAUVE D'UNE SECONDE ATTAQUE PAR UN AUTRE MATADOR.

MADRID, 22 — Carlos Gonzales, le célèbre toréador mexicain, a débuté aujourd'hui au Palaza Tetuan, et a failli être victime d'un accident qui a répandu l'effroi parmi les nombreux spectateurs.

Le premier taureau que Gonzales devait tuer s'est élancé subitement sur le toréador qu'il enleva et projeta en l'air avec ses cornes. L'animal était sur le point de s'élancer de nouveau sur le corps inanimé de son adversaire quand un autre matador attira l'attention du taureau en agitant un manteau rouge et le tua.

Gonzales a été transporté à l'hôpital où l'on trouva que le toréador était gravement contusionné, mais n'avait pas d'os brisés.

Les Echecs

A SAN SEBASTIEN

SAN SEBASTIAN, 22. — Toutes les parties d'échecs jouées hier dans le tournoi international ont été annulées sauf celle de Bernstein et Spielman. Celui-ci perdit.

UN BANQUET A L'HON. MURRAY

LES LIBERAUX DE LA NOUVELLE ECOSSE FONT FETE AU PREMIER MINISTRE A L'OCCASION DE SON RETOUR A LA SANTE.

HALIFAX, N. E., 22. — Les libéraux d'Halifax ont donné, hier soir, un banquet à l'hon. George B. Murray, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. C'était pour le féliciter de son rétablissement après une longue maladie. Sir Wilfrid Laurier et l'hon. M. Fielding ont envoyé des télégrammes témoignant leur regret de ne pouvoir assister à la fête, et leur haute appréciation pour l'hon. M. Murray. Le premier ministre en répondant à la santé "Notre hôte" a passé en revue les faits et gestes du parti libéral. Sur la question de la réciprocité, l'hon. premier ministre n'a parlé que de ses effets relativement aux pêcheries.

"Probablement, a-t-il dit, un tiers de la population de la Nouvelle-Ecosse vit le long des côtes. La ligne des côtes est formée de villes, de villages et de hameaux de pêcheurs. Notre position géographique est suprême et aucune classe de pêcheurs du monde n'est plus intelligente que la nôtre. Un grand nombre des vaisseaux de la république voisine sont conduits par nos pêcheurs qui y occupent les charges de commandants et de matelots. Pendant un quart de siècle cette partie de notre population a demandé le libre-échange avec la république du sud. Maintenant que ce désir est rempli d'espoir renait au cœur de ceux dont la mer est le gagne-pain. Je ne crois pas qu'il y ait un homme qui puisse prévoir tous les avantages que la libre-échange pour le poisson apportera à notre population du bord de la mer. Je ne vois pas de raisons pour que la flotte de pêche de la Nouvelle-Ecosse ne triple maintenant. Je ne vois pas de raisons pour que nous ne devenions pas les principaux producteurs de poisson de ce continent. Et il y a des hommes qui s'attendent à ce que l'honnête travailleur de la mer écoutent des arguments sophistiques qui disent que cela va mettre en danger le drapeau britannique, que cela fera du tort aux chemins de fer qui vont de l'est à l'ouest. Ils lui demanderait même de jeter son bulletin de vote pour condamner une politique qui signifie tant pour lui comme pour les générations futures. Y a-t-il quelqu'un, ici, qui dise que parce que le pêcheur de la Nouvelle-Ecosse vend son poisson à un Américain à un prix supérieur, il manque de loyauté à la couronne britannique ? Quelles que soient nos vues sur la politique, nous pouvons certainement nous accorder sur ce point."

Le procureur général MacLean a aussi été l'un des principaux orateurs du banquet.

POUR JUGER DE LA VALEUR DES HUITRES

NEW-YORK, 22.—On apprend de Londres qu'une quarantaine de connaisseurs en fait d'huitres ont tenu une cour d'arbitrage originale tout récemment à Colchester. Il s'agissait de décider de l'excellence respective des huitres américaines et des mollusques de Colchester.

Le maire Benham de Colchester, plusieurs députés, deux ex-maires, un échevin, le greffier de la ville, le gérant des pêcheries d'huitres de Colchester composaient l'aéropage de gourmets qui s'étaient faits les champions de la bivalve nationale, tandis que les mérites de la "blue point" américaine étaient prônés par Sir Hiram Maxim, Jacob Heilborn et Newton Crane.

Après avoir dégusté 1500 huitres apprêtées de toutes les façons imaginables, nos gastronomes firent un compromis et déclarèrent que chaque mollusque avait ses mérites !

UN STEAMER COUPE EN DEUX LEUR EMBARCATION

PORTLAND, Me., 22 — Deux jeunes gens, Fred E. Rich, âgé de 12 ans, et Fred York, âgé de 14 ans, fils de pêcheurs de Long Island se sont noyés. Le bateau dans lequel ils étaient a été frappé et coupé en deux par le steamer du gouvernement "Henry Wilson."

REVOLUTIONNAIRES DE PROFESSION

NOUVELLE-ORLEANS, 22 —Avant même que la paix soit rétablie au Honduras, des préparatifs sont faits pour faire une nouvelle révolution dans l'Amérique Centrale. C'est sur le Guatemala, cette fois, que la bande de révolutionnaires de métier qui infeste la Nouvelle-Orléans a jeté son dévolu.

Jose Santos Zelaya, qui fut pendant des années dictateur de l'Amérique Centrale et est maintenant exilé en Belgique, fournit les fonds.

Les "libertadores" ont ouvert un bureau central ici et étudient les moyens de se débarrasser de Manuel Cabrera, président du Guatemala.

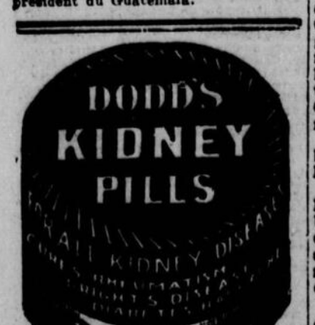

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

Comme Tonique

Dans les cas d'abattement, de nervosité, d'insomnie et au moment de la convalescence, après une maladie, le Porter Dawes, (Dawes' Lachine Porter) donne des résultats incomparables.

Il peut être assimilé très facilement par les personnes les plus délicates. Son goût et sa saveur sont des plus agréables.

Dawes' Lachine Porter

(LE PORTER DAWES)

convient également aux personnes fortes et en bonne santé. Il est délicieux et agréable au goût. C'est une boisson appétissante et raffraichissante.

Insistez pour avoir l'étiquette avec le Cheval Noir.

The National Breweries, Limited.

INAUGURATION D'UN ORGUE

SA GRANDEUR Mgr BRUCHESI BENIRA DEMAIN SOIR, LES NOUVELLES ORGUES DE L'EGLISE SAINT-JOSEPH, RUE RICHMOND. — BEAU ET ARTISTIQUE PROGRAMME MUSICAL PAR MM. J.-D. DUSSAULT, LE DOCTEUR J.-P. THIBAULT, ET JOS. SAUCIER.

Demain soir, aura lieu à l'église St-Joseph, rue Richmond, l'inauguration d'un nouvel orgue que bénira préalablement Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal.

Cette cérémonie sera suivie d'un très beau concert de musique d'orgues, par M. J. D. Dussault, organiste à Notre-Dame, et le docteur J. P. Thibault, organiste en titre de l'église St-Joseph. M. et Mme Joseph Saucier prendront aussi part à ce concert de musique religieuse.

Le docteur J. P. THIBAULT, organiste en titre à Saint-Joseph.

L'allocution de circonstances sera prononcée par M. l'abbé Lucien Pineault, vicaire à Hochelaga.

Le nouvel orgue de l'église Saint-Joseph sort des ateliers des frères Casavant, de St-Hyacinthe. Sans être parmi les plus considérables du Canada, c'ese un instrument d'une grande perfection et d'une belle sonorité, qui fait penser un peu à l'orgue du Gésu. La régistration est très moderne et munie de boutons électriques simplifiant considérablement la préparation des effets.

C'est une acquisition qui parle hautement en faveur des progrès de la musique religieuse à Montréal.

M. J. D. Dussault, l'organiste de Notre-Dame est bien connu pour ses belles interprétations de C. M. Widor dont il est le disciple fidèle, et son programme d'inauguration, demain soir, est l'un des plus beaux qui soit.

Le docteur J. P. Thibault, élève de M. Dussault, mérite d'être classé parmi nos principaux organistes. C'est un musicien reconnu et consciencieux et un grand admirateur de la musique religieuse conforme au "moto proprio." Il jouera demain soir, deux pièces à effet de Dubois et de Guilmant.

Voici du reste, le programme qui attirera sans aucun doute, une très grande foule de musiciens et d'amateurs, à l'église St-Joseph, demain soir:

Entrée, marche religieuse.... ... ...A. Guilmant

Dr J. P. Thibault, organiste de St-Joseph.

I

1.—Sonate, Op. 42. . . .A. Guilmant
a) Adagio. - Allegro.
b) Pastorale.
c) Final.

M. J. D. Dussault, organiste de Notre-Dame de Montréal.

2.—Ave verum. Adaptation de l'"Air d'église" de Stradella.

M. Jos. Saucier. (Accompagnatrice, Mme Jos. Saucier)

II

3.—a) Chant sans paroles..... ....Ed. Lemare
b) Andante, Op. 32. Saint-Saëns (Extrait de la Sonate pour violoncelle)
c) Rhapsodie sur des Airs de Noël... ....E. Gigout

M. J. D. Dussault

III

4.—a) Marche triomphale... ....Alf. Hollins
b) Adagio, Op. 29. . .O. Diénel
c) Caprice, Op. 20..A. Guilmant
d) Final, Op. 14, extrait de la 1ère symphonie de L. Vierne

M. J. D. Dussault

5.—Ave Maria en mi bémol... ....Th. Dubois

M. Jos. Saucier. (Accompagnatrice, Mme Jos. Saucier)

IV

6.—a) Pastorale, 11e symphonie... ....Ch. M. Widor
b) Méditation, 1ère symphonie. ....Ch. M. Widor
c) Toccate, 6e symphonie... ... .Ch. M. Widor

M. J. D. Dussault

7.—In Paradisum. . . . . .Th. Dubois

M. J. P. Thibault

COURRIER DE SAINT-JEROME

SAINT - JEROME, 22. — Telle qu'annoncée, l'excursion de notre équipe locale de hockey aura lieu à Lachute demain soir. Un grand nombre de billets sont déjà vendus et l'on espère qu'il y aura foule.

—Nous regrettons d'apprendre que le fils unique de l'hon. Jean Prévost est très dangereusement malade.

—MM. Pierre Savard et Brand vont ouvrir sous peu une manufacture de blouses. Ils ont loué à cet effet chez M. Bruno Beaulieu, où ils ont déjà commencé à installer des machines.

—Le terme de la Cour Supérieure siégeant à Saint-Jérôme, aura lieu le 28 février courant.

—M. M. Laurence, de Montréal, a été arrêté sous accusation de faux. Il a comparu devant le juge de Paix Petit et la cause a été remise à un jour ultérieur.

VICTIMES D'UNE COLLISION DE TRAMWAY

Trois passagers d'un tramway de l'avenue DeLorimier ont reçu des blessures hier soir à 9.20 hrs., dans une collision avec un tramway de la rue Ste-Catherine, dont aucun passager fut atteint. Les trois blessés sont Mlle Goudreau, résidant au No 1414 rue Notre-Dame Est, H.-A. Cardinal, du No. 2303 de Montigny Est et une femme, qui a refusé de se nommer. Mlle Goudreau a reçu une contusion à l'épaule, et Cardinal une blessure à la main. Ils ont été pansés à la pharmacie Leduc, à l'angle des rues Ste-Catherine et DeLorimier, par le docteur P. E. Lalanne.

Ils ont pu se rendre chez eux sans le secours d'une voiture d'ambulance.

BLESSE PAR UN GLAÇON

Un glaçon est tombé d'un toit hier après-midi sur la tête d'un ouvrier, Wm. Chitchley, pendant qu'il travaillait à la Glen dans les cours du Pacifique Canadien. Chitchley fut conduit à l'hôpital Western où l'on a constaté plusieurs blessures, il n'a heureusement pas le crâne fracturé. Il demeure au No 43 rue Eadie, quartier St-Paul.

LE TUNNEL DE L'AVE. DU PARC

L'INGENIEUR EN CHEF DE LA VILLE FAIT RAPPORT QUE LA VILLE NE SERAIT PAS JUSTIFIABLE DE CONSTRUIRE CE VIADUC DANS UN CHAMP DESERT.

Dans un rapport adressé au Bureau de Contrôle, l'ingénieur en chef de la ville, M. Janin, se prononce catégoriquement contre le projet de construire un tunnel au dessous de la voie ferrée du C.P.R., en haut de l'Avenue du Parc. Ce tunnel était projeté afin de donner libre accès au terrain que MN. Finley et Howard offre à la ville, pour y placer l'exposition.

M. Janin dit qu'au delà de la voie ferrée, il n'y a que des terrains vagues et que la ville ne serait pas justifiable d'encourir d'aussi fortes dépenses que celles que nécessiteraient la construction du fameux tunnel.

Les contrôleurs n'ont pris aucune action à ce sujet et le rapport de M. Janin a été déposé aux archives.

HURTEAU, WILLIAMS & CO., Limited, Pianos et Phonographes, 316 Ste-Catherine Est, Montréal.

STANCES AUX ETOILES

"GAZETTE RIMEE"

"GAZETTE RIMEE"

Voilà tout, les Etats-Unis
Vont dire à la vieille Angleterre ;
Tu sais, nos amours sont finis,
Faut l'Canada, sans quoi, ma chère ! !
Savez-vous que c'est épatant
De nous raconter cette histoire,
Sur un mot d'un Représentant,
Qui suffoque, sous tant de gloire.

Par quelle perspicacité,
Monsieur Champ Clark, homme à réclames,
Voit dans la réciprocité,
Le sujet de semblables drames.
On l'ignore, et, lui-même, au fond,
S'en amuse peut-être ferme,
Au glou glou de son carafon,
Qui lui rafraîchit l'épiderme.

N'empêche que ce vieux farceur,
Vient d'émouvoir le Nouveau-Monde.
Au point que Vous, Machin, sa sœur,
Vous demandez tous à la ronde :
Est-ce vrai que le Canada
Doit changer de propriétaires.
Lui, la marotte, le dada,
Des Anglais, nos amis, nos frères ?
Hier, un bon vieux citoyen,
Me disait, très ému, tout rouge ;
Pour parler en vrai canayen,
Le Canada, c'est pas un bouge !
Y faut pas aller en deça
D'la raison, même en politique,
Si l'on change encore tout ça,
J'pars pour l'Europe, avec ma "clique".

Rassurez-vous ! Rassurez-vous !
Lui dis-je, Avalez votre bile.
L'Angleterre aura soin de nous ;
Nous pouvons encore être utile
A quelque chose. Allons, mon bon,
Ne parlez donc pas en esclave ;
Conservez plutôt votre aplomb
Pour l'heure où l'on doit être brave.

Montréal, 17 février 1911.

ALFRED DESCARRIES.

CASTORIA
Pour Bébés et Enfants
La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée
Porte la Signature de Chas. H. Fletcher
1-mer-v-jno

METAL SHINGLE & SIDING CO. LIMITED
Sheet Metal Manufacturers and Contractors
Delorimier and St. Catherine Phone East 5517

Arêtes, Gouttières, Saillies, etc., Gondolées.

Assortiments complets toujours en mains. Bien faits de matériaux de première classe et vendus à des prix qui vous feront épargner de l'argent sur vos contrats. Consultez-nous avant de donner votre commande.

KIRK CAMERON, Gérant. Tél. privé, Westm. 2531.

SHERBROOKE ET SES ALENTOURS

COLLISION A BROMPTONVILLE—FETE DE NUIT — LE NOUVEAU CHEMIN DE FER. — UN CONVOI D'IMMIGRANTS—NOUVEAU SERVICE DE TRAMWAYS. — FEU Mme SAUNDERS.

(Spécial à la PATRIE)

SHERBROOKE, 22 —Une violente collision est survenue, hier, à Bromptonville entre un convoi de marchandises et un wagon-garde, laissé par inadvertance sur une aiguillière de la voie. Une locomotive désemparée et jetée hors la voie, quelques rails tordues et une voiture mise en éclats, tel fût à peu près le résultat de l'accident.

—S'est ce soir qu'aura lieu la grande fête de nuit des raquetteurs de Sherbrooke, organisée par le club Tuque Rouge. Départ de la procession à 8 hrs, au Continental.

—L'on ne parle plus au canton voisin que de l'important projet du chemin de fer "L'Avenir and Melbourne Railway" que l'on dit être actuellement en bonne voie de réalisation, tout indiquant même que les travaux de construction de la nouvelle voie seraient entrepris dès le printempps prochain.

—Soixante-douze jeunes immigrants anglais sont arrivés au refuge de Knowlton, cette semaine, par voie du SS. "Empress of Britain." Partis de Liverpool dans la nuit du 10 février, les voyageurs atteignaient St-Jean, N. B., au matin du 17.

—Les exercices d'une retraite-neuvaine au profit des religieuses de l'institution se sont ouverts lundi soir, au monastère du Précieux-Sang. Le Rév. Père Dagneau, Eudiste, de Rogersville, N. B., est le prédicateur de la circonstance.

—Sa Grandeur Mgr Paul Larocque est parti hier, pour Ottawa, où il va assister aux fêtes d'intronisation de Mgr Gauthier, comme Archevêque de la capitale. Mgr Larocque est accompagné de M. l'abbé Joseph Larocque, curé de Bromptonville.

—La Sherbrooke Street Railway and Power Coy, a inauguré, hier matin, son nouveau service dit de "cinq minutes", sur une partie de son système.

—Mme J. W. Saunders, est décédée subitement, hier, à sa demeure de Broadbury, d'une syncope de cœur.

—Le capital-actions de la Jacob Asbestos Mining Coy., de Thetford, autorisé au chiffre de $3,000,000 vient de subir une réduction de $1,500,000.

LE DERNIER BANQUET DU JEUNE BARREAU

Le jeune barreau donnera son dernier banquet avant le carême d'ici à la fin du mois.

Les organisateurs sont à l'œuvre et tout promet un brillant succès.

BOULANGERS

$2.00
PAR JOUR ECONOMISEES

Le pain plus beau et plus hygiénique. Le pâte faite 5 et 10 minutes sans fatigue. Pétrin tout à fait nouveau, garanti.

Pour plus d'informations, veuillez détacher et envoyer le coupon ci-dessous à

La Cie C. H. LEPAGE, Limitée
QUEBEC, P. Q.

Messieurs :
Veuillez s.v.p. nous envoyer vos circulaires donnant toutes les explications au sujet de votre pétrin mécanique. Votre tout dévoué

....
....
"La Patrie"

276—1-me-s-jno

NOUVELLES DE FRASERVILLE

(Spécial à la PATRIE)

FRASERVILLE, 22. — Vers les deux heures, dimanche matin le feu s'est déclaré chez M. Alfred Devost, voiturier, dans un entrepôt, rempli de voitures de toutes sortes, et qui servait en même temps de boutique pour peinturer celle-ci; les pompiers furent vite rendus sur les lieux et après un travail acharné de deux heures, sous l'experte direction du chef Berthiaume, l'incendie était sous contrôle; cependant, vers les cinq heures, ceux-ci durent revenir, un peu de feu qui couvait sous les cendres, s'étant aggravé tout à coup. Nos hommes ont fait de la bonne et dure besogne, le feu à certains moments étant devenu des plus menaçants pour les bâtisses voisines. Au-delà d'une centaine de voitures qui étaient hangarées à cet endroit pour l'hiver et appartenant surtout à des cochers et des charretiers de la ville, ont été brûlées.

Les dommages s'élèvent à au-delà de $10,000.

La bâtisse était assuré pour $1,500, et il y avait près de $500 seulement sur le contenu. Origine du feu, inconnu.

—Le règlement pourvoyant à l'établissement d'une fabrique de sous-vêtements et d'un bonus de $12,000 à lui être accordé a été adopté par les contribuables comme suit : 45 ont voté pour, représentant en valeur foncière $211,874 et 9 contre avec une valeur de $49,800.

Une aide Pour les Maux de Reins

Les GIN PILLS (Pilules de Genièvre) les guérissent.

L'Age n'est pas une barrière aux merveilleuses propriétés curatives des GIN PILLS, le grand remède canadien pour les Reins. Nous recevons tous les jours des lettres d'hommes et de femmes de 60, 65, 70, 75, 80 ans et plus, certifiant qu'ils ont obtenu beaucoup de soulagement en prenant les GIN PILLS.

M. Samuel Martin, de Strathroy, Ont., a souffert du Mal de Reins pendant 20 ans. Il y a quelques mois il essaya les GIN PILLS et, après en avoir pris seulement 3 boîtes, fut entièrement guéri. M. Martin à 85 ans—il jouit de la santé d'un homme robuste de 60 ans, grâce aux GIN PILLS.

Tous les vieillards souffrent plus ou moins de ces maladies de Reins — douleurs et faiblesse de dos. Les GIN PILLS sont une guérison certaine pour tous ces maux. Argent promptement remboursé si elles manquent de donner satisfaction.

50c la boîte — 6 pour $2.50. Boîte échantillon envoyée gratuitement si vous nous écrivez mentionnant ce journal. National Drug & Chemical Co., Dépt. Z.D., Toronto.

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN
SERVICE pour TORONTO

Avantages de voyager par
LE TRAIN DE 10.45 P.M.

Les gens partent de Montréal plus tard et arrivent chez eux, à Toronto, plus tôt que par tout autre train entre les deux cités.

Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 8.45 a.m., et 10.00 p.m.

MONTREAL-OTTAWA
DEPART DE LA GARE WINDSOR
c8.35 a.m. b8.55 a.m.
c4.00 p.m. a9.30 p.m. a10.30 p.m.

Le train de 8.35 a.m. arrêtera à Westmount, sur signal, prendre les passagers pour Ottawa ou l'Ouest.

DEPART DE LA GARE VIGER
c8.30 a.m. c5.45 p.m.

a) tous les jours.
b) dimanche seulement.
c) tous les jours excepté le dimanche.

WAGON-SALON POUR STE-AGATHE

Un wagon-salon sera attaché au train laissant la Place Viger à 4.00 p.m., les vendredis et se rendant à Ste-Agathe.

Au retour, ce char laissera Ste-Agathe les dimanches seulement à 6.55 p.m.

WAGON-LIT POUR OTTAWA

Quitte chaque jour la gare Windsor, à 9.50 p.m.

Les passagers pourront rester à bord jusqu'à 8.00 a.m. Prix du lit $1.50.

TRAIN SPECIAL POUR EMPRESS

Un train spécial pour l'Empress quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, le 24 février, se rendant directement au débarcadère à St-Jean-Ouest, pour l'accommodation des passagers de première et seconde classe (ayant des billets de wagons-lit de première classe et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'"Empress of Britain" R. M. S. vendredi, 24 février. Des repas à la carte seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p.m.

SERVICE DE WAGON-CAFE

entre Montréal, et Québec, sur les trains du matin et de l'après-midi.

MONTREAL—SHERBROOKE —LENNOXVILLE

Laissant b8.25 a.m., b4.30 p.m. a7.25 p.m. —a tous les jours. bTous les jours excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE
218 rue St-Jacques. Téléphones Main 3732-3733, ou aux gares Windsor et Viger.

NAVIGATION

CANADIAN PACIFIC
EMPRESSES
AND OTHER STEAMSHIPS

St-Jean N. B. et Liverpool

EMPRESS OF BRITAIN . . 24 Fév.
EMPRESS OF IRELAND . . 10 Mars
LAKE CHAMPLAIN . . . 16 Mars
EMPRESS OF BRITAIN . . 24 Mars

Prix: vapeur genre "Empress", première classe, $82.50 et au-dessus. Seconde classe $51.25, et au-dessus.

Prix: vapeurs genre "Lake" classe unique. Seconde classe $47.50, et au-dessus.

Pour billets et autres informations s'adresser à tout agent ou à
W. G. ANNABLE,
Agent général des passagers.
WM. WEBBER
Agent des passagers.
2 et 5 édifice Board of Trade.
276-1-m-et--v-jno

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Voyagez sur la seule Double Voie Ferrée

ENTRE MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO

Voie double sur tout le parcours.
La plus belle voie et le meilleur équipement.
Rails d'acier, 100 lbs. à la verge.
Employés polis et attentifs.

7½ HEURES A TORONTO
"International Limited"
(Le train le plus rapide du Canada)
Laisse Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest

4 TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTREAL ET TORONTO

9.00 a.m. 7.30 p.m.
9.45 a.m. 10.50 p.m.

Service d'élégants wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits Pullman sur les trains de nuit.

MONTREAL-OTTAWA — Quitte à a8.30 a.m., b5.55 p.m., a8.00 p.m.

MONTREAL - SHERBROOKE-LENNOXVILLE — Quittent à a8.00 a.m., b4.16 p.m., a8.15 p.m.

MONTREAL-NEW-YORK via D. & H. Co. Laisse a8.50 a.m., b3.20 p.m. a7.46 p.m.

MONTREAL—SPRINGFIELD ET MONTREAL—BOSTON via C. V. R. Laisse a8.31 a.m., a8.30 p.m.
(a) tous les jours.
(b) tous les jours excepté le dimanche.
BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

INTERCOLONIAL RAILWAY
GARE BONAVENTURE UNION
HORAIRE

7.40 a.m. Dimanche Excepté — St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec et Stations intermédiaires. Connections pour Riv. du Loup et stations intermédiaires.

Express Maritime

Midi Tous les Jours — Saint-Hyacinthe, Québec, Riv. du Loup, Ste-Flavie

Midi Samedi Excep — Pour les endroits mentionnés ci-dessus ainsi que Moncton, St-John, Halifax et Sydney. Connections directes pour l'Ile du Prince-Edouard et Terreneuve.

N.B.—Connections pour Sydney, en laissant Montréal, le lundi, mercredi et vendredi.

4.00 p.m. Dimanc. Ex. — EXPRESS, pour St-Hyacinthe, Nicolet et stations intermédiaires.

BUREAUX des BILLETS de la VILLE 130 rue St-Jacques. Tél. Main 615.

H. A. PRICE, Ass. Agt. Gén. Pass. GEO. STRUBBE, Agt des Billets de la ville.

ALLEZ AUX BERMUDES
VOYAGE ALLER ET RETOUR $20 EN MONTANT

Le vapeur rapide Bermudian à double hélice, 5,530 tonnes partira de New-York à 10 a.m., tous les mercredis. Quille doublé, éventails électriques, télégraphie sans fil.

Le vapeur le plus rapide, le plus neuf et le seul débarquant des passagers aux Bermudes.

ANTILLES

Le nouveau SS. "Guiana", 2,700 tonnes le SS. "Parima", 2,000 tonnes, le SS. "Korona", 2,000 tonnes, de New-York à tous les deux samedis à 2 hrs p.m., pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, les Barbades et Démerara. Pour pamphlets illustrés, passagers et renseignements complets, s'adresser à Quebec Steamship Co., Québec, ou W. H. Henry, 226 rue St-Jacques, W. H. Clancy, 120 rue St-Jacques, Thos. Cook & Son, 530 rue Ste-Catherine Ouest, L. J. Rivet, 13 Boulv. St-Laurent ou J. G. Brock & Co., 211 rue des Commissaires, Montréal, A. E. Outerbridge & Co., 39 Broadway, New-York; Quebec Steamship Co., Québec. 245-1-n-o

Holland America Line — Paris—Londres—Rotterdam
Double hélice, départs, les mardis, à 10 A.M.
*Noordam . . . . . 7 mars
*Nyndam . . . . . 21 mars
*Potsdam . . . . . 28 mars
†New Amsterdam . 4 avril
*VIA BOULOGNE s|M
†Plymouth et Boulogne
Bureau, 39 B'way, N.Y.—W. H. Henry, 222 rue St-Jacques, Montréal. 276-jno

LA CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Départ tous les jeudis, à 10 A.M.
De New-York au Havre-Paris, France
ESPAGNE . . . . . 23 fév
LA BRETAGNE . . . . . 2 Mars
NIAGARA (Supplémentaire) . . . . 4 Mars
CHICAGO (supp.) . . . . . 4 Mars
LA LORRAINE . . . . . 9 Mars
LA PROVENCE . . . . . 16 Mars
Pour informations s'adresser à Genin, Trudeau & Cie, agents généraux, 22 Notre-Dame Ouest, Montréal.

J. A. ROUSSE
Maréchal Ferrant
Chevaux tondus par l'électricité.
Travail rapide et garanti parfait.
24 Rue BERTHELET
236—mer-v-jno

Résumé des règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la sœur le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'Acre. Devoir:—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, et cultiver cinquante acres en plus. Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ne se pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'Acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 Acres et bâtir une maison valant $300.

Charbon:—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans pour un loyer annuel de $1.00 l'Acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,560 Acres. Royauté, cinq cents la tonne qui devront être perçus sur le charbon miné.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 256-n

UNE SESSION
De la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

JEUDI, LE DEUXIEME JOUR DE MARS PROCHAIN,

A dix heures du matin.

EN CONSEQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les juges de paix, coroners et officiers de la paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

L. J. LEMIEUX,
Shérif.

Bureau du shérif,
Montréal, 10 février 1911. 297-16

AVIS est par les presentes donné que William G. Idler, Edith Idler, Ernestine Idler, Sophie May Idler et W. George Idler, Harold J. Idler et Muriel F. Idler, de Montréal, et Ernest Idler, de Franklin, Manitoba, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa présente session, dans le but d'obtenir une loi autorisant la vente des propriétés affectées par le testament de Ernest Idler, passé devant Mtre J. E. Labadie, N.P., le 19 juin 1877, et ses codicilles, nonobstant les clauses de testament et pour autres fins.

Montréal, le 23 janvier 1911.

THIBAUDEAU, RINFRET,
258-23 Procureur des requérants.

LA PATRIE est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE, Limitée, au No 13 rue Ste-Catherine Est, coin de la rue Hôtel de Ville, Montréal, J. NAPOLEON, président et directeur-gérant, résidant au No 716 rue St-Hubert.

suites d'une pleuro-pneumonie après cinq jours de maladie. Elle faisait partie du chœur Mendelsohn et prit part aux récentes concerts au Massey Hall. Miss O'Donoghue était très connue à Ottawa.

Pieds Fatigués-- Si Fatigués ?

TIZ guérit les pieds qu'importe de quoi ils souffrent.

TIZ agit immédiatement, rafraîchit d'une manière remarquable et endurcit les pieds, fatigués, endoloris et enflés.

C'est un remède sûr, vous le savez, pour tout ce qui peut affecter vos pieds. C'est bon pour pieds endoloris, pour la transpiration, pour les mauvaises odeurs des pieds, aussi pour les cors, les callosités et les oignons.

"Pendant des années, j'eus les pieds tendres et endoloris ; j'endurai des douleurs intenses. Je me fis soigner par un médecin, mais sans résultat. J'achetai une boîte de TIZ, qui me guérit radicalement, comme il l'a fait pour un grand nombre de mes amis. Je ne saurais m'en passer. Tout ce qu'il faut c'est qu'il soit connu pour être universellement employé."— A. F. Dreutzer, Chicago.

TIZ n'est pas une poudre. Les poudres et les autres remèdes pour les pieds obstruent les pores. TIZ attire toutes les exsudations toxiques qui endolorissent les pieds et c'est le seul remède qui fasse ceci. TIZ nettoie tous les pores et fait honneur aux pieds — à vos pieds.

Vous ne boiterez jamais et votre figure ne se contractera plus par la souffrance et vous oublierez vos cors, vos oignons et vos callosités. Vous vous sentirez comme une personne nouvelle.

TIZ est fabriqué seulement par Walther Luther Dodge & Co., Chicago, Illinois, et il est en vente chez tous les pharmaciens à 25c la boîte. National Drug and Chemical Co., distributeurs en gros.

MACHINE A VUES ANIMEES GRATIS

Nous donnons GRATIS cette véritable et merveilleuse machine à vues animées, avec deux belles pellicules et 48 vues, à quiconque vendra seulement 24 articles de bijouterie à 10 cents chacun. C'EST UNE GRANDE OFFRE. Vous pouvez gagner facilement beaucoup d'argent avec ce splendide attirail. Ecrivez aujourd'hui pour avoir la bijouterie. Une fois que vous l'aurez vendue, renvoyez-nous $2.40 et nous vous enverrons cette machine à vues animées et les pellicules avec 48 vues. Friend Soap Co., Dépt 614, Boston, Mass.

Montre à remontoir et bague GRATIS

Véritable montre américaine, à remontoir et à régulateur. Magnifique boîtier; chronomètre garanti; aussi bague avec pierre éblouissante, les deux gratis à quiconque vendra 24 nouveautés (bijouterie) à 10c chacune. Faites venir la bijouterie. Quand vous les aurez vendues, envoyez-nous $2.40 et nous vous enverrons montre et bague. FRIEND SOAP CO., DEPT. 616, BOSTON, MASS.

Camera et cadre à photographie, GRATIS.

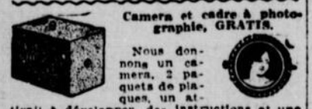

Nous donnons un camera, 2 paquets de plaques, un attirail à développer, des instructions et une jolie épinglette — porte-portrait à quiconque vendra seulement 12 articles de bijouterie à 10c chacun. Vous pouvez gagner de l'argent à faire des épinglettes, porte-portrait avec ceci. Faites venir la bijouterie. Friend Soap Co., Dépt. 616 Boston, Mass.

CES 4 BAGUES GRATIS.

Faites venir 12 articles de bijouterie à vendre à 10c chacun. Remettez-nous $1.20 quand vous les aurez vendus, et nous vous enverrons gratis ces 4 bagues en véritable or plaqué ces 4 bagues en véritable or plaqué garanties donner satisfaction. FRIEND SOAP CO., Dépt. 617, Boston. 4-8-11-13-15-18-20-22

Tél. Bell E. 1746 Résidence, Est 4567
Tél. March. 1370
JULIEN THERRIEN
MARCHAND DE BOIS DE CONSTRUCTION
EN GROS ET DETAIL
Bureau et Cies : 941 DeMONTIGNY EST
Coin Ave. Papineau.
1-mr-v-4—1910.

ST-EDOUARD

M. et Mme F. Robillard, sont partis mercredi dernier pour une promenade de huit jours à St-Sulpice.

—Mlle Marie-Rose Lussier a uni sa destinée à celle de M. Lord Poissant, de cette paroisse.

Un magnifique souper avait lieu lundi soir dernier chez Dominique Poissant; les invités aux nombre d'une vingtaine s'amusèrent jusqu'à une heure avancé.

—M. Adélard Guérin a vendu ces jours derniers son moulin à farine à M. William Boulerice pour le prix de $1,900.

—Mme veuve Joseph Barbeau a vendu sa jolie résidence à M. Eugène Serres, de St-Faustin.

—Une vingtaine de gais lurons du quartier Hochelaga, de Montréal, sont venus rendre visite dimanche dernier à M. Philias Serres, ancien propriétaire du Nap's Restaurant, coin Désery et Notre-Dame. C'est dans l'une des jolies voitures de M. Hector Brissette, de Longueuil, qu'ils firent le voyage. Parmi ces joyeux compagnons il y avait plusieurs membres de l'équipe de hockey les "Zoulous", d'Hochelaga; il y avait aussi parmi eux plusieurs bons chanteurs, dont M. Boucher, qui mérite une mention toute spéciale; le soir, avant leur départ, il y eut un joli feu d'artifice devant la résidence de M. Serres, qui avait été décorée avec un goût exquis pour la réception de ces braves "Zoulous" qui s'amusèrent on ne peut mieux toute la journée.

Voici les noms de ceux qui ont fait le voyage: MM. Louis Trudeau, William Claxton, Dominique Masson, rentier, Hamelin et Boucher, "Pit" Filion, Albert, Alfred et Joseph Galarneau, Eusèbe Loiseau, Félix Serres, Piéneuf, Circé, Théodule Cardinal, Ernest Serres, Jules Payette, Hector Brissette, etc., etc.

STURGEON FALLS

Une grande assemblée conservatrice organisée par nos deux députés, MM. Aubin et Gordon, fut tenue la semaine dernière ici.

L'honorable M. Frank Cochrane ainsi que MM. Nantel, Plante et autres venus de la province de Québec, furent les principaux orateurs de la réunion à la salle Union vendredi après-midi.

Le soir, après les discours, il y eut banquet.

—Mlle Bertha Rivet, est allée passer quelques mois à Gravenhurst dans l'intérêt de sa santé.

ST-LEONARD

A la dernière séance du conseil municipal, M. Walter Leblanc, a été nommé maire. C'est la troisième fois que M. Leblanc occupe ce poste de confiance, et nous l'en félicitons.

Les autres membres du conseil sont: MM. Hercule Bergeron, Albert Poirier, Donat Comeau, Napoléon Doucet, Victor Leblanc et Raphaël Provencher.

NORTH BAY

Nous avons le regret d'annoncer le décès de Mme Amélie, épouse de M. Alphonse Jolicœur, décédée mardi, le 14 courant. Elle laisse pour déplorer sa perte sept enfants, dont deux sont mariés. Nos sincères condoléances à la famille.

ST-CESAIRE, ROUVILLE

Les élèves de notre collège donneront une soirée récréative, mercredi, le 22 du courant.

—Notre bazar s'ouvrira samedi, le 25 courant. Les recettes seront employées à la décoration de notre église.

L'ANGE GARDIEN

M. Joseph Bourbeau, de L'Ange-Gardien parti depuis quelques années, pour Springfield, exerçant le métier de ferblantier, est arrivé depuis quelques semaines par ici, où il a ouvert une boutique de ferblanterie

—M. Adélard Meunier, de Montréal, est en visite chez son frère, M. F. Meunier.

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE

M. Daneault, de St-Luc, conduisait à l'autel, ces jours derniers, Mlle Deniza Bolduc, fille de Henri Bolduc, cultivateur de cette paroisse. Ils se rendirent chez le père de la mariée pour se réunir ensuite à St-Luc.

— M. Hercule Dupuis, cultivateur d'ici, a épousé Mlle Léontine Lefebvre, de cette paroisse. On alla prendre le déjeûner chez le père de la mariée, après quoi le nouveau couple prit le train pour un voyage dans la capitale fédérale pour ensuite se rendre chez les parents de la mariée, où ils doivent passer quelque temps.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux heureux couples.

— On annonce aussi pour prochainement, le mariage de M. Toussaint Lefebvre avec Mlle M. E. Dulude.

— Jeudi prochain, nous aurons une partie de euchre, tenue dans la salle publique, sous la présidence de M. le curé J.-Bte Jobin.

Les dévouées organisatrices se sont efforcés de rendre cette partie aussi attrayante que possible. Il y aura lunch, rafraîchissements. Plusieurs prix sont sur la liste.

Soyez Bon Pour Vous-Même

et le monde sera bon pour vous. Le moyen d'y arriver c'est de maintenir en bon état l'estomac, le foie, les reins et les intestins. Vous trouverez un grand secours dans les

BEECHAM'S PILLS

En vente partout. En boîtes de 25c.

GRATIS
Brochure traitant des
MALADIES des FEMMES
Périodes douloureuses, Retards, etc.,
Traitement LOBEL, 508, rue St-André
MONTREAL, CANADA
L-Mer-S.

Le Chocolat Ramsay's Entretient l'Amitié

LE SUICIDE N'EST PAS PUNISSABLE

BERLIN, 22 — Le Kaiser a refusé d'accepter le jugement du tribunal militaire condamnant le comte Hanspfeil au renvoi de l'armée, pour tentative de suicide. Le Kaiser dit que le comte n'est responsable de son acte que vis-à-vis Dieu et sa conscience et qu'un tribunal n'est pas apte à se prononcer en cette matière.

LES TABLETTES BABY'S OWN POUR TOUS LES BEBES

Toutes les mères ayant des petits enfants devraient avoir à la maison une boîte de **Tablettes Baby's Own.** Aucun autre remède n'a guéri autant de petits enfants que l'ont fait les **Tablettes Baby's Own,** — aucun autre remède ne peut être donné au bébé avec cette absolue sûreté avec laquelle ces tablettes peuvent être données. La mère a la garantie d'un analyste du gouvernement qu'elles ne contiennent aucune particule de ces drogues dangereuses qui rendent ces soi-disant remèdes "calmants" si dangereux pour la vie du petit. Les Tablettes font toujours du bien. Voici ce qu'en dit Mme Jno. A. Albert, Caraquet, N.-B.:— "Je suis heureuse de dire que j'ai employé les **Tablettes Baby's Own** contre la constipation pour mes deux enfants avec grande satisfaction." Les Tablettes sont vendues par les marchands de remèdes, ou à 25 cents la boîte, de The Dr William s' Medicine Co., Brockville, Ont.

303-P-et-H

M. FOSTER ET LA RECIPROCITE

DANS UN DISCOURS PRONONCE A HAMILTON, IL DENONCE LE TRAITE COMME PREJUDICIABLE AUX INTERETS INDUSTRIELS.

HAMILTON, Ont., 25—L'hon. M. Foster a prononcé un grand discours à l'Association Hall, hier soir au cours duquel il a dénoncé le traité de réciprocité. C'est une question toute nationale et elle dépasse de toute son importance les autres considérations politiques. Il faut la considérer sous trois aspects: national, parce qu'elle affecte le Canada; impérial, parce qu'elle affecte les relations de la colonie avec la mère-patrie; économique parce qu'elle affecte les affaires du pays.

Aucun pays ne devrait mettre ses propres intérêts avant ceux de l'Empire. Tout comme en 1867, il y a, au Cabada, deux partis, l'un qui est prêt à troquer les ressources de notre pays avec les Etats-Unis; l'autre qui veut développer le Canada, en conservant son commerce et ses industries dans les limites de son territoire. Le commerce interprovincial est la vie d'une nation et il a beau coup plus d'importance au point de vue du progrès que l'échange entre deux pays du même continent, comme les Etats-Unis et le Canada,car nous n'exportons guère plus de 10 à 15 pour cent de nos produits.

Puis M. Foster déclare que l'adoption du traité aura pour conséquence d'entraîner la fermeture de plusieurs manufactures dans Hamilton, nombre de ces industriels retourneront aux Etats-Unis d'où ils sont venus.

Le traité actuel, d'après M. Foster, était inattendu. Il a été préparé en secret par Sir Wilfrid Laurier qui n'avait pas de mandat à cet effet, puisqu'aux deux dernières élections il n'a jamais été question de la réciprocité.

Avant de clore l'assemblée on fit adopter une résolution, condamnant le traité en question.

Le maire Lees, qui présidait a aussi pris la parole.

CHAR-SALON POUR STE-AGATHE

Le Pacifique Canadien attachera un wagon-salon au train circulant de Montréal à Ste-Agathe, laissant la gare Viger à 4.00 p.m., les vendredis et quittant Ste-Agathe les dimanches, à 6.55 p.m., et arrivant à la gare Viger à 9.40 p.m. 305-3

L'ANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS PROTESTENT

WASHINGTON, 22 — A la suite du protêt enregistré par le consul anglais à Port-au-Prince contre le règne de la terreur, à Haïti, le département d'Etat a fait des représentations au gouvernement haïtien au sujet des exécutions en bloc de révolutionnaires, avertissant les autorités qu'elles auraient à agir plus raisonnablement.

LA MISERE EST HORRIBLE EN CHINE

(Service spécial de la PATRIE)

TORONTO, 22 — Le Rév. D. MacGillivray, secrétaire honoraire du comité de secours des victimes de la famine dans le centre de la Chine, écrit de Chang-haï que les souffrances qu'endure la classe pauvre dans la province de Kiang-Sou, sont horribles. Les gens en sont réduits à manger des feuilles de navet et le chaume dans les champs. C'est navrant d'entendre les plaintes des enfants qui crient de faim et de froid et de voir leurs visages tuméfiés et bleuis. Le comité de secours organisé à Chang-haï, a emprunté des sommes considérables pour soulager les misères. De grands secours sont reçus tous les jours du Canada, des Etats-Unis et d'Angleterre.

Depuis quelque temps le froid est devenu intense et la mort fauche abondamment surtout parmi les femmes et les enfants.

MORT D'UN IMPRESSARIO

NEW-YORK, 22. — Albert H. Sutherland, l'impressario bien connu et mari de la fameuse actrice Julia Ring, a été trouvé mort dans son lit hier matin. Sutherland était âgé d'environ 50 ans et était universellement connu.

LA SOURCE DE STE-CLOTILDE

L'ABBE BOURASSA, CURE DE LA PAROISSE, N'Y VOIT QU'UN PHENOMENE DE LA NATURE.— PROPRETE DE L'EAU ET CROYANCE POPULAIRE.

Le curé de Ste-Clothilde, M. l'abbé Bourassa, a confirmé la nouvelle que nous publiions, hier, de l'existence d'une source qui a jailli dans un mur de pierre, en arrière de la chapelle de la Ste-Vierge, dans son église.

M. l'abbé Bourassa a répondu très aimablement aux questions que lui a posées un rédacteur de la "Patrie" sur l'origine et les qualités de cette eau, mais il s'est montré extrêmement réticent quand son hôte lui eut demandé si, suivant la rumeur populaire, répandue dans sa paroisse, cette eau était miraculeuse, et si par sa vertu, les malades avaient été guéris?

Au fait plusieurs personnes racontent que des malades après être allés prier la Madone et s'être ablutionnés de cette eau, ont obtenu leur guérison.

Naturellement, le curé de Ste-Clothilde accepte le bruit de ces guérisons miraculeuses avec circonspection, et ne croit pas, pour l'heure y attacher plus d'importance qu'elles ne méritent.

Tous les jours des fidèles vont chercher de cette eau, confiants en sa vertu. Ils la conservent et en donnent aux malades.

M. l'abbé Bourassa croit en l'existance d'une veine d'eau sulfureuse sous son église. Le liquide a une teinte jaunâtre très indécise et semble contenir, pour ceux qui l'ont goûté, une forte dose de sulfure et de fer. Il aurait la même vertu minérale que l'eau découverte il y a quelques années aux fameuses sources de Viauville.

Depuis plusieurs mois le curé a tenté d'en interrompre le cours à différentes reprises, mais sans succès. L'eau jaillissait toujours à divers endroits derrière l'autel de la Vierge, après avoir fait une trouée dans le ciment et la pierre. Elle coule très abondamment, le jour comme la nuit. On la fait déverser dans un puisard, au moyen d'une petite tranchée creusée dans le ciment.

Ce qui frappe d'autant plus l'imagination populaire, c'est qu'il existe en France, à Vivières, tout près d'une église dédiée à Ste-Clothilde, une source semblable qui est devenue un lieu de pèlerinage. Il y a quelque temps le curé Bourassa avait lu la vie de Ste-Clothilde à ses paroissiens, et avait cité ce lieu de pèlerinage. Il s'ensuit que ces derniers, mis au fait des guérisons miraculeuses de Vivières, ont vu dans le jaillissement de cette source, que M. le curé trouve tout naturel, un phénomène extraordinaire.

Une analyse sera probablement faite de cette eau. L'existence de cette source est d'autant plus étonnante que tout à côté il s'en trouve d'autres d'un eau pure qui n'a pas la vertu minérale de celle que l'on vient de découvrir.

LE PACIFIQUE CANADIEN N'EST PAS SATISFAIT

NEW-YORK, 22 — Une dépêche de Londres dit que le Pacifique Canadien n'est pas satisfait du nombre d'immigrants qui lui a été alloué pour sa part par la convention de l'Atlantique Nord et fait des arrangements pour transporter des immigrants dans les ports des Etats-Unis. Ceci va probablement donner lieu encore à une guerre de tarif.

Demandez toujours, Sirop du Dr Fred Demers, pour les enfants car c'est une vraie bénédiction pour le sommeil, la dentition; contre les coliques et la diarrhée.

mer—jno.

EN BAS D'UN ECHAFAUDAGE

Mike Crown, âgé de vingt-cinq ans, et demeurant au No 126, rue Cathédrale, est tombé hier d'un échafaudage de la Foundation Coy, qui construit en ce moment les bureaux du Pacifique Canadien, à l'angle des rues St-Jacques et St-François-Xavier. L'ambulance l'a transporté à l'hôpital Général où les médecins ont constaté qu'il avait reçu plusieurs contusions.

ALLEZ VOIR les PERSONNES qui TEMOIGNENT EN FAVEUR DES

PILULES ROUGES

Et vous Croirez

Une version très intéressante de Madame R. Charette, 649 rue St-Christophe, Montréal.

On a raison de s'étonner de l'obstination de certaines personnes à refuser d'admettre un fait reconnu généralement par tout le monde et qui n'offre aucun doute possible quant à sa réalité. Il est vrai que la crédulité n'est pas le fort de la femme; en sage qu'elle est, elle aime bien à entendre de ses deux oreilles et à voir de ses propres yeux. C'est aussi là un droit qu'on ne saurait lui contester.

Nous voulons parler de la valeur extraordinaire des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine comme tonique et remède féminin. En face de preuves si souvent répétées, comment ne pas y croire ? Depuis des années et des années que ces mêmes Pilules Rouges, dont on parle tant aujourd'hui, multiplient leurs bienfaits en tous lieux sans jamais faillir à produire les meilleurs résultats, est-il possible qu'on ne puisse pas y avoir pleine confiance ?

Avouons que bien rares sont les femmes qui n'ajoutent pas foi aux multiples vertus qui font des Pilules Rouges le tonique par excellence et le remède souverain dans tous les cas de faiblesse ou maladie féminine.

Mais n'y en aurait-il qu'une seule que notre étonnement serait justifiable. Néanmoins, au scepticisme de celle-ci, nous opposons les témoignages incontestables de centaines d'autres qui déclarent que les Pilules Rouges seules ont pu les rendre à la santé et même leur sauver la vie. Et quand ces déclarations revêtent la forme officielle et solennelle du serment, quand elles sont faites devant un représentant de l'autorité légale, et surtout quand elles sont signées de noms que chacun respecte à cause de l'intégrité et de l'honneur de celles qui les portent, peut-on douter, peut-on ne pas croire, peut-on ne pas avoir confiance ?

Non, il n'est plus permis de tenir un raisonnement aussi disparate, une telle persistance deviendrait tout simplement ridicule.

Voir et entendre, c'est croire et comprendre.

A celles que ces affidavits ne suffiraient pas, nous pouvons dire: Allez vous faire répéter, de la bouche même des personnes qui les ont dictés, ces mêmes témoignages que vous lisez tous les jours. Car ce ne sont pas là des êtres factices ni des personnages introuvables. Bien au contraire, et remarquez que toujours, avec les noms et prénoms, nous avons bien soin de donner exactement les adresses.

Libre à qui le désire de se renseigner à bonne source et de se rendre compte personnellement.

Voici encore aujourd'hui une déclaration reçue par Maître P. A. Lamoureux, notaire public, à propos d'une nouvelle et assez récente guérison opérée par les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

Province de Québec,
District de Montréal.

Je, soussignée, déclare publiquement et en toute liberté que:

Après la naissance d'un de mes enfants, ma convalescence fut très longue;

J'endurai des souffrances inusitées;

De faiblesse en faiblesse, je devins anémique;

Je ne pouvais plus vaquer à mes occupations journalières;

Je perdais connaissance très souvent;

La plupart du temps il me fallait garder le lit;

Pendant plusieurs mois je dus rester sous les soins du médecin;

Ses remèdes ne me firent aucun bien;

Je dépérissais même et faiblissais chaque jour davantage;

Toutes les personnes de ma connaissance croyaient ma maladie mortelle;

Devant l'insuccès de mon médecin de famille— malgré ses bons soins et ses remèdes multiples— je résolus d'essayer autre chose;

L'on m'avait fait l'éloge des Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine;

Je commençai à en prendre et abandonnai tous les autres médicaments;

C'est de ce jour que date mon rétablissement;

Je sentis aussitôt que mes forces revenaient;

Mes douleurs disparurent toutes comme par enchantement, et cela, en quelques semaines seulement;

Pour arriver à ce résultat, c'est-à-dire me rétablir complètement, je n'ai pris en tout qu'une dizaine de boîtes des dites Pilules Rouges;

Depuis lors, il y a deux ans, je n'ai plus été malade et je continue même encore à prendre des forces."

(Signé) Dame R. CHARETTE,
649 rue St-Christophe, Montréal

Déclaré devant moi, à Montréal ce vingt-neuf (29) novembre, mil neuf cent dix (1910).

P. A. LAMOUREUX L. L. N. NOTAIRE PROVINCE DE QUEBEC CANADA

(Signé) P. A. LAMOUREUX, N. P

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent se rendre à nos bureaux.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:
COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

LES VOYAGEURS CANADIENS VEULENT ETRE CHEZ EUX

TORONTO, 22 — Les voyageurs de commerce du Canada ont décidé de former une association indépendante et de ne plus faire partie à titre de succursale de l'association américaine des Gédéons. Ils ont établi leurs bureaux dans l'édifice de la Confédération Life. Le secrétaire est M. F. A. Dougand et l'assistant-secrétaire, M. Bruce Horn qui se mettront en communication avec les intéressés.

CLUB GOUIN

Les membres sont priés d'assister à l'assemblée du Club Chénier qui aura lieu le 22 courant, à la salle du collège, à Hochelaga, située à l'angle des rues Duquette et Desery.

L'honorable L.-P. Brodeur et plusieurs autres orateurs distingués seront les hôtes du Club.

LA MUNICIPALISATION DES ELEVATEURS

WINNIPEG, 22 — Le premier rapport de la Commission des Elévateurs du Gouvernement du Manitoba a été soumis à la Chambre hier. La commission a acheté cent soixante et trois élévateurs au prix de $814,710. Dix élévateurs ont été construits au coût de $65,144, frais d'entretien compris. Le revenu total montait à $60,494. On a dépensé du compte de capital $929,730. On a traité au-delà de trois millions de boisseaux.

Appointements par téléphone Est 3298. Heures de bureau de 9 a.m. à 5 p.m.

La Vue parfaite pour Tous !

Correction absolue de toutes les défectuosités de la vue, telles que Hypermétropie, Myopie, Astigmie, Presbytie, etc.

Examen gratuit scrupuleusement fait par les méthodes les plus scientifiques et les plus modernes, à

" L'Optique Medicale "

180 Sainte-Catherine Est, coin Sainte-Elisabeth.

Pharmacie Henri Lalonde

Seul endroit à Montréal, où se trouvent les fameux verres "Silico", les plus limpides, les plus doux à l'oeil de tous les verres connus.

Assortiment considérable de lunettes, longues-vues, cameras, baromètres, thermomètres, etc.

Feuilleton de la PATRIE

LES DRAMES DE LA FRONTIERE

Par JULES MARY

Reproduction et adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

34 (Suite)

le poursuivent.

Il tressaille et il a un cri de désespoir.

Du bois s'avance vers lui une autre ligne de lanternes, espacées de cent mètres en cent mètres et s'allongeant à l'infini.

Il est pris entre deux feux.

Le ruisseau même ne lui offre plus de refuge, car les lanternes se promènent sur ses bords s'emblables à des feux follets, et inspectent les broussailles, les racines profondes,les détours, tout l'encaissement du petit cours d'eau, plein de sinuosités et d'imprévu...

Entre ces deux lignes de lanternes qui marchent à la rencontre comme des tirailleurs qui vont s'aborder et qui, en se rejoignant auront ramassé en route et roulé avec elles l'homme qui se cache, il existe encore, une large raie d'ombre traversée par une courte clôture d'épines sèches... L'ombre s'épaissit soudain.Un étroit nuage passe sur la lune... La lumière des lanternes s'avive de toute l'obscurité d'autour d'elles.

Renaud n'a plus d'autre chance de salut... cette raie d'ombre...

Il s'y lance à corps perdu, fuyant ainsi entre les deux haies de forestiers et de gendarmes.

Il longe les épines sèches en se courbant, sans ralentir sa course éperdue.

Mais le nuage a glissé sur la lune dont la face ronde semblait regarder ce drame en goguenarde spectatrice...

Des cris partent de tous les horizons, se répercutant au loin.

—Le voilà! le voilà!...

On l'a vu.

Les lignes de lanternes se brisent, se disloquent et c'est une poursuite ardente, affolée, haletante, qui commence... poursuite de chiens enragés contre ce gibier qui est un homme...

Il fuit, bondit avec la souplesse, l'aisance d'un chevreuil, en se jouant des obstacles.

Il était trop tard, pour lui couper la voie. On ne peut que le suivre... Pour le suivre, il faudrait de pareilles jambes inlassables. Forestiers et gendarmes sont lourds... Il y a une lutte qui dure cinq minutes... après quoi, c'est fini... Les lanternes, espacées, se balancent au hasard dans les champs... courent encore, par devoir, mais sans plus d'espérance.

Et Renaud, s'essuyant le front,murmure:

—Il me semble que je viens de les semer proprement.

Seulement, il est loin de la Falaise et toujours en terre annexée, il a été obligé de suivre une ligne parallèle à la frontière. Celle-ci n'est pas éloignée. Voici les côteaux de vignes qui bordent la Moselle. Il y grimpe, Il se sent plus à l'aise. Haies vives, clôtures de pierres, broussailles, petits bouquets, autant d'abris, autant de chances de salut. A travers les plants de vignes nues, il redescend vers les prairies. La rivière miroite au clair de lune. Voici l'angle qu'elle forme en atteignant le sol allemand...

Quelques bonds, et il retombe en terre française.

Deux balles ont sifflé à ses oreilles...

D'énormes silhouettes de gendarmes essoufflés surgissent dans le vignoble... des forestiers, plus lestes, sont arrêtés sur la limite des deux nations—

Ce sont eux qui ont tiré...

Ils ont la carabine à l'épaule, et vont tirer de nouveau.

Renaud se croise les bras, s'avance et crie:

—Je vous en défie! Vous n'oserez plus!

Il n'est pas à plus de vingt mètres d'eux... mais ces vingt mètres, c'est de la terre de France, c'est du sol sacré, défendu... Ils le savent et les fusils s'abaissent...

Pendant qu'ils s'en retournent, Renaud leur crie encore, comme s'il voulait décharger son cœur d'un fardeau insupportable:

—Adieu! adieu pour toujours!

Les lourdes têtes germaniques roulent parmi les ceps, s'éloignent, disparaissent... Pourtant l'une d'elles a entendu l'adieu, se retourne et lance comme une menace:

—Pas adieu, peut-être, mais au revoir!... Nous aurons deux mots à nous dire.

Un souvenir d'enfance revient à Renaud une vieille légende mosellane, racontée par le grand-père, celle d'un soldat rusé qui échappe à des périls fantastiques par la ressource de son esprit et où la même phrase revenait comme le refrain des couplets d'une chanson.

Cette phrase, Renaud la réplique au gendarme, en riant.

—C'est bon... ce sera pour quand je repasserai par ici!!

Le grand-père! Il regrettait maintenant de n'avoir pas pu l'embrasser une dernière fois. Si vieux! si près de la tombe! Et son cœur s'attendrissait encore, à présent que venait de lui être révélée l'affection secrète et vigilante du vieillard, que d'histoires merveilleuses il avait entendues, tout enfant, sur ces lèvres déjà flétries par l'âge dans le temps où l'aïeul daignait parler encore ! !...Celle du soldat malin lui plaisait surtout, et il avait fallu la lui raconter cent fois...non seulement parce qu'elle était merveilleuse, mais aussi parce qu'elle était gaie...Cela se passait dans le pays lorrain, sur les bords de la Moselle, juste à l'endroit, où il se trouvait...Il y avait eu là, jadis, dans les temps très anciens, un grand château—contait l'aïeul — si grand, si grand, qu'on ne pouvait pas en faire le tour, à cheval,dans la même journée. Un soldat du roi, revenant de l'armée, y passa certain jour, et frappa, ayant très soif, pour demander à boire..Ce fut un lion qui lui ouvrit. . . . Dans ce temps-là, c'était les lions qui servaient de domestiques et ils s'acquittaient très bien de leur devoir.. Le militaire demandait de l'eau..... Mais le lion lui offrit du vin et se mit à boire avec lui...Après quoi ils jouèrent aux cartes et le lion perdit...Alors il devint furieux. Le militaire, voyant cela et craignant d'être mangé, ne voulut plus des cartes et proposa d'organiser une balançoire avec des poulies, une corde et des planches..Là, il se balança devant le lion émerveillé qui criait: "C'est mon tour ! c'est mon tour !"—"Oui, dit le soldat, seulement tu n'as pas l'habitude tu te casserais les reins... Je vais t'attacher les pattes !" Il le fit comme il le disait et lança le lion en l'air... Le lion prit peur et hurla. " Descends-moi, descends-moi vite, ou je te mange !" Mais le soldat se tenait les côtes à force de rire: "C'est bon, qu'il dit, je te descendrai et tu me mangeras quand je repasserai par ici !" Et il s'en alla tranquillement. Les maîtres du beau château délivrèrent le lion qui criait : "Je mangerai ce petit crapaud de soldat !" et il se mit à sa poursuite.

Le militaire était entré dans le Bois des Moines. Il y rencontre un vieux loup qui fendait du bois et qui fronda en le voyant.—"Tu ne connais pas ton métier, dit le soldat. Passe-moi ton merlin. . Bon... Mets ta patte dans la fente. ..pour servir de coin..." Le loup qui était bêta comme tous les loups, mit sa patte dans la fente. Le soldat retira le merlin et la patte se trouva prise...—"Retire ma patte ! criait le bêta de loup"— "C'est bon, dit le soldat, ce sera pour quand je repasserai par ici !" Et il s'en alla, tranquillement. . ...Ce fut le lion qui délivra le loup qui hurlait:—"Je mangerai ce petit crapaud de soldat." Et tous deux, lion et loup, se mirent à sa poursuite.

Ils rencontrèrent un renard, fiché contre un tronc d'arbre, avec un bâton au travers du corps, et qui glapissait : "C'est ce petit crapaud de soldat !"A celui-là comme aux deux autres, le militaire avait dit: "Ce sera pour quand je repasserai par ici !"

Alors, tous les trois se mirent à courir, pour tuer et manger le soldat.

Le malin garçon venait de rencontrer une jeune fille qui s'appelait Jeannette, et qui lui souriait de ses petites dents blanches comme celles d'un tout jeune chien et qui le regardait avec des yeux bleus, moqueurs et très doux. Elle était comme une fleur épanouie dans cette forêt, ou comme un joli fruit savoureux et sain qui tentait violemment le baiser..Il en devint tout de suite amoureux fou....Il lui dit: "N'allez pas plus loin. Il y a un lion, un loup et un renard qui vous dévoreraient. . Mais je vais vous en débarrasser."

Le rusé soldat fit une balançoire. Quand le lion survint, voyant cela, il prit la fuite. Le soldat se mit à fendre du bois, et le loup qui accourait,détala au plus vite en hurlant: " C'est bon pour une fois !" Quant au renard qui avait un bâton au travers du corps, il resta accroché dans les épines—

Ainsi fut sauvée la jeune fille....Il lui dit:

" Jeannette, je vous aime" Elle rougit, appuya le rose de son ongle contre le rose de ses lèvres et dit: "Chut ! chut ! Je vous aime aussi..."

Il la conduisit chez ses parents. Ils se marièrent et ils furent très heureux...

'....Renaud, à ces chers souvenirs, murmura :

—Pauvre bon grand'père !

Et ses yeux se mouillaient.

Il s'était assis dans la prairie pour se reposer un peu, car la course avait été rude, mais plus encore parce qu'il avait besoin d'un moment de calme pour mieux jouir à son aise de la liberté enfin conquise qu'il sentait autour de lui...

Il était rentré sur la douce terre des rêves et de l'idéal... sur la douce et glorieuse terre d'où sortaient les idées qui bouleversaient les mondes. Il savait qu'il fallait avoir confiance, malgré tout, dans le vieux sol généreux. Ce n'est point parce que des nuages voilent un instant la clarté du soleil, que le soleil ne luit pas... Quand les nuages se fondent et disparaissent, le soleil est plus brillant que jamais...

Au long de la Moselle, tout près des saules et des aulnes de la rive, il vit tout à coup deux hommes qui semblèrent sortir de la rivière.

Ils se dirigeaient à pas lents de son côté.

Il se releva d'un bon et se tint sur ses gardes...

Mais un des hommes étendit le bras et dit:

— N'ayez pas peur!

Et quand ils furent tout près, il vit que c'était un douanier français et un gendarme.

— Ils n'y vont pas de main morte, de l'autre côté! dit le gendarme.

— Ah! vous êtiez là! Vous avez vu?...

— Ils ont tiré sur vous comme sur un sanglier!...

Et le douanier, goguenard, disait:

— Faut croire que chez eux la peau ne coûte pas cher!...

Ils offrirent une poignée de mains à Renaud:

— Au revoir, monsieur Sauvageot ... Allons, bonne chance, maintenant!...

(A suivre.)

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA DE FLETCHER

SALADA TEA
Si vous préférez du thé vert, buvez le meilleur thé vert "Salada" ayant la fraicheur et la saveur des jardins de thé de Ceylan.

UN SOULEVEMENT ROYALISTE AU PORTUGAL

LONDRES, 22—Un cablogramme spécial, relatant un soulèvement monarchiste sérieux à Guarda, dans le nord du Portugal, petite ville fortifiée où le général Franco, gouverneur militaire des provinces du Nord est commandant, et qui est située à 209 milles au Nord-Est de Lisbonne, est arrivé à Londres hier considérablement retardé dans sa transmission.

Cette dépêche datée du 15 février, dit que le ministre des Travaux Publics, traversant la province de Béira s'est rendu aux quartiers généraux des soldats le jour même, et serait monté sur un édifice voisin, pour y faire un discours. La foule, dès son apparition, aurait fait feu sur lui et le ministre serait tombé, le corps criblé de balles.

Un soulèvement de royalistes s'en serait suivi. Au cours de la fusillade qui a suivi cette manifestation hostile, plusieurs hommes, femmes et enfants auraient été tués. Toutes les maisons de commerce étaient fermées.

Le message ajoute que plus tard le calme a été rétabli, mais la situation resterait fort critique et il est à craindre qu'un fort soulèvement n'éclate. On rapporte aussi, comme indiquant la situation actuelle dans les environs, qu'un homme chargé d'un télégramme venant de Londres, et qu'il devait porter à Guarda, a été poignardé sur la route.

LONDRES, 22 — A minuit, hier soir., aucune dépêche reçue du Portugal, n'était encore arrivée pour confirmer cette dépêche spéciale, disant qu'un soulèvement royaliste, avait eu lieu à Guarda. Au consulat portugais, ici, lorsqu'on a vu cette dépêche, on a fait remarquer que la date du 15 février à laquelle ces troubles sont supposés avoir eu lieu, est exactement la date où un accident est arrivé aux quartiers généraux de la milice à Guarda, alors que le plancher d'un édifice se serait écroulé et nombre de personnes auraient été tuées ou blessées.

ANNIVERSAIRE DE WASHINGTON

WASHINGTON, 22. — Presque tout Washington s'est uni aujourd'hui pour fêter le "Père de son pays", à l'occasion du 179ème anniversaire de sa naissance.

Les commis de tous les départements ont reçu congé, mais les employés du gouvernement n'ont pas eu la même chance, la session battant son plein.

Plusieurs exercices ont été faits dans les écoles et dans les endroits pblics en l'honneur du grand Washington.

LE JUGE ACCORDE LA MISE EN LIQUIDATION

M. le juge Weir a accordé, hier, la demande de mise en liquidation faite contre la compagnie de construction "Hussey" par M. Léonide N. Ricard, qui est créancier de la compagnie pour un montant de $1,000.

Aucune opposition n'a été faite à cette demande et M. William T. Hood a été nommé liquidateur provisoire.

LA BARONNE VAUGHAN DIVORCE

PARIS, 22. — La baronne Vaughan, femme morganatique du feu roi Léopold de Belgique, qui avait re-convolé le 18 août de l'an dernier avec Emmanuel Durieux, un marchand d'Arronville, a intenté des procédures en divorce contre son mari. Le juge a tenté de reconcilier les époux, mais n'a pu réussir.

LES IRLANDAIS N'IRONT PAS AU COURONNEMENT

LONDRES, 22 — Après quatre heures de délibérations, le parti irlandais a décidé de ne pas assister aux fêtes du couronnement, suivant en cela la coutume qui existe depuis la fondation de ce parti par Parnell, en 1880.

Les membres de ce parti ont lancé une proclamation où ils protestent de leur loyauté envers la couronne d'Angleterre, mais disent que tant qu'ils n'auront pas les libertés qu'ils réclament, ils ne s'associeront à aucune fête. Ils formulent le vœu qu'ils obtiendront bientôt le "home rule" et ils assurent le roi de la plus cordiale bienvenue, quand il visitera Dublin, après son couronnement.

Les nerfs sont attaqués par le Café
Pensez-y bien et
Essayez le
POSTUM
"Il y a une Raison"

Le Merger des Compagnies de Tramways de Montréal

Texte du bill présenté à l'assemblée Législative pour réunir en une seule, les quatre compagnies de chemins de fer électriques effectuant le service dans la cité et dans l'Ile de Montréal.

(Spécial à La Patrie)

QUEBEC, 22 — Nous avons déjà parlé des efforts qui se font actuellement devant la législature de Québec pour l'engager à mettre un terme aux difficultés insurmontables qui existent entre la cité de Montréal et les diverses compagnies qui donnent à la cité et à l'Ile de Montréal son service de tramways.

On a distribué hier après-midi, à nos législateurs le bill qui leur est soumis par les promoteurs de la nouvelle compagnie qui veut amalgamer les quatres compagnies de tramways actuellement existantes et qui veut remettre la solution des difficultés actuelles entre les mains de la commission des Utilités Publiques.

Nous croyons intéressant de publier ici le texte même de ce bill qui ainsi qu'on le verra, est de la plus haute importance:

TEXTE DU BILL

Attendu que Edmund Arthur Robert, président de la Montréal Street Railway Company ; Frank Howard Wilson, manufacturier ; Joseph Marcelin Wilson, marchand; William Copeland Finley, marchand ; John Malcolm McIntyre, marchand; George Green Foster, avocat et conseil du roi; John Wilson McConnell, courtier; Douglass Lorne McGibbon, manufacturier, et Nathaniel Curry, manufacturier, tous de la cité de Montréal, ont, par leur pétition représenté:

Que depuis ces dernières années, la population de l'Ile de Montréal a augmenté dans des proportions considérables et imprévues, et que particulièrement, l'étendue de la cité de Montréal a doublée par l'annexion de plusieurs municipalités avoisinantes;

Que, pour faire face aux besoins toujours croissants de cette population, et faciliter autant que possible les moyens de communication, il est devenu nécessaire et urgent d'améliorer et de développer les moyens de transport actuels;

Qu'il y a actuellement en opération dans les limites de la cité et de l'Ile Montréal, quatre compagnies de chemin de fer électrique, dont deux sont régies par des lois fédérales;

Que les conventions régissant ces diverses compagnies ne répondent plus aux besoins du public;

Que depuis plusieurs mois, les autorités civiques de la cité de Montréal, et la "Montreal Street Railway Company" qui contrôlent les trois autres compagnies de chemin de fer électrique, reconnaissant la nécessité de ces nouvelles conventions, se sont efforcées d'effectuer un nouveau contrat sans pouvoir y réussir;

Que, ni la "Montréal Street Railway Company, ni les compagnies qu'elle contrôle n'ont les pouvoirs nécessaires pour effectuer un contrat qui soit de nature à satisfaire aux besoins actuels;

Qu'il est de l'intérêt public de faciliter une entente entre les autorités municipales et les diverses compagnies de chemin de fer électrique, en conférant les pouvoirs nécessaires à cette fin;

Que le meilleur moyen de faire face à la situation et d'en arriver au résultat désiré tant par les autorités municipales que par les compagnies de chemin de fer électrique, serait la fusion de toutes ces compagnies en une seule, qui serait placée sous le contrôle du conseil de la cité de Montréal en autant que les lignes de chemin de fer en question se trouvent dans la cité de Montréal, telle qu'actuellement constituée ou telle que par la suite agrandie, et de la commission des services d'utilité publique de Québec.

Qu'à cette fin il est nécessaire qu'une charte soit octroyée à une nouvelle compagnie, lui donnant le pouvoir d'acquérir, avec le consentement de la majorité des actionnaires et de la Commission des services d'utilité publique de Québec, les quatre compagnies de chemin de fer électrique existant dans la cité et sur l'Ile de Montréal avec les pouvoirs qu'elles possèdent, et lui conférant les pouvoirs requis pour effectuer, dans le plus court délai possible, avec la cité de Montréal, un nouvel arrangement qui soit de nature à assurer à la population un système de transport et des moyens de communication rapides et efficaces;

Que pour assurer l'établissement de ce système, il convient que, si, après l'octroi de la nouvelle charte, les autorités municipales de la cité de Montréal ne peuvent en arriver à une entente avec la compagnie, la convention soit déterminée par la commission des services d'utilité publique de Québec;

Attendu qu'ils ont demandé d'être constitués en corporation sous le nom de "Montreal Tramways Company",

Et attendu qu'il est à propos de faire droit à la demande contenue, dans ladite pétition;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, de Québec, décrète ce qui suit:

1. Les dits Edmund Arthur Robert, président de la "Montreal Stret Railway Company"; Frank Howard Wilson, manufacturier; Joseph Marcelin Wilson, marchand ; William Copeland Finley, marchand; John Malcolm McIntyre, marchand; Georges Green Foster, avocat et conseil du roi; John Wilson McConnel, courtier; Douglass LorneMcGibbon, manufacturier; et Nathaniel Curry, manufacturier, tous de la cité de Montréal, et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la corporation créée par la présente loi, sont constitués en corporation, sous le nom de "Montreal Tramcourtier; Douglass Lorne McGibbon, "la compagnie".

2. Le bureau principal de la compagnie sera dans la cité de Montréal.

3. L'entrep... et les affaires de la compagnie seront administrées par un bureau d'au moins cinq et d'au plus quinze directeurs, selon qu'il sera déterminé par règlement, et les personnes mentionnées dans la section 1 de la présente loi seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie, et resteront en fonction jusqu'à la première élection des directeurs. La majorité des directeurs, soit provisoires soit élus, constituera un quorum du bureau.

4. Les directeurs, en sus des pouvoirs et attributions qui leur sont expressément conférés par la présente loi, pourront exercer tous les pouvoirs et faire tous les actes et choses qui peuvent être exercés ou faits par la compagnie, et que la présente loi n'enjoint pas à la compagnie ou ne l'oblige pas expressément d'exercer ou de faire en assemblée générale, mais sujet, néanmoins, à tous règlements faits de temps à autre par la compagnie en assemblée générale, pourvu qu'aucun règlement ainsi fait n'invalide nul acte antérieur des directeurs et qui aurait été valide si ce règlement n'eût pas été fait.

5. Le capital-actions de la compagnie sera de vingt millions de piastres, divisé en deux cent mille actions de cent piastres chacune, et les directeurs de la compagnie auront le pouvoir de diviser les actions du capital à cette époque, en plusieurs classes, et d'y attribuer respectivement tous droits, privilèges ou conditions privilégiés, différés, qualifiés ou spéciaux.

6. Les directeurs auront pleins pouvoir et autorité de faire, amender et refaire tous les règlements, règles et ordonnances qui leur paraîtront propres et nécessaires au sujet de chacune des affaires de la compagnie : et, sans limiter en général les pouvoirs qui précèdent, de faire des règlements, règles et ordonnances concernant la répartition des actions, les certificats de titres aux actions, l'émission de nouveaux certificats pour remplacer ceux qui auront été altérés, perdus ou détruits, la délivrance de certificatt dans le cas de porteurs conjoints, les appels à faire sur les actions souscrites ou réparties, la confiscation des actions pour défaut de paiement des appels ou autre défaut, le transfert et la transmission d'actions, la conversion des actions en stock, l'exercice des pouvoirs d'emprunt de la compagnie, les procédures aux assemblées de la compagnie, les votes des actionnaires, le changement à tour de rôle des directeurs, la nomination et les pouvoirs des comités exécutifs et du directeur-gérant, les actes des directeurs, la conservation des minutes, l'attestation des actes et documents, la déclaration de dividendes, la tenue des comptes et la vérification des livres de la compagnie.

7. Les actions de la compagnie seront sous le contrôle des directeurs qui pourront les répartir ou en disposer autrement en faveur des personnes, aux termes et conditions et aux époques qu'ils jugeront convenables, et avec plein pouvoir de donner à toute personne l'option sur toutes actions, soit au pair soit à prime, et pour le temps et la considération que les directeurs pourront fixer.

8. Quant aux actions entièrement libérées, la compagnie pourra émettre des certificats, (ci-après appelés, certificats d'actions) démontrant que le porteur a droit aux actions qui y sont mentionnées et elle pourra au moyen de coupons ou autrement, pourvoir au paiement des dividendes à venir sur les actions comprises dans ces certificats.

9. Les directeurs pourront déterminer, et, de temps à autre, modifier les conditions auxquelles les certificats d'actions devront être émis, et en particulier, auxquelles un nouveau certificat d'action ou coupon sera émis à la place de celui qui serait usé, altéré, perdu ou détruit ; aussi les conditions auxquelles le porteur d'un certificat d'action aura droit d'assister et de voter aux assemblées générales et auxquelles un certificat d'action pourra être remis et le nom du porteur entré dans le registre quant aux actions y spécifiées.

10. Le porteur d'un certificat sera sujet aux conditions alors en vigueur, qu'elles aient été formulées avant ou après l'émission de ce certificat.

11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à l'époque et à l'endroit fixés par les règlements de la compagnie.

12. La première assemblée des actionnaires pour l'élection des directeurs et l'organisation de la compagnie aura lieu dans la cité de Montréal, à la date que pourront fixer les directeurs provisoires.

13. En sus des pouvoirs qu'elle est autorisée à acquérir en vertu des chartes, la compagnie aura en outre le pouvoir de construire, équiper, maintenir et exploiter, au moyen de la force électrique ou de toute autre force motrice approuvée par la Commission des services d'utilité publique de Québec, des tramways et chemins de fer ainsi que toutes voies doubles nécessaires ou convenables, voies de garage, aiguilles, voies d'évitement à deux aiguilles, (turn-out) et traverses, pour le passage des moteurs, chars et voitures, dans, sur, le long et au-dessus des rues et chemins de l'île de Montréal et des îles Jésus et Bizard, et dans, sur, le long et au-dessus de tous terrains que la compagnie pourra acquérir à cette fin ; de prendre, transporter et conduire des passagers et du fret sur ces tramways et chemins de fer, suivant les règlements que la Commission des services d'utilité publique de Québec pourra, de temps à autre, prescrire et faire et de construire et maintenir toutes les gares, usines dynamiques, bâtisses, perches, poteaux, tours, lignes aériennes de transmissions électriques, fils, câbles, conduits, transformateurs, accumulateurs et autres appareils, machines et travaux électriques qui pourront s'y rattacher et être jugés convenables ou nécessaires.

14. La compagnie, en sus des pouvoirs ci-dessus mentionnés, est autorisée à construire, exploiter et maintenir un chemin de fer souterrain à travers l'Ile de Montréal, et les îles Jésus et Bizard, et à faire et exécuter tous les travaux, qu'elle jugera nécessaires ou opportun de ce but ; pourvu cependant que le pouvoir conféré par la présente loi ne soit exercé dans la cité de Montréal, que sujet aux termes et conditions dont la cité de Montréal et la compagnie pourront convenir entre elles ; où, si la cité de Montréal et la compagnie ne peuvent s'entendre, alors aux termes et conditions qui seront jugés convenables par la Commission des services d'utilité publique de Québec, à qui la présente loi confère le pouvoir et l'autorisation de régler et déterminer les termes et conditions au cas de divergence entre la compagnie et la cité de Montréal.

15. La compagnie est par la présente loi autorisée à acquérir, en totalité ou en partie, par achat, louage ou autrement, l'entreprise et les biens de la Montreal Street Railway Company, de la Montreal Park and Island Railway Company, de la Montreal Terminal Railway Company et de la Public Service Corporation, ou de quelqu'une d'entre elles, y compris respectivement leurs chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toutes nature et description quelconques; pourvu toutefois que rien de ce qui est contenu dans la présente section ne déroge aux droits, que la compagnie est autorisée à exercer en vertu de la présente loi, ou de la loi des chemins de fer de Québec.

16. Les directeurs de la Montreal Street RailwayCompany et de la Public Service Corporation, sont respectivement autorisés par la présente loi à vendre, louer, transporter à la compagnie en totalité ou en partie, leurs entreprises et propriétés respectives y compris leurs chartes, contrats, franchises, droits pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions de toutes natures et description quelconques, aux termes qui pourront être approuvés par la majorité des porteurs des actions émises par les dites compagnies respectivement présents, ou représentés par procureur à une assemblée générale spéciale des actionnaires des dites compagnies respectivement, dûment convoquée pour les prendre en considération.

17. Les conditions auxquelles la compagnie pourra acquérir l'entreprise et les biens de la Montreal Street Railway, de la Montreal Park and Island Railway, de la Montréal Terminal Railway Company et de la Public Service Corporation, ou de l'une d'entre elles, seront sujettes à l'assentiment de la Commission des services d'utilité publique de Québec, et cette acquisition sera sans effet jusqu'à ce que l'ordonnance qui l'autorisera ait été publiée dans la Gazette officielle de Québec.

18. En faisant l'acquisition des Montreal Street Railway, Montreal Park and Island Railway, Montreal Terminal Railway Company et de la Public Service Corporation, en vertu des dispositions de la section immédiatement précédente de la présente loi, la compagnie aura à perpétuité le droit et le pouvoir exclusifs d'acquérir, construire, équiper, maintenir et exploiter des tramways et chemins de fer urbains dans et à travers l'île de Montréal et les îles Jésus et Bizard.

19. L'exploitation des tramways et chemins de fer de la compagnie sera sujette aux dispositions des contrats existants avec les municipalités en dehors de la cité de Montréal, et aux termes et conditions d'un nouveau contrat que la cité de Montréal est par la présente loi autorisée à passer avec la compagnie, réglant le maintien et l'exploitation des tramways et chemins de fer actuels, et la construction, le prolongement, le maintien et l'exploitation de nouveaux tramways et chemins de fer, le taux des prix de passage ou péage que la compagnie aura droit de percevoir pour les passagers ou le fret, les conditions auxquelles et dans quelle proportion la cité participera aux revenus que la compagnie percevra de l'exploitation desdites lignes, et en général, les conditions auxquelles les lignes de la compagnie seront prolongées, maintenues et exploitées dans et à travers la cité de Montréal, telle que présentement constituée ou telle que par la suite agrandie.

20. Si la cité de Montréal ne s'entendent pas sur les conditions du nouveau contrat, dont il est question dans la section immédiatement précédente de la précédente loi, et à défaut par l'une et l'autre de la mettre à exécution dans les trente jours à compter de la date à laquelle lordonnance mentionnée dans la section 17 de la présente loi sera publiée dans la Gazette officielle de Québec, alors les conditions auxquelles la compagnie devra exploiter ses tramways et chemins de fer dans la cité de Montréal, telle qu'alors constituée et par la suite agrandie, seront réglées et déterminées à la demande ou de la cité ou de la compagnie par la Commission des services d'utilité publique de Québec, et la publication dans la "Gazette officielle de Québec" de l'ordonnance de ladite commission, approuvant les conditions ainsi arrêtées et déterminées par ladite commission, constitueront, à compter de la date de la publication de cette ordonnance, les termes et conditions d'après lesquels la compagnie exploitera ses tramways et chemins de fer dans la cité de Montréal, telle qu'alors constituée ou par la suite agrandie. La Commission des services d'utilité publique de Québec est par la présente loi autorisée à, et pouvoir lui est donné de régler et déterminer lesdits termes et conditions, tel que décrété dans la présente loi.

21. La campagnie est aussi autorisée :

1. A acquérir et prendre la totalité ou toute partie de l'entreprise, des biens et obligations de toute personne ou compagnie exploitant toute entreprise que cette compagnie est autorisée à exploiter, ou possédant des propriétés propres aux fins de cette compagnie ; et à faire tout arrangement avec toute personne ou compagnie, pour l'affermage, le louage ou l'achat des franchises, droits, travaux, outillages et matériel roulant appartenant à telle personne ou compagnie ;

2. En général, à acheter, prendre à bail, ou en échange, louer ou autrement acquérir, tous biens réels et personnels, et tous droits, privilèges ou franchises que la compagnie jugera nécessaire ou propres aux fins de son entreprise ;

3. A souscrire, acheter ou autrement acquérir et posséder les obligations, bons, actions-obligations, actions ou autres valeurs de toute autre compagnie ayant des fins tout à fait ou en partie semblables à celles de cette compagnie, ou faisant quelque affaire pouvant être conduite de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie ;

4. A garantir le paiement en argent obtenu par, ou payable en vertu ou au sujet de débentures, bons, actions-obligations, actions, contrats, hypothèques, charges, obligations et valeurs de toute compagnie ou entreprise, ayant des fins tout à fait ou en partie semblables à celles de cette compagnie ;

5. A faire tous arrangements avec toute autorité municipale, locale et autre, qui pourront paraître favorables aux fins de la compagnie ou à quelqu'une d'entre elles, et à obtenir de cette autorité tous les droits, privilèges, franchises et concessions que la compagnie pourra juger à propos d'obtenir et exécuter, exercer et accomplir tous ces arrangements, droits, privilèges, franchises et concessions ;

6. A emprunter, prélever ou se procurer de l'argent de la manière que la compagnie jugera convenable, et en particulier, par l'émission de bons, débentures ou actions-obligations, perpétuels ou autres, sur la garantie de tous les biens ou de quelques-uns des biens de la compagnie ou de leur revenu, (tant présents que futurs) y compris son capital non appelé ; et à racheter et acquérir ces valeurs ;

7. A tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change, connaissements, certificats, bons, obligations et autres effets négociables ou cessibles ;

8. A vendre, échanger, louer, hypothéquer, aliéner, mettre à profit la totalité ou toute partie des biens entreprises, franchises et droits de la compagnie ou en disposer autrement, moyennant telle considération que la compagnie pourra juger convenable, et en particulier pour des actions, débentures ou valeurs de toute autre compagnie poursuivant des fins absolument ou partiellement semblables à celles de la compagnie ;

9. A prendre part à l'administration, la surveillance ou le contrôle des affaires ou opérations de toute compagnie ou entreprise ayant des fins absolument ou partiellement semblables à celles de cette compagnie, et à cet effet, nommer et rémunérer des directeurs, comptables ou autres experts ou agents ;

10. A établir et soutenir, ou aider et soutenir des associations, institutions, fonds, fidéicommis, et avantages destinés à bénéficier aux employés ou aux anciens employés de la compagnie, ou à ceux qui dépendent ou qui sont les parents de ces personnes ; accorder des pensions et des allocations et payer des assurances, ainsi que souscrire ou garantir des sommes d'argent pour des fins de charité ou de bienfaisance ou pour toute exhibition ou pour toutes fins publiques, générales ou utiles ;

11. A acquérir et exploiter toute autre entreprise manufacturière ou autre, que la compagnie croira pouvoir être convenablement exploitée concurremment avec ce qui précède ou destinée directement ou indirectement à augmenter la valeur de quelques-uns des biens ou des droits de la compagnie ou à les rendre profitables.

22. Le paragraphe 6 de l'article 6474 des Statuts refondus, 1909, est remplacé, par la compagnie, par le suivant :

("6. En sus des chartes, contrats, franchises, droits, pouvoirs, privilèges, immunités et exemptions présentement ou par la suite dévolus à la compagnie par la présente loi ou en vertu de tout octroi, licence, affermage, transfert ou transport fait à la compagnie sous l'autorité de la présente loi,) arpenter, tracer, construire, faire, compléter, changer et réparer un chemin de fer ou d'acier dont la largeur doit être de quatre pieds et huit pouces et demi, en y employant comme force motrice la vapeur ou l'électricité, ou la pression de l'atmosphère, les animaux ou les forces mécaniques, ou toute combinaison de ces différentes forces autorisées par la charte, avec double ou simple voie en fer ou en acier; et ledit chemin de fer ou tout autre partie d'icelui, en tant qu'il est exploité par l'électricité ou par tout autre pouvoir que la vapeur, pourra être établi le long des et sur les grands chemins, selon l'autorisation donnée par les règlements des corporations respectives ayant juridiction sur iceux, et sujet aux restrictions et dispositions contenues dans lesdits règlements et dans la présente section, et conformément et sujet à toutes conventions entre la compagnie et les conseils des dites corporations et entre la compagnie et lesdites compagnies, s'il y en a, ayant des intérêts dans ces grands chemins; et la compagnie peut faire et conclure toutes conventions avec toute corporation municipale ou compagnie quant aux termes de l'occupation de toute rue ou de tout grand chemin, sujet aux dispositions et conditions contenues dans la présente section, dans le code municipal, dans la loi des cités et villes, ou dans la charte de la ville qui y est intéressée."

23. Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre la compagnie, pour des pertes ou dommages résultant de quelque cause que ce soit, seront tenues, dans un délai d'un mois avant l'institution de toute procédure en recouvrement de ces pertes ou dommages, de donner, à la compagnie, un avis par écrit de cette réclamation en faisant signifier cet avis au secrétaire de la compagnie, à son bureau principal, dans la cité de Montréal, avec un état détaillé de ces pertes et dommages.

24. Les articles 5917 à 5919 inclusivement, les paragraphes 13 de l'article 6471, 13, 14, 16 et 26 de l'article 6474, les articles 6488, 6505, 6519, 6531 à 6533 inclusivement, 6542, 6597, 6602 à 6608 inclusivement, 6616 à 6636 inclusivement, 6641, 6644, 6645, 6706 et 6712 des Statuts refondus 1909, ne s'appliqueront pas à la compagnie.

25. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Palpitations du Coeur

Lorsque le cœur commence à battre irrégulièrement ou d'une manière intermittente, lorsqu'il palpite et qu'il est agité d'un mouvement plus vif qu'à l'ordinaire, lorsqu'il tressaille, et qu'il bat vite pendant un temps pour battre ensuite si lentement qu'il semble devoir arrêter, cela cause beaucoup d'anxiété et d'alarme.
La moindre excitation ou le moindre effort semble l'affecter.
Une foule de personnes sont ainsi tenues dans un état de crainte terrible de la mort, deviennent faibles, épuisées et misérables par cette action normale du cœur.
A tous ceux qui souffrent ainsi, les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs procureront un soulagement rapide et permanent.
Mme John Thompson, Mill Cove, N. B., écrit :—"Je vous écris quelques lignes pour vous dire ce qu'ont fait pour moi les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs. Je souffrais de faiblesse et de palpitations du cœur ; il me semblait parfois que j'allais étouffer et pouvais à peine me coucher. J'essayai plusieurs remèdes mais aucun ne me fit du bien comme vos pilules. Je puis les recommander maintenant à tous ceux qui souffrent d'affections du cœur et des nerfs."
Les Pilules de Milburn pour le cœur et les nerfs se vendent à 50 cents la boîte ou 3 boîtes pour $1.25 chez tous les marchands où elles seront envoyées par la poste, directement sur réception du prix par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

QUE DOIT-ON PAYER AUX JOURNALIERS ?

Les contrôleurs doivent-ils se conformer aux restrictions à une résolution sur le payement des journaliers civils, passée par le conseil il y a quatre ans? Telle est la question soumise du Département de la Loi pour une réponse à une longue discussion qui a eu lieu, hier après-midi, au bureau des contrôleurs. Le bureau ne désire pas réduire le taux du prix à l'heure perçu par les journaliers jusqu'ici. La discussion n'était donc pas au sujet du tarif, mais plutôt du nombre d'heures par jour pour lesquelles chacun est payé.

Le trouble vient d'une motion présentée au conseil en 1907 qui réglait le salaire de chaque employé à 20c de l'heure pour des journées de dix heures de travail en été, et de neuf heures en hiver. Le conseil prit alors une telle action à la demande de l'Union Nationale des Employés Civils, et le comité fut composé des échevins Ls. Payette (ex-maire), H. B. Yates, W. J. Proulx, C. Robillard, J. S. Duquette, E. Larivière, E. Major et A. A. Labrecque.

Les contrôleurs veulent étudier cette question, vu la grande difficulté d'établir le coût exact de l'ouvrage, surtout celui de l'hiver. Ainsi, à certaine période de l'année, quoique les hommes ne peuvent travailler que sept ou huit heures, ils doivent être payés pour neuf heures. Selon certains contrôleurs, il en résulte une perte considérable d'argent, sans parler de la désorganisation que cela provoque dans les estimés prélimina res du coût des travaux publics.

L'IMBROGLIO SINO-RUSSE

ST-PETERSBOURG, 22 —Le gouvernement considère la réponse de la Chine à la demande russe de s'en tenir plus étroitement aux prévisions du traité de 1881, affectant la Mongolie et le Turkestan chinois, comme étant des plus conciliatrices et satisfaisantes. En somme, la réponse remise au ministre russe, Korotovitz, à Pékin, lundi dernier, est considérée comme étant un désir de la part de la Chine, de satisfaire les demandes de la Russie.

Quelques détails, a-t-on déclaré, hier, nécessitent d'autres négociations, lesquelles, conduiront probablement au règlement de toutes les difficultés existant entre ces deux gouvernements.

L'AVIATION EN CHINE

SHANGHAI, 32 — Le sport de l'aviation est tout au moins rendu en Chine. Un aviateur français a fait un vol dans un biplan tout près d'ici, hier, vers midi, au grand plaisir de milliers de fils du Céleste Empire. C'est la première envolée faite dans ce pays.

LE MARIAGE D'UN RAJAH

(Service spéciale de la PATRIE)

LONDRES, 22. — Le rajah Mudah, ou prince héritier de Sarawak, Charles Vyner Brooke, a épousé aujourd'hui l'honorable Sylvia Brett, fille de lord et lady Esher.

Le marié est le fils du rajah régnant, qui est un descendant de James Brooke, un jeune officier de marine, héros d'un des romans de Charles Kingsley. Brooke reçut Sarawak en présent pour avoir sauvé la vie et la couronne du sultan de Bornéo, attaqué par les Chinois et les Pirates.

Les enfants pleurent pour avoir le
CASTORIA
DE FLETCHER
l-mer-v-jne

La Fameuse Rayo
Ne force pas les Yeux
N'employez pas une petite lumière concentrée qui n'éclaire que d'un côté. Elle soumet vos yeux à une tension inégale. Servez-vous d'une lumière diffuse, douce, qui ne fatigue pas, qui ne peut vaciller, qui équilibre le travail des yeux, comme la lampe Rayo, et évite la tension oculaire.
La Rayo est faite pour donner la meilleure lumière et elle la donne
Elle a un porte-abat-jour fort, durable, et qui se maintient ferme et droit. Un nouveau brûleur lui donne encore plus de force. Elle est facile à maintenir polie. La Rayo est d'un prix minime, mais aucune autre lampe ne donne une meilleure lumière à aucun prix.
Une fois qu'on s'est servi d'une Rayo, on ne peut s'en passer
Chez tous les marchands. Si le vôtre n'en a pas, faites venir la circulaire descriptive de l'Agence la plus rapprochée de
The Imperial Oil Company
Limited.

POUR EMBELLIR LA PEAU ET LE TEINT
Sans fard ou poudre de toilette ni aucun remède interne.
UNE BOUTEILLE D'ESSAI GRATIS
A tous ceux qui en font la demande, pour prouver que la plus vilaine peau peut reprendre et conserver toute sa blancheur, sa douceur et sa fraîcheur de jeunesse et que le teint le plus basané peut redevenir et rester clair, velouté et couleur de rose. Qui que vous soyez, si votre visage est enlaidi, et si vous êtes ennuyé et affligé par des boutons, des tâches jaunâtres, du masque, des rousseurs, des pustules, points noirs, rides, la peau farineuse ou huileuse, acceptez donc notre offre. Aujourd'hui même, envoyez-nous vos noms et adresse, avec 10c pour frais de distribution, et nous vous l'enverrons n'importe où, sans autre frais, une bouteille de ce célèbre embellisseur qui se nomme LAIT DES DAMES ROMAINES, surnommé "Nourriture de la peau". Adressez: COOPER AND CO., Dépt. 64, Montréal. Le lait des Dames Romaines se vend partout à 50c la bouteille, qui peut durer 4 mois.

LE BILL LANGLOIS ET LES PAVACES PERMANENTS

Le comité des citoyens s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de M. H. Laporte, dans le but d'étudier le projet de loi Langlois relatif à la fusion des compagnies de traction de l'Ile de Montréal, remettant à la commission des utilités publiques le droit d'annuler les contrats existants. Comme il n'avait pas été possible de se procurer des copies du bill qui ne doit subir sa seconde lecture que vendredi, à Québec, la séance a été ajournée jusqu'à cette date. Les membres présents ne semblent pas en faveur d'appuyer cette demande extraordinaire de la compagnie des tramways, et ils se déclarent heureux du fait que le conseil de ville se réunisse demain, uniquement pour étudier cette question.

Avant d'ajourner la séance, cependant, la résolution suivante, relative à la taxe locale, a été adoptée :

Considérant que l'Association des Citoyens de Montréal a endossé le projet de taxe locale pour améliorations locales élaboré par l'Association immobilière de Montréal;

Considérant que les changements apportés jusqu'ici à ce projet auront pour effet de créer une inégalité de répartition de la taxe des améliorations locales, l'Association des Citoyens de Montréal est d'avis que le projet de l'Association Immobilière devrait être adopté dans son texte primitif de façon à ce que la taxe locale soit imposée tant sur les propriétaires des rues pavées que sur ceux des rues qui seront pavées à l'avenir et cela dans la proportion des 2-3 à la charge des propriétaires et 1-3 payable par la ville.

Etaient présents à cette séance : MM. R. Dandurand, Ch. Chaput, Peter Lyall, Henry Morgan, C. J. S. Phillips, S. D. Vallières, E. J. Chapleau.

Quant à cette question

L'ASSOCIATION IMMOBILIERE s'est réunie hier soir, pour aviser aux moyens à prendre pour s'opposer au projet tel qu'il est actuellement devant la législature, et pour remettre dans sa forme primitive, selon qu'il est fait mention dans la résolution du comité des citoyens, ci-dessus reproduite. On a décidé de former une délégation aussi imposante que possible, qui ira protester à Québec. On ne veut pas cependant que les propriétaires dont les rues sont déjà pavées soient appelés comme les autres, à payer le coût de leur pavage, parce que lors de la construction de ces pavages que la Ville payait, tous les propriétaires furent indirectement appelés à payer leur part. Il ne s'agit pas de faire payer deux fois les propriétaires.

LE 15ième ANNIVERSAIRE DE L'UNION MUSICALE

L'Union Musicale de Montréal a célébré hier soir son quinzième anniversaire de fondation par un grand euchre-bal qui s'est prolongé jusqu'aux petites heures, ce matin. Ce fut un beau succès, attendu que plus de 200 couples y ont pris part. La partie de euchre dura jusqu'à onze heures et fut très animée. Ensuite, il y eut concert instrumental par l'orchestre du 65ème régiment, sous la très habile direction du professeur J. J. Goulet, puis bal entraînant où les valses succédèrent aux valses, sans interruption. Ce fut un spectacle gracieux ; une belle fête.

VETERAN ET JOURNALISTE

HUNTSVILLE, Ala., 22. — John Boyd, qui, pendant plusieurs années fit du journalisme dans l'est et le nord, est mort hier, à l'âge de 75 ans, après une courte maladie. M. Boyd était né en Irlande. Il servit dans l'armée anglaise pendant la guerre de Crimée. Il servit aussi aux Indes.

QUINZE BLESSES AU COURS D'UN DERAILLEMENT

PALISADE, Név., 22—Quinze passagers ont été blessés, dont trois sérieusement, dans un accident de chemin de fer survenu la nuit dernière sur le Southern Pacific, près d'ici. Le courrier-éclair de Chine et du Japon allant vers l'est s'est jeté à bas du remblai L'accident a été causé par une rupture de rails. Le wagon-salon, le wagon-buffet, un wagon-poste, et un wagon-lit ont quitté la voie sans être renversés, cependant. Les autres wagons ont roulé à bas du remblai. La voie a été démolie et les rails tordus sur une longueur de 400 pieds. Le trafic a été interrompu pendant plusieurs heures.

Quand vous achèterez votre piano, insistez pour avoir un piano au mécanisme
"OTTO HIGEL"
mer-jno.

IRENE BELAND
"J'ai quatre enfants et j'ai employé, pour les soulager tous, le Sirop du Dr Coderre. Je n'ai pas cherché d'autres remèdes, celui-là me donnait satisfaction et je crois qu'il est bien le meilleur et le plus utile pour une mère de famille."
Mme O. BELAND,
70 rue Ford, Lowell, Mass.
Mères, quand vous souffrez vous mêmes, vous êtes toujours heureuses d'avoir du soulagement. Ainsi si votre enfant passe des nuits sans dormir et à pleurer, c'est qu'il est malade. Ne le laissez, pas souffrir inutilement ; donnez-lui du Sirop du Dr Coderre. Il n'y en a pas de meilleur ; il n'y en a pas d'aussi bon, mais il y a des imitations.
Mères défiez-vous. Demandes, insistez, exigez que la signature, en rouge, du Dr J. Emery Coderre, soit sur toutes les bouteilles.
En vente chez tous les marchands de remèdes.

LE RIFLE ECZEMA
Mal de barbe, plaies, démangeaisons et autres maladies de la peau guéris en peu de temps par la Pommade Antiseptique Ramsau. Ce remède infaillible, préparé d'après la méthode du célèbre Pasteur, est absolument inoffensif et réussit toujours. Nous avons de nombreux certificats constatant l'efficacité de la Pommade Antiseptique Ramsau. Entr'autres un cas d'eczéma de plusieurs années, guéri en huit jours, et une foule d'autres. Dans toutes les pharmacies. Par poste 50c et $1.00.
Cie Pharmaceutique Ramsau, Limitée, 310 rue Ste-Catherine Est, Montréal. Etats-Unis : Geo. Mortimer Co, 212 Milk St, Boston.

LES AMERICAINS SONT DES MANGEURS DE PORC

WASHINGTON, 22 — "Mangeurs de porcs" est un terme qu'on peut à bon droit appliquer aux Américains, s'il faut en croire les statistiques publiées par le bureau de recensement. Les chiffres indiquent que durant l'année qui vient de se terminer il a été tué pour l'alimentation 4,482,400 porcs de plus que le nombre total des autres animaux, boeufs, veaux, moutons, etc., immolés pour le même but.

Pendant 1909, 36,443,000 porcs ont été tués, tandis que le total des autres animaux est de 31,960,000.

Hunyadi János
Eau Laxative Naturelle
Soulage promptement
Excès de bile,
Migraine,
Maux d'estomac,
et
CONSTIPATION

PETITES ANNONCES

TARIF

Petites Annonces Classifiées

—DE—

La Patrie

Invariablement payable d'avance

CLASSE A

Chambres à louer, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé.

20 mots ou moins 10c, ½c par mot de plus chaque insertion ; 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées ; 1 mois, 26 insertions pour le prix de 16 payées.

CLASSE B

Vendre, à Louer, Situations Vacantes, Chambres demandées, Informations demandées, Personnel, Avis de responsabilité, et toutes les annonces pour rubriques non mentionnées dans la CLASSE A.

20 mots ou moins 10c, 1c par mot de plus chaque insertion. 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées avec privilège de 5 insertions à l'édition hebdomadaire. 1 mois, 26 insertions, pour le prix de 16 insertions avec privilège de 22 insertions à l'édition quotidienne et 4 insertions à l'édition hebdomadaire.

CLASSE C.

Naissances, Mariages, Décès. Services Anniversaires, Messes de Requiem.

25c par fois ou trois insertions pour 50c, (suivant la formule).

AVIS SPECIAL

Le tarif ci-dessus est au comptant avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le taux est, en conséquence, beaucoup plus élevé.

Nous n'entrons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

EMPLOIS DEMANDES

AIDE CUISINIER, âgé de 22 ans demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 257 Poupart ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

AIDE CUISINIER — Un français, parlant les deux langues, demande une position comme aide cuisinier ou valet de chambre dans une maison privée. S'adresser 340 Lagauchetière, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI TYPOGRAPHE demande une position immédiatement. S'adresser 831 Lafontaine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

APPRENTI CUISINIER demande une position immédiatement. S'adresser 66 St-Philippe, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI MENUISIER demande position. S'adresser à 2522 rue Labelle, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI CIGARIER âgé de 15 ans, demande une position immédiatement. S'adresser 1366 Clarke, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI MENUISIER parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 1215 St-mard ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI DESSINATEUR, âgé de 16 ans, ayant 2 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 162 Amherst ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI dans une manufacture, demande une position immédiatement. S'adresser 3 Craig Est, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI PRESSIER ayant 2 1-2 d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 394A Christophe-Colomb ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI PLOMBIER parlant les deux langues, ayant 2 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 692 Sanguinet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

BOUCHER — Un homme parlant les deux langues demande une position comme boucher d'expérience ou comme collecteur, expéditeur, assistant-comptable. S'adresser 21 Alma, Hull, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

BOULANGER parlant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement ; bonnes références. S'adresser 239 Wolfe ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine-Est, chambre 28. 304-4

CAISSIERE ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

CAISSIERE — Jeune fille demande position comme caissière ou comptable. S'adresser à 196 Plessis, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHARPENTIER d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

CHARPENTIER - MENUISIER — Deux jeunes hommes ayant quelques années d'expérience demande position comme charpentier-menuisier. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1560). 303-4

CHARRETIER dans une épicerie, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 544 Visitation ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHARRETIER chez un boucher ou chez un épicier demande position, a de bonnes références. S'adresser à 25 rue Ste-Rose ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 301-4

CHARRETIER — Un homme âgé de 28 ans parlant les deux langues, demande une position comme charretier ou menuisier, 8 ans d'expérience. S'adresser 206 Letourneux ou au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 304-4

CHARRETIER dans une épicerie, ayant 2 1-2 ans d'expérience, âgé de 18 ans, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 382 Huntley ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHAUFFEUR d'automobile demande position. S'adresser à 171 Notre-Dame, Lachine, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

EMPLOIS DEMANDES

CHAUFFEUR demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHAUFFEUR DE BOUILLOIRE, ayant 2 ans d'expérience, demande position. S'adresser à 5 rue St-Claude ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

CHAUFFEUR DE BOUILLOIRE demande position ou comme charretier. S'adresser à 201 rue St-Germain, Hochelaga ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 302-4

CHEF cuisinier français demande un position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 74 St-Denis, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COCHER parlant les deux langues, ayant 10 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 29 St-Timothée ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COLLECTEUR parlant les deux langues demande position. S'adresser à 364 St-André ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

COLLECTEUR demande position dans un bureau ; connait la clavigraphie, ou comme tresseur ; a 3 ans d'expérience. S'adresser à 41 rue Logan, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COLLECTEUR OU AGENT, âgé de 22 ans demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 18 Garnier ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1576). 305-4

COLLECTEUR pour magasin, ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 258 Montcalm ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1555) 303-4

COMMIS VOYAGEUR — Demande position. S'adresser à 1247 Berri ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

COMMIS magasin de gros marchandises sèches, ayant 15 ans d'expérience, demande position. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMMIS DE TABLE, ayant 5 ans d'expérience, demande position. S'adresser à 222 rue St-Christophe ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

COMMIS de bureau, ayant 1 an d'expérience, demande position. S'adresser à 109 Lagauchetière Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMMIS GENERAL parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 109 Lagauchetière Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR ou CHARRETIER demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 17a Turgeon ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR ou garçon de cloches, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 2985 St-André, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS EPICIER ayant 2 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS EPICIER ou collecteur, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 186 Berri ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS — Un jeune homme âgé de 21 ans, parlant les deux langues, demande position comme commis dans la marchandise sèche en gros ou ouvrage de bureau. Bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS DE BUREAU, parlant les deux langues, ayant 1 an d'expérience, demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 — (1582). 305-4

COMMIS EPICIER âgé de 19 ans, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 364 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS dans les chaussures, ayant 3 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 1463 Cowan ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS dans la marchandise sèche, parlant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser 197A Sanguinet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS EPICIER — Un jeune homme âgé de 18 ans parlant les deux langues demande une position comme commis-épicier ou charretier. S'adresser 1385 St-André ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS BOUCHER OU EPICIER, parlant les deux langues, ayant 17 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 612 Bélanger ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

COMMIS DE TABLE, parlant les deux langues, ayant 5 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 269 Craig Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR, ayant 8 ans d'expérience, ou dans l'épicerie ayant 4 ans d'expérience demande position. S'adresser à 283a Beaudry ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

COMMIS DE BUREAU, parlant les deux langues, connaissant la sténographie et la clavigraphie, demande position. S'adresser à 62 rue Fulford, Ste-Cunégonde, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1537) 302-4

COMMIS DE BAR parlant les deux langues, ayant de l'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 6 ave. Lapierre ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

DOMESTIQUE — Un jeune homme âgé de 22 ans, demande position pour le service de la table ou comme domestique dans une maison privée. S'adresser à 113 Anderson ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1554). 302-4

ANNONCEZ DANS LES COLONNES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

EMPLOIS DEMANDES

COMMIS EPICIER, parlant les deux langues, ayant 9 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 144 Duvernay ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS EPICIER dans un magasin de gros, ayant 9 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 109B Ste-Elizabeth ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est chambre 28. 304-4

COMMIS DE BUREAU, parlant les deux langues, ayant 6 mois d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 1091 Rachel E ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMPTABLE ou commis dans un magasin de gros demande position immédiatement. S'adresser à G. M., 318 Dorchester Est, Tél. Est 2122 ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1543) 302-4

COMPTABLE âgé de 25 ans, ayant 5 ans d'expérience demande position immédiatement. S'adresser 39 Davidson ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMPTABLE parlant les deux langues, ayant 18 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 868 Bourbonnière ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

COMPTABLE parlant les deux langues ayant 15 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 321 Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMPTABLE, sténographe et clavigraphe, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 302 St-Timothée ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est chambre 28. 305-4

CONDUCTEUR d'ascenseur demande position ou comme portier ou gardien. S'adresser à 952 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CONDUCTEUR D'ASCENSEUR parlant les deux langues, ayant 3 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 51 St-Antoine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CONTREMAITRE menuisier charpentier connaissant très bien les plans de construction, demande ouvrage à la job ou à la journée. S'adresser 765 Huntley ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COUPEUR dans les hardes d'hommes, parlant les deux langues, ayant 25 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 921 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COUPEUR DE PRATIQUE dans les hardes d'hommes ayant 24 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 617 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1584). 305-4

CUISINIER pour hôtel ou restaurant parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 56 Frontenac ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

CUISINIERE parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 121 Dufferin ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CUISINIER ou COMMIS DE TABLE ayant 7 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 386 St-Dominique ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CUISINIER — Un homme âgé de 32 ans parlant les deux langues demande une position comme cuisinier, commis de bar ou gardien de nuit. Bonnes références. S'adresser, 2 ruelle St-Germain ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

EMPAQUETEUR — Un homme marié, âgé de 26 ans, parlant les deux langues, demande position comme empaqueteur ou pour la livraison. S'adresser à 378 Maisonneuve, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1562) 303-8

EMPLOI DEMANDE — Un jeune homme pouvant fournir de bonnes références, ayant expérience comme waiter ou comme aide mécanicien pour auto, demande position. S'adresser 142 St-Denis ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

FILEUR âgé de 19 ans ayant 3 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 703 Dorchester Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

GARÇON DE CLOCHES parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 65 Duquette ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

GARDIEN DE NUIT. — Un homme âgé de 45 ans, parlant les deux langues, demande une position comme gardien de nuit ou chauffeur. S'adresser 238 Dorion ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 26. 302-4

GARDIEN DE NUIT — Un homme âgé de 42 ans, parlant les deux langues demande une position comme gardien de nuit ou ouvrage dans une maison privée. S'adresser 289 Garnier ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

GOUVERNANTE française, âgée de 25 ans, pouvant se charger de l'instruction et de l'éducation des enfants demande position. S'adresser à 200 Visitation ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1581). 305-4

HOMME de confiance demande position comme gardien, ou gérant, ou conducteur d'ascenseur ; a de bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

HOMME A BOIS — Une personne demande une position comme homme à bois sur les machines ou ouvrage général. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

HOMME INSTRUIT demande position de confiance dans un établissement ou comme voyageur, peut fournir références et garantie. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

INGENIEUR diplômé, demande position, soit comme chauffeur ou machiniste. S'adresser à 2438 rue Labelle, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

MENUISIER ayant 22 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement ; travail parfait. S'adresser 702 Huntley ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

EMPLOIS DEMANDES

INTERPRETE — Un jeune homme, âgé de 25 ans parlant cinq langues demande position d'interprète ou comme garçon de table, a 5 ans d'expérience. S'adresser à 60 Place d'Youville ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

MACHINISTE GENERAL parlant les deux langues, ayant 6 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 1172 Demontigny Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MAÇON ayant 20 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 44 Ave. Dominion ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MECANICIEN instruit demande ouvrage immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENAGERE demande position chez un médecin, chez un veuf, ou chez une dame seule. S'adresser à 406 Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENUISIER ayant 15 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENUISIER ayant 16 ans d'expérience demande une position immédiate. S'adresser 156a Clarke ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

MENUISIER CHARPENTIER ayant 6 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 678 Montcalm ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENUISIER — Un jeune homme âgé de 24 ans demande une position comme menuisier, 3 ans d'expérience, ou ouvrage général dans une manufacture. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MESSAGER — Un jeune homme de 15 ans demande position de messager ou ouvrage général dans une manufacture de chaussures. S'adresser à 255 rue Ste-Elizabeth ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

MESSAGER — Un jeune homme âgé de 15 ans, parlant les deux langues, demande une position comme messager, désire apprendre un métier. S'adresser 442 Panet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MESSAGER — Un jeune homme âgé de 15 ans parlant les deux langues demande une position pour faire les messages ou pour apprendre un métier. S'adresser 260 St-Georges ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 302-4

FAUTE D'UNE SERVANTE

la paix de votre ménage peut être en danger. Ne laissez pas durer cette situation !

Lisez les PETITES ANNONCES de la PATRIE. Si vous n'y trouvez pas ce que vous cherchez

TELEPHONEZ LE PLUS TOT POSSIBLE

au Département des Petites Annonces de la PATRIE et dictez votre annonce qui sera publiée sans retard.

MESSAGER — Un jeune homme âgé de 16 ans parlant les deux langues, demande une position comme messager, désire apprendre un métier. S'adresser 2871 St-Dominique ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MONSIEUR, 30 ans, instruction supérieure, références de premier ordre, cherche situation stable ; secrétaire, gérance, comptable, correcteur, commis de bureau ou de magasin. S'adresser Lemaire, 435 Sanguinet, Tél. Est 3556, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1567). 304-4

OUVRAGE GENERAL demandé par un jeune homme de 22 ans. S'adresser à 59 Notre-Dame, Longue-Pointe, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1561). 303-4

OUVRAGE GENERAL — Un jeune homme âgé de 23 ans demande ouvrage général, dans un hôtel. Bonnes références. S'adresser 631 Fullum ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 29 ans parlant les deux langues, demande ouvrage général chez un entrepreneur de pompes funèbres ou charretier. S'adresser 148 St-Maurice, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1558). 303-4

PEINTRE DE MAISON parlant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 47 Bonsecours ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

PEINTRE — Un jeune homme âgé de 25 ans parlant les deux langues, demande une position comme peintre, 5 ans d'expérience ou comme vendeur pour un confiseur. S'adresser 393 Garnier ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

POSEUR D'APPAREILS A EAU CHAUDE demande position, ou comme chauffeur, a 10 ans d'expérience. S'adresser à 94 St-Denis ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. [illegible]

SACRISTAIN demande position immédiatement. S'adresser à 613 Clark ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

SACRISTAIN d'expérience dans les travaux d'églises demande position. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

STENOGRAPHE — Une jeune fille âgée de 20 ans, parlant les deux langues, demande une position comme sténographe, clavigraphe ou comme comptable. A 7 ans d'expérience dans un bureau. S'adresser 194 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

EMPLOIS DEMANDES

SERVITEUR demande position dans une maison privée. S'adresser à Victor Tremblay, St-Constant, Comté Laprairie, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

SERVANTE demande position dans une famille sans enfant. S'adresser à Valéda Vachon, St-Frédéric de Beauce, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

SERVANTE demande position dans une famille sans enfants ou comme gouvernante, a de très bonnes références. S'adresser à 1184 Sanguinet, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1578). 305-4

SERVANTES — Deux soeurs demandent position comme servantes dans une maison privée, une comme bonne d'enfants, l'autre comme servante générale. S'adresser à M. Aimé Grenier, Thetford Mines, Co. Mégantic, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

TENEUR de livres parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 609 Amherst ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

UN JEUNE homme âgé de 20 ans, demande ouvrage dans une épicerie, peut faire la tenue des livres. S'adresser 1348 Logan Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

VALET DE CHAMBRE — Un homme âgé de 34 ans, demande une position comme valet de chambre ou aide-cuisinier. Bonnes références. S'adresser 148 Cadieux ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

VOYAGEUR dans la chaussure, ou commis dans un magasin de gros, demande position, a 7 ans d'expérience dans le commerce de chaussures. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

AGENTS DEMANDES

AGENTS SOLLICITEURS demandés pour la ville. S'adresser à 503 rue Berri, de 6 hrs. à 8 hrs. p.m. 301-6

AGENTS — On demande des sous-agents pour la vente du capital-actions d'une compagnie déjà organisée. S'adresser Casier postal 305, Montréal. 304-6

AGENTS — Messieurs et Dames pour sollicitation dans la ville. Bon salaire et commission aux personnes expérimentées. S'adresser entre 2 et 6.30 P.M., 608 Boulevard St-Laurent. 303-4

AGENT—On demande un bon agent dans chaque paroisse pour annoncer et vendre des remèdes indispensables dans chaque famille. Position d'avenir. Ecrire avec références. The Success Liniment and Medecine Co., 107 St-Jacques. 302-5

AGENTS DEMANDES. — Contrat avantageux accordé par Cie d'Assurance Modèle contre les accidents et la maladie. S'adresser à The National Weekly Indemnity Co., 360 rue Ste-Catherine Est, Montréal. 115-jno

HOMMES . GARÇONS DEMANDES

BOULANGER — On demande un apprenti boulanger immédiatement. S'adresser A. A. Brasseur, Vaudreuil Village. 304-3

COMMIS DE FERRONNERIE — On demande un commis de 5 à 6 ans d'expérience, S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1553). 302-4

COMMIS de bureau demandé, connaissant la clavigraphie, parlant les deux langues, ayant une bonne main d'écriture et un peu d'expérience. S'adresser entre 9 et 10 heures a. m., à 48 St-Jacques, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1579). 305-4

COMMIS LIBRAIRE, demandé, expérience et références requises, homme compétant et ayant clientèle [illegible] préféré. Appliquer de [illegible] 6 hrs. p.m. La Cie. [illegible] Guay, 5 rue Notre-Dame Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1557). 303-4

ELECTRICIEN — La compagnie de téléphone de Joliette, Joliette, P. Q., demande un électricien. Ozias Guilbault, gérant. 305-8

FILEUR SUR PRESSE ayant 8 ans d'expérience, demande position. S'adresser à 303 St-Denis ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1559). 303-4

GARÇON demandé pour apprendre le métier de confiseur. S'adresser 538 St-Denis. 305-3

HOMME pour ouvrage général, bons gages, position permanente. S'adresser à J. B. Bureau, Hôtel Bout de l'Ile. 304-2

HOMME — On demande un "Driver" de pain d'expérience. S'adresser à 294 Champagne le soir ou le midi à 2 heures. 305-1

HOMME demandé pour ouvrage général, doit être agile et s'y entendre parfaitement dans le service d'une maison ; devra servir à table et parler l'anglais. S'adresser à 893 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal. 303-2

HOMME DE COUR—Un homme âgé de 49 ans demande une position comme homme de cour, chez un laitier ou fermier. S'adresser 351 Champlain ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

VOYAGEURS demandés d'expérience dans les lainages et fournitures, pour Canton de l'Est, aussi un pour le nord d'Ottawa à Québec. S'adresser chez C. X. Tranchemontagne, 315 rue St-Paul. 304-5

HOMMES . GARÇONS DEMANDES

John Murphy Co. Ltd.

Vendeurs d'expérience demandés au rayon de la soie. Il faut parler les deux langues. S'adresser au Bureau des emplois. 303-3

ON DEMANDE famille de 2 ou 3 personnes pour habiter logement et prendre soin d'un bureau de médecin. S'adresser au Dr A. Bourdon, 91 rue Laprairie, Montréal. 302-6

ON DEMANDE des teneurs de livres, voyageurs, sténographes, commis, expéditeurs, collecteurs, hommes de bureau, garçons messagers, portiers, cochers, gardiens, pompiers, concierges garçons de table, couples mariés, ménagères, servantes, majordomes, cuisinières, filles de chambre, pour la ville ou en dehors de la ville ; passages payés. Ecrivez, venez ou téléphonez ; Uptown 2598, Marion & Co., 180 rue Metcalfe. 300-6

PEELER de biscuits expérimenté, demandé. S'adresser à Ramsays, Limited, coin des rues Duquette et Nicolet. 304-2

PROFESSEUR DEMANDE — On demande un professeur expérimenté à l'Ecole Saint-Louis, 256 Est rue Fairmont. S'adresser au directeur. 304-3

SITUATION VACANTE — Un jeune homme, sténographe et dactylographe dans les deux langues et possédant de bonnes dispositions pour le commerce, trouvera un emploi permanent dans un bureau. Bonnes références exigées. S'adresser à la chambre 410, édifice Henry Birks, Place Phillips, samedi après 2 heures. Téléphone Up 1130, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1569). 304-4

FEMMES - FILLES DEMANDEES

FAISEUSES DE JUPES demandées pour travailler dans les jupes sur commande. S'adresser chez Ogulnuk, 350 rue Ste-Catherine Ouest. 303-3

FEMME DE CHAMBRE demandée immédiatement, personne de 40 à 45 ans préférée. S'adresser au No 383 rue St-Denis. 305-3

FEMME DE CHAMBRE — On demande une femme de chambre sachant faire un peu de couture, avec références. S'adresser 500 Sherbrooke Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1577). 305-4

FILLES d'expérience demandées pour coudre dans toutes sortes de vêtements de dames. Bons gages et emploi permanent. S'adresser à 763 St-Laurent. 299-6

FILLES demandées pour travailler dans les manteaux sur commande, bons gages pour ouvrières de première classe. Ogulnuk, 350 rue Ste-Catherine Ouest. 303-3

JEUNES FILLES d'expérience demandées pour la reliure. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

John Murphy Co. Ltd.

ont besoin d'une jeune dame instruite pour leur département des annonces. Il faut qu'elle soit capable d'écrire correctement, qu'elle connaisse la clavigraphie et la sténographie et qu'elle puisse traduire le français et l'anglais. S'adresser au bureau des emplois. 305-2

OPERATRICES — On demande une opératrice dans les jupes et une modiste. S'adresser American Ladies Tailoring, 456 St-Laurent. 304-2

OPERATRICES POUR BLOUSES ET JUPES — On demande des opératrices d'expérience seulement. Emploi permanent. Bon salaire garanti. S'adresser à M. Hayes, 100 rue Latour. 191-jno

OPERATRICES dans les chemises demandées, bon salaire. S'adresser à Mlle Horne, chez Watt & Shapiro Mfg. Co., 507 rue St-Paul, 2ème étage ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1563). 303-6

OPERATRICES dans les jupes demandées, bon salaire. S'adresser à Mlle Horne, chez Watt & Shapiro Mfg. Co., 507 rue St-Paul, 2ème étage, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-6

PREPAREUSES DE MODES demandées immédiatement. S'adresser à 1033 St-Laurent ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1566). 303-4

VENDEUSE — On demande une vendeuse chez un confiseur, devra parler les deux langues et fournir de bonnes références. S'adresser à 538 St-Denis. 305-3

INSTITUTRICE DEMANDEE

INSTITUTRICE — Nous demandons une institutrice pouvant enseigner l'anglais et le français et le parler correctement. Mentionner salaire et qualification. Peu d'élèves 10 à 12 enfants. S'adresser à Jos. Lemieux, St-Charles, District of Nip. 301-6

SERVANTES DEMANDEES

FILLE ou FEMME d'âge moyen demandée pour aider à faire la cuisine et le ménage en général, dans une grande famille, bon chez-soi pour personne respectable. S'adresser à 380 rue Lagauchetière Ouest. 304-3

CUISINIERE DEMANDEE pour une maison de pension. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1571). 304-4

CUISINIERE DEMANDEE, références exigées. S'adresser à 46 Avenue Laval, Tél. E. 1568 ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1575). 304-4

CUISINIERE de première classe demandée pour une famille anglaise. S'adresser à 910 Dorchester Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1534). 300-4

CUISINIERE demandée pour un hôtel. Salaire, $20.00. S'adresser à J. St-Denis, prop. Hôtel Windsor, Vankleek Hill, Ont., ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1583). 305-4

SERVANTE générale demandée. S'adresser à 21a Droiet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1550) 302-4

SERVANTE demandée, sachant faire la cuisine, références exigées, 692 Ave. Victoria, Westmount, Tél. Westmount 2732. 301-6

SERVANTE — Jeune fille demandée pour ouvrage facile du ménage dans une petite famille, 479 Sanguinet. 305-1

SERVANTE GENERALE demandée pour une petite famille. S'adresser à 246 rue Marquette, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1549). 303-4

SERVANTE GENERALE demandée, pas de lavage. S'adresser à 2192 Waverly ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1580) 305-4

SERVANTE GENERALE demandée famille de trois personnes, où il y a une autre servante, pas de lavage ; bons gages. S'adresser à 425 Avenue Roslyn, Westmount, à quelques portes des tramways de la rue Sherbrooke. 304-2

SERVANTES DEMANDEES

SERVANTE GENERALE demandée immédiatement pour une famille de 4 personnes, pas d'enfant. S'adresser à 31 avenue Laval, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1530). 300-4

SERVANTE GENERALE demandée, pour famille privée. S'adresser à 36 Guilbault ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1564). 303-4

SERVANTE GENERALE demandée, pas de lavage, de repassage, ni de cuisine. Il faut parler anglais et avoir des recommandations. S'adresser 145 rue Hutchison. 305-3

SERVANTE GENERALE demandée, bon salaire sera payé. S'adresser à 58 Sherbrooke Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. (1574). 304-4

SERVANTE GENERALE — On demande une servante générale. S'adresser 1090 ave. St-Viateur ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1572) 304-4

SERVANTE GENERALE demandée dans une famille de quatre personnes, pour aider au ménage. S'adresser à 1229 St-Denis ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1568). 304-4

SERVANTE GENERALE et une bonne d'enfants demandées, elles devront parler l'anglais, bons gages payés. S'adresser à 40 Carré St-Louis ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28 (1528). 300-4

SERVANTE GENERALE — On demande une servante générale pour une famille de trois personnes, pas de lavage. S'adresser 1430 Cadieux ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est chambre 28, (1570). 304-4

SERVANTE pour deux personnes, un étage. Pas de lavage ni repassage, parlant anglais et français. Dix piastres. S'adresser à 5202 Sherbrooke N. D. de Grâces ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1556). 303-4

SERVANTE GENERALE demandée pour une famille de 4 personnes, pas de lavage ni repassage, bon salaire payé. S'adresser à 276 Avenue des Pins Ouest, appartement A, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1551). 303-4

SERVANTE GENERALE. — On demande une servante générale parlant l'anglais, pour une famille de 4 personnes, pas de lavage. Bon salaire. S'adresser 460 St-Antoine Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1573). 304-4

A LOUER

BOUTIQUE de voiturier, outillée, à louer, 538 Avenue Décarie, Notre-Dame-de-Grâce. 302-3

BUREAUX A LOUER — Pour dentistes. Magnifiques bureaux à louer pour dentistes, place centrale, clientèle bien établie. Renseignements requis en s'adressant 1295 Ste-Catherine Est, Tél. Est 1359. 300-6

ENTREPOT — A louer, derrière le No 36 de la rue DeMontigny, deux grands bâtiments, pouvant servir de boutiques ou d'entrepôts. S'adresser à Emmanuel Bourque, Rigaud, P. Q. 301-8

EPICERIE ET ETAL DE BOUCHER à louer pour le 1er mai. Beau coin de rue. Bien bâti. S'adresser 850 Ste-Catherine Est, Maisonneuve. 303-6

CHAMBRES A LOUER

BOULEVARD ST-DENIS, — 412 Huntley, chambre à louer, confortable, avec ou sans pension. 301-6

CHAMBRES A LOUER — Deux belles chambres sur l'étage du bain, pour jeune couple ou garçon, lumière Auer. Téléphonez Main 4408. 301-6

DORCHESTER Est, 449 — Grande chambre meublée pour un ou deux messieurs, bien éclairée, garde-robes, étage du bain, pas d'autre pensionnaire, prix modéré. 304-6

PLESSIS, 634 — Grande chambre meublée sur le devant au deuxième d'un cottage avec sortie sur balcon, vue sur Parc Lafontaine, garde-robes, lumière Auer, calorifères, étage du bain, pour monsieur désirant confort et tranquilité, seule chambre à louer, famille strictement privée sans enfants. 305-6

ST-ANDRE 192 — Joli boudoir garni à louer avec garde-robes, très confortable. 300-6

ST-ANDRE, 290, chambre meublée à louer, usage du piano et de la cuisine, gaz, eau chaude. 304-3

STE-ELISABETH, 122—Grande chambre meublée sur le devant, pour 2 messieurs ou couple marié, tranquille, usage de cuisine si désiré. 305-1

ST-DENIS, 238 et 236 — Grande chambre sur le devant, sur étage d'entrée, calorifère, gazolier et lumière Auer, cheminée, garde-robe dans la chambre, famille privée, pas d'enfant, maison tranquille, prix modéré. 305-6

CHAMBRES ET PENSION

CHAMBRE ET BONNE PENSION— demandées pour monsieur à proximité des rues Mont-Royal et St-Laurent. Mentionner le prix. Ecrire E. 1505 St-Laurent. 304-3

MAISONS A LOUER

A LOUER — Un flat, 5 appartements, bain w.c., très propre, 430 rue Brebeuf $10.00. S'adresser à W. Renaud, 324 Rachel. 301-6

A LOUER, plusieurs petits plain-pieds de 3 et 4 chambres, $8.50 et $9.00. Rue Montcalm, 611-615-619. S'adresser à 50 Mentana. 301-6

A LOUER — 9 pièces, ménage fait, eau chaude, gaz, gazeliers, $30.00. Aussi 4 pièces avec écurie, $9.00, possession immédiate. L. Tessier, propriétaire, 561 St-André. 301-6

A LOUER — Logement de 7 pièces situé rue Mentana, mesurant 50 pieds de front, gaz, électricité. Loyer $18.00. S'adresser A. Beaulieu, 607 Mentana. 305-6

A LOUER — 195 Sanguinet, 192 et 196 St-Hubert, 554 Visitation, 8 chambres, $15, avec passage ; autres petits logements de 3 et 4 chambres, $7. S'adresser 190 Saint-Hubert. 305-6

A LOUER 62-72 Adam, Viauville, 2 beaux logements, fini bois franc, sur coin, 8 appartements, $15.00 et $18.00 ; aussi 1088 Des Erables, 8 appartements $15.00, Hervé Renaud, 1092 Des Erables. Tél. St-Louis 4191 304-6

DUFFERIN 47. — Maison à louer, haut de maison de 6 pièces, $15 par mois. S'adresser Mme Moreau, 372 des Seigneurs. 296-40

FLAT A LOUER — 2071 rue Mance, huit chambres, lumière électrique gaz, bain, fournaise à eau chaude, cave cimentée avec poêle pour laver, charbon et bois pour l'hiver à bonnes conditions. 264-jno

RUE CAZELAIS — Plain-pieds, 6 et 7 pièces, avec améliorations modernes, ménages faits, à 10 minutes des usines du Grand Tronc et Pacifique. S'adresser à A. Lacroix, 22 Cazelais. Tél. W. M. 2449. 298-12

MAISONS A LOUER

CLARK, 360, près Fairmount. — Beau flat de 7 appartements à louer, étage du bas, chambre de bain, w.c., belle grande cour seule, aussi écurie de deux places, grenier à foin, avec eau, belle remise fermée, pour les voitures ; louera à de bonnes conditions à un bon locataire. S'adresser : P. Charbonneau, 396 Hotel de Ville ou Tél. Est 5800 entre 2 hrs et 6 hrs p. m. 301-6

HAUT DE MAISON à louer, 449 boulevard St-Laurent, 8 pièces chauffées; belle installation pour dentiste ou autre homme de profession. S'adresser Succession Wilson, 17 Côte Place d'Armes. 302-6

LOGEMENT à louer, 3 pièces, 1 passage, eau, améliorations modernes, bon marché d'ici à mai. S'adresser 2224 Christophe Colomb — $7.00 par mois. 305-6

PANET près Sherbrooke, 3 plain-pieds, 6 pièces chacun, bain, lavabo, gaz, belle localité, prix $16. H. Emond, 769 Panet, Tél. Est 5420. 300-6

PLUSIEURS LOGEMENTS à louer dans le centre de la ville, remis à neuf, $5 à $20 ; aussi ménage à vendre. S'adresser 56 Saint-Norbert, Tél. Est 1508. 304-6

RUE MAISONNEUVE, No 57, joli logement bien chaud, 5 pièces, w.c., $11.00. S'adresser 363 ave Hôtel de Ville. 302-6

ST-DENIS, 2180A—A louer, 2 plain-pieds, 7 appartements, gaz, électricité, bains émaillés, eau chaude. 301-6

ST-ANDRE près Roy — A louer, logements de 5 appartements à $12, très modernes, tout neufs et un autre de 9 pièces à $20, 822 à 822G St-André. S'adresser à 78 Laurier Ouest. Tél. St-Louis, 2346 avant 9 heures a.m., et de 6 à 7 heures le soir. 301-5

UN APPARTEMENT de 7 pièces, bien propre et bien situé, à louer, avec tout l'ameublement installé à vendre : 2 lits garnis, set de salle à manger, 3 poêles, lumière électrique, glacière, prélarts, rideaux, etc., $175. Une visite sera appréciée. 487 Beaudry. 301-6

VIAUVILLE, 3ème Avenue, Nos 80-104-106, à louer, loyer $13. Magnifiques logements de 6 pièces, améliorations modernes. S'adresser au No 48, 3ème Avenue. Tél. Est 2005. 300-12

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

A VAUDREUIL — Beau cottage sur le bord du lac, 11 chambres, appareils à gaz et de chauffage à eau chaude. Bonne grange, bon poulailler. Terrain 170 x 54, à 1 mille de la gare. S'adresser 40 St-Denis. Tél. Bell Est 5417. 298-12

MAGASINS A LOUER

A LOUER, magasin, 18 x 40, avec four à pâtisserie dans la cave. S'adresser 2121 St-Jacques. 303-6

MAGASIN A LOUER — Arrière-magasin, cave cimentée, écurie, occupé par épicerie. S'adresser 399 Duluth. 304-6

MAGASIN A LOUER — Arrière-magasin, cave cimentée, écurie, occupé par épicerie. S'adresser 399 Duluth. 303-6

MAGASIN à louer, coin Boulevard St-Laurent et Fairmont, fixtures et comptoir. S'adresser à A. Bourdon, 1133 St-Jacques. 300-26

A VENDRE

AMEUBLEMENT de 10 chambres meublées, bon centre pour maison de pension, vendra à grand sacrifice à prompt acheteur. S'adresser à 472a St-Denis. 302-6

AVANTAGE EXCEPTIONNELLE — Magasin d'orfèvrerie et d'horlogerie dans une ville importante, non loin de Montréal, avec clientèle de première classe, à vendre ou à échanger pour propriété vacante ou bâtie ; un vrai bargain pour jeune homme désirant s'établir. S'adresser au No 59 carré Chaboillez à S. Sénécal. 305-6

A VENDRE — Fixtures d'épicerie, comptoir, glacière, 2 vitraux, une armoire vitrée, 2 grands canistres à l'huile, au No 639 rue Montcalm. 296-12

A VENDRE — A moitié prix, une bonne table de pool, 5 x 9 ; petit billard, prix $50.00 grandeur 3 1-2 x 7. S'adresser à la PATRIE Casier 708. 304-6

A VENDRE un beau set de chambre avec sommier et matelas, aussi une couchette d'enfants avec matelas en crin. S'adresser 722 Marie-Anne Est. 302-6

CLIENTELE DE LAITIER à vendre, bon marché, 35 gallons par jour ; cause, maladie. S'adresser 776 Demontigny Est. 302-3

CLOS DE BOIS ET CHARBON, à vendre :— dans le meilleur centre de St-Henri ; outillage complet, moteur électrique ; 4 chevaux, voitures doubles et simples, harnais, etc. Beau commerce bien établi ; grande occasion pour celui pouvant disposer de quelques mille dollars. S'adresser à Trudeau & Houle, 1845 Notre-Dame Ouest. Tél. West 2111. 301-6

COFFRES-FORTS—Avec un de nos coffres-forts de $25.00, vous protégez vos valeurs. Nous avons les coffres-forts de la Dominion Safe & Vault Co., de toutes grandeurs et de tous modèles. The Canadian Fairbanks Co., Limited, Montréal. 6-11-17-23

COFFRES-FORTS A VENDRE — Ayant pris en échange plusieurs coffres-forts J. & J. Taylor, d'une banque bien connue de la province de Québec, nous les vendrons à très bas prix et à conditions faciles. Un coffre-fort, dimensions intérieures, 38 x 24 x 16 ; un autre de 43 x 24 x 18 ; trois autres de 34 x 32 x 16 ; un autre de 44 x 32 x 18. S'adresser à Ford & Featherstone, Hamilton, Ont., ou à John Allen, 138 rue Marquette, Montréal, Qué. Tél. St-Louis 95. 303-20-21-22-23-25-m-4

CONDITIONS FACILES

NOUS VENDONS aussi bon marché qu'au comptant, des costumes de dames, jupes, chaussures d'hommes, toutes sortes de garnitures de maisons. 763 St-Laurent. 303-6

ETAL DE BOUCHER à vendre, établi depuis 27 ans, pour cause de santé. S'adresser à 1709 Ste-Catherine Est, Hochelaga. 304-6

FIXTURES — A vendre, 140 pieds de fixtures et comptoir en cotonier, en parfait ordre. Style moderne. Aucune offre refusée. Delfosse et Cie., 7 rue Hermine. 300-6

FIXTURES d'épicerie à vendre, comprenant comptoir, tablettes, glacière, balance Computing, réservoir à l'huile, gazeliers, fournaise et tiroir à argent. S'adresser à Alex. Desmarteau, 60 Notre-Dame Est. Tél. Main 1257. 302-6

(SUITE A LA 11ème PAGE)

OCCASIONS D'AFFAIRES ET IMMEUBLES

A VENDRE

MACHINE à coudre New William à vendre. S'adresser au No 262 Lagauchetière Est, au second, bon marché. 301-6

MACHINES NEUVES ET D'OCCASION A VENDRE

Plaineur embouffeur.
Shaper à Bois.
Correilleur de 12".
Correilleur de 16".
Scies à Ruban de 26".
Drill pour Forgeron.
Fendeurs Automatiques pour Clos de Bois.
1 Grément de Moulin à Scie.
2 Pétrins Automatiques, capacité ; l'un de 3 quarts, l'autre de 5 quarts.
3 Winches pour Contracteurs, capacité 2 tonnes.

S'adresser à

Joliette Steel & Iron Foundry Limited

Manufacturiers,
369 et 371 rue St-Jacques, Montréal.
J. D. QUERY, Gérant.
Tél. Bell Main 2722.

Notre Aciérie à Joliette est en pleine opération et nous sommes prêts à recevoir les commandes à nos bureaux. 303-6

MAGNIFIQUE POELE à vendre, en très bonne condition, à bon marché, 449 rue St-Urbain, en haut de Ontario. 304-6

NOUS VENDONS aussi bon marché qu'au comptant, des costumes de dames, jupes, chaussures d'hommes, toutes sortes de garnitures de maisons. 763 St-Laurent. 302-6

PHARMACIE à vendre, avec garantie de $1,800.00 par année. S'adresser à casier 709, la PATRIE. 305-2

RADIATEURS, CALORIFERES. — Nous avons des radiateurs et calorifères de toutes grandeurs, à vendre, aussi des tuyaux, poulies, arbres de cauche, courroies, chaînes, poutres en acier, rails en acier, etc.; toutes grandeurs, le tout à bon marché. Imperial Waste & Metal Coy, 7 rue Queen. Tél. Main 4959-6587. 241—1an

TAPIS, MEUBLES, ETC.

Grandes consignations reçues toutes les semaines de beaux tapis neufs, meubles, pianos, garnitures de maison. Devront être vendus sans réserve pendant ce mois, pour rembourser les avances. Enchères les MARDIS et VENDREDIS ou par VENTE PRIVEE. Une visite à nos magasins, 241 rue St-Jacques, vous prouvera que nous vendons les marchandises au-dessous du prix de fabrication. Emmagasinage gratuit jusqu'à mai. $75,000 de marchandises à choisir. Rae et Donnelly, encanteurs. 301-26

AUTOMOBILES A VENDRE

AGENCES 1911 — Hupmobile, 20 H.P., Cole 30 H.P., Dominion, 33 H.P., Glide, 7 places, 45 H.P., Wescott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmon, 40 H.P. Nous défions toutes compétitions. Venez les voir au Garage Gadbois, 316 Hôtel de Ville. Tél. Est 2171. 299-26

AUTOMOBILE — Agence de la voiture Metz. Photographie et description envoyées sur demande. J. O. Montplaisir, Drummondville, Qué., Distributeur pour la province. 302-26

CHEVAUX, HARNAIS, VOITURES

A VENDRE cheval rouge pesant 1200 lbs., garanti sain. S'adresser 135 Quesnel. 305-3

A VENDRE pour cause de déménagement, chevaux, voitures d'hiver et l'été, robes, harnais. S'adresser C. Dolpé, 428 Amherst. 304-6

A VENDRE à sacrifice, Victoria de charretier neuf et de seconde main et plusieurs express chez Ulric Roy & Cie., 1141 Papineau. 305-6

A VENDRE—Un cheval âgé de neuf ans (9 ans) pesant 1100 lbs ; un Concord, boghei, attelage et un berlot tout neuf, bonnes conditions. S'adresser au Dr F. T. Daubigny, M.-V., 268 rue Craig Est. 303-6

BELLE JUMENT noire à vendre, pesant 950 livres, âgée de 8 ans, prix $85.00. S'adresser 363 rue Amherst, à 9.30 hrs. a.m. Tél. Est 99. 304-6

CHEVAUX et VOITURES — Jument noire, 8 ans, 1340 lbs., saine et garantie ; aussi jument rouge, 9 ans ; Ste-Catherine, harnais et robes. Bon pour voyageur. Bon marché à prompt acheteur, 35 Christophe-Colomb, près Parc Lafontaine. 301-6

JOLI CHEVAL châtain, 4 pattes blanches, 5 ans, brisé à la selle et au harnais, absolument sain. Prix $300 S'adresser à 15 rue Brunswick. 304-6

HOTEL A VENDRE

HOTEL A VENDRE — Dans l'affaire de Hormisdas Lussier, débiteur insolvable, de la paroisse de Saint-Alexandre, comté d'Iberville — Un hôtel à deux étages, en bois lambrissé en brique, assis sur une fondation pierre, avec une cuisine annexe aussi à deux étages, contenant seize appartements et accessoires, chauffé par une fournaise à air chaud ; les planchers sont en bois franc et les plafonds en métal, avec dépendances en rapport ; remises, écuries etc., érigés sur un emplacement situé au milieu du village de ladite paroisse de Saint-Alexandre qui est le centre du comté d'Iberville où se trouvent les terrains et les bâtisses de l'exposition de la Société d'Agriculture du comté, ainsi qu'un magnifique champ de courses. Cet hôtel est de construction toute récente et bâti spécialement pour un hôtel. — Des soumissions seront reçues par le soussigné pour l'achat de cet immeuble, d'ici au 26 février courant. Adressez au soussigné, U. B. DEMERS, notaire, Cessionnaire fiduciaire, Saint-Jean, Qué., Casier postal, No 166. 304-3

LOTS A VENDRE

LOTS à vendre au Parc Laval, magnifique bord de l'eau. Conditions les plus faciles. S'adresser T. Girard, 160 Ste-Catherine Est. Tél. Est 4219. 302-6

OCCASIONS D'AFFAIRES

L'Association d'Immeubles Canadienne

11 rue St-Jacques, Bell Tél. Main 6629.

PROPRIETES à vendre ou à échanger contre lots à bâtir.

AUSSI règlements et administrations de successions, collection de loyer.

ACHATS et vente de stocks, bons, débentures, etc.

TERRES à culture, limites à bois, pouvoirs d'eau, etc.

PRETS SUR HYPOTHEQUES

MAGNIFIQUES lots à bâtir dans la place la plus propice de Montréal, avec conditions avantageuses.

L'ASSOCIATION d'Immeubles Canadienne, 11 rue Saint-Jacques. Tél. Main 6629. 18-22-21

REPARATIONS

REPARATIONS de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00 ; plume désinfectée. Charles Turcot, 488 Visitation, Tél. Bell Est 2075. 284-26

EPICERIES A VENDRE

EPICERIE licenciée à vendre, située dans un des meilleurs centres de la rue St-Laurent, stock frais et bien assortis. Stock, fixture, roulant à 100 cents dans la piastre. Conditions faciles. S'adresser, Trudeau & Houle 1845 Notre-Dame ouest. Tél. West 2111 301-6

PIANOS ET ORGUES

A VENDRE, un piano droit en noyer noir, vendra bon marché ; cause de maladie. S'adresser à 1292 Berri. 298-6

PIANOS A VENDRE — Pianos New Bechstein, Erard, Gourlay, Leach, Bell et Victor. Comptant ou à termes. The Leach Piano Co., Ltd., 560 rue Ste-Catherine Ouest, près rue Drummond. 305-2

PIANO D'ETUDIANTS, petit format, beau son et bonne touche. Pourra être échangé dans les trois ans contre un piano neuf, $65, conditions faciles. Layton Bros., 550 rue Ste-Catherine Ouest (coin rue Stanley). 305-1

PIANO — $155.00 comptant achètent un piano droit presque neuf, marque américaine, 71-3 octaves, caisse en acajou, touches en ivoire, beau son et bonne action. The Leach Piano Co., 560 rue Ste-Catherine Ouest, près rue Drummond. 305-2

TERRE A VENDRE

TERRES POUR FERMES DANS LE NORD-OUEST — Un demi-million d'acres des meilleures terres dans le Manitoba, Saskatchewan et Alberta. Excursion spéciale pour inspection le printemps prochain. Ecrivez maintenant à Stewart & Mathews Co. Ltd., Galt, Ont. On demande des agents. 283-lmo

BOUTONS SUR COMMANDE

AUX MODISTES — Boutons faits avec votre drap à la douzaine ou à la grosse, styles élégants. Dominion Button Works, 728 Visitation, près Sherbrooke. 290-26

CHEVAUX CLIPPES

ALLEZ faire clipper vos chevaux à l'électricité en 30 minutes chez J. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Ouvrage garanti. Tél. Est 1266. 186-182

COMBUSTIBLE

CHAUFFAGE IDEAL—20 sacs de retailles de formes en érable sèche, pour $3.00, peut faire rougir le poêle en 3 minutes, très durable et économique. Robin Frères, 135 Carrières. Tél. Bell St-Louis 1609. 274-26

COMBUSTIBLE — Bois du C.P.R., vendu $1 le voyage en le prenant aux chars ou $1.50 à $2.00, livré. Téléphonez votre ordre ou écrivez carte postale 1384 Iberville. Tél. Est 6275. 281-26

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A vendre matériaux provenant de la bâtisse du Herald, carré Victoria, aussi 6 maisons rue Marlborough. S'adresser sur les lieux ou à notre clos, 688 Notre-Dame Est, Tél. Est 3265. 300-12

MATERIAUX de construction à vendre — Tous les matériaux de la bâtisse, 580 Sherbrooke, coin de la rue Drummond sont à vendre à sacrifice. S'adresser sur les lieux. 299-8

TEINTURERIE - NETTOYAGE

TEINTURERIE NETTOYAGE—Avez-vous quelque chose à faire teindre ou nettoyer ? Adressez-vous à "The Canadian Dyeing and Cleaning Co", 86 Saint-Philippe, St-Henri. Pas responsable pour les marchandises. 296-156

ARGENT A PRETER

NOUS REGLONS vos dettes, saisies sur salaire ou meubles, paiements faciles. Demers, Moreau, 52 St-Jacques, chambre 203, bureau du soir. 110 Parc Lafontaine. 218-m-j-s-ino

$4350 à prêter immédiatement sur maison finie, 1ère hypothèque. S'adresser notaire Mousseau, 360 Ste-Catherine Est. Tél. E. 219. 302-6

DIVERS

AVIS — Je, soussigné, donne avis à toutes personnes que je ne me rends nullement responsable des dettes que Edouard Beauchamp, interdit, pourrait contracter sans un ordre de ma main. Wilfrid Guyon, curateur, 278A Chambord. 304-3

ELECTRICIENS, achetez vos rosettes (blocks) pour fixtures électriques chez P. Dupuy, menuisier - tourneur, 287 St-Timothée, vous serez bien servi promptement. 301-26

GRATIS — Nous pouvons meubler votre maison, absolument gratis, avec un mobilier des meilleurs modèles et des plus nouveaux. Spécimen de nos petits livres, avec tous les renseignements, envoyé au reçu de dix centins. Columbian Product Co. P. O. Box 439, Fall-River, Mass. U.S.A. 297-26

JE donne avis à tous ceux intéressés dans l'aviation que j'ai inventé le vrai aéroplane ; lequel fera sans danger une vitesse de 100 milles à l'heure et montera à 30,000 pieds. Trop pauvre pour manufacturer ; cherche associé ou acheteur de mon droit d'inventeur ; contrat nul si la machine n'est pas supérieure. Donnerai preuve morale du succès. Ecrire en français ou en anglais, à Emerie Le Roux, St-Marc, Cte. Verchères, P.Q. 300-6

REMERCIEMENTS — La famille Beauchemin remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Mme Veuve Charles Odilon Beauchemin. 304-1

SOUMISSIONS demandées, du 15 au 24 fév. pour bâtir un collège à Notre-Dame du Rosaire, Villeray. S'adresser à Zotique Trudel, architecte, 238 St-André. 300-6

PRETS SUR HYPOTHEQUES

ARGENT A PRETER sur propriétés en construction ou terminées, 6 p.c. Achat, balance, prix de vente. Voir notaire Meunier, 99 St-Jacques, Edifice Banque Nationale. 129-1an

ARGENT A PRETER sur hypothèque à bonnes conditions, et achats de créances. S'adresser au notaire L. Bélanger, 30 St-Jacques. Tél. Main, 1651. Résidence, 240 Visitation. 269-187

ARGENT A PRETER sur hypothèque à 5 et 6 p.c. H. [illegible] 43 St-Gabriel. Tél. Main 5761. Résidence, 11 Droiet. 287-26

$80,000 à prêter sur propriétés à Montréal, n'importe quel montant. Aucun déboursé à faire avant d'avoir l'argent. Gilbert Martin et Cie, 38 Notre-Dame Est, Montréal. 299-26

A VENDRE OU A ECHANGER

A VENDRE ou à ECHANGER pour propriété, une épicerie située dans une des meilleures places du haut de la ville. Vendra avec mille dollars comptant, balance paiements faciles. Ecrire 710 "La Patrie" 305-6

A VENDRE OU ECHANGER, plusieurs milles parts d'Asbestos Mills and Power Company, pour terrain, propriété, fond de banqueroute, ou autre commerce quelconque. Prix 50c la part. J. H. Petit, 122 Christophe Colomb. St-Louis 3968. 302-6

A VENDRE OU A LOUER

A LOUER OU A VENDRE, beaux cottages neufs, échangerait pour une propriété à Montréal, 15 pièces, 2 logis, bâti pour hiver et été, au bord de l'eau. S'adresser D. Raymond, 244 Clarke. 302-6

A VENDRE OU A LOUER — Maison neuve, deux étages, bien finis, parterre en avant avec plusieurs arbres, vendra bon marché. S'adresser sur les lieux, 1657 Dufferin. 303-6

A VENDRE OU A LOUER — Boutique de tailleur avec 12 moulins, 2 presses et tables, moteur, moulin à boutonnière. S'adresser 1787 boulevard St-Laurent. 301-6

A VENDRE OU A LOUER—Cottage semi-détaché, 2154 rue Waverly, quartier Laurier, toutes les commodités modernes, fini en cotonnier, belle cheminée, bain, et w.c., séparés, cuvette stationnaires, il faut le voir pour l'apprécier. 300-6

BOULANGERIE tout outillée, à vendre ou à louer, à Ste-Edwidge de Clifton, appartenant à Léonide Lemieux, forgeron, Coaticook. 304-6

ON DEMANDE A ACHETER

NOTAIRE âgé ou malade ou tout notaire désirant se retirer des affaires trouverait à vendre son gref, argent comptant, à un notaire compétent Adresse: Casier 704, La PATRIE. 302-6

ON DEMANDE à acheter des pianos et orgues de seconde main. Comme nous en avons peu, nous faisons des offres spéciales ce mois-ci. On les achètera ou échangera contre des instruments neufs. Layton Bros, 550 rue Ste-Catherine Ouest, (coin rue Stanley). !! 16-22

ON DEMANDE A ACHETER 6 chars de gros chevaux de préférence des juments, pour le nord-ouest. Jerry McRoberts en veut deux chars, John Dwan deux, J. Isseman un, J. Dowker un. Ce sont tous de bons acheteurs, et je voudrais les expédier cette semaine, si possible. Quiconque a des chevaux, même un peu défectueux, mais qui peuvent travailler, est prié de nous les envoyer vu que nous pouvons les vendre à votre entière satisfaction. T. W. Foster, encanteur, 605 Saint-Paul. 301-6

PERDU

PERDU— Mercredi sur les rues Roy, Lafontaine etc., une robe de Buffalo. Bonne récompense si on la rapporte au Bains Laurentiens 638 Craig Est. 300-6

PERDU — Chien Blue Sky, sur collier Arthur Neveu, 1849 Notre-Dame Ouest, nom du propriétaire. Répondant au nom Griffon. Récompense. 302-3

PROPRIETES A VENDRE

A ST-HILAIRE — Villa à vendre, "Sur Richelieu", à deux étages, lambrissée en briques, 15 appartements, chauffage à eau chaude, bain, w. c., caves spacieuses, vastes dépendances, arbres fruitiers, terrain 1 1-3 en superficie, très avantageuse pour maison de pension. Prix $6,800 pour prompt acheteur. S'adresser Mme J. C. Brunet, St-Hilaire. 303-7

A VENDRE $23,500.00—Rue St-Denis près Rachel, magnifique propriété, 6 logements, terrain 50 x 100, comptant $6,000.00, bon revenu, arrangements faciles, 931 St-Denis. 295-12

A VENDRE Nos 61-63 Chambord, loyer $324.00, prix $3,300 ; Nos 1088-1092 Des Erables, loyer $540.00, prix $5,400.00. S'adresser 1092 Des Erables. Tél. St-Louis 4191. 304-6

A VENDRE — Propriété de 3 logements, façade brique colombus, située sur la rue Pie IX, conditions faciles. S'adresser à 105 Jeanne d'Arc Maisonneuve. 305-3

A VENDRE—A bon marché rue Ste-Catherine Est, un magasin et quatre logements, pour $8,000, comptant $2,000, revenu environ $75.00 par mois, il faut vendre immédiatement. Rose Realty Co., 74 rue St-Jacques. Tél. Main 7078. 300-6

A VENDRE — Cottage, 10 appartements bien finis. Aussi deux logements de 5 appartements avec boutique bien éclairée 35 x 13, terrain 101 x 42, avec ruelle. Conditions faciles. S'adresser J. L. H. Larivière, 677 Visitation. 305-6

A VENDRE — 15,500 pds. de terrain, 2 maisons de première classe en bois.

A St-Jean, Qué. Aucune offre raisonnable refusée. Tout le comptant possible. Aucune hypothèque. Renseignements après 4 1-2 hrs. p.m. E. Poirier 2282 Labelle, Blvd. St-Denis. 300-6

A VENDRE—Superbe propriété avec élégante et vaste maison en brique et dépendances, remises, écurie, etc., et grand terrain dans la ville de Beauharnois, sur le bord de la rivière et du lac St-Louis. Site idéal, beaux grands arbres, ancienne résidence du shérif Laberge. Pour informations, s'adresser à Arthur Laberge, Beauharnois, P.Q. 305-6

MAISON meublée à vendre en bloc ou séparément avec continuation du bail si désiré, 200 Sanguinet. 302-6

MAISON A VENDRE à Verdun, 3 propriétés en brique, façade brique pressée, bain, gaz, électricité, peinture imitée, une sur rue Wellington, prix : $4,200, revenu $505 ; l'autre rue Church prix $7,200, revenu $864. Conditions faciles. S'adresser 248B Church, Verdun. 305-6

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

LOUIS DENEAU

Bureau 1885 Notre-Dame Ouest.
Tél. West. 485

$14500 — A St-Henri, 12 plain-pieds, loyer $1,600.

$12000 — Avenue du Couvent, 6 plain-pieds. Revenu 10 p. c.

$8200 — Rue St-Antoine, 4 logis, pierre et brique solide, conditions faciles.

$7500 — Rue Châteauguay, logis neufs, grand terrain. Revenu 10 p. c.

$7500 — Rue Workman, 7 logements. Loyer $780.

$7200—Rue Turgeon, 8 logements, Revenu 10 p. c.

$6500 — Rue Notre-Dame Ouest, Maison en pierre, 3 cottages, magasin et trois logements. Revenu 10 p. c.

LS. DENEAU, 1885 Notre-Dame-Ouest T. Westmount 485. 303-5

PROPRIETES A VENDRE PAR

EDOUARD CHAUSSE

316 DORION

PROPRIETES à vendre, pour clore la succession Edouard Chaussé. Chance exceptionnelle. Les propriétés suivantes devront être vendues d'ici au 15 mars prochain.

$4000 — 152 rue St-Charles, Notre-Dame de Grâces, belle résidence absolument moderne, bien construite avec de larges vérandas, grand terrain, à une minute des chars électriques — $2,000 comptant.

$2800 — 728-730 Garnier, maison bien construite, 2 logements avec de belles écuries, $1,000 comptant. Détail au bureau de J. E. Hamelin, 316 Dorion, Tél. Bell Est, 1135. 301-6

MAISON A VENDRE, 5 pièces, un passage, 46 pieds profondeur, grande cour pontée, remise à voiture, 4 places d'écurie. S'adresser 1000 Colonial. 304-6

OUTREMONT — Magnifique résidence à vendre, 471 rue Durocher, brique solide, gaz, électricité, belle cave cimentée, fournaise Daisy, cuves, etc., 10 appartements, le tout en parfait ordre. Maison 25 x 40 avec extension. Terrain 75 x 100, ruelle 20 pds, jardin, arbres fruitiers et autres, 2 minutes des chars, 20 minutes du Bureau de Poste. Vendra en bloc ou maison seulement. Pour conditions, s'adresser F. Prud'homme chez L. Chaput, Fils & Cie., ou 471 Durocher Tél. St-Louis 1108. 303-6

PROPRIETE A VENDRE, 90 à 100 Gazelais, St-Henri et 62 à 70 Walnut, toutes modernes, à bon marché, T. Lefebvre, 1382 St-André. 304-6

PROPRIETE A VENDRE — Lasalle 443-451, 2 belles propriétés, aucune offre raisonnable ne sera refusée. S'adresser 443 Lasalle, Maisonneuve. 293-6

PROPRIETE NEUVE rapportant $200 par mois, tout louer pour le premier mai prochain, bonnes conditions. S'adresser 146 Cuvillier. 304-6

PROPRIETE A VENDRE bon marché, contenant, 3 beaux grands flats 1297 à 1301 avenue Delorimier, bonnes conditions. S'adresser 1297 Delorimier. 305-6

PROPRIETES, terrains à vendre ou à échanger dans toutes les parties de la ville. Principalement à Longue-Pointe près du terrain de l'Exposition. Terrains qui sont très avantageux. Consultez J. H. Petit, 122 Christophe-Colomb. 304-6

PROPRIETES, terrains, à vendre ou à échanger dans toutes les parties de la ville. Principalement à Longue-Pointe près du terrain de l'Exposition. Terrains qui sont très avantageux. Consultez J. H. Petit, 122 Christophe-Colomb. 302-6

RUE CHAMBORD, 3 logements, revenu $402, prix $4,000, Rue Garnier, coin ruelle, 3 flats, Prix $6,000, S'adresser H. Corbeil, St-Louis 1360. 302-6

UNE OCCASION d'acheter un cottage moderne en pierre, rue St-Urbain, près Fairmont, comptant environ $1500, balance facile. Omar Oakley, 107 rue St-Jacques, Main 1198. 302-6

$1650 — St-Hubert, boulevard St Denis, maison bois et brique, façade brique romaine, bien finie, chambre de bain, w.c., gaz, terrain 25 x 100. S'adresser 2991 St-Hubert. 302-6

$3800 — Deux logements, 5 appartements avec boutique bien éclairée, 35 x 13 ; condition, $1,000 comptant. S'adresser J. L. H. Larivière, 677 Visitation. 298-12

PROPRIETES DEMANDEES

PROPRIETE DEMANDEE — Pour avoir beaucoup de demandes, inscrivez immédiatement chez nous votre propriété. Vous aurez des résultats prompts et satisfaisants. Rilance Realty, 2193 Ave. Esplanade. Tél. St-Louis 3402. 294-6

TERRAINS A VENDRE

TERRAIN Boulevard St-Joseph, 100 x 143, un coin, près de la montagne. Prix 90c le pied, 1er mars $1.00. Achetez immédiatement. J. H. Petit, 122 Christophe-Colomb, St-Louis 3968. 302-6

2 LOTS, RUE MOREAU

près rue Forsyth, 48 x 100 chacun, jusqu'à la ruelle en arrière, embranchement avec égoûts. Seront vendus à bon marché.

Site de manufacture rue Parthenais, 11,480 pieds, lumière du jour sur les quatre côtés.

A. W. D. Howell, 212 rue St-Jacques

303-6

Bureaux à Louer

Dans l'Edifice LA PATRIE, coin des rues Ste-Catherine et Hotel-de-Ville. Très convenables pour agents d'immeubles, salles d'échantillons, etc. S'adresser au gérant de la PATRIE.

25-j-no.

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

J. A. ROY

Agent d'immeubles, 3 Craig Est, Phone Est 663.

$7200 — Notre-Dame Ouest, maison neuve, en pierre, six logements. Revenu $792.00.

$10000 — Rue Alexandre, maison neuve, 8 logements, gros revenu, prendra $3,000 de terrain.

$8500 — Bel hôtel situé dans une petite ville très prospère de la campagne, contenant 26 appartements, grand terrain, maison 3 étages. Remise, hangar, etc., C'est pour rien. Bon revenu, peu comptant. Balance facile. A qui la chance ?

$2900 — Rue Simard, maison neuve, 2 étages, 2 logements de 7 pièces. Revenu $312.00.

$5000 — Rue Berri, maison 3 étages, bien loué. Conditions faciles.

$5400 — Avenue Brewster, maison neuve, 3 logis de 6 pièces. Revenu $540.00.

$6500 — Rue Simard, 3 côtés de 2 logis. Revenu $720.00. A qui la chance ?

$1800 — Rue Labelle, maison neuve, 2 étages, 2 logis de 4 appartements. Comptant $350.00.

$3000 — Rue St-Christophe, 3 étages, bien loué. Conditions facile.

$3100 — Rue Cowan, maison 2 étages, devant brique pressée, 2 logis de 6 appartements. Revenue $312.00.

$4500 — Rue Simard, 3 étages, devant brique romaine, 3 logis de 6 appartements. Revenu $468. 302-6

MAISON A VENDRE — 544 Frontenac, maison neuve, 3 étages, bois et brique, 6 et 7 pièces, revenus $444.00. Conditions faciles. S'adresser T. Clairmont, 544 Frontenac. 296-6

OUTREMONT, 269, 271, 273 rue Durocher, propriété à vendre, 3 logements, 7 pièces, magnifique vue de la Montagne. Prix $6,600, revenu $672 ; comptant $1,900. Raison: désire acheter commerce. S'adresser, propriétaire, 145 Ste-Catherine Est. 299-6

CARTES D'AFFAIRES

Avocat

LAMOTHE & Tessier, avocats, édifice banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555, J. C. Lamothe, L.L.D., Camille Tessier, L.L.B. 276-156

Docteur Spécialiste

VIENT DE S'ETABLIR, Dr L. de Lombourg, de Paris, 297 rue St-Denis, pédicure spécialiste, attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Traite toutes maladies de pieds. Guérison garantie. 305-26

AVIS LEGAUX

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 313. J. A. Julien et al, demandeurs, vs E. R. Dufresne, es-qual, défendeur. Le 4ème jour de Mars 1911, à 10 heures de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, De Marie Caisse, au No 488 rue DeLorimier, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse saisis en cette cause, consistant en un piano et meubles meublants. Conditions : argent comptant.

L. E. BACHAND, H.C.S.
Montréal, 22 février 1911.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit, No 23231 — A. Cinq-Mars, et al, Demandeurs, vs. E. Bélair, Défendeur.

Le troisième jour de mars 1911, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1561 rue Mance en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en un piano, meubles de ménage, etc. Conditions ; Argent comptant.

Montréal, 22 février 1911.
E. AUMAIS,
305-1 H.C.S.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit, No 528 —Dr Wm. Opsoomer vs. N. Pierce.

Le deuxième jour de mars, 1911, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 458 rue Moreau en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage, 1 piano etc. Conditions Argent comptant.

Montréal, 22 février 1911.
A. O'BORNE,
305-1 H.C.S.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit, No 3521, Dr Wm. Opzoomer vs Wm. Conroy. Le 2ème jour de mars 1911, à deux heures de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No. 1610 rue Notre-Dame Est en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage, un piano, etc. Conditions : argent comptant.

A. O'BORNE, H. C. S.
Montréal, 22 février 1911.

PROCEDURE SOMMAIRE
Locataire et Locateur

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 698 — La American Paper Bottle Company, un corps politique et incorporé, ayant son bureau-chef et sa principale place d'affaires à Philadelphie, dans l'Etat de Pennsylvanie, un des Etats-Unis d'Amérique, et dûment autorisé à prendre les présentes procédures par jugement de la Cour Supérieure en date du 8 février 1911.

Demanderesse.
vs.

La Standard Paper Bottle Company, Limited, un corps politique et incorporé, ci-devant ayant son bureau-chef et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, mais maintenant en liquidation, et Alexandre Desmarteau, comptable à charte, en sa qualité de liquidateur,

Défendeurs,
et

La Canadian Paper Bottle Company, Limited, un corps politique et incorporé ayant son bureau-chef et sa principale place d'affaires à Toronto, dans la province d'Ontario, et Octavien Rolland, des cité et district de Montréal, bourgeois, U. H. Dandurand, de la même place, agent d'immeubles, et Rolland Préfontaine, des cité et district de Montréal, bourgeois,

Mis-en-cause.

Il est ordonné à la Canadian Paper Bottle Co., Ltd., mis-en-cause, de comparaître en 10 jours.

Montréal, 18 février 1911.
L. D. GAREAU,
303-3 Dép. Protonotaire.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure de la Province de Québec, No. 39 — In Re

PHILIP SCHNABEL,
Marchand,

ci-devant des cité et district de Montréal, et maintenant Absent.

Il est ordonné au dit absent et à ses créanciers de comparaître devant un des juges de la dite Cour Supérieure, dans la salle d'audience No 31, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, le vingt-huitième jour de février courant (1911), à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et d'inspecteurs aux biens du dit absent.

Montréal, 20 février 1911.
N. Z. CORDEAU,
304-2 Député Protonotaire, C.S.

POUR PROTEGER LE COMMERCE DE L'OUEST

NEW-YORK, 22 — Le colonel E. Bryce-Jones, membre du parlement, retour d'un voyage de quelques semaines, au Canada, a déclaré que l'opinion générale, dans l'Est du Canada, est contre la réciprocité, car l'on craint que le commerce de l'Ouest ne soit dirigé vers les Etats-Unis, si le traité est ratifié.

Il a ajouté que les canadiens traitaient de ridicule cette question de possibilité d'annexion.

LE EUCHRE DES CARABINS

Les étudiants en médecine poursuivent d'une façon brillante la tradition si scrupuleusement observée chaque année. En effet, leur fête mondaine d'hier soir, à l'Auditorium, courue par un public select, ne pouvait être mieux organisée et surtout remporter un succès plus grand.

Avec leurs trois cents hôtes, nos étudiants pouvaient à peine remuer dans les salles du euchre.

Après avoir joué une dizaine de parties de euchre, où les joueurs s'en donnèrent dans un entrain et une gaîté extraordinaire, un goûter fut servi et l'on organisa quelques danses.

Pendant que l'on jouait, l'orchestre des étudiants, sous la direction de M. Raymond Rhéaume, exécuta plusieurs jolis morceaux.

Pour la danse, c'est l'orchestre Desjardins qui fit la musique. Il était déjà très tard quand les étudiants et leurs invités se séparèrent.

Les cadeaux qui ont été distribués aux gagnants du "euchre" sont très beaux.

RAPPORT ANNUEL DE L'HOPITAL GENERAL

L'Hôpital Général a eu sa réunion annuelle hier après-midi. Le président, M. H. Stikeman a soumis son rapport ; il dit que la construction du nouvel édifice pathologique a été bien retardée par la grève des plombiers, mais il espère qu'elle sera bientôt terminée. Quoique l'on ait dû fermer deux salles pour y faire des réparations, le nombre des patients à tout de même beaucoup augmenté; on a traité durant l'année, 3,586 patients à l'intérieur et 59,683 au dispensaire, soit un surplus de 284 et de 1572.

M. Fred. W. Evans, le trésorier, présente son rapport ; le revenu a été de $138,542, et les dépenses de $153,548.

Les dépenses des nouveaux édifices se montent à $219,872, mais il faudrait environ $535,000 pour les compléter et l'hôpital devra recourir à la générosité des citoyens.

On a élu président M. H. Stikeman ; vice-présidents, M. D. Morrice, Sir H. Montagu Allan ; trésorier, F. W. Evans ; secrétaire, Dr F. S. Finley.

LUTTE CONTRE L'ALCOOL

La ville fera imprimer 40,000 copies d'une certaine circulaire de la Ligue Antialcoolique, lesquelles copies seront ensuite distribuées. Un contrat pour l'impression de ces circulaires a été adjugé par le Bureau de Contrôle à la Compagnie d'Imprimerie Moderne. Le prix du contrat est de $157.50.

IL SE FAIT BROYER UNE JAMBE

Roch Normandeau, âgé de vingt-trois ans, s'est fait broyer la jambe droite en prenant un tramway à l'angle des rues Craig et Saint-Jacques, hier soir. Il se tenait encore sur le marchepied d'un tramway de la rue Saint-Denis qui venait de tourner de la rue Saint-Jacques à la rue Craig, quand un char de la rue Windsor allant vers l'ouest vint frapper la plate-forme, et la jambe de Normandeau se trouva prise entre les deux tramways. On le transporta dans un hôtel près de là en attendant l'ambulance qui le conduisit d'abord à l'hôpital Notre-Dame, mais il fut transporté un peu plus tard à l'hôpital Royal Victoria. Normandeau habite au No 683, rue Saint-André.

SERVICE ANNIVERSAIRE DE FEU Mme ETHIER

(Spécial à la PATRIE)

SAINTE-SCHOLASTIQUE, 22. — Jeudi, le 27 courant, à 9 heures, en l'église de Sainte-Scholastique, sera chanté le service anniversaire de Thérèse Fortin, épouse de J. S. C. Ethier, C. R., député pour le comté des Deux-Montagnes, au Fédéral.

ILS S'AVOUENT COUPABLES

John Rafter et Daniel McIntyre ont été traduits, cet avant-midi, devant le juge Lanctôt, pour avoir dérobé des marchandises au montant de $5.00, la propriété de la "Montreal Steel Works". Tous deux se sont avoués coupables. Sentence le 28.

AVIS LEGAUX

Province de Québec, District de Montréal, Cour de Circuit, No 20330. J. E. Lafrance, demandeur, vs J. E Roch, défendeur. Le 2ème jour de mars 1911, à 11 heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 1033r ue Cartier, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeurs saisis en cette cause, consistant en meubles meublants, etc. Conditions, argent comptant.

L. E. BACHAND, H.C.S.
Montréal, 20 février 1911.

Province de Québec, district de Montréal, Cour de Circuit, No 527, Dr Wm. Opsoomer vs J. Jarvo. Le 2ème jour de mars 1911, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 20 rue Marlborough, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles et effets de ménage, etc. Conditions: argent comptant.

A. O'BORNE, H. C. S.
Montréal, 22 février 1911.

ELLE LUI TIRE DEUX BALLES DE REVOLVER

CHICAGO, 22.—L'assistant shérif Otto Gnewich a été blessé à mort, aujourd'hui, en opérant l'arrestation de Anna Pearson qui, pénétrant dans le bureau des évaluateurs, y tirait deux balles de revolver sur Charles W. Smith, un employé. La jeune fille a déclaré que Smith la courtisait et qu'elle avait décidé de le tuer, en apprenant qu'il était marié.

ON LANCE UNE AUTRE BOMBE A NEW-YORK

NEW-YORK, 22—La neuvième explosion de bombe machinée par la Main Noire, depuis une semaine, a eu lieu ce matin, dans une maison de rapport située sur la Soixante-deuxième rue.

La bombe, munie d'une très courte mèche, fut lancée d'en haut d'un édifice de cinq étages, fit explosion entre le deuxième et le troisième, dans l'étroite passerelle qui séparait les deux maisons, défonçant les murs, qui croulèrent en partie. Neuf personnes furent blessées, mais très légèrement.

DEMISSION DU CHEF DE POLICE DE HULL

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

HULL, 22. — Le chef de la police municipale, M. André Marcoux, a donné hier soir sa démission au maire Archambault à la suite de certaine accusation portée contre lui, par une dame Joseph Canadien. On dit que son remplaçant sera choisi à l'étranger.

LES ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE HULL

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 22. — La Chambre de Commerce de Hull a fait hier soir comme suit, l'élection de ses officiers pour l'année courante: Président, Bazile Carrière ; vice-président, Dr E. S. Aubry; secrétaire, notaire Bertrand; assistant-secrétaire, G. E. Gauvin et F. X. E. Boucher, trésorier.

MINISTRES ET DEPUTES ASSISTENT A LA MESSE PONTIFICALE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 22. — Les ministres fédéraux présents à la messe pontificale ce matin, à la Basilique étaient Sir Wilfrid Laurier, l'hon. Rodolphe Lemieux, maître général des Postes; l'hon. Charles Murphy, Secrétaire d'Etat; l'hon. Frank Oliver, ministre de l'Intérieur. Il y avait aussi l'honorable Charles Marcil, président de la Chambre des Communes, accompagné d'une nombreuse délégation de députés et de sénateurs.

GRANDE SOIREE DE LA MUTUELLE FRANÇAISE

La soirée de gala annuelle organisée par la "Mutuelle Française" aura lieu le lundi, 6 mars prochain, au Nationoscope. Les artistes suivants prêteront leur concours à cette soirée, qui ne peut manquer d'attirer un public select.

LE JUGE EST DOUX POUR LES PILLEURS DE WAGONS

(Service spécial de la PATRIE)

WINDSOR, Ont., 22.—Bien qu'ils auraient pu attraper le maximum de la pénalité qui est de quatorze ans, les six pilleurs de wagons du Pacifique ont eu des sentences comparativement légères. Michael Hayes, Stonewall Jackson et Philippe Deneault, ont eu un an de prison; Edward Taylor, Philip Rose et William Harwood ont été condamnés à six mois. La raison en est que la compagnie de chemin de fer est en partie à blâmer pour avoir rendu par son défaut de surveillance le vol aussi facile. Le juge a suggéré à la compagnie de placer des constables pour faire la patrouille dans ses cours et ses bateaux.

LES QUINCAILLIERS SONT EN CONVENTION

(Service spécial de la PATRIE)

PETERBORO, Ont., 22. — La sixième convention annuelle et l'exposition des quincailliers et marchands de poêles d'Ontario se sont ouvertes hier après-midi, au pavillon d'exercices du 57e régiment. Il y a près de sept cents exposants. Des messages de félicitations ont été reçus de l'Association des quincailliers en gros du Canada, de l'Association des marchands-détailleurs du Canada, des marchands-détailleurs de Montréal, des quincailliers de la Colombie-Anglaise et de plusieurs autres sociétés.

EUCHRE DU CERCLE MEILLEUR

Les membres du Cercle Meilleur, No 36, de l'Union Saint-Pierre, organisent pour le jeudi, 23 février, une grande partie de euchre. Nombre de billets ont déjà été placés et l'on anticipe une fête brillante.

EXPOSITION DE VOLAILLES A MAISONNEUVE

L'exposition d'animaux de basse-cour, qui doit s'ouvrir prochainement à l'hôtel de ville de Maisonneuve, intéresse tous les cultivateurs. Les plus beaux spécimens de gallinacées y seront exposés et les prix les plus riches seront décernés aux exposants les plus méritants.

LA CLAUSE DU BOIS ET DU PAPIER

(Service spéciale de la PATRIE)

WASHINGTON, 22. — La clause du traité de réciprocité concernant le bois de pulpe et le papier a été défendue devant le comité des finances du sénat par John Norris, président du comité du papier de l'association des propriétaires de journaux américains. Il a présenté à peu près les mêmes arguments que devant le comité des voies et moyens de la Chambre. Il a déclaré qu'il parlait pour les grands quotidiens qui dépensent $55,000,000 par année pour leur papier, soit $6,000,000 de plus que si la situation était normale.

M. Norris a parlé surtout du prix élevé du papier qui a été augmenté de $2.50 par tonne depuis l'introduction du traité Payne-Aldrich, malgré la réduction des droits de $2.25 par tonne et qui ont été de plus portés de $32 à $45 par tonne depuis l'amalgamation de 32 fabriques pour former la International Paper Co. Il a aussi mentionné les efforts des fabricants de papier pour "affamer le marché" et faire monter les prix, la dépendance complète du pays du bois de pulpe canadien et le peu de renseignements fournis aux sénateurs sur les réserves de bois de pulpe aux Etats-Unis.

M. Norris est d'avis que l'application de la clause du traité en suspens qui concerne le bois et le papier portera remède à la situation et fera notablement tomber les prix, vu l'habileté des fabricants de papiers américains et la faculté qu'ils ont de produire à meilleur marché que les fabricants canadiens. Il ne s'agit que de laisser entrer le bois canadien au pays pour alimenter les fabriques américaines.

M. Norris a dit que le remaniement du tarif a énervé les fabricants de papier au point qu'ils ne convertissent en papier que 67 pour cent du bois qui se rend à leurs fabriques. "Mettez les fabricants de papier en état d'obtenir promptement leur bois de pulpe et vous les rendez capables de s'emparer du marché du monde et de réaliser le rêve avoué des organisateurs de la International Paper Co.

"Au lieu de consacrer ses revenus à améliorer ses machineries et son outillage, la International Paper a employé ses fonds à spéculer sur les limites à bois, dont elle contrôle actuellement 7,000 milles carrés. Elle fait des avances au gouvernement de Québec pour élever des fabriques dans cette province. La International a trois fois les limites à bois nécessaires pour suffire à son approvisionnement perpétuel. Ces terres valent $13,492,315 et la compagnie a fait $10,000,000 en spéculations sur ses limites. Elle détient de plus 194,592 chevau-vapeurs de pouvoirs hydrauliques non exploités et qu'elle ne mettra jamais en travail, car elle n'a pas de concurrents possibles.

DEUX POMPIERS ET UN CONSTABLE FONT RIPAILLE

Deux pompiers et un constable ont fait ripaille lors de l'incendie à l'établissement D. C. Brosseau. Ayant volé des liqueurs, ils se sont enivrés et sur un rapport conjoint des chefs Tremblay et Campeau, ils ont été congédiés hier par les contrôleurs de la ville.

Des poursuites seront intentées contre eux.

LES DANGERS DES PASSAGES A NIVEAU

(Service spécial de la PATRIE)

ST-THOMAS, Ont., 22. — S. Joshua Lewis, le plus riche éleveur du canton de Yarmouth a été tué par un train du Wabash, qui a frappé sa voiture, au passage à niveau de la rue Manitoba. Le défunt était âgé de 78 ans et laisse quatre fils et deux filles.

MORT DE Mme JOSEPH COURVAL

Madame veuve Joseph Courval (née Gervais, Aglaé), est décédée dimanche, à l'âge de 70 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte quatre filles, Miles Aglaé, Corinne, Marie-Louise et Blanche, et cinq fils, MM. Joseph, Alexandre, Elzéar, Télesphore et Edmond.

Nos sympathies à la famille.

NOUVELLES DE ST-HYACINTHE

(Spécial à la PATRIE)

SAINT - HYACINTHE, 22. — A l'occasion de son mariage avec M. A. W. Rousseau, mariage qui a été célébré ce matin à l'Evêché, Mme veuve Toussaint Benoit, propriétaire de l'hôtel Yamaska, a été, dimanche soir, l'objet d'une démonstration très sympathique. Les pensionnaires de sa maison, ainsi qu'un certain nombre de ses fournisseurs, lui ont présenté un set de salon d'une grande richesse.

Tous s'étaient réunis dans le salon de l'hôtel, sous la présidence très aimable de M. J. A. Saint-Pierre, de la maison Amyot et Poirier.

Une fois la présentation faite, il va sans dire que grâce au tact de M. Horace Robinson, le populaire gérant de l'établissement, on s'est amusé ferme jusque dans les petites heures.

M. et Madame Rousseau sont partis, ce matin, pour un voyage à Québec, d'où ils nous reviendront dans une quinzaine.

—M. le docteur L. D. Girouard, le fils de M. Jos. Girouard, gardien du bureau de poste, de cette ville est actuellement à Saint-Hyacinthe pour y prendre quelques jours de repos.

Le docteur Girouard a pratiqué la médecine avec beaucoup de succès dans Saint-Hyacinthe, d'abord, puis à Drummondville.

L'an dernier, désirant étendre le cercle de ses études, il est parti pour l'Europe, où il a suivi les cours qui se donnent dans les meilleurs hôpitaux de Londres et de Paris.

Quand il aura passé quelques jours chez son père, il ira s'établir à Détroit, Mich., où l'attend une carrière des plus brillantes.

Nous sommes heureux de saluer son retour parmi nous, et de lui souhaiter tout le succès possible.

Lettre de Québec

Violente attaque de M. Lavergne contre le gouvernement au sujet du transport gratuit à la Commission des Champs de Bataille des terrains avoisinant la prison de Québec.—Le parc serait "une fausseté historique"— Discours de M. Bourassa sur la loi des assurances.—Réplique de Sir Lomer Gouin.—Les droits de la minorité anglaise.—Au Conseil Législatif.

(De notre correspondant particulier)

QUEBEC, 22. — Le caucus libéral tenu hier midi a une importance considérable à un double point de vue, tant à cause de ce qui s'y est passé, qu'à cause de l'abstention qu'on y a signalée.

La discipline de parti clôt les livres des députés qui y ont assisté et ce n'est que par les petits oiseaux que nous avons pu apprendre qu'on y a parlé en termes plus ou moins amers, entre autres choses, de la situation faite au parti libéral par la dénonciation que Mgr Bégin vient de faire de deux des principaux organes de ce dernier, le "Soleil" et la "Vigie".

C'est d'une façon plus sûre que nous pouvons parler de l'abstention de M. Godfroy Langlois à ce caucus. Le député de la division St-Louis était hier matin au palais législatif et c'est lui-même qui nous a annoncé qu'il n'avait pas assisté au caucus libéral.

Cette abstention significative marque un pas de plus dans la marche de M. Langlois loin des sympathies ministérielles. Et M. Langlois en a fait un autre immédiatement après, en donnant hier après-midi, avec l'opposition contre le gouvernement, un vote de non confiance sur la question des barrières de péage.

Les divers votes enrégistrés hier à la Chambre ont donné lieu à des mélanges moins graves. C'est ainsi que sur les amendements proposés au bill de Montréal par l'opposition, on a vu plusieurs ministériels se détacher de l'armée libérale qui a repoussé ces amendements. On a vu aussi le gouvernement et l'opposition se réunir et se faire battre sur la question des taximètres que l'on a voulu en vain imposer aux cochers de Montréal.

Ce bill de Montréal est enfin sorti de l'assemblée pour entrer au conseil législatif. S'il lui faut suivre toutes les règles parlementaires il ne pourra se rendre devant le comité des bills privés du conseil que la semaine prochaine. Mais on a raison de croire que le conseil va permettre la suspension de ses règlements pour que ce bill puisse être étudié dès demain devant le comité du conseil.

LES CHAMPS DE BATAILLE

Un tour de force a été accompli par le député de Montmagny, qui a trouvé moyen, dans une même séance, de revendiquer les droits de la minorité anglaise et de tomber sur les impérialistes qui veulent nous imposer un parc pour commémorer la défaite des Canadiens-français par les Anglais en 1759.

L'hon. M. Taschereau proposait la seconde lecture du bill par lequel le gouvernement transporte gratuitement à la commission des champs de bataille nationaux une partie du terrain avoisinant la prison de Québec, pour y construire le fameux parc projeté.

Le ministre des Travaux Publics explique que ze terrain est inculte et absolument inutile au gouvernement qui, d'ailleurs, doit faire tout en son pouvoir pour aider à la construction de ce parc, entreprise à laquelle ont contribué largement toutes les autres provinces du Dominion.

Il a fait l'historique des prisons de Québec, rappelant que la première était située à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Château Frontenac, et que la suivante existait là où se trouve aujourd'hui le collège Morrin, rue St-Stanislas.

LES CONDITIONS DE CE DON

Il énumère les conditions du cadeau que le gouvernement fait aujourd'hui. Voici ces conditions :

a. De faire dudit terrain une partie du parc national et public, de ne pas l'aliéner, de ne pas permettre qu'il soit morcelé ou divisé en lots à bâtir, en tout ou en partie, ni qu'il soit employé à un objet autre que celui d'un parc ;

b. De ne pas permettre qu'il soit érigé sur ce terrain aucune construction ou bâtiment, sauf ceux qu'il est d'usage de construire dans les parcs ou jardins publics ;

c. De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes dont l'immeuble peut être grevé, le tout aux risques et périls de ladite commission ;

d. De commencer les travaux du parc sur ce terrain pas plus tard que le 1er septembre 1911, et de les continuer avec une diligence raisonnable ;

e. De payer tous loyers, rentes foncières ou autres redevances grévant lesdits immeubles proportionnellement à l'étendue du terrain cédé.

2. Cette destination dudit terrain ne pourra être changée ni pour le tout ni pour partie, et tous actes faits en violation de ces conditions seront nuls et de nul effet et donneront au gouvernement le droit de recouvrer la propriété.

Le projet de loi pourvoit aussi à l'érection, dans ce parc, d'un

MONUMENT A LA MEMOIRE D'EDOUARD VII.

monument dont le coût ne devra pas dépasser $20,000.

M. Taschereau en a profité pour faire l'éloge de notre feu roi et de son œuvre de paix, de concorde et d'harmonie.

M. Lavergne voit dans ce projet de loi un digne enfant de celui par lequel on a créé la commission des champs de bataille. Ce bill ne le surprend guère puisqu'il vient d'un gouvernement qui a été le premier à seconder l'œuvre de Lord Grey, quand celui-ci a voulu faire des fêtes de Champlain une apothéose impérialiste, où l'on a précisément fêté la destruction de l'œuvre de Champlain.

Il prétend que ce parc sera

UNE FAUSSETE HISTORIQUE

parce que les deux batailles que l'on veut commémorer n'ont pas eu lieu à l'endroit où l'on veut ériger un parc. Il se moque de la Commission des Champs de Bataille, qui n'a su jusqu'ici que s'installer dans des bureaux somptueux et se faire frapper des médailles d'or.

M. Taschereau ayant parlé de l'ancienne prison qui existait là où se trouve aujourd'hui le Château Frontenac, M. Lavergne dit ironiquement qu'il n'est pas nécessaire de ramonter si loin pour y trouver une prison, puisque c'est dans ce somptueux hôtel que M. Taschereau a fait emprisonner ses clients Gaynor et Greene.

S'il faut absolument commémorer notre défaite de 1759, au lieu de donner un terrain à la commission pour y ériger un monument qui restera toujours une entrave à la concorde qui doit exister entre les deux races françaises et anglaise, obligeons la commission à construire là des

LOGEMENTS SALUBRES

pour nos ouvriers.

Quant au monument proposé à Edouard VII, il n'y est pas absolument opposé. Mais il croit que le défunt roi lui-même, s'il eut connu ce qui existe ici, aurait préféré voir notre gouvernement dépenser son argent à donner des terres à nos enfants et des pensions à nos institutrices.

M. Tellier a proposé l'ajournement du débat.

—:o:—

LES DROITS DE LA MINORITE ANGLAISE

C'est M. Giard, député de Compton, qui a donné à M. Lavergne, l'occasion de revendiquer ensuite les droits de la minorité anglaise.

M. Giard qui, malgré son nom, est de langue anglaise, a fait remarquer que la copie anglaise du rapport du ministre de l'agriculture n'était pas encore distribuée. Et c'est alors que M. Lavergne a appuyé M. Giard, rappelant que la minorité anglaise, avait le droit d'avoir le rapports officiels en anglais en même temps que la copie française.

On a promis d'y voir.

—:o:—

LES ASSURANCES

Le débat le plus considérable de la journée a été soulevé par l'hon. M. Mackenzie lorsqu'il a étudié en comité général les amendements à la loi des assurances, amendements qui sont assez considérables et dont nous avons déjà parlé.

"Nous avons beau adopter de grandes lois, dit M. Tellier, tant que nous ne les ferons pas observer, elles seront inutiles."

M. Tellier accuse catégoriquement le trésorier de n'avoir pas protégé les assurés des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu qui sont tombées en déconfiture depuis quelques années. Le trésorier avait le droit et le devoir de se renseigner sur l'état financier de ces compagnies qui avaient perdu depuis longtemps leur solvabilité. Il dénonce ce cas d'incurie comme étant royalement scandaleux.

Bien qu'il ait le devoir et le pouvoir de surveiller les opérations de ces compagnies, le trésorier les a laissées exploiter le public.

Rien ne sert d'endormir le public en faisant des lois si l'on ne les applique pas pour sauvegarder le public.

L'hon. M. Taschereau dit que ce qui amène la loi actuelle, ce sont les défauts de l'ancienne. La loi proposée rendra si efficace l'inspection de ces compagnies qu'il n'y a plus lieu de s'alarmer.

M. Tellier prétend que tout ce qui, dans l'ancienne loi, concernait l'inspection, était aussi efficace en 1908 que la loi projetée.

Ce n'est pas l'opinion de l'hon. M. Taschereau qui attribue la liquidation de ces compagnies à leur

INCAPACITE DE PAYER LE DEPOT

de $25,000 exigé par le gouvernement.

M. Tellier persiste à prétendre que le trésorier possédait, avec l'ancienne loi le pouvoir de se renseigner sur les opérations de ces compagnies et qu'il a failli à son devoir en ne le faisant pas. Il est arrivé que les assurés ne sont aujourd'hui nullement protégés, que leurs polices sont annulées et qu'il leur faut payer le montant de leurs billets de dépôt. Des milliers d'entre eux sont poursuivis.

M. Tellier retire la demande qu'il a faite

D'UNE ENQUTE

contre chaque compagnie. Il veut savoir pourquoi le trésorier a donné un permis à ces compagnies quand elles étaient insolvables et que le trésorier avait le devoir de connaitre cette insolvabilité. D'après lui, ce n'est pas le dépôt de $25,000 qui a mis ces compagnies en faillite, puisqu'elles ne l'ont jamais payé. C'est bien avant cela qu'elles étaient insolvables.

—o—

MESURES MINISTERIELLES

D'autres mesures ministérielles ont été passées.

La troisième lecture des amendements à la loi de l'instruction publique a été votée sans discussion.

Sur la question du pont Dorchester, M. Lavergne tient à enrégistrer une dernière protestation contre la conduite du gouvernement.

Le député de Montmagny en profite pour proposer un vote de non confiance contre le gouvernement. Il demande à la Chambre de déclarer, tout en étant prête à voter la loi proposée, qu'elle regrette que le gouvernement n'ait pas aboli d'un seul coup toutes les barrières de péage qui sont sous le contrôle des syndics des chemins à barrières de la rive nord.

Cette proposition de non-confiance est rejetée par un vote de 44 à 70. M. Godfroy Langlois vote avec l'Opposition.

Le bill a subi sa troisième lecture.

LE RESPECT DES REGLES

M. Walker, député de Huntingdon n'a pas eu de chance avec un bill qu'il voulait introduire pour autoriser la "Northern Trust Company" du Manitoba, à faire affaires dans notre province. Il demandait la suspension des règles de la Chambre relatives à la présentation des bills privés.

M. Jean Prévost s'y est opposé, soutenant que ces règles sont sages, faites pour le commun des mortels et qu'il n'y a pas lieu d'en exempter les gens du Manitoba, dussent-ils avoir un capital d'un million.

Malgré que l'hon. M. Mackenzie et MM. Walker et Blouin l'en aient prié, M. Prévost n'a pas voulu retirer son objection, et la demande de M. Walker a été rejetée, vu qu'il n'y avait pas unanimité de la Chambre pour l'accorder. Mais il appert qu'une entente a ensuite été conclue et que le bill pourra être présenté.

—o—

M. Sauvé a présenté un bill relatif au rachat des rentes constituées, et un bill privé a été présenté par M. Finnie, relativement à l'Institut du Baron de Hirsch à Montréal; on aborde les mesures ministérielles.

Le bill de Montréal est revenu devant la Chambre dès le début de la séance du soir. On en propose la troisième lecture.

M. Lavergne arrive d'abord avec un amendement pour changer la clause relative au désaveu des règlements municipaux. Il propose que cette clause se lise ainsi:

"Un exemplaire de tout règlement adopté en vertu de cette section doit être transmis sans retard au lieutenant-gouverneur en conseil qui peut (dans le mois de la réception, ou dans les quinze jours, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt) désavouer le dit règlement. Avis du désaveu doit être adressé au greffier de la cité et publié dans la "Gazette Officielle de Québec."

Cet amendement est rejeté par un vote de 31 à 9. MM. Geo. Lafontaine et Patenaude se rallient là-dessus au bloc ministériel.

M. Bernard a un autre amendement pour faire retrancher de la clause des excavations le paragraphe qu'on y avait introduit la veille pour protéger les compagnies ayant déjà des contrats avec la cité.

Cet amendement est rejeté par un vote de 31 à 13. MM. Geoffrion et Séguin votent avec l'opposition et M. Geo. Lafontaine s'en détache encore.

M. Walsh est plus heureux avec son amendement pour faire retrancher la clause obligeant les cochers de Montréal à munir leurs voitures de taximètres. Cet amendement a été adopté par un vote de 35 à 15. Détail intéressant, Sir Lomer Gouin, l'hon. M. Caron, MM. Geoffrion, Francœur, Mousseau, Blouin, Godbout et Dorris, se sont trouvés dans la minorité avec MM. Tellier, Bourassa, Prévost, G. Lafontaine, Bernard, Lavergne et Sylvestre.

Enfin, la troisième lecture du bill de Montréal a été votée.

La continuation du débat

SUR LES ASSURANCES

a pris tout le reste de la séance du soir et nous a valu un discours de M. Bourassa qui a fait une nouvelle apparition à la Chambre, la quatrième depuis l'ouverture de la session.

Après que MM. Danjou et Leclerc eussent défendu le gouvernement sur cette question et que MM. Georges Lafontaine, Lavergne et Prévost l'en eussent blâmé violemment, M. Bourassa a prononcé un assez long réquisitoire contre le gouvernement. Ayant en mains les rapports des opérations des dernières années des six compagnies qui ont fait faillite, le député de St-Hyacinthe établit que ce rapport en disait suffisamment long pour le convaincre que ces compagnies allaient à la banqueroute. Il accuse le gouvernement d'avoir fait du zèle contre la Canada Feu tandis qu'il s'est montré moins sévère pour certaines autres compagnies dont la position financière était trois fois pire. Et comme il se trouve que certains députés ministériels étaient directeurs de ces compagnies, cela a pu créer une impression pénible dans le public.

M. Bourassa croit que le gouvernement et le trésorier avaient depuis vingt ans les pouvoirs nécessaires pour surveiller le fonctionnement de ces compagnies.

Il conclut qu'il ne l'a pas fait, il s'est rendu coupable d'une négligence condamnable ; il s'est fait le complice de ces compagnies et il est responsable des pertes des assurés.

Sir Lomer Gouin a défendu avec vigueur le gouvernement contre les attaques auxquelles la déconfiture des compagnies d'assurance mutuelle l'ont mise en butte. Il comprend que M. Tellier ait rempli son rôle de chef de parti en plaçant sur les épaules du gouvernement la responsabilité du malheur qui a fondu sur le pays, et il prétend que M. Bourassa, dont il salue avec plaisir le retour, a détruit l'argumentation de M. Tellier en disant que le gouvernement a été

TROP SEVERE

dans l'exécution de la loi de 1908. La loi antérieure a malheureusement permis la création d'un trop grand nombre de compagnies d'assurances mutuelles. En 1908, le nombre s'en multiplia et la loi ne donnait pas au gouvernement un contrôle suffisant. Un désastre était imminent. C'est pourquoi l'on a passé la loi de 1908 qui était sévère, mais nécessaire et qui exige un dépôt de $25,000. De toutes les compagnies qui se sont trouvées incapables de payer ce dépôt,

LA CANADA FEU

a été la première à précipiter sa perte, et elle a voulu faire supporter ce nouveau fardeau aux assurés en leur faisant payer leurs billets de dépôt. C'est pourquoi on lui a retiré son permis. Les autres se sont mises volontiers en liquidation On a tort de vouloir tenir le gouvernement responsable de ce désastre parce qu'il a eu le courage de conjurer le danger qui menaçait la province.

Le gouvernement a rempli la promesse qu'il avait faite d'intervenir devant les tribunaux pour faire renvoyer les actions prises pour faire payer aux assurés leurs billets de dépôt, et le premier ministre est heureux de dire que le premier jugement rendu sur cette question l'a été en faveur des assurés.

L'hon. M. Mackenzie et le Dr Saigneault, pour le gouvernement, et M. Patenaude, pour l'opposition, ont aussi parlé sur ce bill qui a été finalement adopté en comité général et qui devra subir sa troisième lecture aujourd'hui.

M. Langlois a voulu faire voter la seconde lecture du bill de la

"MONTREAL TRAMWAY COMPANY,"

mais M. Bourassa a demandé de laisser aux autorités municipales de Montréal le temps d'en prendre connaissance. Et M. Langlois n'a pas insisté.

LES ENFANTS AU THEATRE

Sir Lomer Gouin a donné avis d'un bill défendant l'admission des enfants de moins de 14 ans dans les théâtres cinématographiques à moins qu'ils ne soient accompagnés de leurs parents.

M. Mousseau va proposer une motion pour demander la nomination d'une commission pour voir aux moyens

D'ENCOURAGER LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS.

Le gouvernement a décidé de nommer une commission métropolitaine permanente des parcs. Cette commission préparera les plans des parcs et des rues des îles de Montréal, Jésus et Bizard. Elle pourra entre autres choses, ordonner l'enfouissement des fils sous terre et rapporter au gouvernement les cas de logements insalubres.

AU CONSEIL LEGISLATIF.

Le conseil législatif a siégé, hier après-midi; quatre mesures ministérielles ont été introduites: la loi des bons chemins, celle autorisant la division du comté du Lac St-Jean pour les fins agricoles, celle de la cocaïne et celle relative à l'annexion des cantons.

Les bills privés introduits, hier, au conseil sont: Montréal-Ouest, Substitution morachie, Rivermead Gulf Club, Commission des écoles protestantes de Montréal, Ville Montcalm et Champs de Batailles.

Plusieurs autres bills ont subi leur seconde lecture, et ont été référés aux divers comités du conseil.

"PNEUMONIE"

La pneumonie est ni plus ni moins que la "fièvre des poumons" ou comme on a l'habitude de l'appeler l'"INFLAMMATION DES POUMONS", et les résultats proviennent entièrement d'une source locale comme le fait de contracter un gros rhume.

On remarque plus ou moins de difficultés à respirer ; une toux, d'abord sèche, mais bientôt accompagnée de l'expectoration d'une substance épaisse, consistante, couleur de rouille, composée d'un mélange de phlegme et de sang.

Il n'y a qu'une seule manière de prévenir la pneumonie, c'est de guérir le rhume dès qu'il apparaît. C'est ce que fera d'une manière prompte et certaine le Sirop de Pin de Norvège du Dr. Wood.

Mme G. W. Bowman, Pattullo, Ont., écrit : "Il y a trois ans, je contractai un rhume qui dégénéra en une grave attaque de pneumonie. Depuis ce temps, au commencement de chaque hiver, un rien me donne le rhume. J'étais si enrouée que j'étais incapable de parler assez fort pour me faire entendre d'un bout à l'autre de la pièce. L'hiver dernier cependant, une amie me conseilla d'essayer le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood, elle me disait qu'il lui avait fait du bien. J'en achetai une bouteille et avant d'en avoir pris la moitié, j'étais complètement guérie. Je trouve aussi que c'est un bon remède pour les enfants qui ont le rhume".

Le Sirop de Pin de Norvège du Dr Wood se trouve dans une enveloppe jaune ; trois pins servent de marque de fabrique ; le prix est de 25 cents.

Fabriqué seulement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

ECHOS DE JOLIETTE

(Spécial à la PATRIE)

JOLIETTE, 22. — Dimanche soir, dans la salle des conférences à la cathédrale, M. Quéry, de Montréal a donné une très intéressante conférence sur la question des assurances. Un auditoire nombreux et distingué y assistait. Le conférencier a su intéresser son auditoire et a été bien goûté.

—Dimanche, au prône, M. le curé Piette a commencé la lecture d'un mandement de Sa Grandeur Mgr Archambeault, au sujet du carême.

—Samedi dernier, sur le marché et dans la rue, le grand sujet de la conversation était la question des chemins doubles. Cette question a toujours été ici un sujet de discussions parfois assez vives. Les opinions sont passablement partagées sur cette question. Il est parfois curieux de voir les rassemblements qu'occasionne la discussion. Le règlement des chemins doubles, tel que fait, est-il applicable ou non, est-il observé ou non? Ce sont là les deux grandes lignes de la discussion.

STE-VICTOIRE

Le nouveau club Dollard, de cette paroisse, est à préparer une jolie soirée, dit-on, pour les jours gras. Nous en reparlerons dès que les plans des organisateurs seront connus.

DORVAL

Comme nouvelle, si vous voulez annoncer dans votre journal qu'à une assemblée du conseil de la paroisse de la Présentation de la Sainte-Vierge de Dorval, tenue le 15 février 1911, M. Alphonse St-Germain, cultivateur de cette paroisse, a été réélu maire de cette municipalité, et J. S. A. Ashby, notaire de Lachine, a été continué dans sa charge de secrétaire-trésorier.

(Service spécial de la PATRIE)

LONDON, Ont., 22. — M. J. Cameron McIntyre, âgé de 50, l'un des plus importants cultivateurs de Lobo a été frappé par un rapide du Pacifique, et instantanément tué.

Le bill du veto devant le parlement anglais

Le premier ministre Asquith déclare que c'est le premier pas vers la perfection.—Balfour lui donne la réplique et se plaint du manque d'esprit de conciliation.

LONDRES, 22 — Hier a eu lieu l'ouverture des débats, à la Chambre des Communes, sur le bill dont le but est d'abolir le veto de la Chambre des Lords et qui a été présenté par le premier ministre Asquith, comme la PATRIE l'annonçait. Les deux partis ont tout de suite pris position et ont clairement défini l'attitude qu'ils entendent prendre à l'endroit de la mesure. M. Asquith a déclaré que le bill était un premier pas vers la perfection et que le gouvernement engageait sa réputation et sa fortune politique pour en assurer le succès. De son côté, M. A. J. Balfour, chef de l'opposition, a déclaré sans ambages qu'il combattrait ce qu'il appelle

LE PREMIER MINISTRE ASQUITH, d'Angleterre, qui a introduit, hier, aux Communes, son projet de loi pour restreindre le droit de veto des Lords et abréger la durée du parlement.

UNE REVOLUTION CONSTITUTIONNELLE

sur laquelle le peuple, prétend-il, n'a pas été consulté aux dernières élections et qui est soutenue non par la majorité réelle de la Chambre, mais par la minorité nationaliste.

En accompagnant son projet de loi des explications habituelles, M. Asquith a déclaré que le rejet du budget de 1909 par la Chambre des Lords était

UN SUICIDE NATIONAL

et le plus grand acte d'aveuglement dont l'histoire du pays fasse mention.

"Héréditaire dans son origine, continue le premier ministre, irresponsable dans l'exercice de ses pouvoirs, et partisan à outrance dans sa composition actuelle, voilà le corps législatif à qui la loi donne le droit de retarder et de rejeter la décision mûrement passée des représentants élus par le peuple."

Le premier ministre s'est justifié de vouloir abolir la Chambre Haute et introduire pratiquement, sous prétexte de réformes démocratiques, un gouvernement despotique à une seule Chambre. Il a qualifié de cauchemars les craintes exprimées par les adversaires de la mesure. Bien loin de vouloir se défaire de la Chambre des Lords, le gouvernement veut la réformer afin d'en rendre le pouvoir modérateur plus efficace.

M. A. J. Balfour, chef de l'opposition, répondit à M. Asquith, que son projet de loi manquait de tout esprit de conciliation. Tous s'accordent à dire que les relations entre les deux Chambres doivent être modifiées, mais la reconstitution de la Chambre des Lords devrait faire le sujet de très

PRUDENTES DELIBERATIONS.

Le système de gouvernement à deux Chambres doit prévaloir et la Chambre des Communes doit être le facteur prédominant. M. Balfour croit qu'il est nécessaire de conserver quelque levain d'hérédité dans la Chambre des Lords. Il désire le règlement du conflit par

UNE ENTENTE PACIFIQUE

et mutuelle et il dit qu'il fera tout en son pouvoir pour assurer la solution du problème qui se pose maintenant devant le pays de façon à ce que, en cette année du couronnement, toute violence et toute agitation soient évitées.

Il ne croit pas au principe d'une Chambre Haute purement élective. Nulle part, ni aux Etats-Unis, ni en France ce principe n'a réussi. Même si l'on voulait accorder absolument à la chambre basse la prédominance, il faudrait respecter le principe de l'hérédité.

James Remsey MacDonald, président du parti ouvrier, a dit qu'il était franchement en faveur d'une seule chambre, mais que le pays voulait à tout prix en avoir deux. Les ouvriers sont opposés au préambule du bill, mais ils l'accepteront plutôt que de renverser la mesure.

Sir Robert Finlay, unioniste, le très hon. J. A. Pease, libéral, ont aussi adressé la parole.

Parleront aujourd'hui: Winston Spencer Churchill, pour le gouvernement, et le très hon. George Wingham et Fred. E. Smith pour l'opposition.

M. Balfour a eu une conférence, hier après-midi, avec lord Lansdowne, chef de l'opposition à la Chambre des Lords, mais la ligne de conduite des pairs est encore incertaine.

Voici les

PRINCIPALES CLAUSES

du projet de loi de M. Asquith:

Si un bill d'argent, adopté par les Communes, est envoyé à la Chambre des Lords, au moins un mois avant la clôture de la session, et n'est pas adopté sans amendements dans l'intervalle d'un mois, ce bill peut être présenté pour recevoir l'assentiment royal, en dépit du refus de la Chambre des Lords de l'adopter. Ce bill ainsi présenté pour être signé par le roi, sans avoir été ratifié par la Chambre Haute, devra être certifié bill d'argent par l'orateur des Communes.

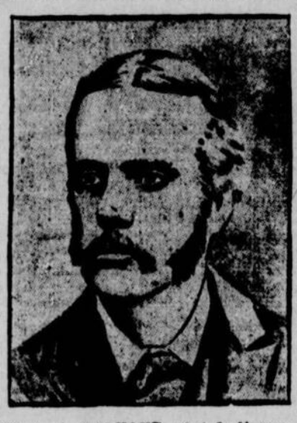

M. A. J. BALFOUR, chef de l'opposition au parlement impérial, combattra le projet de M. Asquith qu'il accuse de vouloir, sous couleur de démocratie, introduire un système despotique de gouvernement à une seule Chambre.

Lorsqu'un bill, autre qu'un bill d'argent aura été adopté à trois sessions successives par les Communes et envoyé à la Chambre des Lords, au moins un mois avant la clôture de la session, ce bill, s'il est rejeté chaque fois par la Chambre des Lords, pourra être présenté pour recevoir l'assentiment royal, sans la ratification de la Chambre des Lords. Il devra s'écouler au moins deux ans entre l'introduction de tel bill aux Communes et sa troisième adoption.

Le bill dit que rien dans cet acte ne diminuera ou n'affectera les droits et les privilèges de la Chambre des Communes.

Il est aussi proposé que la durée d'un parlement soit fixée à cinq ans au lieu de sept.

SAINT-DENIS PROTESTE

Une assemblée des contribuables du quartier St-Denis a eu lieu, hier soir, à la salle de l'académie St-Paul, dans le but de protester contre l'imposition de la taxe locale, et contre le service des tramways. On a également protesté contre la fusion des compagnies de tramways.

Environ quatre cents personnes assistaient à cette assemblée que présidait M. C. A. Larivière, et à laquelle assistait aussi l'échevin Tétreault.

Ceci est notre lit d'enfant "Ideal" qui donne aux bébés un confort parfait et aux mamans une sécurité absolue contre tous accidents.

Les extrémités et les côtés sont très élevés pour empêcher les bébés de les enjamber et les barreaux sont très rapprochés les uns des autres, afin qu'ils ne puissent y passer leur tête. L'un des côtés s'abaisse, faisant de cette couchette une annexe au lit de la mère, si on le désire. Ces petits lits sont faits en quantité de modèles, de grandeurs différentes, mais tous forts et durables sans aucune aspérité et sans l'inconvénient des coins anguleux que l'on trouve dans les imitations à bon marché.

Assurez-vous que la garantie "Ideal" se trouve sur la traverse. Si vous nous écrivez pour avoir notre brochure gratuite, "La Philosophie du Sommeil" nous vous enverrons en même temps le nom du marchand qui vend les lits "Ideal" dans votre localité. Demandez la brochure No 153.

THE IDEAL BEDDING CO. LIMITED 12 MONTREAL — TORONTO WINNIPEG

TRADE MARK THE IDEAL GUARANTEED LINE REGISTERED

L'irritation de la Toux

Elle ira en empirant au lieu de diminuer si vous ne faites rien pour la guérir.

LE **Sirop Mathieu** *de Goudron et d'Huile de Foie de Morue*

guérit rapidement la toux, les rhumes, les refroidissements, la grippe et toutes les indispositions analogues où l'organisme est abattu.

Ayez-en toujours sous la main une bouteille en cas de besoin.

Grandes bouteilles, 35c.

Grande bouteille 35 cents. Chez tous les marchands.

Cie J. L. Mathieu, Prop., Sherbrooke, Que

L. CHAPUT, FILS & CIE, Dépositaires en gros, Montréal

ANNONCEZ DANS LES COLONNES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

Institut Electro-Therapique de Z. Brabant

Guérison certaine de la Consomption, Dyspepsie, Paralysie, Hydropisie, Maladies du Cœur, des Reins, de la Vessie, Rhumatisme, Faiblesse, Débilité, Maladies Nerveuses et toutes maladies réputées incurables guéries par l'électricité et remèdes végétaux. Spécialité, paralysie des enfants.

Consultations Gratuites.

Z. BRABANT,

492 Ste-Catherine E., Montréal.

805-4

Valiquette LIMITED

471-477 ST. CATHERINE ST. EAST.

Chaises de Salle à Diner

SETS COMPLETS

Chaque set comprend cinq chaises et un fauteuil. Tous ces ameublements de chaises sont garantis de première construction, et livrés chez vous, sans aucune égratigure. Chaque ameublement est pris dans notre nouveau stock de printemps et réunit une beauté artistique à une construction des plus durables. Nous voulons garnir votre salle à diner d'un de ces ameublements. Voyez nos prix.

Set No 1 Chêne solide — (tel que vignette). — Ce set superbe est fini fumé, et couvert de cuir de première qualité. Comme solidité c'est la meilleure valeur sur le marché. Valeur $26.00 pour **$19.00**

Set No 2 En orme bien sec. Fini doré. Ces sets sont couverts en cuir de Boston. Ces chaises sont à rang double pour assurer la solidité. Les dossiers sont sculptés. Cinq chaises et un fauteuil. **$9.98**

Set No 3 Chêne solide. Siège recouvert en véritable cuir. Un des styles les plus populaires de la maison. La qualité du bois employé est digne de considération, car le bois est tout chêne blanc d'Amérique. Ce dessin étant tout nouveau, le manufacturier a mis tout le soin dans le polissage pour assurer le succès de sa chaise. Set complet, 5 chaises et un fauteuil.... **$18.00**

Set No 4 Style Mission — Chêne solide fini "Early English". Si vous voulez une chaise mission, vous aimerez certainement le genre de celle-ci. Les sièges sont recouverts de cuir rouge véritable, ce qui est un des grands succès de la saison actuelle. Set complet, $33.00 pour **$24.98**

Set No 5 Acajou solide, avec siège recouvert en véritable cuir. Le prix surprendra peut-être, mais une visite vous convaincra de la valeur de cette offre sous tous les rapports, car notre intention est de rendre heureux ceux qui désirent un set en acajou. Le set comprend 4 chaises et 2 fauteuils. Complet pour **$29.98**

JEUDI SEULEMENT

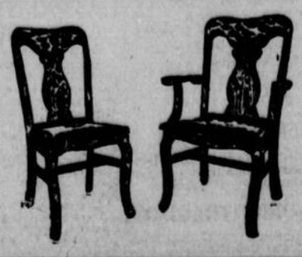

Le set montré à droite est en quart de chêne solide, fini doré, bien poli et les sièges sont recouverts en véritable cuir. Le set comprend cinq chaises et un fauteuil. Valeur $27.00, pour

$20.00

DOMINION TEXTILE A 69 3/4 - DETROIT A 70 7/8

LA MATINEE A LA BOURSE

Le cours de ce matin à Montréal a été excessivement tranquille en raison de la fermeture de la Bourse à New-York. Sur le parquet de la Bourse, les membres étaient peu nombreux et chez les courtiers et agents de change, à peine quelques habitués de routine. Naturellement, le marché s'est ressenti de ce grand calme accidentel, mais il n'en a pas été moins fort. Les principales figures au tableau ont été Détroit United Railway qui a touché 70 7-8, gagnant 1-4 de point sur le prix d'ouverture et Dominion Textile qui a gagné 1 point franc en clôturant à 69 3-4. Toronto Railway a aussi été très fort à 130 3-5. Montreal Street a fléchi un peu à 233 3-4 et Montreal Power en a fait autant à 146.

Dominion Steel se relève tranquillement à 58 1-2 et Crown Reserve touche 271 Rio de Janeiro est très ferme aux environs de 108.

Eastern Canada Power & Pulp est en train d'établir un record à la hausse et il a atteint 47 ce matin sur une assez bonne demande. Richelieu est descendu aux environs de 103. Pacifique Candien et Shawinigan Power ont coté respectivement le, le premier 212 3-4 et le second, 111 1-8. Canada Cement privilégié s'est amélioré à 85 3-4, l'ordinaire restant à 21.

Les gourmands n'ayant pu toucher le melon annoncé de Montreal Cotton, cette valeur n'a pas même paru au tableau ce matin.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. G. Beaubien & Cie., agents de change, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

Montréal, 22 février 1911.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Am. As'tos	11	10	Laur. Pap.	219½	211½
" pfd.			" pfd		
Bell Tél Co	145	142½	Mack Cm.	93½	93
BC Pk As.		87	" pfd		74
" B.pfd	100		Mex.L.&P.	90¼	89½
B.Lake As.	...	14	" pfd		107
" pfd		.....	M. & S.-P	143¼	142¾
B. Co F. N.	105	102	" pfd		.....
" pfd	.....	.....	M.L.H.&P.	146½	146
Can. Car..	72	71	Mt. Cotton	150	148½
" pfd	....	106	Mt.L.&.M.		150
Can. Cem..	21½	21	Mt. St. Ry.	233⅛	231¼
" pfd	85½	85	Mt.St'l.Wk	....	155
Ca. Conver	44	42½	" pfd		
Can.C.Rub	.....	99	Mt.T'gh.C.	152	145
" pfd			Nipissing.	...	.....
Can. G. El.	.....		Nor. Ohio.	.	
Can. Pac.	213	212½	North Star	.....	
" pfd			N.S.S. &Cl.	96½	96
Crown Res	2.71	2.68	" pfd	.....	.....
Dét. El Ry.	70½	70⅝	Ogil.M. Co.	129	128
Dom. C. Co	104		" pfd	125	123½
" pfd	.....	102½	Ott.L. & P.	131¼	
D.I.&S.Co.	58⅛	58	Ptn. Mfg C.	75	65
" pfd			Pen's Ltd.	60	59½
Dom. Park		40	" pfd	89¼	86
Dom. T. C.	70	69¾	Porto Rico	56	55½
" pfd	104	103	Québec Ry	60½	59½
D.S.S. & A.	16	14	R.&O.N.C.	104½	104½
" pfd			Rio Jan. L.	107⅞	107½
Dul. Sup..	84	80	Sao Paulo.		
H. Elec. Ry	114	113	Sh. W. & P.	.....	111½
Hav. Elec.	....		St.John Ry	.....	106
" pfd	.....		Toledo Ry.		.....
Ill.Trac.pd	...	93	Tor. Ry...	130½	130½
In. C. Com	55		Tri. City pf		
" pfd	89	.....	Twin City	110	109½
Int.C. & C.	.....		W. Indya..	...	...
L. of Wd C	13½	137½	Winpg. Ry	199	
" pfd	125	...	Wind' H'.l.		13?

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Ce tableau nous est fourni par L. G. Beaubien & Cie.

Détroit — 50 à 70 5-8, 125 à 70 3-4, 10 à 70 7-8.
Street — 10 à 233 3-4.
Pen. Pref.—500 à 88.
Toronto — 125 à 130, 50 à 129 3-4, 100 à 130 3-4, 35 à 130 1-2, 50 à 130 1-4, 150 à 130 3-8.
P. Rico — 200 à 56.
Power — 33 à 146.
Roy. Bk. — 2 à 239 3-4.
O'Gilvie — 85 à 129.
P. Rico Bd. — 1000 à 85 1-4.
Steel — 1 à 58 1-2, 25 à 58 1-4.
Mtl. Cotton — 50 à 146 1-2.
Cr. Res. — 60 à 271.
Blk. L. Asb. — 75 à 15.
Rio — 250 à 108, 25 à 108 1-8.
Ct. Pr... — 1 à 85 3-8, 1 à 85 3-4.
C.P.R. — 50 à 212 3-4.
Bell Tel. — 22 à 145.
C. Car F. — 25 à 76.
O'Gilvie Pf. — 8 à 123.
Union Bk. — 10 à 151, 8 à 150.
Textile Bd.—1000 à 96.
Cement — 175 à 21.
Textile — 50 à 68 3-4, 100 à 69, 25 à 69 1-2, 25 à 69 3-4.
Shawinigan — 10 à 111 1-2, 25 à 111 1-8, 25 à 111 1-4.
E. C. R. — 300 à 46 5-8, 175 à 47, 25 à 47 1-8.
Tex. Pref — 24 à 103, 15 à 103 1-2.
R. & Ont. — 28 à 104 1-2, 50 à 104, 22 à 103 3-4, 20 à 103 1-4, 200 à 103 1-2.
Que. — 1000 à 85 1-4.

BOURSE AUX MINES DE MONTREAL

MM. Fisher & DesRosiers, agents de change, 91 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

Cobalt Stocks—

COLAT STOCKS—

		Offre	Demande
Bailey	1.00	.05 1-2	.06
Beaver	1.00	.41	.41 1-2
Brit. Am	1.00	.01 1-2	.02
B. M. C. Ltd.	1.00	.03	.03 1-4
Cham. F.	1.00	.14	.15
Cob. Lake	1.00	.20 1-2	.21
Cob. C.	1.00	.07 1-2	.09
Coniagas	5.00	7.00	7.25
C. Res	1.00	....	....
City of Cob.	1.00	.18	.18 1-2
Floyd	1.00	.02	.03
Foster	1.00	.05	.07
Green M.	1.00	.01 3-4	.02
Kerr Lake	5.00	6.90	7.15
La Rose	5.00	4.90	4.95
L. Nip.	1.00	.04 1-2	.04 3-4

STOCKS DE COBALT—

		Offre	Demande
McKinley Dar. Sav.	1.00	1.77	1.79
Nipissing	5.00	11.10	11.25
Nova Scotia	1.00	.17	.17 1-2
Otisse	1.00	.01	.01 3-4
Peterson Lake	1.00	.14	.15
Rochester	1.00	.04 1-2	.05
Silver Alliance	1.00		.05
Sil. Country Mines Cons.	1.00		
Silver Queen	1.00	.08	.05
Silver Leaf	1.00	.05 1-4	.06
Tretheway	1.00	1.06	1.10
Temiskaming	1.00	.89 1-2	.90
Union Pac. Cobalt	1.00	.01 7-8	.02

COLOMBIE BRITANNIQUE—

		Offre	Demande
Alberta Coal & Coke	1.00	.05	.07 1-2
Cons. Mines	100.00		90.00
Can. Gold Fields	.10		
Diamond V. Coal	1.00	.06 3-4	.12
Int. Coal & C.	1.00		
North Star	1.00	.08	

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Beaver—1000 à 43, 2000 à 42, 500 à 42 1-4
Cob Lake—500 à 20 3-4
Chambers Ferland—500 à 14 1-2
Black—1000 à 2 1-8, 1000 à 2 1-4
Reddick—3000 à 2 3-4, 500 à 2 3-4, 500 à 2 5-8, 4500 à 2 5-8, 500 à 2 5-8
Un Pac—1000 à 2, 2000 à 2, 1000 à 2, 500 à 2 1-8, 500 à 2 1-4, 1000 à 2 1-8, 2000 à 2, 5000 à 2, 2000 à 2, 500 à 2 1-4, 500 à 2 1-8, 500 à 2 1-8, 500 à 2 1-8
Hors liste—
Hollinger—200 à 5.85, 100 à 5.60, 100 à 5.77, 100 à 5.81, 100 à 5.79
Cob Smelt—500 à 8 1-4
Butte Central—5 à 6.37 1-2

CALENDRIER FINANCIER

Demain, jeudi, le 23 février, aura lieu l'assemblée générale annuelle de la Bell Téléphone Company of Canada.

NORTHERN OHIO TRACTION

Une assemblée spéciale de la Northern Ohio Traction & Light Company sera convoquée prochainement pour autoriser l'émission de stock privilégié à 6 pour cent, pour des fins de développement. Des $10,000,000 de stock autorisé jusqu'ici, $9,000,000 environ sont en cours.

ASSEMBLEE DE LA CANADA CEMENT CO

W. C. EDWARDS.

Hier après-midi à 3 heures, à l'hôtel Windsor, a eu lieu l'assemblée annuelle des actionnaires de la Canada Cement Company, sous la présidence de l'honorable sénateur W. C. Edwards qui a été réélu président pour l'année courante.

L'assemblée nombreuse s'est déclarée satisfaite de la situation de la compagnie et a approuvé le rapport qui a déjà été publié.

Le gérant général M. F. P. Jones a prononcé un long discours traitant des affaires de la compagnie. Il est confiant dans son avenir. M. Jones a appuyé particulièrement sur le projet dont il est question dans le rapport annuel, à savoir que les employés de la compagnie devraient être encouragés à en devenir actionnaires.

Le président a annoncé que, vu que de forts actionnaires anglais désirent être représentés dans le bureau de direction, M. Chs. A. Cahan, C.R., s'était retiré, mettant ainsi son siège à la disposition des actionnaires anglais. Sir Sanford Fleming a aussi démissionné. Il sera remplacé par M. Dennis Murphy, d'Ottawa, et M. Pierce Lacy remplacera M. Cahan.

M. W. D. Mathews de Toronto, avait fait savoir qu'il ne pouvait assister aux assemblées du bureau et que, par conséquent, il ne serait pas candidat à la réélection.

Après quelques changements aux règlements, M. Cahan proposa que les membres suivants fussent élus directeurs pour l'année courante:

MM. D. Murphy, J. R. Booth, J. S. Irwin, Hon. W. C. Edwards, Hon. Robert Mackay, J. M. Kilbourne, W. H. E. Bravender, R. W. Kelly, W. R. Warren, C. C. Ballantyne, F. P. Jones, Hon. George A. Cox, Pierce Lacy, George E. Drummond et E. M. Young.

La motion ayant été secondée, fut adoptée à l'unanimité et l'assemblée s'ajourne.

POUR L'EUROPE

MM. J. N. Greenshields et H. A. Lovett sont partis pour un voyage de quelques mois en France et en Angleterre. M. Greenshields s'occupera à Paris du projet de la Banque Générale du Canada.

LE BLE D'ONTARIO

TORONTO, Ont. — Le blé d'Ontario continue à souffrir de l'absence d'achats pour l'exportation et les prix sont faibles à .82 et .86. Les marché de Manitoba varie très peu, mais il est faible pour les futurs et les commerçants d'Ontario vendent à meilleur marché que lundi. Le maïs et l'avoine sont faibles; les poids et le seigle sont fermes mais tranquilles, tandis que l'orge reste ferme comme ci-devant. Les issues de grain sont en bon ne demande et les prix sont bons.

Blé d'Ontario No 2, d'hiver, .82 à .83 à l'extérieur, et selon la localité.

Blé de Manitoba No. 1, du nord, .99; No 2 du nord, .96 1-2; No 3, du nord entrepôt d'hiver Goderich, 1c en plus.

Avoine de l'Ouest canadien, No 2, .37 3-4; No 3, .36 1-2 aux ports des lacs pour expédition immédiate; Ontario No 2, blanc, .32 pour l'extérieur No 3 blanc, de .31 à .31 1-2 pour l'extérieur, .34 1-3 à .35 sur voie à Toronto.

Maïs Américain nouveau, No 3 jaune, .51.

Pois No 2, de .80 à .81.

Seigle, No 2, de .63 à .65.

Orge, de .55 à .65.

Sarrasin, de .48 à .49.

Farines du Manitoba cotées à Toronto: Première patente, $5.40; deuxième patente, $4.90; forte de boulanger, $4.70.

Farine d'Ontario, d'hiver, . pour cent patente, $3.40 en chargement.

Issues de grains: Son Manitoba, $23.00 par tonne; recoupes, $25.00 par tonne sur voie à Toronto. Son d'Ontario, $22.00, recoupes, $24.00 sur voie à Toronto.

C'EST CONGE A NEW-YORK

Aujourd'hui, jour anniversaire de la naissance de George Washington, la Bourse de New-York est fermée.

BOURSE DE BERLIN

BERLIN, Allemagne, 22 — Echange sur Londres, 2 marks 47 1-2 pfennings, pour chèques. Argent, 2 3-4 pour cent. Taux privé d'escompte, 3 pour cent.

MARCHE AUTRICHIEN

VIENNE, Autriche, 22 — Le taux d'escompte de la Banque Impériale d'Autriche a été réduit aujourd'hui de 4 1-2 pour cent à 4 pour cent.

MORT DE M. SPOONER

WEBBWOOD, Ont., 22. — M. Alonzo W. Spooner, l'un des commerçants d'huile les mieux connus d'Ontario, est décédé après une courte maladie. Il laisse une veuve et deux filles.

LES PRODUCTEURS DE GRAIN

WINNIPEG, Man., 22. — Les membres de la Halle aux Grains de Winnipeg ont invité l'Association des Producteurs de Grain à leur aider dans la formation d'une commission conjointe qui s'occupera des expéditions et du marché au grain dans le Nord-Ouest canadien.

UNE BONNE TRANSACTION

LONDRES, 22. — La Alberta Railway & Irrigation Co., à sa réunion d'aujourd'hui, a approuvé le projet de louer ou vendre au Pacifique Canadien, toutes ses entreprises pour une annuité garantie de six pour cent sur son capital-action.

BOURSE DE PARIS

PARIS, France, 22 — Les prix ont ouvert fermes à la Bourse, ce matin. Plus tard, le marché a réagi et a clôturé lourd. Les 3 pour cent ont fermé à 97 francs 52 1-2 centimes, à terme. Echange sur Londres, 25 francs 29 1-2 centimes pour chèques.

RECETTES DU SHAWINIGAN

La Shawinigan Water & Power Company continue à encaisser de magnifiques surplus. Pour le mois de janvier 1911, les recettes brutes ont été de $82,600 contre $68,385 pour la période correspondante de l'année dernière.

L'ASSOCIATION DES BOARDS OF TRADE

TORONTO, ONT., 22. — La première réunion de l'Association des Boards of Trade d'Ontario a été ouverte hier. Environ 150 délégués y assistaient et l'élection des officiers pour l'année courante a donné le résultat suivant: — Président, W. Gage, Toronto; premier vice-président, H. T. Reason, London; deuxième vice-président, H. W. Richardson, Kingston; troisième vice-président, T. C. Simpson, Sault Ste-Marie; secrétaire-trésorier, G. F. Morley, Toronto.

Une résolution concernant le projet de réciprocité sera considérée aujourd'hui et on s'attend à une chaude discussion. Les autres sujets au programme sont: l'encouragement à l'industrie agricole dans Ontario, une campagne de publicité en Grande Bretagne, l'enseignement technique, l'abolition du travail organisé et l'extension de l'université. On traitera aussi de la question du creusage du canal Welland.

LETTRE DE L. G. BEAUBIEN & CIE

Montréal, 20 février 1911.

L'appréhension que fait naître la ratification possible de la convention douanière canado-américaine ne s'est en rien atténuée durant la semaine écoulée. La tension monétaire est toujours très forte, les capitaux engagés dans l'accaparement du Street et du Canada Power n'ayant pas encore fait retour aux banques. Le marché cependant a été ferme et actif, plusieurs valeurs même ont enregistré de notables avances en répercussion de faits heureux les intéressant directement. C'est ainsi que le Scotia et le Richelieu ont augmenté leurs dividendes et que plusieurs autres valeurs sont dans une situation très brillante.

Le Richelieu a été fort et actif, d'abord parce que son dividende a été porté à 6 p.c. et ensuite parce que des rumeurs sont mises en circulation annonçant la fusion du Richelieu et des principales compagnies de Navigation de l'Ontario.

Outre l'augmentation de son dividende prévue et annoncée ici même, le Nova Scotia Steel a publié en fin d'exercice un rapport exceptionnel.

On annonce comme prochain le règlement à Londres de l'émission du Montreal Street et du Canada Power. Nous avons déjà dit combien cette affaire pèse lourdement sur le marché. Le retour aux banques des capitaux engagés dans cette affaire améliorerait très sensiblement les conditions du marché sur lesquelles le manque d'argent a une si pénible répercussion.

Vendredi une proposition a été émise à la Bourse à l'effet que les agents de change envoient officiellement une délégation au gouvernement pour protester contre la convention douanière.

La majorité a considéré avec raison que ce corps sortirait de son rôle d'intermédiaire en intervenant dans l'orientation du pays. Il convient cependant de signaler que l'opinion des agents de change est nettement opposée à la convention. On la juge susceptible de porter atteinte à nos industries et d'intimider le capital étranger dont nous avons tant besoin.

Le Détroit s'est enrégistré vendredi ex-dividende au cours de 68, puis il est remonté en fin de semaine à 69, ce qui porte son cours réel à 70 1-4. Nous ne prévoyons pas qu'un mouvement substantiel de hausse se produise avant que n'intervienne le règlement définitif du litige pendant entre la compagnie et la municipalité. Présentement aucune indication ne permet d'en prévoir la solution prochaine.

Certaines personnes prétendent que le rapport publié ne permettra pas la continuation du dividende. Nous pouvons pleinement les rassurer en leur disant que rien ne permet de croire que le dividende ne sera pas continué, après surtout qu'il a été repris.

Le Nova Scotia Steel a fermé samedi à 97; l'augmentation de son dividende et la publication de son très beau rapport de fin d'exercice en font une valeur très intéressante. Les perspectives de 1911 semblent les plus brillantes qu'il soit possible d'espérer.

Le Rio a fléchi sur de très importantes réalisations des porteurs européens. A la suite de la rumeur que l'augmentation de dividende ne se fera pas à la fin du présent trimestre, les professionnels canadiens se sont mis également à vendre. Il est possible que nos spéculateurs ne se soient mis à la baisse qu'en vue de racheter le titre à meilleur compte, car il est connu que l'augmentation de dividende, pour avoir été remise, n'en est pas moins assurée dans un avenir prochain. Nous persistons à croire que cette valeur enregistrera d'ici quelque mois un fort mouvement de hausse. Il s'agit d'attendre un peu, voilà tout.

On annonce depuis quelques jours que l'arrangement du Montreal Street-Canada Power, à Londres, ne saurait maintenant tarder.

Le C. P. R. a été une des valeurs en vue de la semaine; il a touché le cours jamais atteint de 213. On parle d'une émission au printemps offrant aux anciens actionnaires une prime substantielle. D'autre part, dans les premiers jours de mars, l'action sera ex-dividende de 2 1-2 p.c. et cette perspective suffit à produire une légère plus-value.

Le "Soo" a été fort et très actif, ce qu'il faut attribuer dans une forte mesure aux liens qui l'unissent étroitement au C. P. R. Cependant le titre ayant été absorbé à 143-144 en moyenne, il semble qu'il y ait anguille sous roche.

Les autres valeurs de la liste ont été plutôt négligées; le public se recueille, réfléchit et attend pour s'engager que les événements décisifs attendus se produisent.

Les actions de banque et les obligations ont été plus lentement absorbées, ce qui indique que le placement du dividende de janvier est maintenant terminé.

CONVENTION D'ASSUREURS

Ce soir, vers dix heures, une nombreuse délégation d'officiers et d'agents de la Compagnie d'Assurance Union Life du bureau de Montréal, partira pour Toronto afin d'assister à la grande Convention Annuelle des agents de cette compagnie, distribuées par tout le Canada. De nombreuses délégations venant des provinces maritimes et de l'Ouest Canadien se rendront aussi à Toronto pour cette convention à laquelle on attache beaucoup d'importance cette année.

Au nombre des délégués de Montréal, on remarque MM. J. P. Tremblay, gérant local; les surintendants L. Méthot, W. Poirier, T. Gagnon, L. C. Cobron, P. Lachance O. Léveillé, G. Thorpe, B. Loranger et MM. H. Wright, E. Parizeau, A. Laverrière, G. Provençal, A. Petit, J. Gagnier, L. Lecavalier, J. Petit, O. Thémens, A. Massé, G. Siokini, E. Dion, et autres.

TOUJOURS LA FARMER'S BANK

Une autre sensation a été causée hier durant le procès relatif à la Farmer's Bank, lorsque Travers, l'ex-gérant de la banque a dit au procureur pour la Couronne, comment W. S. Morden, assistant-gérant de de Trust & Guarantee Company l'avait relevé de sa responsabilité en rapport aux infractions à la loi des banques, lors d'une transaction qui eut lieu au mois de novembre dernier entre la banque et la Trusts Company, par laquelle cette dernière a accepté des garanties pour un dépôt de $120,000 fait à la banque.

IMPORTANTE ASSEMBLEE DU CORN EXCHANGE

Une assemblée générale spéciale du Montreal Corn Exchange a eu lieu hier après-midi, au Board of Trade, pour donner aux membres une occasion de se prononcer sur les deux projets du canal de la Baie Georgienne et le nouveau canal Welland. L'assemblée qui était très nombreuse, s'est prononcée en faveur de la construction immédiate du nouveau canal Welland, vu qu'il faudrait trop de temps pour compléter ceux de la Baie Georgienne et du lac Erié.

L'amendement suivant, proposé par M. Jos. Quintal et secondé par M. W. R. Reford, a été défait; "Que, sans exprimer aucune opinion quant à l'opportunité de construire un nouveau canal Welland, l'Association du Corn Exchange réaffirme que la construction immédiate du canal de la Baie Georgienne est nécessaire pour faire face aux exigences du commerce du Canada".

Assistaient à cette assemblée: MM. A. Geo. Burton, J. J. Corbett, Wm. Carruthers, Alf. Chaplin, W. A. Coates, W. W. Craig, T. A. Crane, R. J. Dale, C. B. Lemon, A. F. Reid, L. L. Henderson, E. S. Jaques, Edgar Judge, W. H. D. Miller, E. Mahaffy, W. G. Marshall, Henry Mason, J. A. Melady, J. E. MacFarlane, A. G. McBean, T. R. McCarthy, J. L. McCullough, D. Plewes, Jos. Quintal, T. H. Reaves, R. W. Reford, A. G. Thomson, L. A. Tilly, Norman Wight et N. Clare Wight.

COMMERCE

PRODUITS DE LA FERME

Beurre de choix de 24c à 26c et beurre ordinaire de 22c à 23 1-2c.

Fromage — De 11 3-4c à 12c pour le fromage de l'Ouest, de 11 1-4c à 11 3-4c pour celui de l'Est.

Oeufs—Oeufs strictement frais, 27c; lot choisi de réfrigérateur, 23c; lot No 1, 20c; lot No 2, 18c la douzaine.

Légumes—Pommes de terre, lots de wagon du stock Green Mountain, 90c à 92 1-2c. Haricots en lots de wagon, $1.70 à $1.75 le boisseau, hors voie.

Produits de l'érable— Sirop d'érable en boîte, 6 1-2c. Sucre d'érable 9c à 10c la livre.

Miel— Blanc, 14c à 14 1-2c; brun, 12 1-2c à 13c; blanc coulé, 7c à 8c; sarrasin, 6c à 7c.

Volaille—Il y a une bonne demande surtout pour les petits lots et les prix sont en général soutenus.

Dindes de choix, 18c la livre; dindes de bonne qualité 17c la livre; oies 13c à 15c; poulets 11c à 13c; oiseaux 9c à 12c; canards, 16c à 18c la livre.

SALAISON

Ces cours nous sont fournis par la Laing Packing & Provision Company, Montréal.

LARD EN BARIL

(Nouvellement empaqueté)

Lard pesant, Can. Short Cut, Mess. brl 35-45 m.	00.00	25.00
Demi-baril	00.00	12.75
Dos. Canada Short Cut Mess. brl. 45-55 mor.	00.00	25.00
Demi-baril	00.00	12.75
Lard pesant, clair, Short Cut, brl., 20-35 mor.	00.00	24.50
Lard pour fèves, brl. (Petits morceaux, mais gras)	00.00	20.50
Lard de flanc, pesant, brl.	00.00	24.00
Pickled Rolls, brl.	00.00	27.00
Lard pesant Brown Brand désossé, tout gras, brl. 40-50 mor.	00.00	26.00
Lard clair, tout gras du dos, très pesant, brl. 40-50 mor.	00.00	27.00
Jarrets de cochons, marines, brl. (200 lbs)	00.00	12.00
Pattes de cochons, marines, petits barils, (200 lbs)	00.00	6.00

BOEUF EN BARIL

Baril 100 lbs	8.75
1-2 baril, 200 lbs	17.00
Tierçons, 300 lbs.	25.00

SAINDOUX

Tierces, 375 lbs	10 3-4
Boîtes 50 lbs., Net (doublure parchemin)	10 7-8
Tinettes (imitée)	11c
Seau de bois, 20 lbs, Net, $2.25	11 1-4
Seau de ferblanc, 20 lbs. brut, $2.10	10 1-2
Caisses 10 lbs., Tins, 60 lbs., en caisse bleue	11 1-4
Caisses 5 lbs. Tins, 60 lbs, en caisse, bleu	11 3-8
Caisses 3 lbs, Tins, 60 lbs. en caisse, bleu	11 1-2
Brique de lard composé, 1 lb. par paquet, 60 lbs. en caisse.	12c

SAINDOUX (Garanti pur).

Tierces, 375 lbs	13 1-2c
Boîtes, 50 lbs. net, (doublure parchemin)	13 5-8c
Tinettes, 50 lbs net (tinette imitée)	13 3-4c
Sceau de bois, 20 lbs. net (doublure parchemin) $2.80.	14c
Sceau en ferblanc, 20 lbs brut $2.65	13 1-4c
Rouge:	
Caisses, 10 lbs. tins, 60 lbs., en caisse	14c
Caisses, 5 lbs., tins, 60 lbs., en caisse	14 1-8c
Caisses, 3 lbs., tins, 60 lbs., en caisse	14 1-4c
Saindoux en carré d'une livre, 60 lbs. en caisse	14 1-4c
"Bakerene" en tierces, pour l'usage des manufactures de biscuits seulement	9c

VIANDES SALEES SECHES Marque "Anchor"

Flanc (avec dos non fumé).	12c
Bacon clair, long, pesant 80-100	12c
Bacon clair, long, léger 40-60	13c
Blanc de boeuf ou panse dans saumure, baril	8.50
Blanc de boeuf ou panse dans saumure, demi baril	4.50

JAMBON

Jambons de Laing, gros, 28 à 45 livres (très larges)	12c
Jambons de Laing, 20 à 28 livres (larges)	14 1-2c
Jambons de Laing, 15 à 19	
Jambons de Laing, 12 à 14 livres (medium)	15 1-2c
livres (petits)	17 1-2c
Jambons de Laing, roulés, sans os, gros, 16 à 25 livres	16c
Jambons de Laing, roulés, sans os, petits, 9 à 12 livres	18 1-2c
Bacon de Laing, à déjeuner, sans os, choisi	16c
Bacon de Brown, à déjeuner, marque anglaise, sans os, épais	15 1-2c
Bacon de Laing, Windsor, dos pelé	17 1-2c
Petit bacon de Laing, épicé, désossé	15c
Jambons de Laing "Pique-Nique", 7 à 10 livres	15c
Bacon de Laing, choisi Wiltshire (côté 50 livres)	16c
Cottage rolls	20c

SAUCISSES

Expédition par express à moins d'avis contraire et au risque de l'acheteur — En paniers de 25 lbs., ou 50 lbs., chaque:

Saucisse de lard (tripes de porc)	7 1-2c
Saucisse de lard frais (tripes de mouton)	8 1-2c
Saucisse—Petit cochon (Porc Pur)	15c
Blood Pudding	8c
White Pudding	7c
Saucisse Cambridge, paquets de 1 livre	8 1-2c
Saucisse de fermier	12c
Viande de lard pour saucisse, seaux de 20 lbs. chaque	7 1-2c

SAUCISSE FUMEE

Saucisson de Boulogne (Bon-don de boeuf)	7c
Saucisson de Boulogne (Enveloppe cirée)	7c
Brunswick, (Beef Middles)	8c
Frankfurts	9c
Pol'sh	9c
Garlic	9c
Saucisson Empress, "Chicken, Ham & Tongue", par douzaine	$1.10

VIANDES CUITES

Prix net.

Jambon bouilli désossé	24c
Jambon pressé de Nouvelle-Angleterre	14c
Tête en fromage, par lb.	10c
Chair de Porc (English Brawn) par lb.	12 1-2c
Gelée de pattes de veau, boîte 6 livres — par boîte	....
Pattes de cochon, cuites, marinées, tinette de 20 livres, par livre	9c

LE SUCRE

Extra granulé, baril	$4.2
Extra granulé, 1-2 baril	4.30
Extra granulé, sac de 100 lbs.	4.20
Extra granulé, gunv es	4.40
Imperial et Beaver, sac 100 lbs	4.25
Phoenix, baril	4.40
Cassonade, No 3, baril	4.15
Cassonade No 1 jaune, baril	3.95
Extra fin, boîte 50 lbs.	4.95
Extra fin, boîte 25 lbs.	5.15
Poudre, baril	4.25
Poudre, boîte 50 lbs	4.25
Paris, morceaux, boîtes 100 lbs.	5.10
Paris, morceaux, boîtes 50 lbs.	5.20
Paris, morceaux, boîtes 25 lbs.	5.40
Paris, morceaux, cartons	5.30
Crystal diamonds, brls.	5.00
" " btes 100 lbs	5.10
" " btes 50 lbs.	5.20
" " dominos 5 lbs	5.50
" " cartons, 20 à la caisse, par boîte	.37 1-2

LE MARCHE AUX POISSONS

La maison D. Hatton & Compagnie, fait les cotes suivantes:

POISSON FRAIS

Flétan à la bte, 450 lbs	.00
Haddock, moindre quantité	.00
Saumon de la Colombie, rouge, la lb.	.00
Haddock, bte de 300 lbs	.04 1-2
Haddock, moindre quantité	.05
Morue petite à moyenne, bte 350 lbs, la lb.	.04
Morue petite à moyenne, bte moindre quantité la lb.	.04 1-2
Morue grande, pour tranches bte, 300 lbs, la lb.	.05
Morue grande, pour tranches moindre quant. la lb.	.05 1-2
Truite des lacs, maigre bte.	.00
Truite des lacs, maigres moindre quant.	.00
Poisson blanc, gros à moyen bte	.00
Poisson blanc, gros à moyen moindre quantité	.00
Poisson blanc petit bte., lb.	.00
Poisson blanc petit, moindre quantité, lb.	.00
Brochet, à la bte	.00
Brochet moindre quantité	.00
Doré, à la boîte	.00
Doré, moindre quantité	.00
Carpe la livre	.00
Barbottes préparées la lb.	.09
Perchaude la lb.	.06
Esturgeon, la lb	.00
Espadon, la lb.	.00
Eperlan	.00

POISSON GELE

Saumon rouge, Steel Heads, boîte de 160 lbs.	.14
Saumon rose, Steel Heads, moindre quantité	.14
Saumon pâle, Qualla, boîte de 160 lbs	1.08
Saumon pâle, Qualla, moindre quantité	.08
Saumon argenté, à la boîte.	.09
Saumon argenté, moindre quantité	.08 1-2
Flétan, blanc Pacifique, boîte de 240 lbs	.08
Flétan, blanc Pacifique, moindre quantité	.09
Hareng gelé de choix, 50 lbs au cent, par 100 poissons	1.70
Hareng gelé, gros, 75 livres au cent, par 100 poissons.	2.25
Harengs gelés, moyens, 50 lbs	
Doré gelé vivant, boîte de 130 livres	.08
Doré gelé vivant, moins d'une boîte	.08 1-2
Brochet, gelé, étêté et vidé, boîte de 130 lbs	.06
Brochet, gelé, étêté et vidé, moins d'une boîte	.06 1-2
Brochet, rond	.07
Poisson blanc gelé, boîte de 150 lbs	.09
Truite grise, gelée, boîte de 160 livres	.09
Poulamon petite morue, gelée, baril	2.25
Eperlan, extra	.08
Eperlan No 1	.05
Eperlan No. 2	
Maquereau, medium, par lb.	.12 1-2

POISSON EN SAUMURE (Importé)

Saumon du Labrador, tierces, 300 lbs	21.00
Saumon du Labrador, barils, 200 lbs	16.50
Saumon B. C., rouge brl.	14.00
Saumon B. C., rouge, demi-brl.	7.50
Saumon Rose, C.A.	12.00
Hareng Labrador No 1 brl.	5.50
" Labrador No 1, 1-2 brl.	3.25
" N. Ecosse No extra, brl	5.00
" N. Ecosse No 2, brl.	4.50
" N. Ecosse 1-2 brl	.00
" Gaspé No 2 brl	4.00
Maquereau, No 2, 1-2 brl.	18.00
" No 2 1-2 brl	9.50
" No 2, seau de 20 lbs	2.00
Langues et nauves de morue la lb	.04
Turbot, brl 200 lbs	10.00
Harengs d'Ecosse, gros, barils	$13.00
Harengs d'Ecosse, moyens, barils	12.00
Harengs d'Ecosse, demi-barils	6.50
Harengs d'Ecosse Lochfyne, barillets	1.00
Harengs de Hollande, Milkers, brl	10.50
Harengs de Hollande, Milkers 1-2 brl.	5.50
Harengs de Hollande, Mixed, brl.	10.00
Harengs de Hollande, Mixed, 1-2 brl	5.00
Harengs de Hollande, Milkers, Kitts	.70
Harengs de Hollande, Mixed, Kitts	.60
Harengs Labrador, le baril	5.50

HUITRES

Huîtres Malpèques, extra, brl	10.00
Huîtres Malpèques, H. P. médium brl.	9.00
Huîtres Malpèques ord. brl.	7.00
Huîtres Miramichi, ordinaires brl	6.00
Huîtres Caraquettes, ordinaires, brl.	5.50
Homards, vivants, médiums, lb.	.2
Homards cuits, médiums, lb.	.25
Homards cuits, gros, lb.	.30

HUITRES OUVERTES

Standards, par gallon	1.40
Selects, par gallon	1.60
En bidons hygiéniques	1.75
En bidons extra par gallon	2.00

FRUITS ET PRIMEURS

Ces cours nous sont fournis par la Peterson Fruit Company, 167-169 rue McGill.

Les prix suivants nous sont fournis par la Peterson Fruit Company, 167-169 rue McGill.

Oranges Cal. Navels, boîte	$2.75
Oranges, Cal. Navels	3.00
Oranges, Valencias, caisse	3.75
Oranges Mexicans, boîte	2.50
Oranges Floridas	3.00
Grapefruit, 64-80, boîte	4.75
Pommes stock d'hiver, No 1	
Pommes stock d'hiver, No. 2 toutes variétés, baril	6.50
toutes variétés, baril	3.50
Pommes Spies No 1, baril	8.00
Pommes Spies No 2, baril	6.00
Citrons "Marconi" Messine bte.	3.00
Bananes Jamaïque, bte	2.25
Ananas, 24 & 30, crate	4.50
Patates Mampers plk.	2.00
Dates New-Hollowii, lb.	.04 1-2
Dates — New, paquet	07
Dates Fard, lb.	11
Figues, 3 Crown, lb.	08
Figues 4 Crown, lb.	08
Figues 5 Crown, lb.	10
Figues 6 Crown, lb.	11
Figues, 7 Crown, lb.	12
Figues 8 Crown, lb.	13
Gloves Box 14 oz., bte.	10
Oignons Spanish, en caisses, la caisse	3.00
Oignons Canadian Reds, en sacs la livre	02 1-2
Arachides Bon-Ton, lb	.12
Arachides, françaises, lb.	.10
Amandes écaillées lb.	.32
Amandes Tarra lb.	.16
Noix écaillés lb.	.38
Walnuts lb.	.17
Noisettes, lb.	.13
Brésil, lb.	.17
Pecans, lb.	.16

LES CEREALES

Maïs, américain No 3, jaune		56
Avoine No 2, canadienne Ouest	39	39 1-4
Avoine No 1 extra feed	38	38 1-2
Avoine No 3 canadienne Ouest	37 1-2	37 3-4
Avoine No 2 locale blanche	37 1-4	37 1-2
Avoine No 3 locale blanche	36 1-4	36 1-2
Avoine No 4 locale blanche	35 1-4	35 1-2
Manitoba, orge perlée, No 4	49	50

FARINE

Manitoba, printemps No 1	00.00	$5.60
Manitoba, printemps No 2	0.00	5.10
Blé d'hiver	4.75	5.00
Manitoba (Strong bakers)	0.00	4.90
Straight Rollers	4.85	4.50
Straight Rollers en sacs	1.90	2.00
Extras	1.60	1.70
Avoine roulée, le baril	0.00	4.45
Avoine roulée sac	0.00	2.10
Gruau, baril	3.00	3.10
Son d'Ontario	22.00	23.00
Middling	24.00	25.00
Manitoba Shorts	22.00	25.00
Pure moulée de grain	30.00	00.00
Mêlée	25.00	28.00
Foin No 1	11.50	12.00
Foin No 3	10.50	11.00
Luzerne	6.50	7.00
Luzerne mêlée	7.50	8.00
No 2	9.00	9.50

HORS LISTE

Dom. Canneries	85	86 1-2
Do. pref	92	96
Price Bros. Bds.	86 1-4	86 3-4
Lachine 5 p. c. Bds.	103	103
Brewery Pref.	93	95
Do. Bds.	102	102 1-2
Canadian Power	58 1-2	59 1-2
Do. Bds.	81	82

Dosithé Carrière, cultivateur, à J.P. Boulanger, agent, une terre située en la ville Dorval, faisant partie du cadastre No 2 de la paroisse de Lachine, contenant 3 arpents par 26 arpents et demi (A distraire le terrain vendu à la compagnie du Pacifique Canadien et du Grand-Tronc). Prix $50,000.

"The Kenmore Realty Company Limited" à "The Montreal Association For the Blind", 112 terrains dans le quartier Notre-Dame-de-Grâces (No originaire du cadastre, 147) subdivision 86-a-208 s'étendant entre la rue Sherbrooke ouest et le chemin de la "Ontario and Quebec Railway Company". Prix $30,000.

Antoine Riendeau à Joseph Duval, un emplacement avec bâtisses, nos civiques 463 à 475 rue Frontenac; lots Nos 166, 263 et 264, quartier Hochelaga; sup. 88 x 70 pieds. Prix: $9,800.

Willie Théoret à Félix Larivière, une ferme située à la Pointe-Claire, connue sous le numéro cadastral 107, mesurant environ 53 arpents en superficie, avec bâtisses dessus-construites. Prix: $10,000.

D. Adélard Lamoureux, peintre, à Dame Frs.-Xavier A. Rouleau, un terrain dans le quartier St-Jean-Baptiste, ayant front sur la rue Berri, avec maison et autres dépendances. Prix: $7,600.

Salomon Cowan à A. et M. Klein, industriels, un immeuble, avec maisons nos civiques 1271, 1273 et 1275, rue Sanguinet: lot No 184 quartier Laurier sup. 40 x 71. Prix: $6,500.

Louis Roberge à L'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de St-Irénée, un lot de terre mesurant 28 "2 x 75 pieds; lot No 919, quartier St-Henri, avec bâtisses. Prix $5,000.

Camille Laniel à E. D. Berthelet, 2 terrains faisant front à la rue Aylwin, avec bâtisses y-érigées; lots Nos 29-1087 et 1088, quartier Hochelaga; contenant chacun 25 x 90 pieds. Prix: $5,500.

Philadelphe Larose à Dame J. Clermont, un emplacement borné en front par la rue Mance avec maison nos civiques 2549, 2551 et 2551a; lot No 7, partie sud 12-17, quartier Laurier, sup. 25 x 93. Prix $5,000.

Daniel Fraser à F. H. Cartin, 9 terrains situés sur la rue St-Denis dans le quartier St-Denis. Prix $4,500.

Dame C. S. Ferry à W. C. Lepitrie, un terrain formant le coin nord-est de l'avenue Molson et de la 3ème rue, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâces; lot No 1-47-65 et 1-46.65, avec bâtisses; sup. 37 "4 x 108 pieds. Prix $4,500.

Thomas Reynolds à Mme Rosario Bourdon, lot No 1671 partie 6, quartier St-Antoine, avec maison No 124 avenue Lincoln. Prix $6,000.

—Charles Larin à C. Withycomb, lot No 482 quartier St-Antoine, situé rue Lustenan. Prix $4,300.

—William A. Holland à A. Terroux, un emplacement vacant ayant front sur le chemin Ste-Catherine; lot No 26-5, Outremont, Sup. du terrain: 7122 pieds. Prix $3,561.

—L. J. Marchand à René Leroux et al un lot de terre connu sous le No. 875-71, cadastre de Lachine et situé en la ville de Dorval, ayant une superficie de 18,590, un autre terrain au même endroit, mesurant 3,000. Ces terrains ont front à la rue Ducharme et touchent à l'arrière au lac Saint-Louis. Prix $9,450.

—Ferdinand Montbleau, à Ls. Brien dit Durocher, un lopin de terre dans le quartier St-Henri, lot No 241-32, avec toutes les bâtisses rue Workman. Sup: 1,435 pieds. Prix: $3,400.

—Lactance Trudeau à A. Dubart; quartier St-Jacques, lot No 1193-3, rue St-André, un terrain avec maison No civique 554. Terrain: 19 x 65. Prix $3,800.

—"The Montreal Protestant House of Industry & Refuge" à "The City Realty Investing Co. Ltd." un terrain avec maison pierre et brique, située sur les rues Bleury et Dorchester, angle nord-est; partie du lot No 464 quartier St-Laurent; Sup: 165 x 131 pieds. Prix $110,000.

—Dame Veuve Abraham S. Workman à Solomon Brazer, un immeuble avec bâtisses Nos civiques 693 à 699 rue St-Laurent, lot No 798 quartier St-Louis; terrain, 52 x 60 pieds. Prix $17,000.

—Ovide Moreau à Louis Philippe de Grandpré, médecin, un immeuble situé à Maisonneuve, ayant front sur la rue Ste-Catherine, avec les constructions consistant en un bloc de maisons portant les Nos civiques 658, 660 & 662, lot No 1a-53, quartier Hochelaga. Prix $7,500.

Ernest Pitt, courtier d'immeubles, à Théo. David, 12 lots Nos 584 à 595 de l'Avenue Duncan, ville d'Outremont. Prix: $11,400.

Cereal Common		20
Do. Pref		75
Hillcrest Common	48 1-2	49 1-2
Do. Pref.	86	90
West. Can. Power	55	56
Do. Bds.	86	87 1-2

VENTES

Canadian Power—2 à 60, 25 à 59 1-2, 5 à 59.
Mex. North Power—20 à 22 1-4.
Sherbrooke—10 à 29.
Sawyer—45 à 27 1-2.
Sawyer Pfd.—20 à 88.

RENDEMENT DES VALEURS

Tableau fourni par M. Ernest Pitt, courtier, 83 rue St-François-Xavier.

	Cours	Div.	Rapport P. C.
Bell Telephone	144	8	5.55
Can. Car Pref.	108	7	6.79
Can. Ciment Pref.	85	7	8.23
Can. Pac. Ry.	213	10	4.71
Crown Res. Mines	2.70	60x	22.22
Dom. Coal Pref.	107	7	6.54
Dom. Iron Com.	58 1-4	4	6.86
Dom. Iron Pref.	102	7	6.72
Dom. Textile com.	67 1-2	5	7.40
Dom. Tex. Pref.	102	7	6.86
Dul. Sup. St. Ry.	80	5	6.25
Halifax St. Ry.	142	7	4.93
Ill. Traction Pref.	92	6	6.52
Lake Woods Com.	137 1-2	8	5.81
Lake Woods Pref.	125	7	5.60
La Rose Mines		8	
Mackay com.	94	5	5.31
Mackay Pref.	74	4	5.37
Soo Ry	143 1-4	7	4.88
Montréal Power	146 1-2	8	5.46
Montreal St. Ry	232	10	4.30
N.-Scotia Steel Com.	97	5	5.15
N.-Scotia Steel Pref.	122	8	6.55
Ogilvies com.	129	8	6.20
Ogilvie Mill. Pref.	124	7	5.64
Penmans Com.	59	4	6.77
Penmans Pref.	87	6	6.89
R. & O. Nav. C.	105	6	5.71
Shawinigan Power Co.	111	5	4.46
Toronto St. Ry.	130	7	5.39
Twin City	110	6	5.45

PAR RAE ET DONNELLY

THE PEOPLE'S AUCTIONEERS

Vente à l'Encan

De Meubles et Tapis Neuf et d'Occasion

Un grand assortiment de

JOLIES CARPETTES NEUVES, AXMINSTER, WILTON, BRUXELLES ET TAPESTRY, PIANOS DROITS CABINET GRAND DE PRIX, MEUBLES DE CHAMBRE A COUCHER, DE SALLE A MANGER ET DE SALON.

A nos salles,

241 et 243 rue St-Jacques,

Vendredi après-midi, 24 Fév. 1911,

A 2 heures 30 p.m. précises.

RAE ET DONNELLY, Encanteurs.

NOS LISTES DE VENTES, AUX RESIDENCES PRIVEES, SONT MAINTENANT OUVERTES, ET NOUS RECOMMANDONS A TOUS CEUX QUI DESIRENT NOS SERVICES, DE NE PAS TARDER A S'ADRESSER A NOUS. ATTENTION PERSONNELLE, PRIX MODIQUES ET PROMPTES REMISES. 305-2

AVIS — DEMANDE a été faite à la CORPORATION DE LA CITE DE MONTREAL pour permission de convertir notre bâtisse en magasin d'exposition d'automobiles, sur le lot numéro cadastral 1579, subdivisions Nos 17 et 20 pt. A, du quartier Saint-André, No 50 rue Bishop.

J. B. STOCKWELL, 871 rue Ste-Catherine Ouest. 305-2

L'OFFRE DE L'ECOLE TECHNIQUE EST ENCORE VALABLE

Parlant de l'offre faite à la ville par la commission de l'Ecole Technique de fournir un local pour l'installation de la bibliothèque municipale, l'échevin Brodeur qui est invité à aller conférer avec les contrôleurs, ainsi que l'échevin Bastien et M. G. Desserres, déclare que l'offre faite, il y a deux mois, est encore valable, et que la ville est la bienvenue à s'en prévaloir si elle le désire.

Cette offre a été faite dans l'intérêt de la ville, dit M. Brodeur, et non dans celui de l'école qui n'a pas besoin de la bibliothèque municipale. Mais, nous avons compris que cette bibliothèque était sur le point de tomber en désuétude et qu'il était urgent de la sauver.

ON CELEBRE LE "WASHINGTON DAY"

(Service spécial de la PATRIE)

NEW-YORK, 22 — La célébration de l'anniversaire de la naissance de Georges Washington a été célébré ici avec beaucoup d'enthousiasme par les organisations patriotiques, les sociétés sociales et de bienfaisance.

Le trafic a été en partie suspendu dans les rues, pour faire place aux parades et aux processions. Les banques, la bourse et toutes les autres institutions financières étaient fermées.

JEAN HAMEL IRA AUX ASSISES

Le juge Lanctôt a trouvé une preuve suffisante dans la cause de Jean Hamel, accusé d'avoir tenu une maison de jeu, pour décider qu'il devra subir son examen volontaire, qui aura lieu le 28.

LE PRIX D'UN REMBRANDT

(Service spécial de la PATRIE)

NEW-YORK, 22 — Une eau-forte de Rembrandt, "le Christ guérissant les malades" a été vendu hier à Arthur H. Hahlo pour $4,500. Un autre Rembrandt, "un paysage en voûte avec un troupeau de moutons" s'est vendu $2,800. Ces trésors artistiques faisaient partie de la succession de feu R. Hoe. Ce sont les prix les plus élevés payés pour des Rembrandt en ce pays.

NOUVEAU GENRE DE CONSTRUCTION D'EGOUTS

Montréal va inaugurer un nouveau système de construction d'égoûts. Rue Forsyth, sur une distance de plusieurs arpents, un égoût sera construit en beton et s'il est démontré que ce genre de matériaux est convenable et plus économique, cette expérience pourra révolutionner le système actuel.

LA CONVENTION DES SERVICES SANITAIRES

QUEBEC, 22. — La quatrième convention annuelle des services sanitaires de la province commencera demain ses sessions à l'hôtel de ville. Le discours de bienvenue sera prononcé demain soir par le maire de Québec. Des discours seront prononcés par l'hon. M. L. P. Pelletier, l'hon. M. J. Décarie, Mgr Bégin. Deux conférences seront faites, l'une par le docteur F. A. Starkey, sur la nécessité d'élargir le cadre de notre hygiène provinciale; l'autre, par le docteur C. R. Paquin, sur l'inspection obligatoire des écoles.

A l'issue de la séance, le maire de Québec recevra dans les salons de l'hôtel de ville, les membres de la convention et les dames qui les accompagneront.

MORT SUBITE

Joseph-Antoine Fortin est mort subitement hier après-midi à la demeure de son gendre, No 304 rue Lasalle, à Maisonneuve. Le coroner a disposé du corps sans jury.

ON LUI DONNE SON CONGE

Edmonton, Ala., 22. — Le commissaire Boulton des utilités publiques a été sommairement congédié par le conseil de ville.

PAR MARCOTTE FRERES

AVIS DE FAILLITE

In Re—

JOSEPH PAQUIN,

56 rue Bernard, Montréal.

Vente par encan aux salles Marcotte, No 69 rue St-Jacques, Montréal, vendredi, 24 février 1911, à 11 heures.

Stock de Nouveautés	$1,161.38
Ferblanterie, jouets, etc	401.44
Mobilier du magasin	60.00
	$1,622.71

Le magasin sera ouvert le 23 courant

F. R. VINET, P. H. DUFRESNE, Curateurs. Bâtisse Banque Nationale 99 rue St-Jacques.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 18-23

Avis de Faillite

Dans l'affaire de

OVILA LAMARCHE,

Marchand Bijoutier, 71 rue Hadley, Montréal, Failli.

Le soussigné vendra par encan public au No. 69 rue St-Jacques, Montréal, VENDREDI LE 3 MARS 1911, A 11 HEURES A.M.

l'actif suivant:—

Stock de bijouteries et fixtures	$227.58
Dettes de livres	31.00
Les dettes de livres de Mme W. O'Donohue	164.21

Pour toutes autres informations, s'adresser à

NAPOLEON ST-AMOUR, Curateur, 11 Place d'Armes, Montréal.

MARCOTTE FRERES, Encanteurs. 305-22-23

AVIS DE FAILLITE

Dans l'affaire de

Dme J. E. Archambault

Modiste, 361 rue St-Denis, Montréal, Faillie.

Le soussigné vendra par encan public au No 69 rue St-Jacques, Montréal.

VENDREDI LE 3 MARS 1911 A 11 HEURES A.M.

L'actif suivant:

Stock de chapeaux, formes, garnitures, etc	$705.56
Fournitures	86.00

Conditions comptant. Le magasin sera ouvert pour inspection du stock, jeudi, veille de la vente.

Pour toutes autres informations s'adresser à.

NAPOLEON ST-AMOUR, Cessionnaire, 11 Place d'Armes, Montréal.

MARCOTTE FRERES Encanteurs 22-25-F—1m

Dominion Iron & Steel Company, Limited

Obligations à

5%

sur première hypothèque, dues le 1er juillet 1929

Intérêt payable le 1er janvier et le 1er juillet à la Banque de Montréal, Montréal.

Ces obligations sont absolument une première créance sur toute propriété mobilière ou immobilière que possède la compagnie.

Un fonds d'amortissement de $50,000 par année est venu en opération en 1902 et $668,000 d'obligations ont été retirées par ce moyen.

Prix donné sur demande.

Royal Securities Corporation, Limited

164 Rue St-Jacques, Montréal

Toronto Québec Halifax

Londres, Angleterre

LAROSE NIPISSING

Nous avons des avantages exceptionnels pour exécuter les commandes sur ces stocks et tous les autres stocks importants de Cobalt. Commandes d'achat et de vente sollicitées.

BRYANT BROTHERS & CO

84-88 rue St-François-Xavier, Tél. Main 4960. Montréal. 232—1-m-v

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES: Sachez que les propriétaires du Brevet Canadien No 99,061, accordé le 15 mai 1906, à GEORGE FRANCOIS JAUBERT, de Paris, France, pour le perfectionnement à un "MOTEUR A EXPLOSION", ont commencé à manufacturer d'après le brevet. Le droit de manufacture, et l'article couvert par le dit brevet sont maintenant en vente.

Pour plus amples renseignements adressez-vous à MM. MARION & MARION, Solliciteurs de Brevets, édifice Banque de Québec, Montréal, Qué. 18-25-2

Convocation des Créanciers

Province de Québec, District de Montréal., Cour Supérieure de la Province de Québec. No 38.

Dans la faillite de Max. London colporteur, des Cité et District de Montréal.

Il est ordonné aux créanciers de la dite faillite de comparaître devant un des juges de la Cour Supérieure, dans la salle d'audience No 31 au Palais de Justice, à Montréal le vingt-huitième jour de février courant (1911), à dix heures de l'avant-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur, et d'inspecteurs aux biens de la dite faillite.

Montréal, le 21 février 1911.

N. Z. CORDEAU, Député Protonotaire, C. S.

VOICI VOTRE CHANCE

Nouvelle Manière de Devenir Propriétaire d'un Lot à Bâtir dans quelques semaines

ET

Avec Seulement Quelques Piastres

Pour plus de détails remplir le coupon ci-dessous

Compagnie Nationale Immobilière et Financière

66 RUE SAINT-JACQUES

NOM.............................. ADRESSE..............................

Température

TORONTO, 22—Aujourd'hui et demain, vents de l'ouest; beau et un peu moins froid.

PROBABILITES — Victoria, clair; Calgary, clair; Winnipeg, clair; Port Arthur, clair; Owen Sound, nuageux; Toronto, nuageux; Ottawa, beau; Montréal, nuageux; Québec, nuageux; Pointe au Père, nuageux.

Les chiffres de la température nous sont fournis par M. R. de Meslé, gérant de Hearn & Harrison, 10 et 12 Notre-Dame Est.

Maximum, aujourd'hui	20
Minimum, aujourd'hui	10
Maximum, l'an dernier	15
Minimum, l'an dernier	8

LE TEMPS QU'IL FAIT AU CANADA — Le trouble atmosphérique de l'Atlantique est passé à l'est de Terreneuve et la vague de haute pression de l'ouest se propage vers la vallée du Mississipi. Le temps est beau dans tous le Dominion, avec une tendance générale à s'adoucir.

CALENDRIER — **Demain, 23 février 1911** — Fête du jour, saint Pierre-Damien, évêque et confesseur.

EPHEMERIDES — Le 28 février 1910, élection de M. Napoléon Drouin comme maire de Québec, contre le sénateur Choquette; M. Alex. M. Ross nommé chef de police d'Ottawa.

BIBLIOGRAPHIE

"DES MOTS, DES VERS", par M. JULES TREMBLAY.

—:o:—

Nous venons de parcourir, avec un intérêt soutenu, le livre de M. Jules Tremblay—"Des mots, des vers" — dont la PATRIE, ces jours derniers, signalait brièvement l'apparition.

On ne saurait tout d'abord trop louer, dans cet ouvrage, la nature de l'inspiration.

Le premier poème de "Des mots, des vers" est consacré au vainqueur du Long Sault. De même, les trois derniers morceaux ("le Passé","nos Ancêtres", "Survivance") expriment des sentiments du plus ardent patriotisme. — Ailleurs, et à plusieurs reprises (notamment dans les pièces intitulées "la Luciole" et "Excelsior"), l'auteur affirme ses sincères croyances religieuses.

De ces riches motifs, M. Tremblay a su tirer des variations dont on dit partout le plus grand bien.

Ce sont d'ailleurs ceux qu'il préfère entre tous. On pourrait se demander s'il n'a pas eu tort d'en négliger certains autres, et par exemple "d'avoir (suivant l'expression de son "préfacier", M. Alphonse Beauregard,) abandonné à qui veut le prendre le domaine de l'amour". L'auteur, évidemment, a évité là un grand écueil; mais il nous semble qu'il n'eût pas mal fait de le braver, en s'aventurant à chanter, lui aussi, "le dieu souverain", auquel les jeunes poètes consacrent d'ordinaire leurs premiers vers...

Tel quel, le livre de M. Tremblay mérite amplement notre estime. Il témoigne, pour le moins, de beaucoup de travail, et d'un grand souci de la forme.

Peut-être manque-t-il un peu parfois de cette simplicité qui—faut-il le redire ? —est presque aussi nécessaire en poésie qu'en prose. Peut-être l'auteur oublie-t-il un peu trop que nous n'habitons pas tous, comme lui, sur le Parnasse, et cela le conduit à employer des mots peu en usage chez les simples mortels. Mais c'est là un... excès dont on se corrige, et M. Tremblay, ayons-en la confiance, saura nous en donner la preuve dans son prochain recueil, en se mettant alors à la portée de notre compréhension... ou peut-être de notre ignorance.

En attendant, il a droit, pour son dernier effort, à nos félicitations. Parmi les jeunes hommes de sa génération, qui, presque tous, n'aiment ni l'étude ni la littérature, mais uniquement l'Argent, il est, par le labeur acharné dont il a donné la preuve, par sa préoccupation du beau langage et son idéalisme, une noble et consolante exception.

LATULIPPE CONTRE FOURNIER

On annonce pour le 6 mars prochain, l'instruction d'un procès que le public croyait depuis longtemps abandonné.

Il s'agit d'une action de $10,000, instituée par M. Rodolphe Latulippe, en juin 1908, contre M. Jules Fournier, alors directeur-propriétaire du "Nationaliste", pour certains articles publiés dans ce journal au cours de la fameuse campagne de M. Bourassa contre M. Gouin, dans Saint-Jacques.

M. Gustave Lamothe est l'avocat de M. Fournier.

REUNION ANNUELLE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME

Cet après-midi à quatre heures, a lieu à l'hôpital Notre-Dame la réunion annuelle de la corporation de l'hôpital Notre-Dame sous la présidence de l'honorable juge Loranger. Assisteront : MM. les directeurs, les dames patronesses et les médecins de l'Institution.

UNE PRISONNIERE TENTE DE SE SUICIDER

Une jeune femme, Eva Larocque, mariée durant le mois de janvier dernier à un jeune homme, du nom d'Albert Lachapelle, était trouvée coupable, hier avant-midi, par le juge Choquette, d'avoir commis différents vols avec son mari, au détriment de personnes chez lesquelles elle pensionnait. Or hier après-midi pendant qu'elle était dans les cellules du palais de justice, en attendant qu'elle fut transportée à la prison des femmes, elle a tenté de se suicider. Voici les faits :

Hier après-midi, vers quatre heures, le tourne-clefs Jobin, préposé à la garde des prisonniers détenus dans les cellules sentit tout à coup une forte odeur de gaz se répandre dans le corridor. Son instinct de policier lui fit comprendre de suite qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. Il fit alors la tournée des cachots. En arrivant près de celui qu'occupait la jeune femme Larocque, l'odeur du gaz était plus forte. Il regarda par la porte grillée et aperçut la prisonnière qui se tenait, chancelante près d'un bec de gaz grand ouvert. Elle avait près de sa bouche un mouchoir qu'on lui arracha de force. Le mouchoir était tout saturé du fluide dangereux. La jeune femme trop courte pour atteindre avec sa bouche le gazelier, appliquait son mouchoir sur le bec. Quand il était bien saturé elle le portait à sa bouche et respirait longuement le gaz qu'il renfermait. Elle en était ainsi à sa troisième exhalaison quand on la surprit.

Le shérif aussitôt mandé ordonna qu'elle fut immédiatement transportée à la prison des femmes. Durant le trajet elle voulait à tout prix faire respirer par son mari qui l'accompagnait, dans le mouchoir qui sentait encore le gaz. Le sergent Lamarre dut intervenir pour empêcher les deux époux de se quereller.

La prisonnière ne se porte pas plus mal ce matin pour tout cela. N'eût été la présence d'esprit du tourne-clefs Jobin qui devina de suite ce qui se passait, elle serait peut-être morte dans les cellules, ou encore secourue trop tard pour avoir les soins nécessaires.

UN MAUVAIS BREF D'HABEAS CORPUS

La cause de Mlle Exilda Lanctôt est revenue, ce matin, devant la cour de pratique.

Aucun jugement n'a encore été rendu sur la demande d'"habeas corpus" de cette personne, qui est comme on sait, détenue, à la suite d'une décision de la cour du recorder, l'envoyant à l'asile.

C'est sur la demande de certiorari contre cette décision qu'on a procédé, ce matin ; mais la cause a été immédiatement ajournée.

Un incident sensationnel s'est produit à la fin de l'audience, quand les policiers ont amené Mlle Lanctôt, qui espérait être libre aujourd'hui. Il se pourrait que son défenseur, Mtre J. A. E. Dion, prenne un autre bref d'"habeas corpus" pour la faire mettre en liberté, en attendant l'issue du procès.

LES PERIPETIES DU VOYAGE D'UN VARIOLEUX

Hott, le variolé qui est traité à l'hôpital civique, est complètement rétabli et il pourra quitter bientôt l'institution.

Hott raconte les émotions de son voyage de Valleyfield à Montréal, et il déclare qu'il n'a su qu'à l'hôpital qu'il avait la picote.

? Dans les chars et dans les tramways, il était fort mal à l'aise, car tout le monde le regardait, attendu qu'il avait la figure toute boursouflée, mais, personne n'a paru manifester la moindre crainte et ses voisins le touchaient du coude.

Dans des conditions pareilles, dit le docteur Coyle du bureau de santé, c'est miracle qu'une contagion générale ne se soit pas déclarée en ville.

ANNEXION DES ILES BAHAMA AU CANADA

(Service spécial de la PATRIE)

NASSAU, Iles Bahama, 22—A une assemblée des principaux citoyens de cette ville, on s'est prononcé en faveur du projet de la réunion des Iles Bahama et Bermudes au Canada, comme province du Dominion.

A L'ARCHEVECHE

M. le chanoine Georges Gauthier est parti lundi soir pour Grand Rapids, Mich., où il doit assister au sacré de Mgr Joseph Schrembs, évêque auxiliaire de Mgr Richter.

Le chanoine Roy, chancelier du diocèse et le chanoine Dauth, sont partis aujourd'hui pour Québec.

Mgr l'archevêque reviendra demain d'Ottawa, où il est allé assisté à l'intronisation de Mgr Gauthier.

IL VOULAIT ASSASSINER SON PERE

Le constable Cuvillier, du poste de la rue Chaboillez, faisait tranquillement sa ronde hier soir lorsque, en arrivant tout près du No. 477 de la rue St-Jacques il aperçut une tête puis des bras qui émergeaient d'une fenêtre. C'était une femme qui faisait des appels désespérés au secours. N'écoutant que son courage le brave agent enfonça la porte et pénétra dans le logement. Un jeune homme de 23 ans, Tony Folino, en apercevant le constable, ne crut mieux faire que de se sauver par l'arrière. Il traversa une cour, enjamba un mur puis disparut. Mais il avait compté sans le constable. Ce dernier se lança bravement à la poursuite du fugitif qu'il rattrapa en moins de temps qu'il ne faut pour le dire. Il conduisit ensuite son prisonnier au poste, où on le félicita de sa bonne capture.

Au moment de l'intervention du constable le jeune Tony voulait assassiner son père, avec un long poignard. N'eût été la conduite courageuse de ce policier nous aurions eu peut-être à enregistrer un autre de ces meurtres mystérieux, ce matin.

Le prévenu a comparu cet avant-midi, devant le magistrat Lanctôt. A l'accusation telle que portée contre lui il a plaidé non-coupable. Enquête à huitaine.

Une autre accusation a aussi été portée contre Folino, celle d'avoir le 22 janvier dernier fait feu sur l'un de ses compatriotes, Francesco Constanzo, et ce avec l'intention de le tuer. Enquête le 28 aussi à ce sujet.

ON SIEGERA DANS L'ANTICHAMBRE DU CONSEIL

Afin de faciliter les changements que se propose d'effectuer à l'hôtel de ville le Bureau de Contrôle, celui-ci occupera désormais l'antichambre du cabinet du maire, lors des séances publiques des mardi et jeudi de chaque semaine.

Cette décision du Bureau de Contrôle a été prise aujourd'hui.

LES AMENDEMENTS A LA CHARTE DE LA VILLE DE QUEBEC

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 22. — Le bill amendant la charte de la cité de Québec est venu ce midi devant le comité des bills privés de l'assemblée. Une lutte considérable a été faite sur la clause relative à la traverse de Lévis. On a amendé la clause de façon à ce que le contrat actuel de la traverse ne puisse être modifié que du consentement de la compagnie et des villes de Québec et Lévis.

On a obtenu qu'en cas d'annulation du contrat par les tribunaux on pourrait demander de nouvelles soumissions, sans qu'il soit besoin du délai ordinaire de deux ans. Le bill sera de nouveau étudié demain.

Le comité des bills privés du conseil a adopté plusieurs bills ce matin, entre autres ceux de Montréal-Sud, de Pointe-Claire, de l'assurance Mont-Royal et de la charte de Trois-Rivières.

IL A FAILLI ETRE ASPHYXIE

TORONTO, 22— Georges Leiar, un canadien-français, de Montréal, a failli être asphyxié, ce matin, au No 117 de la rue Shaw.

Vers six heures, ce matin, sa maîtresse de pension, voulant l'éveiller, trouva sa chambre remplie du gaz qui s'échappait d'un bec tout grand ouvert. Portes et chassis étaient fermés.

Lebar fut conduit à l'hôpital où l'on espère le sauver.

UNE COMMISSION D'EMBELLISSEMENT

A la demande de MM. Lighthall, et Adami, l'échevin Boyd sera délégué à Québec, pour remettre au premier ministre, la résolution du conseil, favorisant l'institution d'une commission d'embellissement de l'Ile permanente.

DEMAIN A LIEU LE EUCHRE-CONCERT DE VILLERAY

C'est demain soir, jeudi, 23 février que sera donné dans la salle paroissiale de Villeray le grand euchre-concert au profit de l'église.

La soirée commencera à 8.15 heures p. m., sous la présidence de M. l'abbé Foucher, le vénéré curé de Villeray. Le prix d'admission, y compris le goûter qui sera servi, n'est que de 50 centins.

Il faut espérer que, comme par le passé, une foule nombreuse viendra assister à cette jolie soirée, si amusante et si récréative, et en même temps contribuer à cette bonne oeuvre à laquelle les dames organisatrices de Villeray apportent tant de dévouement.

D'ailleurs un très joli programme a été arrangé pour la circonstance avec le concours d'artistes connus, et de l'orchestre des étudiants qui prêtera son concours si apprécié.

Ceux qui s'y rendront seront donc certains d'en revenir absolument enchantés, car toutes les fêtes de ce genre, données à Villeray ont toujours été couronnées du plus grand succès.

Une délégation monstre se rendra à Québec pour empêcher la fusion

Une délégation monstre ira à Québec, protester au nom de la ville et des citoyens contre le projet de la fusion des compagnies de tramways.

Le maire, les échevins et les contrôleurs feront partie de la délégation, à laquelle se joindront les délégués de l'association des citoyens; des Chambres de Commerce ; des unions ouvrières, etc.

Proposition a été faite au Bureau de Contrôle, ce matin, par plusieurs échevins, à l'effet de noliser deux convois de chemins de fer et de transporter gratuitement à Québec tous les citoyens qui veulent se joindre aux délégués officiels. Les contrôleurs considèrent que la proposition est pratique et ils l'étudieront. S'il y a lieu, rapport sera fait au conseil, en conséquence, vendredi.

Les échevins Tétreau, N. Lapointe, Emard, Garceau, Lemoureux, Boyd qui étaient à l'hôtel de ville, ce matin, sont d'opinion que les circonstances justifient un soulèvement en masse de la population et ils verraient avec plaisir une délégation de cinq à six cents citoyens prendre d'assaut les couloirs de l'Assemblée Législative, et défendre auprès des députés, les intérêts de la ville de Montréal.

A la demande du maire Guerin les échevins Boyd, Emard et Morin ont été chargés de rédiger la motion de protestation, qui sera présentée au conseil, à sa séance spéciale de vendredi. En substance, la motion protestera contre la tentative faite par la compagnie des tramways de voler la ville de Montréal de son autonomie.

Le contrôleur Wanklyn n'a pas désarmé et, ce matin, il avait des arguments à présenter, en réponse aux assertions de M. Robert, à l'effet que les conditions exigées par le Bureau de Contrôle sont exorbitantes et ridicules.

M. Wanklyn rappelle qu'en 1903 il était gérant général de la compagnie des tramways et qu'à cette époque la compagnie offrait de paver les rues, d'enlever la neige et d'arroser les dites rues; de fournir dix billets jaunes pour 25c, en retour d'une prolongation de sa franchise jusqu'à concurrence de 30 ans.

M. Wanklyn dit que ces conditions ne paraissaient pas exorbitantes à cette époque, alors que les revenus de la compagnie n'étaient pas des deux tiers de ce qu'ils sont aujourd'hui.

M. Wanklyn persiste à dire que ce bill est inconstitutionnel et immoral, car il viole la suprématie du peuple, dans les choses de l'administration de la ville, en donnant à des intérêts privés des franchises qui appartiennent au peuple seul.

Trois ouvriers brulés vifs, et un grièvement blessé par un jet d'eau bouillante

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

HAWKESBURY, Ont., 22.— Un terrible accident est arrivé ici hier soir, au cours duquel trois polonais ont été tués et un canadien gravement blessé.

La catastrophe est arrivée à la manufacture de pulpe Raordon, à Hawkesbury, et les causes en sont encore inconnues.

On sppose que les quatre hommes ont voulu ouvrir la porte du générateur et que la pression étant trop forte, ils ont été inondés par l'eau bouillante qui leur a causé des blessures mortelles.

Alexandre Goyette, un canadien-français, l'un des quatre ouvriers a été grièvement brulé à la figure et aux mains. Son état a été jugé très grave et il a été transporté à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, où il est arrivé ce matin.

Quant aux trois polonais, leurs cadavres ont été gardés à la manufacture où a été tenue une enquête cet après-midi par le coroner Maxwell.

Alexandre Goyette, qui demeure à Hawkesbury, est marié et père de trois enfants en bas âge.

UNE SERVANTE EST ACCUSEE D'INFANTICIDE

Il appert qu'un crime des plus révoltants a été commis récemment par une jeune personne autrefois en service au No. 113 de la rue Crescent, mais maintenant à l'hôpital. Il s'agit d'un infanticide monstrueux. La Cour du Coroner et la police ont été saisies de l'affaire qui aura probablement beaucoup de retentissement. Voici les faits :

Il y a quelque temps la maîtresse de la maison constata que sa servante était très malade. Elle la fit donc transporter dans une maison de santé. Or le jour même du départ de la petite bonne, elle s'aperçut que les cabinets de la maison étaient bouchés. Ne sachant trop à quoi attribuer cela, elle fit mander immédiatement des ouvriers en plomberie. Ces derniers trouvèrent dans le tuyau d'égout des cabinets le cadavre d'un enfant nouveau-né.

La servante questionnée aurait finalement avoué qu'elle avait jeté l'enfant à cet endroit.

Un mandat a été émis contre la jeune fille. Elle comparaitra devant le magistrat Lanctôt, cet après-midi.

A DEUX ANNEES DE PRISON POUR INCENDIE CRIMINEL

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

HULL, 22. — A midi, aujourd'hui, Alexandre Tougas a été trouvé coupable d'avoir mis le feu à l'hôtel Pharand, à l'Annonciation, et aussi de vol d'une somme de $35. Le magistrat Goyette a condamné le prévenu à deux ans de prison.

UNE ENQUETE SUR L'INCENDIE DE ST-LOUIS

Le chef Tremblay a été chargé par le Bureau de Contrôle, ce matin, de faire rapport sur l'incendie qui a détruit neuf logements sur l'avenue du Parc, hier soir. Il appert que l'eau a fait défaut, en cette circonstance, et les contrôleurs veulent connaître la cause du manque de pression.

LE RAPPORT FINANCIER DE LA DOMINION RIFLE

(Service spécial de la PATRIE)

OTTAWA, 22.—Le rapport annuel pour 1910 de la Dominion Rifle Association a été rendu public par le capitaine Birdwhistle. Les revenus de 1910 ont été de $33,758, y compr,s $6,095 de surplus de l'année précédente, la subvention du gouvernement de $15,000 et lessouscriptions des membres. Les dépenses ont été de $29,366, ce qui laisse un surplus de $4,372.

EUCHRE A STE-CLOTILDE

Ce soir aura lieu le quatrième euchre annuel de la paroisse de Ste-Clotilde, sous la présidence de M. le chanoine J. M. LePailleur, et pour l'achat d'une cloche.

La partie commencera à 8 heures et 30, dans le soubassement de l'église.

LE BILL DES TRAMWAYS SERA DISCUSTE MARDI

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 22.—Il a été définitivement entendu que le bill incorporant la nouvelle compagnie des tramways de Montréal viendra mardi prochain devant le comité des chemins de fer de l'Assemblée Législative.

IL VA RECRUTER DES COLONS EN BELGIQUE

Le gouvernement envoie en Europe l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire colonisateur du Témiscamingue, qui visitera la Belgique et fera le tour de ce pays magnifique pour y recruter des colons.

La nouvelle a été communiquée, ce matin, à la PATRIE par le bureau de M. E. Marquette, l'agent d'immigration bien connu du gouvernement provincial.

L'ABBE IVANHOE CARON, missionnaire colonisateur, qui s'embarque vendredi pour la Belgique pour y faire de la colonisation.

M. Marquette nous a déclaré que l'abbé Caron s'embarquait vendredi prochain pour aller faire une campagne d'immigration en Belgique.

L'abbé Caron est chargé d'une mission toute spéciale depuis une couple d'années, il fait de la colonisation pour le Témiscamingue, une des plus belles régions de colonisation. Il a ses bureaux avec MM. Marquette et Carufel. Il compte déjà plusieurs succès et, nul doute, que son voyage en Belgique en sera un autre.

Depuis l'exposition universelle de Bruxelles, la capitale de la Belgique, le Canada a conquis une popularité dans ce beau pays comme on n'en avait jamais espérée, et les journaux d'Europe nous ont apporté la nouvelle des succès du pavillon canadien.

Le voyage de M. l'abbé Caron coïncide heureusement avec la grande popularité dont notre pays jouit en ce moment dans ce beau pays.

PROJET D'UN TRAMWAY ELEVE RUE CRAIG

A la séance spéciale du Conseil de Ville, qui aura lieu vendredi, afin de protester contre le projet des "Tramways", l'échevin Brodeur proposera que le Bureau de Contrôle soit prié d'étudier la question de transport rapide à Montréal, et de faire rapport sur l'opportunité de construire un chemin de fer élevé sur la rue Craig, dans toute sa longueur, afin de procurer un moyen de transport rapide entre les deux extrémités de cette artère, le chemin de fer élevé devant être construit avec le temps, à travers l'Ile de Montréal.

L'échevin Brodeur est d'opinion que la rue Craig et la rue St-Antoine, qui est la continuation de l'autre, sont assez larges pour y placer une voie élevée. M. Brodeur s'est procuré des chiffres qui indiquent que cette voie élevée ne coûtera que $200,000 par mille; ce qui est beaucoup moins que le coût de la construction de conduits souterrains.

Le plan de l'échevin Brodeur comporte l'échange de correspondances entre les tramways élevés et ceux de surface. Ce plan a déjà reçu l'approbation de nombre d'échevins et l'échevin Brodeur espère que les contrôleurs l'approuveront à leur tour.

DES ANGLAISES FORT ANXIEUSES DE SE MARIER

Voulez-vous des maris, venez au Canada!

Le Canadien-Nord en lançant ce cri en Angleterre ne s'attendait pas que tous ses bureaux recevraient des réponses en toute hâte. C'est pourtant ce qui est arrivé.

Il y a quelques jours, le Canadien Nord, en entreprenant une campagne d'immigration en Europe, a annoncé dans tous les journaux d'Angleterre qu'il demandait des centaines de jeunes Anglaises, pour les faire marier au Canada.

Des centaines de réponses furent reçues aux bureaux de Londres du Canadien-Nord. On en choisit quelques-unes qui furent envoyées au Canada. Le premier paquebot nous en a apporté soixante et deux.

Probablement dans l'espoir que leurs lettres seraient lues avec plus d'attention, des jeunes filles ont cru devoir répondre d'Angleterre au bureau de Montréal.

Il y a même des Canadiens qui ont écrit au Canadien-Nord pour le féliciter de son esprit d'entreprise, d'autres pour lui demander des femmes.

Ce matin, on a reçu une lettre d'un jeune homme de Riversdale, dans la province de Québec, Il cherche une femme. Il est prêt à payer son billet pour la faire venir, il est prêt à payer tout et il ne demande même pas son portrait.

On a aussi reçu, ce matin, des lettres de jeunes anglaises qui désirent ardemment venir demeurer au Canada, pourvu qu'on leur promette des maris.

Deux sœurs écrivent qu'elles sont prêtes à venir et que leurs sœurs aussi sont à marier.

Une autre dit qu'elle a réfléchi et qu'elle a considéré l'idée bonne.

Voici ces lettres, elles se passent de commentaires.

Taffs' Well.

Cher monsieur,

J'ai vu votre annonce demandant des jeunes anglaises à marier et j'ai tout de suite décidé que j'aimerais beaucoup aller habiter le Canada. — Cependant, je suis très pauvre et je n'ai pas, les moyens de m'acheter un billet pour faire la traversée. Je voudrais bien y aller; ne pourriez-vous m'avancer l'argent. Veuillez me répondre et me dire quand vous pensez pouvoir me trouver un mari. Dites lui que j'aurai 23 ans le 3 juin prochain.

Cher monsieur, j'espère que vous n'oublierez pas de me répondre et me dire si vous pouvez m'avancer l'argent nécessaire pour faire la traversée. Dites-nous quand il faut que nous partions.

Je demeure,
Votre dévouée
M......

P.S.—N'oubliez pas de me répondre. J'ai bien hâte.

Sa sœur écrit de son côté, ce qui suit:

Cher monsieur,

Quelques mots en réponse à vos annonces demandant des jeunes anglaises à marier. Je suis une jeune anglaise et j,aimerais beaucoup aller me marier au Canada avec un jeune homme. J'ai 20 ans. Voulez-vous s. v.p. me laisser savoir si vous avancez l'argent pour la traversée. Si vous pouvez, écrivez-moi pour me le dire tout de suite. Dites-moi aussi quand vous voulez que je m'en aille.

Je vous envoie de bons baisers et l'assurance de mon amour pour celui qui voudra bien me marier.

Je suis une pauvre fille et j'aimerais beaucoup cela si vous pouviez me trouver un mari. Nous sommes treize chez nous et nous sommes bien pauvres. J'ai six sœurs ici et si vous en voulez d'autres à part de ma sœur et moi, dites-le.

Votre dévouée,
E......
Gosport, Hants.

Monsieur,

En lisant les journaux, j'ai vu votre annonce, demandant des femmes à marier. J'y ai réfléchi comme il faut et j'ai fini par penser que l'idée était bonne et je suis décidée d'immigrer au Canada. J'ai dix-huit ans. Je travaille chez une blanchisseuse. Je puis faire le ménage d'une maison et je connais un peu la cuisine. J'aimerais mieux un jeune garçon, et je tiendrais qu'il n'ait pas plus de vingt-sept ans, car autrement je pourrais l'appeler mon père.

Je termine avec l'assurance de mon amour pour le cher vieux Canada.

MAY, LUSQNNA A...

POUR HATER LES TRAVAUX DU PARLEMENT

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 22. — Le gouvernement n'a pas l'intention de faire prolonger la session outre mesure, du moins en ce qui le concerne.

Sir Wilfrid Laurier donne avis qu'à l'avenir les lundis seront consacrés aux mesures du gouvernement et non à la législation privée. De plus, le congé du mercredi soir est aboli et à partir de mercredi, le 8 mars, la chambre siégera à trois heures de l'après-midi et dans la soirée. Mercredi prochain, jour des Cendres, il n'y aura pas de séance.

UN OUVRIER EST COUPE EN TROIS PAR UNE SCIE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

HULL, 22. — Hiram Stillson, un jeune homme de 22 ans, a trouvé une mort horrible, hier après-midi, à la scierie de G. A. Harrickson, dans le canton Masham. Frappé par une planche lancée par une machine, le jeune homme a été projeté sur une scie circulaire, qui lui a coupé net les deux jambes et tranché la tête, formant ainsi trois parties du corps du malheureux. La mort a été instantanée.

Trois hommes travaillaient avec la victime, mais l'accident a été si subit qu'ils ne purent rien faire pour la secourir.

Celui-ci était célibataire, et le fils de M. James Stillson, cultivateur à l'aise de Masham.

LA ROBE FAITE POUR SON MARIAGE EST SON LINCEUL

(Dépêche spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 22.—La fièvre typhoïde continue à augmenter et à faire des victimes. Une des dernières est Alphonsine l'Heureux, de Maniwaki, qui devait sous peu épouser M. Daniel Dunne. Cette jeune fille, depuis quelques mois servante chez l'ancien échevin Black a été malade depuis six semaines. A son chevet se tenait son fiancé, et la jeune fille a été ensevelie dans la toilette qu'elle avait fait confectionner pour son mariage.

Mlle l'Heureux était âgée de 24 ans.

Actuellement il y a 680 cas de fièvre typhoïde enregistrés au bureau de santé, dont 97 à l'hôpital temporaire rue Sussex. Le bureau de contrôle a décidé de demander la démission du Dr Law, officier de santé, prenant effet le 1er avril. Cette démission entraîne la réorganisation complète du bureau de santé.

LES BOUTONS D'UNIFORME DES POMPIERS

Par suite des découvertes que nombre de personnes qui n'appartiennent pas à la brigade des incendies, portent des boutons métalliques qui appartiennent aux uniformes des pompiers, les contrôleurs out décidé de changer le modèle des boutons en usage aujourd'hui.

C'est à la suggestion du chef Tremblay que ce changement sera effectué.

SERVANTE INFIDELE

Monsieur le notaire Emery Bertrand a fait traduire devant le juge Lanctôt, cet avant-midi, Marie-Louise St-Onge, une de ses servantes qu'il accuse de lui avoir dérobé différents objets d'une valeur totale de $76.00. La jeune fille a avoué sa culpabilité. Sentence le 28.

COMME DANS UN ETAU

Albert Knight, âgé de trente ans et demeurant au no, 365, rue Mc-Donald, s'est fait presser ce matin entre un mur et une lourde voiture à la Canada Sugar Refining Co, et en a reçu plusieurs douloureuses contusions. Il a dû être transporté à l'hôpital Général.

ORDRE DES "AMIS CHOISIS"

Jeudi prochain aura lieu, à la salle Stanley, le grand euchre de l'organisateur de l'Ordre Canadien des Amis Choisis. Ce sera un grand évènement, car les mutualistes de cette société savent organiser de belles fêtes. Les prix qui seront donnés aux vainqueurs seront tous en or. Les billets sont en vente à la porte de la salle.

NOTRE BUREAU DE PLACEMENT

UNE AUTRE LETTRE DE REMERCIEMENTS.

L'une des dernières personnes qui, grâce au Bureau de Placement de la PATRIE, ont trouvé un emploi avantageux, nous écrit ce qui suit: "Messieurs,

"Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous m'avez fait obtenir une place chez M. Emile Gagnon.

"Je désirerais déclarer dans vos colonnes, sous ma signature, que je considère la PATRIE comme le meilleur journal qui existe au Canada pour la publicité.

"Bien à vous.

"CHAS. SELLIER,
"Rivière-du-Loup, le 19 fév. 1911"

(Bureau de Placement de la PATRIE, chambre 28, Edifice de la PATRIE),

DEUX INCENDIES A LA MEME HEURE DANS LA CAPITALE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 22. — Deux incendies dangereux se sont déclarés à la même heure, hier soir, aux extrémités de la ville, alors qu'une partie des pompiers prenaient part à leur concert annuel au Théâtre Russell.

Les services de ces derniers n'ont pas été requis. L'explosion d'une lampe chez M. Adélard Décary, rue Water, a mis le feu, qui, en un instant, se propagea sous le toit de l'édifice comprenant quatre logements. Une vieille femme, Mme Béland, âgée de 85 ans, et trois petits enfants, étaient à la maison et ont été sauvés par les voisins. Les pertes à la maison, qui appartient à M. Nap. Lafleur, sont de $2,500, tandis que les quatre locataires perdent en tout un millier de dollars.

Le deuxième incendie eut lieu chez M. Frank Briggs, rue Wellington, et trois enfants ont été sauvés avec difficultés. Il a fallu les faire descendre par la fenêtre. Dans le bas de la maison, il y avait l'agence de la "Brantford Cariage Co.", qui subit $2,000 de pertes. Les pertes totales aux deux endroits sont de $7,000.

PERSONNE N'EST TENU RESPONSABLE DE L'EX PLOSION

NEW-YORK, 22. — L'enquête du coroner sur l'explosion de dynamite qui eut lieu près du quai No. 7 du chemin de fer Central, du New Jersey, s'est terminée par un verdict qui ne tient personne responsable, attribue l'explosion à une cause accidentelle.

MORT D'UN JURISTE

(Service spécial de la PATRIE)

MONTICELLO, N.Y., 22 — Alphois B. Potts, un des plus vieux juristes de ce pays et ancien député est mort hier soir, à l'âge de 88 ans.

GENDREAU & GENDREAU
CHIRURGIENS-DENTISTES
117 RUE SAINT-DENIS, coin Dorchester
Tél. Bell E. 2916.
Dr J. G. A. Gendreau, Dr Conrad Gendreau
359-1-mr-v-jno

FRANCHERE DENTISTE 144 ST-DENIS
226—l.m.v.—jno.

NAISSANCES

DUBREUIL — A Montréal, le 21 courant, au No 2771 rue St-Hubert, l'épouse de M. M. Dubreuil, une fille, baptisée Marie Caroline Zéphérina-Jeanne.

Parrain et marraine, M. le curé Auclair, de St-Polcarpe et Dame Caroline Leclair. 305-2

ROUSSEAU — A Montréal, le 21 février l'épouse de M. F. Rousseau, une fille, baptisée Albany-Marie-Louise-Edwidge-Julie.

Parrain et marraine M. et Mme H. Rousseau, grands-parents de l'enfant.

ROY — A Régina, Sask., vendredi, le 17 février 1911, l'épouse de Ludger Roy, comptable, un fils, baptisé Joseph-Léopold-Marcel.

Parrain et marraine, M. et Madame J. E. Fortin.

AVIS DE DECES

BENARD — En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 42 ans et 11 mois, Isidore Bénard.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure No 84 rue Iberville, à 6.15 heures pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 305-2

CAISSE — En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 69 ans, 11 mois et 21 jours Agnès Taillefer, épouse de Ferdinand Caisse, constable.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 23 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 36 rue Amherst, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 304-2

FRIGON — En cette ville, le 20 courant, à l'âge de 28 ans, Litta Galarneau, épouse de J. L. Frigon, secrétaire-trésorier de la Cie Papier Rolland Ltée.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant.

Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 492 rue Sherbrooke Est, à 8.30 heures, pour se rendre à l'église St-Jacques, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BER — A St-Irené de Montréal, est décédé à l'âge de 74 ans, 8 mois et 12 jours, Joseph Ovide Le Ber, boucher au marché St-Antoine.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure No 1723 rue St-Jacques, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Irené, de Montréal, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 305-2

DECES A MONTREAL

AUBIN, Paul-Emile, 2 mois, enfant de Alcime Aubin, boucher, 203 rue Bourbonnière.

AUCLAIR, Jean-Bte., 55 ans, journalier, 2625 rue St-André.

BENARD, Isidore, 42 ans, journalier, 84 rue Iberville.

BOISVERT, Rose, 6 ans, enfant de Ludger Boisvert, commerçant, 331 rue Garnier.

FRIGON, Litta Galarneau, 28 ans, femme de Jean-Louis Frigon, constable, 472 rue Sherbrooke Est.

GARNEAU, Simone, 4 mois, enfant d'Alfred Garneau, cigarier, 650 rue Frontenac.

LAFOREST, Lucien, 3 ans, enfant de Modeste Laforest, peintre, 371 rue Nicolet.

LEBOEUF, Marie Bergevin, 88 ans, femme de Louis Leboeuf, briquetier, 266 rue Christophe Colomb.

MAGNAN, Louis de Gonz., 2 ans, enfant de Jean-Marie Magnan, commis, 1025 rue Clarke.

MONETTE, Marguerite, 11 mois, enfant de Nephtali Monette, conducteur de tramway, 1782 rue Dufferin.

PEDDIE, Frédérick, 5 mois, enfant de Frédéric Peddie, journalier, 100 rue Quesnel.

PROULX, Joseph, 1 an, enfant de Alfred Proulx, journalier, 982 rue Notre-Dame Ouest.

TREMBLAY, Gérard, 6 mois, enfant de Charles Tremblay, menuisier, 29 rue Bonaparte.

LE BUREAU DE CONTROLE commandera de la gélatine Lady Charlotte.

TROP TARD POUR ETRE CLASSIFIES

A VENDRE — meubles de Bureau, une table, chaises en chêne doré, bon marché. S'adresser à 218 rue St-Hubert 305-6

Voulez-vous un associé, un acheteur, etc. ?

Si vous voulez rédiger une bonne annonce afin de trouver un associé, un acheteur ou un bailleur de fonds, expliquez clairement et en homme d'affaires ce que vous avez à offrir. Ne dites rien que vous ne puissiez prouver. Si votre proposition est bonne il y a des capitalistes qui seront heureux d'en profiter quand ils auront lu votre annonce dans la PATRIE.